SOLANGE

DE CROIX-SAINT-LUC

TROISIÈME PARTIE (1).

XIII.

D'ordinaire, les enfans ne comprennent pas la mort. C'est pour eux quelque chose de vague et d'ignoré, un mystère pareil à ceux qu'on leur enseigne dans le catéchisme. Il faut s'être heurté déjà aux aspérités de la vie pour concevoir la navrante tristesse de ces deux mots qui résument toutes les vaines philosophies : « Plus jamais !.. » Cependant, lorsqu'il marchait en tête du convoi, à travers les ruelles silencieuses de Léry, Hervé devinait que tout était fini, que son père était bien loin, qu'il ne le verrait plus. Il assista, muet, au service. L'abbé Lenoir officiait au milieu des enfans de chœur lourdauds, gênés dans leurs robes blanches, sous lesquelles passait un bout de pantalon bleu.

En rentrant au château, il courut à l'appartement de sa mère. Il voulait la couvrir de baisers, pleurer avec elle. La douairière l'arrêta :

— Votre mère dort, Hervé. Montez dans votre chambre. J'irai vous y rejoindre.

Elle lui tenait la main, le regardant. Cette frêle créature était

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et du 1er mars.

désormais le dernier des Croix-Saint-Luc. Tous les anciens preux : et les compagnons de saint Louis et de Philippe Auguste ; les rudes partisans qui escortaient, avec le sire de Coucy et Dunois, les royales misères de Jean le Bon et de Charles VII ; les fidèles qui combattaient avec Joyeuse à Coutras ; puis les hardis ligueurs, les amis de Guise, qui ne saluaient le Béarnais qu'après la soumission de Mayenne ; et plus tard, ce Croix-Saint-Luc, blessé à côté de La Rochefoucauld, au siège de Bordeaux, dans la guerre des femmes ; son fils, l'aide-de-camp du duc d'Enghien à Rocroi, devenu maréchal de France et tué d'un coup de canon dans les Flandres ; toute cette race vaillante, remuante, qui inscrivait son nom dans l'histoire à chaque règne nouveau ; courtisans dévots pour plaire à Mme de Maintenon, courtisans débauchés pour souper avec le Régent, courtisans du malheur pour monter sur l'échafaud de la place Louis XV, courtisans de l'exil pour mourir obscurément à Quiberon ; toutes ces traditions de bravoure, de noblesse, de petitesse ou de grandeur, tout cela se résumait en cet enfant de dix ans, dont le père venait de mourir et qu'on allait priver de sa mère. La douairière comprit qu'elle assumait une tâche redoutable. Quelque chose comme une lueur de pitié entra dans ce cœur glacé. Elle attira l'enfant vers elle, et l'embrassa au front. Surpris, Hervé la regarda de ses yeux fiers et calmes, où luisait une volonté réfléchie.

Le lendemain, sans le dire à personne, il entra dans la chambre de Solange. Et ce furent des jeux, des baisers, des enivremens... Hélas ! des larmes aussi. Elle était couchée. Hervé se tenait assis au chevet, et la mère, passant ses bras blancs autour du cou de l'enfant, serrait avec bonheur cette tête blonde sur sa poitrine. Enfin, arriva le jour où devait se lire le testament. Mme de Croix-Saint-Luc confia Hervé à Joseph, le premier piqueur.

— Vous avez besoin d'exercice, dit-elle. Je désire que vous alliez courir dans les bois. On découplera les chiens.

— Bien, grand'maman.

Et pendant qu'il bondissait dans les profondeurs de Charmois ou les taillis verdoyans des Charmettes, l'iniquité s'accomplissait. Quand il revint et qu'il demanda sa mère, on lui dit qu'elle était partie. Partie ? Sans l'avoir embrassé ? Sans lui avoir dit adieu ? Il ne comprenait pas. Il resta quelques heures, pensif, songeur : puis, montant dans l'oratoire de son aïeule :

— Excusez-moi, dit-il. J'ai appris que maman voyageait. Quand reviendra-t-elle ?

La comtesse contempla son petit-fils. Il lui rappelait moins Raymond que Solange. Elle retrouvait les traits, l'expression du visage de cette femme qu'elle haïssait. Et cependant elle devinait en lui une volonté rude à vaincre.

— Elle ne reviendra pas, répliqua lentement la douairière.

— Alors, je ne verrai plus maman ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Je vous défends de renouveler ces questions. C'est moi qui suis chargée de vous élever. Vous ne retournerez plus au collège. Quand les vacances seront terminées, je ferai venir l'abbé Hélion, que vous avez connu chez les pères.

Hervé était en face de sa grand'mère. Il gardait le silence. Ses yeux noirs et fermes ne perdaient rien de leur assurance. Il salua un peu craintivement et descendit dans la chambre de Solange. Elle conservait cet insaisissable parfum qui se dégage des choses. Les fines dentelles, les tentures, les tapisseries, le grand lit bas, les meubles favoris semblaient attendre le retour de leur maîtresse. Au mur, en face de la Vierge pensive au-dessus du prie-Dieu, pendait un tableau, le portrait de la comtesse par Baudry. La ressemblance vivait. C'étaient les yeux bleus et verts, les cheveux blonds comme de l'or pâle, le teint éblouissant de la jeune femme. Hervé s'assit devant le chef-d'œuvre du peintre. Il restait là, abîmé dans une contemplation muette. L'homme vient au monde et grandit, portant en lui certains sentimens innés. L'amour filial est de ceux qui s'éprouvent et ne se raisonnent pas : inexplicable entraînement du cœur, aussi naturel qu'illogique. On a vu des fils choyés, gâtés, ne rendre qu'une affection faite d'habitude et de respect, et d'autres, rudoyés, maltraités, élever un autel à l'idole sévère qui les méconnaissait.

Hervé adorait sa mère, d'instinct, « les yeux fermés, » sans réflexion, sans s'être jamais dit : « Je l'aime parce que je suis son fils. » Il l'adorait comme l'oiseau l'espace, comme la fleur.le grand soleil. Au collège, quand il travaillait, sa songerie s'envolait vers elle ; quand il détournait sa pensée du labeur interrompu, il revoyait son visage doux, ses yeux tendres, ses lèvres souriantes. Et il se blottissait avec bonheur dans le silence tiède de la chambre parfumée, sentant flotter dans l'air le souvenir impalpable qui lui ravissait le cœur. Partie ! Elle était partie ! Et il ne la reverrait jamais ! Qui disait cela ? Sa grand'mère. Il n'aimait pas cette femme hautaine et froide. Quelque chose les séparait. Son cerveau d'enfant remuait cette même idée : Où était sa mère, et pourquoi les éloignait-on l'un de l'autre ? Il ne comprenait toujours pas. Et le temps fuyait, et il se trouvait bien, là, à contempler ces traits délicats. Vers la fin de la journée seulement, il quitta la chambre, non rassasié encore de ce bonheur silencieux. Il craignait qu'on ne le surprît et qu'en fermant la pièce on ne voulût à l'avenir le priver de la seule joie qui lui restait.

Le temps était radieux. Dans la grande pelouse, se dressaient des meules de foin odorant. Hervé avait maintenant tant de gaîté au cœur, grisé par son souvenir tendre, qu'il se roulait dans les herbes, dans le sainfoin, couché à plat ventre, riant de sentir les fleurs sauvages et la folle-avoine emmêlées dans ses cheveux. Il fallut la présence de sa grand'mère pour éteindre cette flambée de joie. La soirée lui parut longue et ennuyeuse. Il ne se retrouva lui-même que dans son petit lit, quand le silence emplissait déjà la maison. Et il s'endormit avec un sourire en pensant à Solange.

Et tous les jours ce fut la même chose. Froid et timide avec Mme de Croix-Saint-Luc, répondant quand elle lui adressait la parole, mais ne la questionnant jamais, acceptant, sans les réclamer, les baisers glacés que matin et soir elle lui mettait au front. Il jouait une partie de la journée, jusqu'à ce que l'heure sonnât où il s'enfermait dans la chambre solitaire. Et c'était là le meilleur de son temps, les heures qui lui semblaient les plus douces, la vraie récréation pour cet être précoce, ferme et délicat, qui vivait surtout par le cœur.

Cependant, un lent travail de réflexion s'opérait en lui. Il se demandait toujours : « Où est maman et que fait-elle ? » Il ne voulait plus s'adresser à sa grand'mère. Il ne pouvait pas interroger les serviteurs de la maison. Il sentait que tous avaient des ordres particuliers et ne lui répondraient pas. Il se défiait autant de Joseph que de Mlle Ernestine, car la douairière, désirant garder sous sa main les témoins qui lui seraient nécessaires, n'avait pas congédié les domestiques de sa bru. Une seule personne plaisait à l'enfant : Virginie, une robuste Bressane de quarante ans, ancienne lingère de la comtesse Solange. Elle était veuve et venait de perdre une fille de douze ans. Chaque enfant lui rappelait sa petite morte. Elle savait ce qu'on racontait dans le château. Elle plaignait Hervé de son abandon : mais la douairière inspirait une telle crainte aux gens qui la servaient que Virginie cachait cette muette sympathie.

Cependant, les journées passaient, lentes et régulières. La fin du mois d'août approchait. Jusqu'à ce moment, Hervé avait été à peu près libre. Sans doute, il ne sortait pas sans être accompagné de Joseph : mais au moins, dans le parc, on le laissait courir seul. Un matin, il crut voir qu'une sorte de surveillance s'établissait autour de lui. Ou le premier piqueur, ou Ernestine affectaient de le suivre de loin. Afin de préciser son soupçon, il s'enfonça dans les taillis ; et toujours, en retournant la tête, il apercevait la femme de chambre qui le guettait. Il y avait déjà l'orgueil d'un homme chez cet enfant.

— Pourquoi venez-vous avec moi? dit-il. Je veux être seul.

— Mme la comtesse m'a ordonné de toujours accompagner M. Hervé.

Il frémissait. Une lueur de colère brillait dans ses yeux.

— C'est bien, répliqua-t-il. Rentrons.

Il revint au château et monta droit chez sa grand'mère.

— Est-il vrai, grand'maman, que vous ayez commandé à Ernestine de toujours m'accompagner?

— C'est vrai.

— Me permettez-vous de demander pourquoi? J'ai été libre de jouer et de courir jusqu'à présent. Je n'ai rien fait de mal...

— Vous êtes trop jeune pour comprendre...

— Alors, chaque fois que je me promènerai dans le parc, Ernestine viendra avec moi?

— Oui.

— C'est bien. Je ne me promènerai plus.

Mme de Croix-Saint-Luc observait depuis longtemps le caractère de son petit-fils. Elle connaissait sa fierté ombrageuse, sa fermeté, qui touchait à l'entêtement. Cela ne lui déplaisait pas. Elle se retrouvait en cet enfant. Tiendrait-il sa parole? D'ailleurs, elle n'était point fâchée qu'il ne s'éloignât plus. La surveillance serait plus aisée. Dès le lendemain, Hervé reprit ses livres et se remit au travail. Pour se reposer, il descendait dans la cour et marchait devant le château. Avant tout, il craignait qu'on ne l'empêchât d'aller chaque après-midi s'enfermer dans la chambre de sa mère. Un soir, il entendit le cocher qui disait à Joseph :

— Je voudrais qu'il fît beau demain. Je vais chercher quelqu'un à Blaizy. C'est un grand avocat de Paris qui vient pour les affaires de Dijon.

Mais le cocher se tut brusquement parce que Joseph fit signe que, lui, Hervé, pouvait entendre. Quelles étaient donc « ces affaires de Dijon » qu'il ne devait pas connaître?

Le grand avocat arriva, comme l'avait annoncé le cocher. Me Cîmier, de l'Académie française, est une puissance au Palais. On peut mettre en défaut sa science de jurisconsulte, non pas la droiture de son esprit. Son éloquence est faite de passion, de bouillonnemens et de coups de tonnerre. Il démonte son adversaire et l'achève avec ses périodes violentes, dont la fougue et l'ampleur rappellent celles de Berryer. Sa grande force lui vient de la haute estime où l'on tient son caractère. On le sait incapable de plaider une cause qu'il ne croirait point bonne. Il a repoussé des offres d'argent avec une rudesse simple qui commandait le respect à ceux-là même qu'il rebutait. Au physique, taillé en Hercule, trapu, ramassé sur lui-même, toujours prêt à fondre sur l'ennemi, comme le lion

au repos. Une tête violente, sans barbe, avec des lèvres minces, éclairée par des yeux verts d'où jaillissaient des lueurs chaudes.

Dès son arrivée au château, il s'enferma dans l'oratoire avec la douairière, et on ne le vit plus qu'au déjeuner. Il étudiait beaucoup Hervé. Il était aisé de voir que l'enfant l'intéressait.

« Les affaires de Dijon! » Ces quatre mots se heurtaient dans la tête de ce fils qui ne pensait qu'à sa mère. Il devinait que là était le secret qu'il cherchait vainement à connaître. Pendant le repas, il surprit quelques mots, toujours incompréhensibles. Mais il se sentait gêné surtout par le regard fixe de Me Cîmier, qui se portait fréquemment sur lui. Comme sa grand'mère l'interrogeait, il répondit avec un peu de crainte, et de même à quelques mots de l'avocat.

En sortant de table, celui-ci dit tout bas à la comtesse :

— Vous avez raison. Cet enfant m'effraie. Il est trop précoce.

Trop précoce! Il suffisait de voir Hervé, d'étudier son caractère, de regarder ses yeux noirs et résolus. Certes, il tenait de son aïeule cette fermeté au-dessus de son âge, qui naguère étonnait ses maîtres. Peut-être aussi était-ce comme la résurrection des vertus vaillantes et robustes de toute une race hardie, presque éteintes chez le père, et revivant en cet enfant dans leur splendeur première.

Toute la journée et le soir même, après le dîner, l'avocat et la comtesse s'enfermèrent dans l'oratoire. C'est qu'en vérité « les affaires de Dijon » n'allaient point aussi bien que le désirait la douairière. Le procureur général, le procureur de la république, presque tous les magistrats du parquet inclinaient en faveur de Solange. Mme de Croix-Saint-Luc la mère connaissait le danger. Et elle avait demandé à Me Cîmier, très attaché à sa famille, de plaider pour elle, sachant bien que, dans un procès aussi délicat, la personnalité du défenseur serait la moitié du succès.

L'avocat partit le lendemain, et les journées qui suivirent effacèrent bien vite chez Hervé l'impression de malaise que lui causait la présence de cet homme. Il reprit sa vie accoutumée, mêlée de jeux et de travail. Il fallut un hasard pour réveiller dans le cœur de l'enfant toutes les douleurs filiales de sa tendresse maladive.

Un soir, vers huit heures, Hervé jouait dans la salle de récréation. Il aimait à découper ces grandes images coloriées qui instruisent les enfans en les amusant. Il venait de se mettre à la besogne quand il s'aperçut qu'une des images lui manquait. Il remonta dans sa chambre pour l'y chercher. Il était forcé de passer devant l'oratoire, dont la porte, mal fermée, restait à demi entr'ouverte. On y parlait à voix haute. L'enfant ne se doutait guère qu'il pouvait être question de lui quand il entendit tout à coup prononcer son nom. Il s'arrêta, croyant d'abord que sa grand'mère l'appelait. Non,

ce n'était pas elle. Mais une voix le nommait, une voix qu'il reconnaissait bien : celle de cet avocat, venu au château quelques jours auparavant. Il était donc de retour? Et dès les premiers mots, Hervé resta cloué en place, pétrifié. Me Cîmier parlait, et sa parole, dans ce vaste château sonore, éclatait puissante comme une fanfare.

— Ce qui a failli nous perdre, disait-il, c'est que Mme Solange de Croix-Saint-Luc est à Dijon et que, si près de son fils, on l'empêche de le voir.

Hervé frissonnait. Sa mère chérie à Dijon! Et il n'était pas avec elle!

— Ne me remerciez pas, madame, poursuivait Me Cîmier. C'est M. Duprier, le vice-président du tribunal, qui a tout fait. La partie était compromise : il a entraîné ses collègues. Je le soupçonne même d'avoir rédigé l'arrêt auquel les autres ont adhéré. Un type, ce Duprier! Habile, hypocrite, cauteleux; voilà pour le moral. Au physique, une fouine gourmande. Toute Mme de Croix-Saint-Luc que vous êtes, je vous engage à faire exprès le voyage de Dijon pour lui rendre visite.

La douairière eut un haut-le-corps. Me Cîmier reprit :

— Nous aurons besoin de lui en appel.

— Vous croyez donc qu'elle en appellera?

— C'est inévitable. Ne vous y trompez pas. Nous avons affaire à forte partie. Votre belle-fille a pour elle l'opinion. Une mère qui demande son enfant! Il n'en faut pas davantage pour remuer le public. Aussi je m'attends à ce que la presse mette son holà. Oui, cela vous irrite. Les journaux s'occupant d'un procès de Mme de Croix-Saint-Luc! Nous vivons à une époque de liberté absolue, madame. La presse y représente un état dans l'état, une sorte de quatrième pouvoir irresponsable, qui ne dépend de rien et qui s'occupe de tout.

— Le scandale alors!

— C'est Mazureau qui a plaidé pour votre belle-fille. Il a fait de la jurisprudence au lieu de faire du sentiment. Sans cela nous étions perdus. Mais il est retors. Il a défendu beaucoup de journalistes sous l'empire. Il inspirera des articles où l'on peindra la jeune mère appelant son enfant. Extrêmement touchant! Toutes les lectrices de France en auront des larmes dans les yeux. Le magistrat, quelque honnête et impersonnel qu'il soit, subit plus ou moins les courans mystérieux de l'opinion. Prenons garde d'arriver en appel avec un public hostile et des juges prévenus.

— Alors tout est perdu?

— Allons donc! Vous avez au moins un an devant vous. En un an, on fait bien des choses.

— Avant tout, reprit nettement la douairière, je veux garder

Hervé. Avant tout, je ne veux pas que sa mère ait de droits sur lui. J'aimerais mieux qu'il ne la revît jamais. C'est impossible. Au moins ce ne sera qu'en ma présence. Ah! si en m'expatriant, je pouvais les séparer pour toujours!

Et elle laissait parler sa haine devant cet homme qui possédait toute sa confiance, disant les résolutions qu'elle avait prises pour l'éducation de son petit-fils. Non! elle ne voulait pas qu'Hervé retombât sous l'influence de sa mère. Elle dresserait un mur entre eux, et si haut, que leur tendresse commune ne pourrait pas le franchir. Un an? Eh bien! elle aviserait. Elle aviserait, puisque la justice était si lente, puisque ces magistrats nouveaux n'avaient plus le respect des vieilles familles et des traditions anciennes. Rien de commun entre la mère et le fils : elle l'avait juré.

La conférence de l'avocat et de sa noble cliente s'était prolongée assez avant dans la soirée. Quand Mme de Croix-Saint-Luc demanda son petit-fils, on lui répondit que M. Hervé reposait depuis longtemps. La douairière était heureuse d'avoir gagné sa cause en première instance. Mais elle prévoyait une lutte dangereuse. Le péril allait venir d'où elle ne l'attendait pas.

Dans ce flot de paroles heurtées, Hervé ne comprit qu'une seule chose : c'est qu'on voulait l'empêcher de revoir sa mère. Ces mots de juges, de tribunal, d'appel, ces mots ignorés, l'épouvantaient inconsciemment. Il se rappelait les contes de fées où la belle princesse est enfermée par des enchanteurs. Et il se comparait tout bas aux douces victimes qui hantaient son souvenir. Il s'était résigné tant qu'il avait espéré. Maintenant, il n'espérait plus. Tout était fini. On l'éloignait brutalement de sa mère. On l'emmènerait si loin, si loin, qu'il ne la reverrait plus. L'avocat, tous ces gens dont il entendait parler, devenaient autant d'ennemis acharnés après lui.

Mlle Ernestine ne le trouva point, ce soir-là, différent des autres fois. Toujours assez taciturne, Hervé ne connaissait pas les douces familiarités naturelles à son âge. D'ailleurs il aimait peu l'ancienne femme de chambre de sa mère; il se défiait d'elle. Ernestine se retira comme d'habitude, et l'enfant resta seul, dans son lit, poursuivi par cette pensée lancinante : « Sa mère! à Dijon! » Et il la croyait loin, bien loin! Et il s'imaginait que de vastes pays inconnus les séparaient l'un de l'autre! Dans ce petit cœur troublé d'étranges idées remuaient. Si près d'elle! Alors pourquoi l'empêchait-on de la rejoindre? Les vagues histoires des contes de fées hantaient encore son esprit, mais cette fois prenant un sens plus précis.

Parmi ces contes il y en avait un qui le frappait surtout : *la Belle aux yeux bleus*, que Gamaric vient voir, la nuit, après une longue

course à travers les chemins. Il se comparait en lui-même à ce Gamaric : son imagination lui prêtait une situation et une douleur semblables aux siennes. Lentement, il s'endormit, pensant toujours au conte enchanté qui berçait sa mémoire attendrie. Un rêve, doux comme sa pensée filiale, lui apportait les charmes trompeurs des oublis passagers. Il voyait nettement un Gamaric qui était lui-même, et qui s'en allait vers Dijon, à travers la nuit, franchissant les chemins, ne sentant ni la peur des ombres menaçantes, ni le froid de l'automne.

Les heures fuyaient, et l'enfant dormait toujours envolé dans le pays des songes aériens. Quand il s'éveilla, un profond silence enveloppait le château. La pâle veilleuse éclairait vaguement la pièce de sa lueur incertaine. Hervé regardait devant lui, encore possédé par la réalité douteuse de son rêve, et il le continuait maintenant, les yeux ouverts, pensant à sa mère, à sa « Belle aux yeux bleus » qu'il voyait de loin lui sourire et l'appeler. Elle était à Dijon... Pourquoi ne ferait-il pas comme Gamaric ? Pourquoi n'irait-il pas, lui aussi, vers la douce princesse méchamment gardée par les enchanteurs félons ? Le jour, on le surveillait ; mais à cette heure de nuit il devenait libre. Il y avait en lui un peu de la surexcitation fébrile qui mélange le rêve et la réalité. Il ne se rendait pas même compte des rudes difficultés de son projet. Un enfant conçoit sans raisonner, et il exécute sans discuter avec lui-même. Lentement, Hervé se leva, s'habillant comme il faisait au collège. Il ne se disait même pas que la route était longue. Il la connaissait pour l'avoir faite en voiture : mais il ne songeait pas que, cette même route, il serait forcé de la franchir à pied. Tous ces raisonnemens ne pouvaient pas lui venir. Cet être exclusivement sensitif allait où son cœur lui disait d'aller. A Dijon, puisque, là, il trouverait sa mère. Est-ce que Gamaric n'en faisait pas autant dans le conte bleu qui chantait à son oreille comme une délicieuse promesse ?

Il achevait de se vêtir quand l'horloge de l'église sonna trois heures. Résolument, il ouvrit la porte de sa chambre qui donnait sur l'escalier monumental. Il recula, un peu effaré. Pour la première fois, il subissait l'impression nerveuse du froid, du noir, de la solitude. La lune brillait au dehors, et les fils d'argent glissaient à travers les hautes fenêtres. Hervé s'enhardit, et commença de descendre. Mais son petit cœur battait, au moindre craquement des boiseries. S'il éveillait quelqu'un ? Si on l'entendait ? Un instant il y eut quelque chose comme une défaillance dans son énergie. Mais il était au premier étage, en face de l'appartement de sa mère, et sa tendresse ranima sa volonté. Il descendit l'autre étage plus vite et pénétra dans le salon. De là il était aisé de gagner les jardins. Enfin, il se trouvait dehors. Les rayons de lune s'étalaient en larges

plaques lumineuses, et dans le ciel doux et clair de septembre, les étoiles riaient, pour montrer la route au petit voyageur. Une admirable nuit, tiède et limpide, comme on en voit souvent dans ces pays boisés, pendant les premiers jours de l'automne. Les craintes d'Hervé s'effacèrent tout de suite. Les lumières blanches qui couraient autour de lui rassuraient son enfantine frayeur. Et puis ne connaissait-il pas les moindres détails du jardin et du parc? Est-ce que tous les arbres ne lui étaient point familiers? La porte du haut serait fermée au loquet seulement, comme d'habitude, et de là, pour gagner la route et la Première-Croix, ce ne serait pas bien difficile.

Un enfant, même très précoce et intelligent, ainsi qu'Hervé, n'a pas le sentiment des distances. On l'aurait bien étonné si on lui avait dit qu'il pouvait se perdre en route. Se perdre? Mais non. Il fallait aller à Lamargelle et de là à Saint-Seine. Il aurait fait le chemin les yeux fermés. Et il marchait très rassuré maintenant, très confiant, pensant à sa mère, se comparant tout bas, non sans fierté, à ce Gamaric qu'il admirait tant. Il éprouvait une réelle joie à se sentir hors du parc, libre, non surveillé, ne dépendant plus que de lui-même. Il avait entendu dire qu'on pouvait souffrir de la peur, la nuit, sur les grandes routes désertes. Peur? dans cette lumière extrêmement douce que jetaient la lune et les étoiles, pareille à une aube très matinale?

Arrivé au sommet de la route, Hervé se retourna. Le château dormait toujours couché dans son lit de verdures frissonnantes. L'enfant n'avait plus qu'à marcher devant lui. Le chemin, tout blanc, se déroulait, montant jusqu'à la Seconde-Croix qui se dressait là-haut, étendant ses énormes bras de pierre. Hervé allait, ne s'arrêtant pas, quand soudain un profond soupir monta du fond de la vallée, traversant les forêts encore immobiles. Un vent d'ouest se levait, chassant devant lui de gros nuages gris.

L'enfant eut une première hésitation. La peur lui venait: une peur vague, cet effroi devant l'inconnu qui est instinctif et à fleur de peau; mais Gamaric ne se serait pas effrayé, et Hervé voulait imiter son héros. Pour achever de se rassurer, il fredonna une chanson que sa mère lui avait apprise :

> Dans la ville de Nantes
> Était un prisonnier :
> Personne ne pouvait le voir
> Que la fille du geôlier...

Tout au fond de lui-même remuaient des pensées que seul il pouvait avoir. Sa grand'mère disait souvent : « Quand on est un Croix-Saint-Luc, on ne doit reculer devant rien! » Et il était un

Croix-Saint-Luc; et aussi Gamaric, qui allait revoir la « Belle aux yeux bleus. »

Cependant, à mesure que l'enfant marchait, le ciel s'obscurcissait lentement. Les nuages gris, glissant rapidement, cachaient et découvraient tour à tour la lune, les étoiles, toutes ces lueurs souriantes au voyageur nocturne. Hervé se troublait. Sa peur croissait avec l'ombre grandissante. Et maintenant le vent d'ouest soufflait plus fort, se changeant en rafale, courbant les arbres qui grimaçaient comme des géans pliés en deux. L'enfant reprit, à voix plus haute, sans interrompre sa marche déjà hésitante :

Personne ne pouvait le voir
Que la fille du geôlier :
Elle lui portait à boire,
A boire et à manger...

La rafale se déchaînait. Le soupir devenait sifflement. Des voix sourdes criaient dans la vallée. Et Hervé avait peur, et il avait froid. Il pressa le pas, marchant aussi vite qu'il pouvait, suivant bien le milieu du chemin pour éviter les hauts buissons aux dentelures sombres qui lui causaient un effroi nerveux. Tout autre enfant eût renoncé à son projet et serait revenu en arrière. Mais elle était vaillante, l'âme de ce petit homme. Il serrait les dents et il allait toujours devant lui, ne regardant ni à droite, ni à gauche, les yeux fixes, car là-bas il apercevait le but qu'il voulait atteindre. Comme il arrivait presque au-dessus de Lamargelle, le ciel devint tout noir, et les bois épais semblaient se rapprocher, s'unir, s'étreindre pour barrer la route. Le vent avait des plaintes longues qui trouvaient un écho contre les montagnes sonores. C'était bien la nuit, la nuit et la solitude, au milieu des grands arbres dont les ramures grinçaient. L'enfant s'arrêta, épouvanté : il tremblait maintenant. Il essaya de chanter encore, et, d'une voix chevrotante :

Elle lui portait à boire,
A boire et à manger,
Et des chemises blanches,
Et puis de beaux souliers...

Mais cela ne le rassurait plus. Sa voix même l'effrayait. Affolé, il prit sa course, s'élançant en avant, se heurtant aux pierres, n'y voyant presque plus. Au bout de quatre ou cinq minutes, le souffle lui manquait : il s'arrêta. Tout à coup éclata au-dessus de sa tête un jappement sinistre, un tumulte innommable, quelque chose comme l'appel de clairons enroués. C'était un vol d'oies sauvages lancé à travers le ciel, venant de l'ouest, avec le vent. Hervé se

sentait vaincu. Sa volonté, sa fierté, s'en allaient dans une terreur immense. A sa gauche se dressaient ces hautes masses granitiques qu'on appelle Les Roches-Saint-Claude et qui dominent le village de Lamargelle. Éperdu, l'enfant se réfugia dans une des grottes qui s'ouvrent en leurs profondeurs béantes. Il lui semblait que là il trouverait un asile certain et que ce danger inconnu qui le menaçait ne l'y pourrait plus atteindre. Il s'étendit sous un pan de granit, comme un pauvre chien qui se met à l'abri, en disant tout bas : « Maman!.. O maman!.. »

C'était fini; il ne la verrait plus. Le jour allait poindre, et là-bas, au château, on s'apercevait de son absence. On courrait après lui; en plein jour, on le découvrirait bien vite. On le ramènerait en cette maison où il était prisonnier. Il n'avait plus peur ni de la nuit, ni du vent, ni de la solitude. A l'abri sous son rocher, il se sentait protégé comme le naufragé échoué sur une île qui contemple la vague furieuse. Sa mère! il ne la verrait plus! Il ne la verrait plus, parce qu'il avait eu peur! Il se disait cela, et il ne bougeait pas, et il restait, encore tremblant de ses terreurs anciennes, épouvanté par cette nuit où il avait manqué se noyer. C'était fini, bien fini. Sa mère, il ne la verrait plus... Son petit cœur se brisait. Des sanglots soulevaient sa poitrine et il fondit en larmes.

Le temps coulait. Les nappes blanches s'étalaient à la cime des montagnes encore ensevelies dans leur linceul d'ombres. C'était l'aube humide, toute tremblante dans son frais manteau de rosée. A droite, à gauche, les fermes s'éveillaient; au loin, grondaient les aboiemens des chiens, mêlés aux bruits vagues des choses qui renaissent à la vie. Puis les lueurs incertaines se précisaient bientôt, et les arbres sortaient lentement de l'obscurité. Le vent baissait, et quelque chose de doux s'épandait dans la plaine, calmant les peurs d'Hervé. Il était très apaisé. Il ne sentait plus que le froid piquant du matin. Alors il eut honte, et ce petit cœur vaillant retrouva sa fermeté perdue. Soudain, il entendit des aboiemens plus rapprochés; puis des voix. On le cherchait, c'était sûr. Il n'eut pas même l'idée que ce pouvait être des amis. Il eut honte d'être ainsi trouvé : que ferait-il? A la lisière du champ paraissaient déjà deux ou trois hommes, dont l'un, de haute stature, commandait aux autres. Alors l'enfant n'hésita plus. Il sortit du rocher, et marcha droit vers eux, se livrant lui-même, retenant ses larmes prêtes à couler encore, car cette fois c'était fini, bien fini, et pour toujours...

XIV.

Dès son arrivée à Dijon, Solange avait pu voir que Mme Fosca connaissait le monde lorsqu'elle lui disait naguère : « N'entre pas en

lutte contre ta belle-mère ! » L'aristocratie de province est plus sévère encore dans ses jugemens que dans ses principes. A Paris, la facilité des relations, le mouvement, le bruit, les distractions renouvelées sans cesse, donnent, aux femmes surtout, une indulgence plus étendue. Dans une ville comme Dijon, ce qu'on appelle le monde aristocratique est très restreint, car beaucoup de personnes ne quittent leurs châteaux que rarement. C'est une société fermée, où les questions se débattent lentement, les sujets de discussion étant peu nombreux.

Le scandale qui éclatait dans la famille des Croix-Saint-Luc devenait une mine inépuisable de causeries, d'allusions et de calomnies. Les faits étaient grossis, comme d'habitude, mais sans cette pointe de bonhomie et de banale indifférence qui est particulière aux Parisiens. La vieille marquise de Moloy, qui faisait autorité, se prononça nettement contre Solange. Dès lors ce fut un déchaînement. Des salons aristocratiques, l'aventure fut colportée dans les salons bourgeois. Puis *le Phare de la Côte-d'Or*, journal royaliste et catholique, s'en empara, et glissa une note perfide dans la chronique mondaine, entre les nouvelles locales et le cours des graines oléagineuses. *Le Petit Bourguignon* s'indigna d'être plus mal renseigné que son rival. Il donna des détails « complètement inédits. » Et l'histoire courut les carrefours.

Solange, sa beauté, sa délicatesse, ses souffrances, ses chastes amours : tout cela fut mis à nu et livré à la curiosité du vulgaire. Il fut de mode, pendant une huitaine, d'inventer chaque jour quelque chose de nouveau.

— Vous savez ce qu'on a découvert? Le comte n'a pas été tué par accident. Pas du tout, mon cher ami. Un suicide!

— Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que ce M. Bertrand du Manoir n'a pas été le premier.

Tout ce qu'il y a de venin dans l'âme des méchans et des jaloux coulait librement. La sympathie ne s'éveilla en faveur de Solange que lorsqu'on vit des gens décidés à la défendre résolument. Tant qu'une créature humaine conserve des amis, elle n'est point encore perdue. Bientôt, on apprit que le parquet se prononçait contre la décision du conseil de famille; sans compter l'appui de Mme Fosca, qui avait des amis partout. C'est alors que la réaction commença. L'opinion est absolument lâche. On se mit à défendre Solange avec les mêmes argumens qui servaient naguère à la combattre.

Quel serait l'avis du tribunal? Voilà ce que tout le monde se demandait. La chambre des vacations était présidée par le vice-président, M. Duprier. Et on l'entourait, on le questionnait, on cherchait à deviner son opinion. Mais il se renfermait dans un silence tou-

jours prudent et diplomatique. Me Cîmier le dépeignait excellemment. Cet homme, petit, maigre et anguleux, ressemblait à une fouine. Protégé par tous les gouvernemens, bien en cour sous tous les ministres, M. Duprier ambitionnait un siège de président de chambre. Souplesses, ruses, rien ne lui coûtait pour avancer d'un pas de plus sur le chemin tracé. Il savait trouver tout ce qui peut flatter un homme. Le premier président, M. Mornant, était fort vaniteux. M. Duprier lui faisait une cour assidue. Quand il écrivait à Mme Mornant, il mettait toujours sur l'enveloppe, entre parenthèses, ces huit mots étonnans : « Son mari, chevalier de la Légion d'honneur. »

Or, l'affaire était délicate. Il convenait de la terminer sans se brouiller avec personne : ni avec le ministère qui défendait la bru, ni avec la haute société qui défendait la belle-mère. Il manœuvrait si bien que, la veille même du jugement, Solange, ses conseils, Mme Fosca, se croyaient sûrs de gagner. La jeune comtesse attendait, dans sa chambre, au couvent des dames de Saint-François-d'Assise. Tous ses amis étaient partis pour l'audience. Une profonde émotion la poignait. Tantôt elle marchait à pas rapides à travers la pièce, tantôt elle demeurait auprès de sa fenêtre ouverte, regardant passer et repasser les oisifs et les indifférens.

Comment tous ces gens-là pouvaient-ils être si calmes lorsqu'on allait flétrir l'iniquité ou l'absoudre? Son cher petit Hervé! Oserait-on le lui prendre? Et sa confiance s'évanouissait, et ses terreurs anciennes lui revenaient une à une. Ils n'avaient donc pas d'enfans, tous ces juges! Comme l'heure était longue! Elle suivait la marche des aiguilles, si lentes et si rapides, hélas! La journée était superbe. Les savoureux parfums de l'automne montaient du vaste jardin qui entourait le couvent. Le ciel, où couraient de petits nuages gris pommelés, avait des profondeurs souriantes. Mais Solange ne voyait rien, n'entendait rien. Son esprit était là-bas, au Palais de justice, dans ce prétoire, qui lui apparaissait cruel et formidable.

Et pendant ce temps-là, moralement, on la traînait sur la claie, on la mettait toute nue. Me Cîmier, avec sa redoutable éloquence, ramassait un à un tous les petits détails et en formait un ensemble terriblement logique. Il montrait Bertrand amoureux, et ses assiduités, et la jalousie naturelle du mari s'éveillant en présence du scandale prochain. Puis, le jeune homme arrivait à Lamargelle. Et il forgeait de toutes pièces un roman qui semblait vrai, comparé à la réalité du drame. Les rendez-vous dans Les Brosses, même l'entrevue nocturne, jusqu'à l'explosion finale, quand le comte, aidé de son premier piqueur, faisait feu, la nuit. Les deux lettres saisies devenaient « d'impudiques aveux. » Le baiser sur le front « une passion follement sensuelle. » La mort du mari « un désespoir qui se réfugiait dans la tombe. »

Puis les témoignages, habilement groupés par M. Duprier, dans son interrogatoire, écrasaient la malheureuse Solange. Vainement son avocat, médiocre au reste, essayait de faire de la jurisprudence. La mauvaise impression était produite. Dans une réplique, terrible comme un coup de boutoir, Me Cîmier résuma nettement toute la cause. Il prouva l'adultère, flétrissant la jeune femme. Et il prit ses craintes, ses pudeurs, ses larmes, ses angoisses, ses amours pour les jeter, toutes palpitantes encore, au milieu des éclats de rire de la foule.

Le tribunal approuvait purement et simplement le conseil de famille. Mme Fosca était navrée. Comment apprendre une pareille nouvelle à son amie, qui vivait en pleine espérance? Hélas! dès qu'elles furent en présence l'une de l'autre, les deux femmes se comprirent au premier regard. Il n'y eut pas une question posée, pas une réponse faite. En entendant ouvrir la porte de sa chambre, la comtesse s'était levée.

— Ma pauvre enfant! dit Mme Fosca.

Et Solange s'abattit dans ses bras, sans larmes, les yeux fermés, prête à défaillir. A quoi bon lui donner des détails? A quoi bon lui raconter la haineuse plaidoirie? Elle souffrait déjà bien assez dans sa maternité meurtrie sans la frapper encore dans sa pudeur révoltée.

— Je suis à bout, dit-elle enfin. Cette lutte me tue!

— Voyons, mon enfant, reprit Mme Fosca, ne te décourage pas encore. Il y a toujours de l'espoir. Tu peux aller en appel et gagner. Pourquoi pas?

Mais Solange ne croyait plus. Elle hochait doucement la tête, avec l'abandon automatique et régulier des malades.

— Non, non, je n'espère plus maintenant. Vous m'avez vue bien courageuse jusqu'à la fin. C'est que j'espérais. A présent, rien ne peut me sauver, car rien ne m'est plus. Cette femme est plus forte que nous. Elle use d'influences que nous n'avons pas. Elle a surtout une force de résistance que je ne possède point. Mon pauvre petit Hervé!.. mon mignon!

Et elle pleurait maintenant, elle s'avouait vaincue. Encore lutter! encore se débattre! Non, elle ne pouvait plus. Elle l'avait dit : elle était à bout. Toute la nuit, les mêmes pensées déchirantes hantèrent son esprit. Perdre son fils! Il était là à quelques lieues. Et elle ne le voyait pas, elle ne pouvait pas le voir!.. Alors elle ressassait tous les souvenirs d'autrefois, lorsqu'elle était heureuse, lorsque son mignon vivait auprès d'elle. Que faisait-il maintenant? Il dormait, dans sa petite chambre, avec l'abandon tranquille des enfans, ne se doutant pas qu'elle lui coûtait bien cher, cette journée qui venait de finir.

Que penserait-il plus tard, lorsqu'il lirait les détails de ce procès? Il rougirait de sa mère peut-être! Cette pensée torturait Solange. Elle se reprochait à l'égal d'un crime les légèretés commises. Et toute la nuit, les douleurs anciennes se réveillaient en ce cœur impitoyablement déchiré.

Les deux jours qui suivirent furent pour Mme Fosca une inquiétude de toutes les heures. Solange ne pleurait pas; elle ne se plaignait pas. Il semblait que le ressort de sa vie fût brisé. Son amie avait désiré qu'elle fît une longue promenade en voiture aux environs de Dijon. Elle n'avait pas résisté. On eût dit qu'elle n'était plus elle-même, mais une autre femme, ayant abdiqué sa volonté. Mme Fosca eût tout préféré à cet état de résignation maladive. Elle aurait voulu que Solange criât, qu'elle pleurât. Une douleur qui se confie est déjà une douleur qui combat. Mais non. Elle se heurtait à l'une de ces créatures à demi vivantes chez lesquelles on sent qu'il y a quelque chose de mort.

Le matin du troisième jour, vers dix heures, Mme Fosca arriva, selon son habitude, mais l'air enjoué, presque riant :

— Je t'apporte une bonne nouvelle, ma chère enfant. Nos amis de Paris se sont remués. Antoinette et Bertrand surtout! Il paraît que, dans le monde, on est furieux contre ta belle-mère. Bertrand avait de grandes influences auprès du garde des sceaux : il les a fait agir. Il est à peu près certain que l'on va s'efforcer de retirer à la cour de Dijon ton procès pour le transférer à la cour de Besançon. Oui, tu es comme moi : tu ne comprends guère pourquoi cette décision nous est utile. Je vais te l'expliquer. Il paraît que l'on attribue la perte de ton affaire en première instance à l'autorité que la comtesse douairière exerce dans le département. A Besançon, rien de pareil n'est à craindre.

Solange écoutait les paroles d'Herminie, l'œil immobile, sans comprendre.

— Comment! tu ne me réponds rien?

Une flamme traversa les yeux de la jeune femme.

— Que vous dirais-je que je ne vous aie déjà dit? Je n'ai plus la foi! Vous me parlez d'espérance? D'espérance, à moi qui ai le cœur meurtri et lassé! Vous ne voyez donc pas que je suis à demi morte? On élèvera mon fils non-seulement loin de moi, mais encore contre moi! Je ne pourrai pas former son esprit, diriger son intelligence, veiller sur son âme! Il grandira sans me connaître, et, plus tard, devenu homme, quand il pourra penser, raisonner, réfléchir, on lui fera lire ce procès inique, les dépositions des témoins, les accusations mensongères, les plaidoiries des avocats! Et c'est mon enfant qui devra me juger à son tour! Mais c'est odieux! mais c'est épouvantable! Et vous voulez que je vive avec cette honte

prématurée qui me ronge le cœur? Allons donc, je ne veux pas!.. je ne peux pas!

Elle était transfigurée. Il y avait dans son regard une flamme qui brûlait. Quelque chose comme une folie prochaine luisait en ses yeux agrandis.

— Vous avez cru que je me résignais à ce qu'on traîne ma pudeur de femme dans la rue, à ce qu'on recommence mon martyre, à ce qu'on me déshonore à nouveau devant mon fils! On va raconter encore que j'ai couru les bois avec mon amant, que j'ai rôdé la nuit dans mon parc, comme une malade ou une affolée! Et j'accepterais un pareil supplice! Je vous dis que je ne peux pas, que je ne peux pas! Ma chair se révolte et mon cœur s'indigne. Je serai peut-être seule à protester. Du moins, je crierai au monde qu'il est infâme d'avilir une mère aux yeux de son enfant!

Et tout vibrait en elle à cette pensée, qui lui semblait hideuse comme un sacrilège. Mme Fosca eut peur.

— Grand Dieu! que veux-tu faire?

— Mourir, dit-elle simplement.

— Tu commettrais cette lâcheté?

— Ah! nous n'en sommes plus aux raisonnemens et aux banalités! Je ne recule pas devant la souffrance de ma vie : je recule devant le mépris de mon fils. Avant de m'empoisonner, je lui écrirai que je suis innocente et que je suis morte pour le lui prouver; parce qu'on ne ment pas au moment de se tuer; parce que, si j'étais la femme qu'on raconte, j'aimerais mieux vivre heureuse dans mes vices que de mourir pour garder le respect de mon enfant! Le monde me condamnera s'il le veut. Hervé m'absoudra; il me plaindra, il m'aimera, il me vénérera, moi martyre, moi qui n'aurai point voulu paraître devant lui chargée d'opprobre et d'iniquité!

Herminie tenait les mains de Solange entre les siennes, des mains glacées et frissonnantes. Et elle ne savait plus que répondre, et cette femme l'épouvantait, cette femme au masque pâle, secouée de tremblemens convulsifs, vaincue par le désespoir. Que lui dire? quelle parole trouver? quelle consolation?

Tout à coup, Mme Fosca vit Solange se raidir comme si une étincelle électrique l'atteignait au cœur. La jeune femme restait immobile, droite, la lèvre entr'ouverte, l'œil fixe.

— Écoutez... Entendez-vous ce bruit, là-bas,.. là-bas,.. tout là-bas?..

Est-ce qu'elle devenait folle? Mme Fosca ne comprenait plus. Mais Solange devinait sa terreur muette.

— Non, non. Ne craignez rien. Je ne suis pas folle. Vous n'entendez rien, vous. Mais moi,.. moi, j'entends!..

Elle restait toujours immobile, la tête penchée, écoutant, cherchant, guettant. Loin, très loin, vibrait le roulement d'une voiture; puis, le bruit se rapprochait et devenait plus distinct; enfin, la voiture criait sur le pavé de la rue et s'arrêtait brusquement. Alors, elle étendit le bras; et, d'une voix nerveuse, éclatante :

— Hervé!.. Hervé!.. C'est Hervé!

Elle s'élança, mais elle ne pouvait plus se tenir debout. Elle défaillait et se retint à la muraille, les yeux fermés, le visage illuminé par une joie céleste, par un sourire divin. La porte s'ouvrit, et Hervé parut, suivi de M. d'Artis. Il n'y eut pas un cri, pas un mot. L'enfant était dans les bras de sa mère, qui le couvrait de baisers, parlant, riant, pleurant, l'embrassant, où elle pouvait, à pleines lèvres, envolée dans une extase, à demi folle d'un bonheur perdu et soudainement retrouvé...

XV.

— Alors, tu n'es pas surprise de me voir?

— Je t'attendais.

— Ah! ma chérie, si tu savais le tapage qu'a fait l'histoire dans les journaux! Cet enfant de dix ans qui se sauve, la nuit, pour retrouver sa mère! et M. d'Artis qui le recueille, épuisé, n'en pouvant plus, pour l'arracher à sa prison!.. Enfin, vous deux, libres, heureux, sur cette petite plage belge. C'est pour le coup que tout le monde te défend! Décidément, ma chérie, le tout est de réussir. Et tu as réussi.

Solange écoutait, avec un sourire pâle; et, près d'elle, Antoinette, rieuse, caquetant en Parisienne babillarde, lui tenant les mains et lui racontant tout ce qui s'était dit. D'abord, le monde avait été consterné. Le scandale, éclatant tout à coup, avait suffi pour dominer pendant quelques jours le tumulte de la vie bruyante. Quoi! cette Mme de Croix-Saint-Luc si applaudie, si fêtée l'hiver précédent? C'était à ne pas croire! Et chacun possédait de très curieux détails. Ensuite, le procès, et la fuite d'Hervé, et la mère enlevant son fils pour se réfugier à l'étranger avec lui, voilà qui remuait l'opinion et ramenait à Solange ceux-là même qui la condamnaient tout d'abord!

— Ce que je voudrais voir, s'écria brusquement la baronne Bersier, c'est la tête de ta belle-mère. Doit-elle être assez furieuse! Mon mari prétend qu'elle ressemble à un vieux moulin qui n'a plus rien à moudre. Je ne sais pas si la comparaison est juste, mais au moins elle est pittoresque. A propos, tu ne m'as pas demandé de nouvelles d'Humbert?

Antoinette souriait malicieusement en disant cela, et elle croyait comprendre la pensée de Solange, qui, songeuse, regardait les

vagues furieuses de la haute mer. Elle était bien à l'abri, maintenant. Sa belle-mère ne pouvait plus rien contre elle. Une heure après l'arrivée de M. d'Artis et d'Hervé, la comtesse de Croix-Saint-Luc montait dans le train de Genève, et à six heures du soir elle était en Suisse. Mme Fosca n'avait pas voulu la suivre. Elle trouvait plus sage de rentrer à Paris, afin de prévenir les fâcheux jugemens du monde. Elle voulait pouvoir dire : « J'étais là, j'ai vu. »

Mais elle avait donné les plus sages conseils à son amie. Même en hiver, la Suisse est sillonnée de voyageurs. Elle désirait que Solange n'y restât point. A cette époque de l'année, il y a des plages abandonnées où nul ne troublerait la pauvre femme. Elle y vivrait dans une telle solitude que le soupçon ne l'atteindrait pas. C'est ainsi que la comtesse s'était installée à Blankenberghe, un peu au nord d'Ostende. Elle avait loué une grande villa au bord la mer. Elle se plaisait là, toute seule, car pas un étranger n'habitait la ville. Brusquement, la baronne Bersier était venue la surprendre huit jours après son arrivée.

— Voyons, ma chérie, reprit Antoinette, en embrassant son amie, tu as des chagrins que tu me caches. Tu ne m'as pas encore tout dit.

Solange rougit.

— Bertrand ne t'a pas écrit ? demanda-t-elle à voix basse.

— Non.

— Peut-être craignait-il de te déplaire. Il a été si malheureux ! Il s'est tant accusé, tant maudit, d'avoir eu cette fatale idée de te suivre en Bourgogne !

La comtesse baissait les yeux.

— Tu ne me réponds rien toujours ?.. Ainsi, mon frère ne t'a pas donné signe de vie, depuis la nuit terrible, là-bas, dans le parc ?

— Non.

— Et tu ne l'as pas accusé ?

Solange releva ses yeux purs sur son amie.

— Je ne l'ai pas accusé. S'il ne m'a pas écrit, c'est qu'il ne fallait pas qu'il écrivît. S'il n'est pas venu, c'est qu'il ne devait pas venir. J'ignore quelles raisons ont dicté sa conduite, mais elles sont justes, car Bertrand a le cœur droit et l'âme haute. Je douterais de moi avant de douter de lui. Il a peut-être cru, comme tu le disais, que je le rendais responsable du malheur qui m'a frappée. Jamais ! La seule coupable, c'est moi qui me suis laissée aller au charme de cet amour délicieux. Je croyais ne commettre aucune faute en me défendant contre la séduction qu'il exerçait sur moi. Je me trompais. Je ne manquais à aucun de mes devoirs envers moi ; je manquais à mes devoirs envers mon enfant. Et la preuve, c'est que j'ai failli le perdre, c'est que le scandale est venu, et que je suis à

l'heure qu'il est une de ces femmes dont on parle! Ah! les réflexions sombres que j'ai faites, quand j'étais seule, là-bas, dans ce couvent, et que je me croyais à tout jamais perdue! Eh bien! pas une fois je n'en ai voulu à Bertrand. Il a eu tort de se maudire. Je ne lui avais pas dit de me suivre; mais je lui avais permis de rester!

A la grande surprise de Solange, au lieu de répondre, Antoinette ouvrit la fenêtre et agita doucement son mouchoir :

— Oui, tu ne comprends pas. Je vais t'expliquer. Mon mari attendait dehors. Toujours aussi bien dressé, va, cet excellent Humbert! Il a pensé que nous aurions des confidences à échanger, et il ne monte que maintenant, parce que je le lui permets. Seulement,.. je te préviens,.. il n'est pas seul...

Solange jeta un grand cri :

— Bertrand!

— Lui-même! répliqua la rieuse Antoinette en se tournant gaîment vers la porte qui s'ouvrait.

Le jeune homme avait changé, lui aussi. On devinait en le regardant que chacune des douleurs de Solange l'avait cruellement atteint. Ils ne s'étaient point vus depuis le fatal rendez-vous, au fond du parc, lorsque M. de Croix-Saint-Luc, affolé, faisait feu sur l'homme qu'il croyait être l'amant de sa femme.

— Cette fois encore, je suis venu sans que vous me l'ayez permis, dit-il doucement. Mais j'ai désiré que ma sœur et mon beau-frère fussent présens. Solange, vous êtes libre. Voulez-vous me faire l'honneur de devenir ma femme? Vous savez que ma mère voyage avec peine. Voici une lettre qu'elle m'a remise pour vous. Faudra-t-il qu'elle se soit trompée quand elle vous y appelle « ma chère fille? »

Solange fermait les yeux, toute pâle.

— Vous vous êtes demandé sans doute pourquoi je ne vous avais pas écrit? Eh! qu'étais-je pour vous, sinon le malheur et la souffrance? En vérité, je me reproche comme un crime l'égoïsme de mon amour! Je suis la cause de toutes les douleurs que vous avez supportées. Je n'avais pas le droit de courir auprès de vous pour vous défendre. J'étais forcé de paraître vous abandonner lorsque j'aurais tout sacrifié pour vous secourir. Et puis... mon Dieu! c'est bien orgueilleux à moi de parler ainsi!.. tout au fond du cœur quelque chose me disait que vous ne doutiez pas de moi, que vous compreniez mon silence, que vous me saviez gré de m'éloigner à l'heure où ma présence n'eût été qu'un péril de plus.

Elle ne répondait toujours pas. Mais l'éclat de son visage, la confiance qui luisait dans ses yeux, tout cela répondait pour elle. Elle se jeta dans les bras d'Antoinette, qui riait et pleurait à la fois.

— Eh bien! ma chère *sœur*, dit la baronne, es-tu contente?

Ce fut le baron qui le premier parla raison. C'était fort bien de s'aimer : on n'avait même trouvé rien de mieux depuis la création du monde. Mais enfin les questions pratiques ne devaient pas être dédaignées. Ne sont-elles pas l'accompagnement forcé du bonheur? Et même le bonheur n'existe pas sans elles. Solange n'était pas dans la situation de toutes les veuves. Jusqu'à nouvel ordre, elle ne pouvait pas rentrer en France. Sans doute, le procès perdu en première instance serait gagné en appel. En tous cas, il resterait peut-être la cour de cassation. Mais enfin, sous peine de se voir enlever son fils, la jeune comtesse devait habiter à l'étranger jusqu'à l'arrêt définitif des tribunaux. Il fallait tout craindre de la douairière. Elle n'accepterait pas aisément sa défaite : qui sait ce qu'elle tenterait contre Solange?

Bertrand interrompit vivement son beau-frère :

— Tu oublies, dit-il, que désormais les intérêts de la comtesse de Croix-Saint-Luc ne font plus qu'un avec les miens.

— Bertrand a raison! s'écria la baronne.

Et se tournant vers son mari, elle ajouta sur le ton du mépris le plus parfait :

— Votre sens pratique me révolte! En vérité, mon cher, je suis bien malheureuse de vous avoir épousé. Malgré toute la peine que je me donne, je n'arrive pas à vous former. Un beau jour je me lasserai... et alors... Hein? vous dites? Je vous prie de croire que je ne serai pas aussi naïve que Solange!

— Mais, je ne dis rien, ma chère Antoinette, riposta doucement Humbert.

— Et vous avez raison!.. Allons, venez nous geler sur la plage. Vous ne voyez donc pas que ces amoureux attendent avec impatience que nous partions?..

Oui, ils étaient heureux de demeurer seuls. Et, leurs yeux, leurs lèvres disaient les confidences promises, et ce qu'ils pensaient, et ce qu'ils espéraient aussi. Il la tenait déjà dans ses bras.

— Nous serons donc enfin l'un à l'autre, toujours... toujours... et rien ne nous séparera!.. Vous êtes triste, Solange? Pourquoi?

— Parce que je me rappelle ce que disait votre beau-frère.

— Eh bien?

— Vous aurez une triste compagne, Bertrand. Que suis-je maintenant? Une femme compromise. On m'a livrée en pâture à la curiosité de la foule. Le premier venu pouvait discuter ma conduite, me trouver à son gré coupable ou innocente...

Et comme il faisait un mouvement, elle reprit avec amertume :

— Non, laissez-moi finir. Il faut que nous connaissions bien tous les deux, et ce que nous faisons, et l'avenir qui nous attend. Savez-vous ce qu'on dira quand vous m'aurez épousée? Que j'étais votre

maîtresse, en effet, et que ma belle-mère avait raison de m'arracher mon fils, puisque je n'étais plus digne de l'élever.

— Solange !

— Je vous supplie de ne pas m'interrompre. Je ne garde aucune illusion. Si j'étais restée en France, bataillant et luttant, peut-être aurais-je fini par triompher. Du jour où j'ai pris la fuite, je me suis condamnée moi-même.

— Condamnée ? Ne suis-je point là maintenant pour vous défendre ?

— Ayons du moins le courage de tout prévoir. En me demandant de m'épouser, vous devenez non-seulement le mari d'une femme dont on parle, mais encore d'une femme vouée à l'exil. J'ajoute : d'une femme pauvre. Mme de Fierchamps a enlevé son fils comme j'ai enlevé le mien. Elle a dû payer des amendes énormes qui ont dévoré presque tout ce qu'elle possédait. Votre beau-frère avait raison. L'amour se nourrit d'idéal, mais il en meurt. Nous nous aimons, nous sommes libres : discutons honnêtement et loyalement. A vous de sentir si je vous apporte assez de bonheur pour compenser le mal que je vous réserve.

— Est-ce que vous croyez que j'ignorais tout cela ? Ce que mon beau-frère a dit, je le sais mieux que lui, mieux que vous peut-être. Vous êtes une femme persécutée, voilà tout. Et même, si la perfidie du monde vous avait atteinte, personne n'oserait élever la voix en entendant ma mère vous appeler sa fille, en me voyant vous donner le nom que les miens ont porté avec honneur ! Vous êtes pauvre ? Tant mieux. Nul ne doutera de mon amour, puisque j'aurai le bonheur de tout partager avec vous ! L'exil ? Ah ! sera-ce donc un exil, la solitude où nous vivrons tous les deux, loin des importuns qui nous gâteraient notre bonheur ?

Elle écoutait avec ravissement. Oui, elle l'avait bien jugé. Oui, c'était bien l'être chevaleresque, noble et tendre, en qui elle s'était confiée. La vie s'était chargée d'éprouver l'amour qu'il lui jurait naguère, et il sortait victorieux de l'épreuve. Elle pouvait se reposer en lui. Il l'aimait bien pour elle, avec tout ce qu'il y a de dévoûment et d'abnégation dans l'amour.

— Doutiez-vous donc de moi ? dit-il très bas.

— Non,.. mais je vous remercie, car vous venez de me donner l'une des plus grandes joies que j'aie éprouvées. Ah ! mon ami,.. comme vous êtes bon de m'aimer autant que je vous aime !..

Ils étaient penchés l'un vers l'autre. Leurs visages se touchaient presque. Ils goûtaient un bonheur infini : quelque chose comme un bien-être moral dans toute sa plénitude. Au dehors l'océan déchaînait ses lames grises sous le ciel sombre. Un hurlement violent et monotone montait vers eux comme les sanglots de ce grand déses-

péré qui n'a pas de *home* et rôde éternellement dans l'infini. Le vent, qui faisait rage, ébranlait les murailles de la villa. Mais ils étaient trop remplis l'un de l'autre pour rien voir, ou pour rien entendre.

— Eh bien! est-ce fini les confidences? dit gaîment la voix rieuse d'Antoinette.

Derrière elle, se profilait la figure sérieuse, mais narquoise, d'Humbert, toujours bien dressé, toujours correct. A ce point, qu'en admirant sa docilité, on ne pouvait jamais savoir s'il se moquait de lui-même ou de sa femme. Peut-être bien des deux!

— Vous êtes d'accord? dit-il. Oui? Tant mieux! Est-ce qu'on ne dîne pas?

Solange se mit à rire et appela Hervé. Déjà, il n'était plus le même qu'à Léry. Ce qu'il y avait de trop précoce dans cette nature fine se fondait en une plénitude de bonheur. Enfin, il la retrouvait donc, l'existence qu'il menait avant d'entrer au collège! Il ne quittait plus sa mère; il vivait constamment auprès d'elle! Le bouleversement subit de leur existence ne le préoccupait guère. Il ne savait qu'une chose : c'est qu'on ne les séparerait plus. Solange connaissait son Hervé. Elle se remarierait sans qu'une ombre glissât sur ce front pur. Qu'il pût vivre avec sa mère : voilà tout ce que demandait cet être imprégné de tendresse.

Hervé entra dans le salon. La vue de tous ces étrangers l'interdit un peu, d'abord. Mais Bertrand le prit dans ses bras, et le baisa sur les yeux. Il y eut un long regard échangé entre eux. Mais il y avait tant de confiance chez l'un, et de tendresse chez l'autre, qu'un lien subit se noua entre ces deux créatures inconsciemment unies par un amour commun. Dans ce regard unique, Bertrand disait tout ce qu'il y avait dans son cœur : « Je t'aime parce que tu es à elle, parce que tu viens d'elle... » Et lui, l'enfant, avec une sorte d'intuition irraisonnée, il sentait que cet homme fort et doux le protégerait et le défendrait toujours...

... Le dîner fut très gai. Antoinette surtout se montrait joyeuse, pleine de verve et d'entrain. Elle avait toujours un petit sac plein d'anecdotes mondaines, de bruits de salons. Et elle vidait ce petit sac sans interrompre un instant sa besogne coutumière de commère narquoise. Pour la première fois, depuis bien longtemps. Solange revivait cette existence parisienne qui l'amusait tant naguère. La baronne racontait la campagne menée par Mme Fosca, lorsque commençait le procès devant le tribunal de Dijon. Et ses marches, ses contremarches; les désespoirs comiques de la maréchale, forcée par son amie à voir des fonctionnaires de la République. Oh! il n'y avait pas besoin de soutenir la conversation,

Antoinette y suffisait à elle seule. Les anecdotes jaillissaient, égratignant l'une, griffant l'autre : point méchantes en somme. Pas un grain de mauvaiseté dans cette petite tête, vide et charmante comme une cervelle d'oiseau !

Humbert interrompit sa femme. Très respectueusement, par exemple ! Le baron Bersier était l'homme de toutes les prudences. Solange se trouvait-elle bien à Blankenberghe? Ne craignait-elle rien? Certes, les mères menacées dans leurs plus chères tendresses ont la seconde vue du cœur. Il fallait que la jeune comtesse se prémunît contre toute espèce de danger. Elle devait tout prévoir, ayant en face d'elle une ennemie comme la douairière. La villa louée par Solange n'était pas isolée; elle se dressait, toute coquette, avec ses allures riantes de chalet suisse, entre deux maisons habitées par des familles belges qui demeureraient là tout l'hiver. Et puis les précautions étaient prises. Solange avait défendu à Hervé de sortir sans elle. Quand elle allait se promener avec son fils, elle était suivie par le valet de chambre, un gaillard solide. D'ailleurs ses promenades ne se faisaient jamais que dans le jour. Et puis que pouvait-elle craindre sur le territoire belge?

Humbert insistait. Il connaissait l'amour puissant que Solange éprouvait pour son enfant. Mais il se méfiait de la confiance trop grande des natures tendres. En somme, la lutte continuait. Le procès viendrait en appel. Il fallait redouter la moindre imprudence : vivre tellement retirée que le monde oubliât Solange jusqu'au jour de la lutte suprême. La baronne et lui comptaient repartir le lendemain pour une excursion de huit jours en Hollande. Ils ne voulaient pas s'en aller seuls. Et comme Bertrand, qui comprenait, ébauchait un geste de refus, Humbert lui montra Hervé d'un signe rapide.

Lorsque l'enfant fut couché dans la grande chambre où Solange dormait avec son fils, ils se trouvèrent tous les quatre au salon. Le baron Bersier reprit tranquillement sa thèse; à l'indignation de sa femme, bien entendu.

— Comment ! s'écria Antoinette scandalisée, vous voulez les séparer encore, ces pauvres malheureux ! Ne l'ont-ils pas été déjà? Et pendant trop longtemps?

— Que dira le monde si on les voit vivre à côté l'un de l'autre? Vous le savez aussi bien que moi.

— Le monde ! toujours le monde ! Il n'est pas si méchant que ça, le monde ! Quand on reste bien tranquille, il ne vous dit rien.

— Vous déraisonnez à merveille.

— Je déraisonne, moi !

— Parfaitement.

Et elle allait déjà partir en guerre lorsque son mari reprit avec sa tranquillité un peu railleuse :

— Vous oubliez toujours que Solange est dans une situation très particulière. L'opinion, pour elle, c'est la moitié du succès. Ce fatal procès n'a fait que trop de bruit, et le nom de Bertrand n'a été que trop prononcé déjà.

— Mais puisqu'ils sont fiancés, où est le mal, triple entêté que vous êtes !

— Ils sont fiancés. Fort bien ! Qui le sait? Nous. Et avec nous? Personne. Fiancés ! Ce n'est pas une situation régulière que d'être fiancés ! On n'annonce pas cela par un billet de part ou une note dans les journaux ! Bien mieux : si on savait maintenant que Solange et Bertrand se marieront, dès que la loi le permettra, on les attaquerait avec ce mariage même.

Antoinette piétinait comme une mule andalouse.

— Vous vous impatientez, ma chère : mais vous ne me répondez rien. Ne croyez-vous pas que des argumens vaudraient mieux? Oui, oui, je n'ai pas besoin que vous me montriez Solange et Bertrand. Oh! je ne doute pas qu'ils ne me trouvent sévère. Sévère, mais injuste ! Eh bien ! c'est à vous-même, ma chère future belle-sœur, c'est à votre bon sens que je m'adresse. Croyez-moi : votre procès n'est pas de ceux qui se jugent selon le droit ou même selon l'équité. Des magistrats, en pareille matière, sont faciles à influencer. Et croyez bien que l'opinion des autres, tant méprisée par Antoinette, sera pour moitié dans le succès. Pour vous et votre mari, ce ne serait pas une existence que de vivre toujours à l'étranger. Il faut que vous triomphiez devant le tribunal. Et, avec beaucoup de prudence, je crois que c'est chose facile. Antoinette vous a dit que tout le monde vous était revenu; mais on est si changeant ! Ceux-là même qui vous défendent aujourd'hui vous attaqueraient demain s'ils vous croyaient heureuse. Enfin la femme chez vous ne doit jamais oublier la mère. Et justement parce que vous êtes libre à présent, vous devez vivre comme une recluse : entre votre fils qu'il faut défendre et votre dignité qu'il faut maintenir.

— Vous avez raison, dit-elle. Bertrand pense comme moi, si comme moi il souffre d'une séparation. Merci, mes chers amis, de m'avoir aimée quand j'étais malheureuse, de m'avoir soutenue quand j'étais chancelante ! J'aurai du courage jusqu'au bout.

Bertrand se taisait. La quitter encore? Il n'en aurait pas la force. Mais si son cœur protestait contre le petit discours d'Humbert, son bon sens l'approuvait. Il se souvenait combien il avait nui à Solange en se cachant à Lamargelle. La jeune comtesse était libre en pays étranger : matériellement on ne pouvait rien contre elle. Mais la douairière la ferait surveiller. Et si elle acquérait la preuve que leur intimité continuait, elle se servirait cruellement de cette arme nouvelle. Brusquement il prit la main de Solange :

— Puisque vous croyez tous les deux que je dois partir, je partirai ce soir même.

— Comme voilà bien mon exalté ! s'écria Humbert.

— Hélas ! demain, je n'aurais peut-être plus le courage de m'en aller...

C'était aisé de quitter Blankenberghe dans la soirée. Le rapide d'Ostende prend à Bruges les voyageurs de cette petite plage. Bertrand n'avait pas voulu que personne l'accompagnât. Depuis qu'il entrevoyait la nécessité d'une nouvelle séparation, son goût farouche de solitude le ressaisissait. Et puis il ne voulait pas que la comtesse restât seule. Par sa propre souffrance il sentait tout ce que son amie souffrait elle-même. Elle était plus à plaindre que lui. N'allait-il pas retourner en France, retrouver ses amis, revivre sa vie accoutumée? Elle, au contraire, elle était non-seulement proscrite, mais encore forcée de se condamner à une réclusion volontaire.

Toutes ces pensées remuaient en son cerveau à mesure que le rapide l'emportait vers Bruxelles. Il partait malheureux, mais ayant le bonheur immense de l'avoir revue. Puis sa souffrance, à présent, avait le droit d'espérer. Il se sentait si préoccupé, naguère, quand ce procès maudit se jugeait, là-bas ! Quand il lui fallait aller dans le monde, n'avoir point l'air de se cacher ! Maintenant, au moins, il était sûr de l'avoir bien à lui, avec les exquises jouissances d'un amour permis.

XVI.

Tout d'abord la fuite d'Hervé avait atterré Mme de Croix-Saint-Luc la mère. Et quel tumulte dans la maison ! Joseph et Mlle Ernestine furent les premiers instruits de l'événement. Celle-ci, comme d'habitude, entra dans la chambre de l'enfant à sept heures. Le lit était vide. Elle crut qu'il s'était levé déjà. Mais quand elle trouva vides aussi le cabinet de toilette et la salle d'études, une peur immense la saisit. Elle descendit vite l'escalier et courut pour appeler Joseph. Il était dans la cour.

— Eh bien ! qu'est-ce que vous avez, mademoiselle Ernestine? dit-il stupéfait, en voyant la femme de chambre toute blême, les mains tremblantes.

Elle le regardait d'une façon si étrange qu'il s'épeura, lui aussi.

— Qu'est-ce que vous avez ? dit-il une seconde fois, mais d'un ton sérieux.

— M. Hervé s'est sauvé.

Joseph fit un bond.

— Comment ! sauvé ?

La porte de la grille s'ouvrait : la douairière revenait de la messe. Ernestine ne tenait qu'à une chose : à ne point perdre sa place. C'est pour cela qu'elle était si effrayée. N'allait-on pas la rendre responsable? La comtesse n'y songea même point. D'abord elle refusa de croire qu'Hervé s'était enfui. Cette fille se trompait. Est-ce qu'un enfant de dix ans se sauve la nuit, dans l'inquiétant silence des champs endormis? Cependant, un quart d'heure après, il fallait bien se rendre à l'évidence. On avait fouillé vainement tout le château. La grande porte du salon, encore entr'ouverte, était un témoignage irrécusable. On s'aperçut bien vite qu'il avait dû fuir par là.

Fuir? où celà? La comtesse n'hésita pas un instant. Elle donna l'ordre à Joseph de monter à cheval et de partir ventre à terre sur la route de Dijon. Cette femme hardie ne se décourageait pas. Le destin pouvait frapper sur elle, il ne faisait point plier cette âme hautaine. Déjà, elle regardait la catastrophe bien en face; elle en étudiait les suites et ce qu'elle ferait pour en triompher.

Mme de Croix-Saint-Luc connaissait l'amour profond d'Hervé pour sa mère. Elle avait été jalouse de Solange. Non parce que son cœur souffrait, mais parce qu'elle seule devait dominer. Cependant elle réfléchissait. Étrange nature, celle de cet enfant. Ainsi donc, il avait eu le courage de s'en aller, en pleine nuit, à travers les chemins? Et, tout au-dedans d'elle-même remuait une sorte de fierté. Elle admirait ce caractère précoce. Hervé tenait de sa mère sa tendresse, son besoin d'aimer; mais cette énergie de volonté venait d'elle, d'elle seule. Elle ne se trompait donc pas. Il y avait la promesse d'un homme en cet enfant. Certes, cette aventure changeait bien la situation. Solange libre, et libre avec son fils, devenait la plus forte; cependant, si elle sentait croître sa haine contre sa bru, elle n'en voulait pas à son petit-fils. On eût dit qu'elle lui avait une sorte de reconnaissance de se montrer déjà fort, étant enfant, quand son père, étant homme, se montrait encore faible. Il lui prouvait ainsi l'énergie de cette race glorieuse dont il sortait.

Tout de suite elle voulut engager la bataille. Elle rédigea lentement, posément, une longue dépêche à Me Cîmier, lui demandant s'il pouvait disposer de vingt-quatre heures et venir au château. Dans le cas contraire, elle partirait pour Paris. Elle connaissait l'avocat. Elle le savait aussi entier, aussi absolu dans ses affections que dans ses haines. Elle ne se trompait guère. Le soir même, la réponse de Me Cîmier arrivait. Il prendrait l'express de nuit qui s'arrête vers minuit à Blaizy. Il la priait de l'envoyer chercher. Rude preuve de dévoûment que donnait cet homme déjà vieux. Le chemin est long et fatigant, à travers ces montagnes âpres, en plein automne et en pleine nuit.

Dès l'aube, Me Cîmier était debout.

— Voulez-vous savoir mon opinion bien franche, madame? dit l'avocat quand on l'eut introduit chez la comtesse.

— Vous savez que je hais les détours, répliqua-t-elle en le regardant en face.

A cette heure matinale, cette femme et cet homme, vieux chacun d'un demi-siècle, avaient la mine calme et reposée. Et cependant, lui venait d'accomplir en quelques heures un voyage qui en eût fatigué de plus jeunes; elle, elle ne dormait plus, depuis que, la nuit, elle cherchait les moyens de recommencer la lutte. Elle s'assit sur un grand fauteuil en chêne sculpté, pendant que l'avocat, dressant sa tête puissante, parlait en marchant, selon sa coutume.

— Nous sommes battus : nous échouerons en appel. Ah! si la jeune comtesse était toujours à Dijon, je ne dis pas. Mais il faut avoir le courage de voir les choses comme elles sont. L'opinion est pour elle, maintenant. Une femme que son enfant va rejoindre, la nuit, par les chemins, cette femme-là, coupable ou non, intéressera tout le monde. Vous ne connaissez pas comme moi le public ondoyant et divers. Il se passionne pour telle ou telle cause, pour tel ou tel homme, sans qu'on puisse expliquer pourquoi. Tenez pour certain que l'on intéresse toujours le public avec une mère ou un chien. Ça fait pleurer! Aller en appel? On répondra qu'il y avait jadis un intérêt à retirer la tutelle à Mme votre belle-fille. A présent, cette tutelle, elle l'exerce de fait. Et elle l'exerce non-seulement malgré vous, mais encore malgré la loi. Or elle vit à l'étranger. Que pouvons-nous sur elle? Rien. La cour ne verra donc dans votre poursuite qu'une haine tenace. L'intérêt moral de l'enfant n'étant plus en cause, vous perdrez.

Me Cîmier parlait d'un jet, sans s'arrêter, avec la fougue qui le rendait si convaincant. La comtesse, le coude appuyé sur le rebord sculpté du fauteuil, écoutait, impassible, les yeux fixes.

— Il n'est pas encore question d'un appel, monsieur. D'ailleurs qui s'est pourvue devant la cour? Cette femme, non pas moi. Je ne connais pas les lois, cependant je me rappelle l'histoire de Mme de Fierchamps, qui est à peu près semblable à celle-ci. Un référé l'a condamnée à rendre sa fille, avec qui elle avait passé la frontière, sous peine de cinq cents francs d'amende par jour de retard.

— Le cas n'est pas le même. Mme de Fierchamps n'était point veuve. Son mari avait demandé et obtenu la séparation de corps. Elle se sauva, emportant une somme assez considérable. Or, sa fortune personnelle n'était pas liquidée. M. de Fierchamps, en ayant été l'administrateur jusqu'au jugement, a pu aisément s'opposer à des ventes de terrains ou de maisons. Ici, qu'avons-nous?

Une femme veuve; mariée sous le régime de la séparation de biens, précaution sage, puisque M. de Croix-Saint-Luc était cinq ou six fois plus riche que sa femme; de plus, l'apport dotal consiste en une somme de douze cent et quelques mille francs, qu'elle a pu ou qu'elle pourra réaliser avant que nous ayons le temps d'agir contre elle. N'oubliez pas que la mort de son mari l'a faite légalement l'unique administrateur de sa fortune personnelle. Que lui importe d'avoir à payer une amende plus ou moins considérable? Elle est hors d'atteinte et se rit de nous.

Ces argumens étaient irréfutables. Mais Mme de Croix-Saint-Luc ne cédait jamais.

— Soit, monsieur. Tout ce que vous dites est exact. Mais si elle se croit vraiment hors d'atteinte, pourquoi demande-t-elle que le jugement de première instance soit cassé?

— Nous ne savons pas encore ce qu'elle fera maintenant. Elle peut fort bien se désister. J'admets qu'elle ne se désiste pas. Eh bien! nous perdrons.

— Parce qu'elle a l'opinion pour elle?

— Ce n'est pas le mot juste. Tout le monde ne lui donne pas raison : mais tout le monde la trouve intéressante.

— Est-ce qu'on ne retourne pas l'opinion?

Me Cîmier sourit :

— Elle se retourne même bien toute seule! On peut rendre impopulaire un favori de la foule, parce qu'on peut l'attaquer partout et sans relâche. Le cas est tout autre. La presse, le public, n'ont pas à intervenir : c'est une cause jugée. Dans huit mois, dix mois, un an, quand l'appel viendra, — s'il vient, — Mme votre belle-fille aura pour elle la force du fait accompli. On ne se souviendra plus qu'elle a été coupable : tout le monde se rappellera qu'elle a été bonne mère. La légende sera acceptée. Et une légende, madame, c'est encore plus difficile à démolir qu'à créer!

— C'est pourquoi je trouvais utile d'introduire ce référé tout de suite. En ce moment, la légende dont vous parlez n'existe pas encore; en ce moment, la presse, le public, nos amis, peuvent encore prendre un parti. L'opinion se trompe? Vous m'avez dit qu'on la retournait. Faites-le.

— Par quels moyens?

— Par tous les moyens.

Il y eut un silence. Ils se regardaient. Et dans les yeux d'acier de la comtesse Me Cîmier voyait luire sa pensée secrète. Elle reprit :

— Une amende? Et que m'importe une amende! Je donnerais la moitié de ma fortune pour avoir mon petit-fils. Ce que je ne veux pas, c'est que le dernier des Croix-Saint-Luc soit élevé par une mère indigne. Enfin, soutenez-moi, défendez-moi. Ne craignez

rien. Je ne resterai pas oisive. Ce n'est pas moi qui ai voulu le scandale. Qu'il retombe sur elle. Que m'importe à moi? Je suis au-dessus.

Me Cimier avait compris. Autant ce qu'elle disait que ce qu'elle ne disait pas. Il s'inclina.

— C'est bien, madame. Il sera fait comme vous le désirez. Ce soir, je verrai le président du tribunal à Dijon. Demain, je serai à Paris. Avant un mois, nous livrerons bataille.

Il n'y avait plus qu'une demi-heure avant le déjeuner. C'était le jour où les pauvres de la commune venaient conter leurs misères à la comtesse. Tous savaient qu'on n'implorait pas vainement sa pitié. Il y avait là une dizaine d'hommes et de femmes, dont quelques-unes tenaient leur enfant par la main. Réunis dans le parloir, ils attendaient que Mme de Croix-Saint-Luc pût les recevoir et les entendre. Sur aucun de ces visages on ne lisait la crainte du refus, cette compagne accoutumée du malheureux. Ils allaient vers elle comme vers une madone miraculeuse ne disant jamais non. Me Cimier suivait d'un œil curieux cette scène étrange. Autant cette femme se montrait dure contre Solange, autant elle se montrait bonne pour ces pauvres gens. En une demi-heure, la comtesse apaisa toutes les douleurs, calma toutes les angoisses. La dernière venue était une pauvre femme qu'on appelait la Claudine. Son mari se mourait d'une horrible maladie. Mme de Croix-Saint-Luc le visitait de temps en temps. Mais en dépit de son énergie, elle n'avait pas le courage d'y retourner souvent, de rester plus de quelques minutes dans cette cabane empuantie par le mauvais air.

La Claudine contait son histoire, en geignant, en tournant son tablier dans ses mains calleuses. La malchance la poursuivait toujours. Depuis longtemps, elle cherchait du travail et elle venait enfin d'en trouver ; mais loin, très loin, bien au-delà d'Échalot. Ne pouvant laisser son mari tout seul, elle faisait venir une de ses nièces pour l'aider. Celle-ci demeurait à Jouey, près d'Arnay-le-Duc, à l'autre bout du département ; elle n'arriverait que le lendemain dans l'après-midi, assez tard. Et la Claudine devait partir le matin, de bonne heure. Est-ce que Mme la comtesse voulait permettre à l'une des journalières qui travaillaient dans les jardins de la remplacer?

— C'est impossible, mon enfant. Vous vous rappelez que le médecin vous a longuement expliqué comment il fallait vous y prendre pour soigner votre mari. La femme dont vous parlez ne saurait pas.

Des larmes brillaient entre les cils de la pauvre créature. C'était une de ces solides Bourguignonnes, bien plantées sur jambes, qui font à elles seules l'ouvrage de trois filles du Midi. Elle avait dû

être belle, jadis, avec ses cheveux noirs en toison et ses grands yeux inintelligens; mais la peau s'était bien vite tannée à vivre en plein ciel dans le rude travail des champs, car la terre est une implacable marâtre qui nourrit ses enfans moins facilement qu'elle ne les tue. Maintenant, elle semblait être une vieille en qui serait restée une apparence de jeunesse. Et, se croyant repoussée par Mme de Croix-Saint-Luc, elle se tenait devant elle, immobile dans sa douleur et sa stupidité.

La comtesse prit deux louis dans son aumônière :

— Je n'enverrai pas la journalière, mon enfant. Mais, ne craignez rien, votre mari sera bien soigné. Virginie vous remplacera demain matin, et c'est moi qui remplacerai Virginie jusqu'à ce que votre nièce arrive. Tenez, emportez cet argent. Allez, mon enfant.

Me Clmier partit une heure après le repas. Et, pendant que le coupé l'entraînait sur la route de Dijon, il songeait à cette femme étrange, entière dans le bien comme dans le mal. Il la connaissait depuis longtemps, et cependant elle l'étonnait encore. Il savait quelle était sa robuste piété. Il venait de la voir, comme toujours, charitable au pauvre monde : poussant tellement loin cette charité-là qu'elle semblait être une sœur grise déguisée en grande dame. Alors, pourquoi ces contradictions? Pourquoi si bonne pour ces paysans et si dure pour Solange? Peut-être le même sentiment inspirait-il le devoûment envers les uns et la haine contre l'autre. Au milieu de ses pauvres, elle consolait et secourait les misères humaines, parce que c'est un enseignement de l'évangile et un ordre de l'Église. Elle agissait ainsi pour obéir à sa conscience, qui était ferme, plutôt qu'à son cœur, qui était froid.

Et c'était toujours sa conscience qui la poussait à continuer, sans relâche, la lutte commencée. Quel autre sentiment l'eût guidée? L'intérêt? Pour garder la fortune de son petit-fils en même temps que sa tutelle? Au contraire, elle se fût dépouillée afin qu'Hervé lui restât. Une tendresse exagérée pour cet enfant? Mais l'avocat savait que cette femme hautaine haïssait la sensibilité presque autant que le péché. En poursuivant ce procès, elle croyait remplir son devoir, et dans cette tâche rien ne l'arrêtait. Elle ne connaissait ni une entrave ni un obstacle qui pussent l'empêcher de se diriger vers son but, puisque ce but était sacré. Il fallait la connaître autant que Me Clmier pour démêler la psychologie de ce caractère. Avec quelle fermeté elle lui avait dit : « Triomphons par tous les moyens ! » Sans pitié, elle suivait son chemin. L'honneur du nom ! c'était l'unique pensée de cette femme. Et cependant elle ne craignait ni le scandale d'un nouveau procès, ni le tapage d'un débat public. Ce scandale et ce tapage ne l'atteignaient pas, ne pouvaient pas l'atteindre. Connaissant peu l'époque où elle vivait, elle ignorait l'élan

irrésistible que la poussée démocratique imprime à l'opinion de la foule. En somme, l'avocat la trouvait toujours la même : immuable dans ce qu'elle croyait être son droit et surtout son devoir. En somme, une volonté puissante, une intelligence supérieure, en un temps amolli où les historiens futurs flétriront surtout l'émiettement des caractères.

Me Cimier ne resta que quelques heures à Dijon. Le temps de prendre langue, de voir le président et l'avoué de la comtesse. Le soir même, il montait en wagon et rentrait à Paris. Il avait assumé une tâche délicate. Retourner l'opinion! cela est vite dit. Mais comment? Il cherchait, ne trouvait pas, et, hochant sa tête rude, s'acharnait à la besogne. Cependant le temps marchait. Ce fut le hasard qui se chargea de réveiller l'attention publique. Un grand journal publia un beau matin une correspondance de Nice. Comme tout reporter qui se respecte, le correspondant donnait les détails les plus complets sur la saison. Il dépeignait les toilettes avec des élans de lyrisme; il citait avec émotion les noms de trois princes allemands, de six princes italiens, et de deux douzaines de princes russes. Quant aux princes grecs et moldaves, on ne les comptait plus : il y en avait trop. Suivait une colonne et demie sur les Parisiens notables, égarés déjà entre les palmiers de la Promenade des Anglais. Et après une énumération très soignée, le correspondant parlait de Bertrand du Manoir. A propos de rien, pour faire de la copie. Il rappelait le procès de Dijon, et les débats, et la disparition de l'enfant enlevé par sa mère. Le même soir, un autre journal annonçait que « la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc introduisait devant le président du tribunal de Dijon un référé qui... » On en parlait, on s'en occupait. Et la malheureuse Solange était rejetée toute vivante aux calomnies et aux discussions de la foule.

A ce moment-là, les Parisiens ne s'amusaient pas. Depuis quatre jours, « les actualités » manquaient. Comme un arrivage de halle! Les uns prirent à nouveau parti pour la jeune comtesse; les autres contre elle. Et ce fut toute la presse qui se lança dans le mouvement. Celui-ci, au nom de la morale, applaudissait l'aïeule; celui-là, au nom du droit naturel, déclarait qu'une mère devait garder son enfant. Ce qui naguère s'était produit en petit à Dijon, se produisait maintenant en grand, sur ce théâtre énorme de Paris. Mais la question prenait aussi des proportions inattendues. Ce n'était plus un procès comme tous les procès. On invoquait l'humanité, on citait des pères de l'église. C'était odieux et comique. Qui avait attaché le grelot? On ne savait pas. Les journaux catholiques et royalistes défendaient la belle-mère; les journaux républicains défendaient la bru. Alors ce différend de famille devint une « cause parisienne. » D'au-

cuns disaient tout bas que pour faire tant de tapage, certaines gens devaient avoir un motif caché. Mais lequel? En tous cas, le but de Me Cîmier fut atteint. Les anecdotes, les calomnies, les médisances eurent beau jeu. Le référé fut tel qu'on devait s'y attendre. Solange était condamnée à rendre Hervé à sa grand'mère, sous peine de quatre cents francs d'amende par jour de retard.

XVII.

Elle ne savait rien. Mme Fosca lui avait demandé une procuration en règle. Toujours enfermée à Blankenberghe dans une solitude de recluse, la jeune femme vivait, attendant de l'avenir le bonheur qu'elle avait toujours ignoré. Elle semblait ne penser qu'à son fils. Tous deux se suffisaient, et jamais l'enfant n'avait été si gai, si heureux. Sa mère voulait qu'il travaillât et que son instruction ne souffrît pas de l'exil. Un professeur venait deux heures le matin et deux heures dans l'après-midi. D'ailleurs Solange et Hervé ne se quittaient pas. Elle assistait aux leçons, brodant une tapisserie, mais distraite par la voix d'Hervé, qui lisait une version ou récitait un fragment de classique.

Le professeur parti, la récréation commençait. Ils s'en allaient se promener tous les deux, dans la campagne ou sur la plage. Leur plus grand plaisir était de s'asseoir, tout frissonnans, à l'extrémité de l'estacade. Et bien emmitouflés, ils voyaient la mer bondir devant eux avec ses violences et ses emportemens. Le mouvement du petit port les amusait. Ils connaissaient maintenant les grandes barques de pêche, peintes en vert et en noir, avec leurs voiles toutes rouges ; et les bricks élancés, pareils à des mouettes qui s'envolaient sur les vagues. Ils voyaient entrer les chaloupes des ports du Nord, de Dunkerque, d'Ostende, de Flessingue, que le gros temps forçait de se réfugier dans un abri. Hervé se passionnait pour toutes ces choses, ainsi que les enfans intelligens que l'océan émerveille et séduit. Il restait à les regarder, tout songeur, et quand sa mère lui demandait à quoi il pensait, il étendait sa petite main vers l'horizon silencieux.

Il lui disait qu'il aurait voulu s'en aller avec elle, loin, bien loin, vers ces pays enchantés dont ses livres lui parlaient. Les voyages invraisemblables et bizarres qui furent à la mode pendant quelques années ont faussé le jugement des enfans ; du moins leur ont-ils donné l'amour de la nature, de la mer, et des immensités bleues.

Un après-midi, vers trois heures, Hervé était assis avec sa mère, sur l'un des bancs de l'estacade. Soudain une colonne de fumée,

montant vers le ciel comme une poussière grise, annonça l'arrivée d'un vapeur.

— Quel bonheur ! s'écria l'enfant ; nous n'en avions pas encore vu.

Et il restait les yeux fixés sur le petit bâtiment qui s'élançait vers le port avec des allures de poulain échappé. Quel événement pour lui ! Et ses yeux grands ouverts, son front plissé, indiquaient l'émotion joyeuse de l'enfant. Solange sourit : la gaîté de son fils, c'était sa gaîté à elle.

— Mon chéri !.. murmura-t-elle en l'embrassant.

L'heure de la leçon du soir put seule l'arracher à sa vision. Hervé ne discutait jamais, ne résistait jamais, quand sa mère lui disait de sa voix douce : « Allons, viens. » Ils marchèrent vers la maison, lentement, à petits pas.

— Maman, reprit-il, tu devrais envoyer Ehrmann au port. Il demanderait quel est ce bateau, d'où il vient,.. où il va.

Ehrmann était un robuste Flamand recommandé à la comtesse par le propriétaire de la villa. Grand, imberbe, avec une figure grasse où disparaissaient presque entièrement des yeux petits et sans lueur, cet homme ne plaisait guère à Solange ; mais, dévoué, ne répliquant jamais, il semblait n'avoir d'autre préoccupation que d'engloutir quatre repas tous les jours. Il avait servi d'ailleurs dans deux ou trois maisons du pays. Il exécuta l'ordre reçu. Le soir, Hervé savait tout ce qu'il voulait savoir. C'était un yacht anglais, monté par son propriétaire et qui allait à Amsterdam. Hervé écartait les rideaux et regardait avidement le yacht qui stoppait juste en face de la villa. Solange rêvait. La nuit tombait, et dans le port tout noir, on voyait à peine briller çà et là quelques lumières pareilles à des lucioles tremblantes. L'enfant revint auprès de sa mère. Sur une grande table s'étalaient les images peintes qu'il se plaisait à découper.

Ainsi fuyaient leurs soirées. Elle ne quittait pas son « mignon. » Elle restait de longs momens, silencieuse, contemplant le visage heureux de l'enfant, vaguement éclairé par les reflets pâles de la lampe. Solange vivait de ses deux amours. Sa pensée ne quittait Hervé que pour s'en aller là-bas, vers l'autre mer, la mer bleue, que Bertrand regardait aussi en songeant à l'absente. Tous les matins, la lettre arrivait de Nice, et Solange lisait avec ivresse les pages enflammées du jeune homme. Il lui disait qu'il l'aimait, qu'il l'adorait, qu'il la désirait. Elle ! elle, sa femme ! Rude épreuve, cette séparation qu'ils s'imposaient ; mais de quel bonheur elle serait suivie !

Et le temps et la distance, semblaient aviver encore la passion de Bertrand. Ses lettres avaient des pointes de gaîté. Ne possédait-il pas la certitude du lendemain ? Il lui contait mille folies ; et ses inquié-

tudes, et ses joies quand lui aussi recevait le message quotidien. Ils en venaient tous les deux, malgré l'éloignement, à se considérer souvent comme tout près l'un de l'autre. Ce n'étaient même plus des lettres, mais d'interminables causeries. Leur amour ne pouvait plus grandir, mais il changeait lentement de nature. Il ne lui parlait plus comme à une fiancée, mais comme à une épousée qu'on retrouvera. Et ces flammes, ces transports d'amour inquiétaient les chastetés de Solange. Bientôt elle se laissait doucement brûler par ce feu qui lui consumait le cœur. A la fin du premier mois, ils n'eurent plus assez des lettres. Il voulut tous les matins une dépêche lui disant comment elle avait passé la journée de la veille.

Quand Hervé était couché, Solange répondait à son ami. Dans le tiède silence de la chambre, elle restait là, jusqu'à une heure avancée de la nuit, lui confiant toutes ses pensées, lui décrivant son existence dans tous ses détails. L'amour de la femme délicate ne brûle pas de ces ardeurs qui dévorent un amant. Mais peu à peu la passion de Bertrand pénétrait Solange. Elle se laissait bercer délicieusement par la caresse des causeries lointaines, par ces baisers qu'il lui envoyait. A certaines heures, toute troublée, elle se sentait plus malheureuse encore de cette séparation qu'elle aussi jugeait nécessaire. Pourquoi Humbert disait-il que la vie ne serait pas possible dans un long exil ? Serait-ce donc l'exil, une existence exquise entre les deux êtres qu'elle aimait le plus au monde ?

Un matin, Mme Fosca lui écrivit au sujet du référé. La situation changeait. Mme de Croix-Saint-Luc la mère recommençait la lutte : il fallait se défendre. Les amis de Solange crurent qu'on voulait la ruiner. Ils se méprirent tous sur les intentions de la comtesse. Personne n'imagina que ce procès recommencé n'était qu'une feinte. Ruiner Solange ? Impossible. Me Cîmier l'avait bien dit. La fortune de Mlle de Chanlieu était toute en valeurs mobilières, faciles à réaliser. Le notaire de la jeune comtesse avait prévu le danger, du reste ; et quand intervint la décision du président du tribunal, il était trop tard.

Jusqu'à ce moment, les amis de Solange lui avaient écrit assez régulièrement. Cependant, dès le second mois, elle s'aperçut que les lettres se faisaient rares. Bientôt elle ne restait plus en correspondance qu'avec Mme Fosca et Antoinette. Et elle croyait sentir chez elles une affection toujours aussi profonde, mais un peu triste. Qu'est-ce que cela voulait dire ? Elle demandait des explications à ses deux amies. Ni l'une ni l'autre ne répondaient, ou répondaient par des phrases banales, sans précision. Elle ne s'inquiétait pas encore, mais il lui semblait qu'un péril ignoré planait sur elle. Elle cherchait à comprendre, s'imaginant que les lettres de Bertrand jetteraient un peu de clarté. Non. Il était bien toujours le même, toujours passionné, brûlé par la fièvre impatiente de son amour.

Vers le milieu de la jetée, se dressait une villa occupée par une famille belge. Solange rencontrait quelquefois une jeune femme, Mme Van den Leghe, au visage doux et plaisant. Elles se saluaient en se souriant quand elles se croisaient sur la plage. Un matin, comme elle rentrait d'une promenade avec Hervé, Mme Van den Leghe l'aborda, lui demandant timidement la permission d'aller la voir. Elles se quittèrent presque liées. Mais Solange ne s'expliquait pas la manière un peu plaintive dont sa voisine lui avait parlé. On eût dit qu'elle venait d'être frappée par un malheur récent, et que, pareille à ses amies de Paris, cette jeune femme voulait l'entourer d'une affection particulière.

Cependant, peu à peu, cette préoccupation influait sur le caractère de Solange. Sa tête se penchait. Elle devenait triste et pensive. Alors Hervé la regardait de son regard fixe, avec une flamme dans les yeux. Il se mettait sur les genoux de sa mère, et lui jetant les bras autour du cou :

— Tu es triste, maman!..

— Non, mon chéri.

— Je le vois bien, moi : tu es triste...

Alors elle souriait vaguement de ce pâle sourire qui fait mal. Pourquoi ce changement chez elle? Elle ne savait pas. Elle subissait l'oppression morale d'une créature menacée par une catastrophe prochaine. Quand Herminie lui annonça qu'elle était condamnée à rendre Hervé sous peine de payer une amende considérable, elle haussa les épaules. Sans doute sa fortune était à l'abri d'un séquestre. Mais on la menaçait d'un exil éternel. Que lui importait? N'avait-elle pas Hervé près d'elle? Bientôt ne serait-elle pas la femme de Bertrand? Non, ce n'était pas là le danger qu'elle devinait, qu'elle sentait. Il y avait autre chose qu'on ne lui disait pas. Et elle relisait les lettres toujours plus affectueuses, plus tendres, d'Herminie et d'Antoinette.

Et, dans cette tristesse profonde qui l'envahissait lentement, la grande mer, triste aussi, qui pleurait toujours, lui devenait une amie. Elle se disait tout bas les vers d'Henri Heine, ces vers qui gémissaient et qui souffraient comme elle : « Devant les yeux s'étale l'immense désert des eaux; au-dessus voguent les nuées, ces grises et informes filles de l'air, qui de la mer, avec leurs seaux de brouillards, puisent l'eau, la traînent à grand'peine et la laissent retomber dans la mer... » Quand elle voyait Hervé endormi, elle soulevait le rideau et demeurait pendant des heures enfouie dans son rêve, contemplant les vagues grises comme de l'ardoise, écoutant les furieuses lamentations du vent du nord, qui de sa voix mystérieuse contait de lugubres histoires.

Un matin, elle venait de recevoir son courrier. La lettre de Ber-

trand, s'étalait avec les autres dans le plateau d'argent. Elle l'ouvrit et, dès les premiers mots, elle jeta un cri. Bertrand commençait ainsi : « Dans trois jours, mardi soir, à dix heures, je serai auprès de vous... » Lui? Quel bonheur! Il n'était plus question pour elle de prudence. Elle aurait à ses côtés son ami pour la défendre. Elle reprit la lettre. Bertrand ne lui donnait pas de raisons. Il lui disait : « J'arrive. » Voilà tout. Il se réservait d'expliquer le motif de ce voyage inattendu. Dans trois jours! mardi! Il arriverait le lendemain! Ce fut sa première journée joyeuse depuis bien des semaines. Et, comme si le ciel voulait sourire à son bonheur, le temps brumeux et pluvieux s'éclairait brusquement. Le soleil, comme une baguette de fée, chassait les nuées sombres. Hervé vit tout de suite, en regardant sa mère, qu'elle n'avait plus son front soucieux, ses yeux tristes.

— Tu as donc reçu une bonne nouvelle, maman? demanda-t-il naïvement.

— Oui, mon chéri...

Il se mit sur les genoux de Solange, comme il faisait souvent, et, lui jetant ses bras autour du cou :

— Alors, puisque tu es heureuse, il faut que j'aie ma part. Embrasse-moi longtemps, bien longtemps... Ah! maman, tu es belle, tu es bonne et je t'aime!

Et pendant une heure, ce furent des jeux sans fin, des éclats de rire.

— Vois comme le ciel est clair! Veux-tu que nous allions nous promener?

— Tout de suite, mon mignon.

Il faisait très froid. Mais, en hiver, le soleil est si rare en ces pays du Nord que plusieurs personnes étaient déjà sur la plage, marchant rapidement sur la grande chaussée bitumée qui longe la mer. Solange se sentait mieux depuis cette lettre. Elle respirait avec bonheur les âcres senteurs salines. Vers le soir, elle dit : « Demain, il sera là. » Elle attendait avec impatience maintenant. Et, de nouveau, elle se reprochait d'avoir consenti à ce que Bertrand s'éloignât. Elle repassait un à un les argumens d'Humbert et ne les comprenait plus. Était-ce la solitude qui changeait sa manière de voir? Ou bien plutôt l'angoisse qui lui serrait le cœur?

Le lendemain, elle attendait encore plus impatiemment que la veille. Et quand le soir revint, elle était toute nerveuse.

— Couche-toi de bonne heure, mon mignon, dit-elle à Hervé. J'attends quelqu'un... que tu connais et que tu aimes bien : M. Bertrand du Manoir.

— Il vient?

— Oui, à dix heures. Il arrive de Nice.

— Je vais me coucher, maman,.. mais tu m'embrasseras dans mon lit?

— O mon mignon!

Elle ne le quitta pas avant qu'il fût endormi, le baisant, le caressant, jouant avec les boucles de ses cheveux d'or. C'était la grande joie d'Hervé d'avoir sa mère auprès de lui quand il était couché. Il lui disait : « Raconte-moi des histoires,.. des histoires encore... » Mais elle s'interrompait bientôt pour l'embrasser, pour jouer avec lui. Et ce soir-là, elle riait, toute contente, elle qui depuis tant de jours demeurait assombrie et renfermée dans ses cruelles songeries. Les paupières de l'enfant battaient. Un doux sommeil le prenait lentement. Elle se demandait, en voyant son mignon envolé déjà dans le monde des rêves, si elle ne se montrait pas un peu injuste pour le sort. Elle s'épouvantait de périls imaginaires quand elle avait auprès d'elle ce bonheur certain. Elle s'épeurait de haines qu'elle ignorait quand Bertrand lui vouait un amour dont elle ne doutait pas.

Il allait venir. Elle le sentait à côté d'elle, près d'elle. Il allait venir! Chaque minute écoulée était un pas nouveau qui les rapprochait l'un de l'autre. Doucement, à voix très basse, elle appela la femme de chambre qui attendait dans la pièce voisine. Elle lui recommandait bien de ne pas quitter l'enfant. Avant de sortir, elle jeta un long regard sur le lit. Hervé dormait toujours, calme et souriant. Alors seulement elle rentra dans le salon. Il était un peu moins de dix heures.

Oh! il n'était pas loin! Elle fermait les yeux et le voyait marcher. Un pas rapide au dehors, sur la chaussée... Lui! Encore une minute, et il était devant elle. Il n'y eut pas un mot échangé, pas un. Ils étaient déjà dans les bras l'un de l'autre, enlacés, perdus dans l'infini de leurs baisers.

— Vous êtes venu! Merci!.. Je n'aurais pas osé vous appeler; mais j'étais trop malheureuse!

— Malheureuse?

Il prononça ce mot d'une voix si étrange qu'elle le regarda, bien en face, dans les yeux. Ce n'était pas de la surprise qu'il trahissait, mais plutôt de la tristesse. Savait-il donc quelque chose? Venait-il à ses côtés pour la défendre, et parce que ce danger qu'elle sentait planer au-dessus d'elle s'abattait enfin lourdement? Elle lui prit la main, et avec force :

— Pourquoi êtes-vous ici?

— Mais, Solange...

— Il y a quelque chose que j'ignore, quelque chose qu'on me cache! reprit-elle nerveusement. Eh bien! je veux tout savoir. Je ne suis pas une enfant. J'ai du courage. Si mes ennemis ne se sont

pas lassés de me poursuivre, hélas! moi, je ne suis pas encore lassée de souffrir. Vous, du moins, vous ne me déguiserez rien. Bertrand, je vous en supplie, c'est affreux d'ignorer ce qui vous attend, où l'on va, d'ignorer ce qui se passe. Sortez-moi de ces angoisses où depuis des semaines et des semaines je me débats désespérément!

Il hésitait. Et en le regardant toujours, Solange voyait combien il était changé depuis leur longue séparation. Ses yeux étaient sombres, ses traits tirés, son geste brusque et nerveux. Il avait beaucoup souffert, lui aussi, et pour qui, souffert, sinon pour elle? Alors, lentement, mais courageusement, il lui avoua tout, et comment, elle, elle, la pure Solange, on l'avait jetée en pleine polémique, déshabillant sa vie, racontant son mariage, faisant d'elle une actualité, un sujet de polémique, une chronique parisienne. Dès les premiers mots, elle ferma les yeux, anéantie. Le sang affluait trop violemment à son cœur. Elle se sentait perdue; trop d'ennemis s'acharnaient après elle. Ainsi c'était le scandale, c'était la honte!

— Vous me pardonnez de vous dire tout cela? reprit Bertrand. Mais ni Antoinette, ni Mme Fosca, ne voulaient parler. Et il me semblait, à moi, que vous deviez tout savoir. Maintenant que vous n'ignorez plus la vérité, Solange, écoutez-moi bien. Les prudences d'Humbert ne sont plus de saison. On vous attaque et vous n'avez à côté de vous personne pour vous défendre. Si j'étais déjà votre mari, si vous portiez mon nom, j'aurais le droit d'imposer silence à cette haine qui s'acharne après vous. Laissez-moi choisir l'heure où vous souffrez le plus pour vous renouveler ma demande. Dès que nous le pourrons, épousez-moi! Et je vous jure que les ennemis de Mme de Croix-Saint-Luc respecteront la femme de Bertrand du Manoir!

Un joie infinie lui venait. Elle éprouvait un bonheur profond à se sentir aimée d'un homme si chevaleresque, si noble, si élevé. Il lui appartenait bien absolument, puisque rien n'amoindrissait la puissance de son amour.

— Mon beau-frère prétendait qu'on se servirait de notre mariage même pour vous attaquer. C'est pour cela que j'ai cédé, que je suis parti. J'ai eu tort. On vous a crue sans défense. Ceux-là qui auraient eu peur de moi ne vous ont point redoutée. D'un côté, une famille riche et puissante; de l'autre, une femme non protégée, sans parens, presque sans amis. L'humanité est lâche : personne n'a hésité. Maintenant, je ne vous quitte plus. Le malheur ne pourra plus vous atteindre : il me trouverait entre vous et lui!

Ils étaient assis l'un près de l'autre, sur la chaise longue. Ils se tenaient la main; un immense bien-être les possédait. Solange oubliait tout, et ses angoisses et ses inquiétudes. Elle ne voyait plus

que celui qu'elle aimait. Elle n'était plus seule. Et, dans l'effondrement de sa vie, il accourait vers elle pour la soutenir et la consoler.

— Comme j'étais malheureux loin de vous! lui dit-il tout bas. Est-il possible de posséder un cœur et une volonté, comme vous possédez tout ce qui est moi? Je faisais des projets pour l'avenir. Nous ne pourrons pas rentrer à Paris? Soit. Nous vivrons ici, très heureux, très paisibles, sans avoir personne entre nous. Hervé, vous et moi, est-ce que nous ne sommes pas un monde à nous trois? Pourquoi ne voyagerions-nous pas, si ce pays nous déplaît?... Tenez, pendant que j'étais en Sicile, j'ai trouvé un vrai paradis, une belle villa, aux portes de Palerme, en face de la mer, toujours bleue. Nous irons nous blottir là, tous les trois, réfugiés dans notre bonheur. Et je mets le monde au défi de nous enlever un seul jour de bonheur!

Elle l'écoutait, émue, ravie, grisée par cette douce musique d'amour qui chantait à son oreille. Il avait raison. A quoi bon continuer une lutte inutile? On la calomniait? Eh bien! elle mépriserait la calomnie. Nul ne pouvait lui enlever son fils. Que pouvait-elle demander de plus à la vie? Bertrand s'était laissé glisser à ses genoux. Il tenait enlacée la taille souple et flexible de la jeune femme.

— Je t'aime! murmura-t-il.

Et il la regardait longuement, les yeux dans ses yeux, perdu dans l'ivresse de sa passion. Elle ne disait plus rien. La fièvre de Bertrand la gagnait lentement. Elle ne songeait pas à se défendre. Et lui, brûlé par son désir, s'abandonnait à la tentation de sa chair. Il y avait si longtemps qu'il l'aimait, qu'il avait envie de la sentir frissonnante entre ses bras! Maintenant elle lui appartenait. Tous les deux se taisaient. Qu'auraient-ils pu se dire encore l'un et l'autre? Ne savaient-ils pas qu'ils étaient bien unis, et que jamais deux cœurs ne s'étaient plus librement échangés? Leurs lèvres se touchaient; elle ferma les yeux. Et ce fut vraiment leur premier baiser d'amour.

La mer faisait rage. Un vent du nord se levait, secouant les murs de la villa, poussant violemment les vagues, qui se brisaient sur la plage, chantant leurs mélodies rythmées. Il la serrait contre lui.

— Non,.. non,.. laissez-moi, je vous en prie, oh! je vous en prie...

Il ne l'écoutait plus. Son désir le grisait. Il sentait frémir contre sa poitrine le corps souple et charmant de cette femme qu'il aimait passionnément. Elle dit encore, à voix très basse :

— Laissez-moi,.. laissez-moi...

Elle cherchait vainement à se dégager. Alors, étendant la main vers la chambre :

— Oui, je vous aime, je vous appartiens, je suis à vous... Mais Hervé est là... Oh! je vous en supplie, laissez-moi...

Bertrand avait triomphé de la pudeur de la femme, mais non de la pudeur de la mère. Elle ne pensait pas à marchander son bonheur à son fiancé, à son époux. Il lui répugnait de s'abandonner là, près de la chambre où reposait son enfant, dans le tiède repos de son ignorance heureuse.

XVIII.

Solange venait de se lever dans toute la joie de son bonheur retrouvé. Elle souffrait depuis tant de semaines qu'elle doutait maintenant de la réalité. Était-ce donc possible qu'il fût là? Oui. Et il n'allait point tarder à revenir. Elle frissonnait encore au ressouvenir des baisers de Bertrand. Lui résister? Elle le voulait. Mais aurait-elle le courage de se refuser à cet être qu'elle aimait et qui l'adorait?

En bas, dans la salle d'études, Hervé travaillait. Elle sonna pour défendre sa porte. La femme de chambre entra :

— Est-ce qu'Ehrmann n'est point là?

— Non, madame la comtesse. Il a disparu depuis ce matin.

— Disparu!

— Oui, madame. A neuf heures, il est venu un marin qui disait avoir une lettre pour lui. Ehrmann est descendu, et ils sont partis ensemble.

— C'est bien. Quand il rentrera, vous me l'enverrez.

La femme de chambre tenait à la main les lettres et les journaux. Elle ajouta :

— M[me] Van den Leghe a fait demander tout à l'heure si madame pourrait la recevoir une minute avant le déjeuner.

— C'est bien. Vous m'avertirez quand elle sera là.

Au même instant, Hervé arrivait, tout heureux, les yeux brillans de bonheur.

— Maman! maman! s'écria-t-il, le bateau à vapeur est revenu!

— Vraiment, mon chéri?

— Tiens, regarde!

Et, la tirant par la main, il l'entraînait vers la fenêtre pour lui montrer le gracieux bâtiment qui se balançait dans le port, avec une allure coquette. Une légère colonne de fumée, qui tordait ses anneaux minces au-dessus de la cheminée, indiquait que la vapeur était sous pression. Sans doute, comme la première fois, il ne ferait qu'un rapide séjour à Blankenberghe et repartirait bientôt pour les pays lointains.

Ehrmann reparut un peu avant le déjeuner. Il pria très humblement sa maîtresse de l'excuser. Un de ses oncles, un matelot, venait d'arriver dans le pays. Il espérait que Mme la comtesse voudrait bien lui pardonner. Solange était bonne pour ses gens. D'ailleurs l'excuse présentée par le valet de chambre était toute naturelle. Presque aussitôt, Mme Van den Leghe se présentait. C'était une aimable Flamande, trop grasse, mais avec un joli visage, très doux, sans grande expression. Elle avait à peu près l'âge de Solange. Son défaut était une extrême timidité, qu'on devinait tout de suite à son regard vaguement craintif.

Mme de Croix-Saint-Luc comprenait maintenant pourquoi, soudainement, cette inconnue lui témoignait une sympathie très franche. Elle savait tout ce qui se disait à Paris et comment les malheurs de la comtesse alimentaient la curiosité du monde entier. Naturellement, poussée par sa bonté instinctive, elle venait à Solange parce qu'elle la sentait malheureuse.

— Je vous *dérange*, madame, dit-elle en rougissant beaucoup, mais croyez bien que... je n'aurais pas osé vous *déranger*, si je n'espérais qu'en faveur de mon intention...

Elle ne sortait pas de sa phrase. Solange s'efforçait de la mettre à l'aise, lui parlait de sa fille, à peu près de l'âge d'Hervé, une blondine assez délurée et qui n'avait rien de la timidité maternelle. Enfin, toujours rougissante, Mme Van den Leghe expliquait le but de sa visite. Elle donnait dans l'après-midi une petite fête enfantine, et elle serait très heureuse, oh! vraiment très heureuse! si Mme de Croix-Saint-Luc permettait à son fils d'y assister. Hervé avait toujours vécu un peu seul, replié sur lui-même. Le côté « enfant » de sa nature se révélait seulement depuis qu'il était réuni à sa mère. Il écoutait avec ravissement les détails fournis par Mme Van den Leghe ; ses yeux brillaient d'envie. Il courut à sa mère, et lui jetant ses bras autour du cou :

— Oh! je t'en prie, maman, dis oui!

Comment refuser? Elle remercia sa gracieuse voisine et promit de conduire elle-même Hervé, vers deux heures. A peine cinq minutes de chemin pour aller de chez l'une chez l'autre. L'enfant rayonnait. Solange songeait qu'elle passerait tout cet après-midi avec Bertrand, à faire mille projets, à bâtir le radieux roman de leur avenir. S'il n'était pas venu déjà, c'est qu'il ne voulait pas qu'une visite trop matinale fît remarquer sa présence. Elle savait bien qu'il pensait à elle, à l'heure même où elle pensait à lui.

Un quart d'heure après, la mère et le fils déjeunaient gaiement en face l'un de l'autre. Elle, ravissante dans sa robe de deuil ; lui, joyeux de cette fête qu'on lui promettait.

— Comme tu es belle, ce matin, maman! dit-il tout à coup.

Et comme elle rougissait un peu devant cette naïveté enfantine qui devinait son secret, il ajoutait :

— Tu es bien belle toujours, mais aujourd'hui, tu as du soleil dans les yeux!

Ehrmann semblait prendre à cœur de réparer sa faute du matin. Il essayait d'assouplir sa lourdeur flamande pour qu'on agréât mieux son service. Et puis Solange était dans une disposition d'esprit où l'on est porté à l'indulgence. Elle trouvait tout bien, tout parfait. Elle regardait aller et venir ce grand et gros garçon morne, gêné, penaud. Était-ce bien de la confusion? Une vague rougeur colorait ses pommettes grasses.

Jusqu'au moment de partir, Hervé ne parla que de la fête où il était convié. Évidemment les détails qu'avait donnés Mme Van den Leghe éveillaient en lui l'idée de splendeurs particulières. Et avec l'ardeur curieuse des enfans, il jouissait par avance du bonheur espéré. Enfin, le moment désiré arriva. Solange voulut habiller son mignon avant de s'habiller elle-même. Elle tenait à ce qu'il fût très beau. Elle avait la coquetterie de son enfant, comme d'autres femmes ont la coquetterie de leur propre toilette. Sans doute Hervé était en grand deuil; mais il goûtait si peu de plaisirs que la comtesse ne voulait pas se montrer trop rigoriste.

— Mme la comtesse veut-elle que je l'accompagne? demanda Ehrmann, en ouvrant la porte à sa maîtresse.

— Non, c'est inutile.

— Alors... alors, oserais-je demander à Mme la comtesse la permission de sortir deux heures cet après-midi?

— Oui. Seulement, soyez à cinq heures chez Mme Van den Leghe. Vous m'y attendrez.

Solange ne resta que peu de temps chez sa voisine. Le temps de laisser Hervé et d'échanger quelques banalités. Et puis elle sortit, heureuse à la pensée de voir Bertrand, tout entière à l'idée envahissante de son bonheur. Il l'attendait.

— Vous voyez que j'ai souci des médisances! s'écria-t-il en riant. Toute la matinée, j'ai rôdé aux environs. De loin je voyais vos fenêtres, mais je n'ai pas osé venir. Vous menez une existence si retirée que ma présence aurait fait jaser.

Elle soupira doucement et, remuant sa jolie tête : — Hélas! mon ami, que peut-on dire encore sur moi, maintenant? N'a-t-on pas usé la calomnie et le mensonge?

— Tout le monde me sait un galant homme, reprit-il avec force. Est-ce que je ne vous donne pas mon nom, le nom de ma mère? Quelle réponse plus haute puis-je lancer à vos ennemis?

— Tenez,.. je vous le disais il y a quelques mois : je ne suis pas une femme comme les autres. Je ne suis plus une créature

humaine, libre d'elle-même, et qui a le droit de suivre l'élan de sa volonté. Je suis à présent une femme dont on parle, que le premier venu peut juger à son gré...

Elle cachait sa tête entre ses mains. Elle ajouta, à voix très basse :

— S'ils pouvaient savoir le mal qu'ils m'ont fait en troublant mon silence et mon obscurité! C'est ma pudeur intime qu'ils ont violée!

— Solange!..

— Je vous en prie, mon ami, laissez-moi tout vous dire, et mes souffrances et mes inquiétudes et mes terreurs. Hier, vous êtes venu à moi, et vous m'avez raconté tout ce que la tendresse de mes amis me cachait. Très noblement, vous m'avez offert votre bras pour m'y appuyer, sentant bien que j'étais seule désormais, et que si vous ne me souteniez pas, vous, je n'aurais plus personne pour me défendre! Vous savez si je vous aime!.. Ah! je n'ai pas besoin de vous le dire encore, à vous, à vous qui êtes ma joie et mon espérance. Depuis hier, je vis comme grisée de bonheur, et, cette nuit, je me répétais plusieurs fois : « Sa femme! être sa femme! » Jusqu'à votre arrivée, je me suis laissé charmer par le rêve de ce paradis entrevu. Et puis je vous vois et je me demande si je ne fais pas une mauvaise action!

— Vous!

— Vous m'avez promis de ne pas m'interrompre... Êtes-vous sûr de ne jamais regretter le libre élan qui vous a poussé vers moi?

Il était à ses genoux, couvrant de baisers ardens les mains froides de la jeune femme.

— O Solange! Solange! pouvez-vous parler ainsi! Vous n'avez donc jamais mesuré la profondeur de mon amour? Si vous n'en souffriez pas, je dirais que je suis heureux du malheur qui vous a frappée. Mon cher trésor, ce malheur ne me permet-il pas de vous prouver à quel point je vous adore? Regretter les liens qui nous uniront! Est-ce que vous n'êtes pas déjà mienne? N'y a-t-il pas entre nous quelque chose de plus que notre tendresse même?..

Et ardemment il lui disait encore, pour la dixième fois, tout ce qui hantait son cœur et son cerveau. Il l'aimait du jour où il l'avait vue. Le premier regard échangé les avait unis l'un à l'autre pour toujours. Ce n'était pas le monde qui pourrait les séparer jamais. Elle, une femme dont on parle! Et quand cela serait? Il lui donnait son nom, le nom qu'il portait avec honneur, et qui lui venait ennobli par les ancêtres qui l'avaient porté avant lui. Les calomnies dont on l'abreuvait! Les mensonges dont on la salissait Elle pouvait marcher tête haute; elle n'avait jamais failli. Le monde

est injuste et lâche. Il pardonne ou il condamne, tenant toujours compte de la situation, et surtout de la fortune. Quand on la verrait soutenue par son mari, par la famille de son mari, par les amitiés puissantes qui lui restaient fidèles, les plus acharnés contre elle seraient les premiers à la défendre.

Et comme elle se rassurait lentement, il recommençait la chanson délicieuse de son amour, grisant de sa tendresse la jeune femme, qui pâlissait et se troublait.

— Je vous aime !.. n'est-ce donc pas là votre avenir et le mien? Votre honneur? Il est sauf. Votre bonheur? le monde? La solitude où nous vivrons sera notre univers !

Il parlait très bas, maintenant.

— L'amour que j'ai pour toi est immense et sans limites. Je t'aime, je te désire, je te sens déjà entre mes bras, comme dans mes rêves... Nous sommes l'un à l'autre, et qu'est-ce qui pourrait nous séparer encore?

Elle fermait les yeux et se laissait glisser entre les bras de Bertrand. Il la retrouvait frissonnante comme la veille, mais abandonnée déjà et presque vaincue. Elle soupirait, nouant ses mains autour du cou de son ami, brûlée par cette ardeur qui le consumait. Leurs lèvres s'unirent et sa tête pencha en arrière. Elle eut une dernière résistance, essayant de s'échapper des bras qui la tenaient enlacée; mais elle était sans force, à demi pâmée... Une minute encore et elle lui appartenait, et leur extase délicieuse se fondait dans l'oubli de toutes choses...

Le jour baissait rapidement. Une ombre grise emplissait le salon. Ils étaient seuls, bien seuls. Soudain un cri, un cri déchirant traversa l'air.

— Maman, maman, au secours!

Solange repoussa Bertrand. Elle était droite, immobile.

— Avez-vous entendu?

Non. Il n'entendait rien. Rien que la mer qui se brisait avec fureur, et le vent qui gémissait, et les plaintes bruyantes de la nature tourmentée. Il la serrait de nouveau entre ses bras; mais elle se débattait maintenant.

— Non, non, Hervé m'appelle...

Et il y avait de l'angoisse dans sa voix, dans ses yeux.

— Hervé m'appelle... Oh! je vous en supplie!..

— Il n'y a que deux êtres qui s'aiment! Aie pitié de moi... Je t'adore, pense au long temps que j'ai souffert. Je t'appartiens et je veux que tu m'appartiennes!..

Il l'enlaçait nerveusement, la couvrant de baisers, luttant contre elle, brisant la raideur de ses bras tendus. Violemment, elle lui échappa. Il la saisit par la taille, et ses lèvres la brûlaient.

— Hervé t'appelle?.. Non, non, ma chérie, nous sommes seuls... Ah! je t'adore...

Et il étouffait ses paroles sous ses baisers, et le feu qui le dévorait se glissait lentement dans les veines de la jeune femme, quand des cris éclatèrent au dehors. C'étaient des bruits de voix, et de nouveau cet appel désespéré :

— Maman! maman!

Elle avait bien entendu. D'un bond, elle repoussa Bertrand; elle courut à la porte et s'élança dans l'escalier. Une dizaine de personnes s'agitaient sur la plage. La nuit tombait. Les réverbères s'allumaient, piquant d'une lueur pâle l'obscurité naissante. Un groupe compact remuait, et c'étaient des exclamations mêlés de jurons, quelque chose comme une lutte violente. Solange courait. Avec une force surhumaine, elle écarta deux ou trois personnes. Hervé se débattait dans les bras d'Ehrmann, qui se dirigeait vers la plage. Trois ou quatre matelots, à coups de poing, repoussaient ceux qui voulaient défendre l'enfant. Solange renversa presque un de ces hommes, taillé en Hercule : les mains délicates de la jeune femme avaient une puissance irrésistible. Ceux qui étaient là reculaient. Il y eut une espèce de trouée, dont le Flamand profita pour courir au rivage. Mais la mère lui avait saisi le bras. Et Hervé se débattait, criant toujours :

— Maman,.. maman,.. au secours!..

Elle le tenait. Oh! on ne le lui prendrait plus maintenant! Soudain, l'un des matelots qui escortaient Ehrmann la prit à bras-le-corps. Elle perdit l'équilibre et tomba sur les genoux. Ce fut assez. Ehrmann courut une dizaine de pas et sauta dans une barque où ses complices le rejoignirent.

— Nagez! dit une voix.

Et le canot s'ébranla. Solange s'était relevée. Elle courait, elle aussi, elle courait vers cette barque qui emportait le meilleur de son âme, les yeux fixés sur Hervé qui se débattait, qui luttait, qui jetait toujours son cri désespéré :

— Maman!.. O maman! maman!..

L'eau mouillait ses pieds. Elle ne sentait rien. Elle avançait toujours, mais lentement, manquant de tomber, butant contre le sable. Elle entra dans la mer, les bras tendus, les lèvres entr'ouvertes, sans un cri, raide comme une statue. Elle avait de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville. Elle avançait toujours. Le canot filait se dirigeant sur le vapeur qui tirait des bordées, l'ancre levée, attendant sa proie.

Sur la plage, le rassemblement augmentait. Déjà quelques barques se détachaient pour courir sus aux ravisseurs. Mais ceux-ci avaient, trop d'avance. Et les clameurs croissaient, et les yeux

étaient fixés sur cette malheureuse femme, les cheveux épars, qui marchait dans la mer, intrépidement, comme si le gouffre devait s'entr'ouvrir devant son désespoir. Maintenant elle avait de l'eau à mi-jambes. Une vague la renversa. Elle se releva, marchant toujours. Une seconde vague l'atteignit en plein corps. Elle disparut. Alors on s'élança pour l'arracher à cette mort qu'elle semblait chercher. Elle se débattait. Il fallut la saisir, l'enlever de force. Elle était comme folle; elle criait :

— Hervé! Hervé!

Et elle luttait, ne sentant pas le froid qui l'envahissait, insensible aux choses extérieures, regardant toujours ce canot mince qui filait sur les lames avec la vélocité d'une flèche. Quand on la déposa sur le sable, elle ne se tenait plus debout. Une dernière fois, elle tendit ses bras vers la mer complice, criant toujours :

— Hervé! Hervé! Hervé!

La barque n'était plus qu'un point obscur sur la vague noire. On la vit accoster le yacht, qui jeta un flot de fumée et courut sur les lames, s'inclinant comme pour saluer la haute mer. Solange regardait. Elle ne pouvait pas détacher ses yeux de ce spectacle qui lui déchirait le cœur. Autour d'elle, on racontait le drame. Le valet de chambre, qu'on avait gagné, s'était présenté chez M[me] Van den Leghe pour prendre l'enfant. On le lui avait donné sans méfiance. A peine arrivé sur la plage, il l'avait soulevé entre ses bras et s'était mis à courir. C'est alors qu'Hervé avait crié et qu'à ses cris on était venu...

Solange n'entendait rien. Elle restait debout, livide, les yeux agrandis par le désespoir, les bras tendus, comme si de ses frêles mains elle pouvait retenir le vaisseau qui fuyait à tire-d'aile ainsi qu'un oiseau de proie. Il disparaissait déjà dans la nuit. Elle le vit s'éloigner, s'éloigner encore, franchir les passes...

Alors, sans un cri, elle tourna sur elle-même et tomba raide, d'un coup, tout de son long, enfonçant dans le sable humide son visage convulsé.

ALBERT DELPIT.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LE

COMBAT CONTRE LA MISÈRE

I.

LES CORPORATIONS ET LES SYNDICATS MIXTES.

Mérimée raconte quelque part l'histoire d'un fou qui croyait tenir enfermée dans une bouteille la plus belle princesse du monde et qui finit par mourir de chagrin de ne pouvoir l'en faire sortir. Si les chercheurs de remèdes contre la misère ne parviennent pas davantage à faire sortir quelque chose de la petite bouteille que chacun d'entre eux agite consciencieusement, ils auraient tort cependant de prendre leur aventure tellement au tragique, et de ne pas se consoler par la pensée de l'estime dont on les entoure. Sublime folie serait en tout cas l'ambition de faire disparaître de la surface du monde la misère et son cortège de souffrances, qui, pour tant d'êtres humains, viennent encore aggraver le fardeau déjà si pesant des fatales tristesses. Il faut avoir, en effet, l'optimisme éloquent de M. Renan pour avoir su persuader aux Bretons de Tréguier, fût-ce l'espace d'un dîner, « qu'à part un très petit nombre d'êtres dont il sera possible de diminuer indéfiniment le nombre, il n'y a pas de déshérités du bonheur. » Tel n'était point l'avis de cet autre Breton, le solitaire de La Chesnaye, lorsqu'il s'écriait dans son

langage apocalyptique : « En passant sur cette terre comme nous y passons tous, pauvres voyageurs d'un jour, j'ai entendu de grands gémissemens. J'ai ouvert les yeux, et mes yeux ont vu des souffrances inouïes et des douleurs sans nombre. » Si le différend était de ceux que le suffrage universel pût être appelé à trancher, il serait aisé de préjuger l'avis de cette population si nombreuse à Paris dont j'ai décrit les conditions d'existence dans trois études sans doute oubliées (1) et qui cache derrière les splendeurs de la grande ville sa dégradante misère. Paris n'a pas malheureusement le monopole de ces tragiques mystères de la souffrance. Sans qu'il faille faire de l'état industriel et agricole de la France une description par trop sombre, on ne saurait nier cependant que la misère ne s'y trouve disséminée un peu partout, plus fréquente, à la vérité, dans les villes que dans les campagnes, mais surtout atteignant, par une sorte de loi fatale, son degré d'intensité le plus cruel dans les régions où la production industrielle est le plus intense également; de telle sorte qu'un affligeant contraste met sans cesse l'extrême pauvreté en regard de l'extrême richesse et rend les souffrances de l'une plus dures à supporter par comparaison avec les jouissances de l'autre. Ce contraste, qui est l'éternelle loi du monde, n'en a pas moins quelque chose de douloureux, et il suffit que les hasards de la charité ou la curiosité de l'esprit vous aient parfois conduit en présence de ces spectacles poignans pour en conserver une sorte de malaise de la conscience et d'obsession de la pensée. Quoi de plus naturel que d'échapper à ce malaise et à cette obsession en cherchant le moyen de substituer aux efforts de l'assistance individuelle, dont l'insuffisance est éclatante, quelque remède plus général qui fasse disparaître la misère au lieu de la soulager? Remarquons à l'honneur de notre temps, dont on dit tant de mal, que cette préoccupation est toute moderne. L'ancienne charité se préoccupait surtout de panser les plaies qui choquaient les yeux. Plus ambitieuse, la charité moderne (je prends ce mot au sens le plus large) ne désespère pas d'administrer au corps malade quelque médicament qui guérisse le mal en le détruisant dans sa racine. C'est une espérance assez noble pour qu'il vaille la peine de rechercher ce qu'elle peut avoir de fondé ou de chimérique, et cette recherche sera la conclusion naturelle d'études auxquelles leur sujet même peut prêter un triste intérêt.

Je ne crois pas devoir comprendre dans l'armée des combattans contre la misère ceux-là qui visent à refondre toute notre organisation sociale par la mise en commun sous une forme ou

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin et du 1er octobre 1881 et du 15 avril 1883.

sous une autre de la propriété et des instrumens de travail. Réfuter périodiquement leur chimère sans cesse renaissante est le métier de ceux qui font profession de cultiver l'économie politique. Un maître en cette science auguste, M. Paul Leroy-Beaulieu, s'en est acquitté vigoureusement dans son dernier livre sur *le Collectivisme*. Pour moi, qui m'égarerais sur ces hauteurs, je me contenterai modestement d'avoir affaire à ceux qui acceptent la société comme elle a toujours été faite, avec ses inégalités providentielles aux yeux des uns, fatales aux yeux des autres, et qui bornent leur espérance à atténuer, par la vertu de combinaisons pacifiques, les conséquences les plus choquantes de ces inégalités.

Le nombre de ceux-là est encore grand. Lorsqu'on cherche en effet à se tenir un peu au courant du mouvement des esprits en lisant les ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet depuis une vingtaine d'années, on arrive assez vite à reconnaître qu'on se trouve en présence de deux écoles bien distinctes. L'une de ces écoles, sans faire précisément de la misère un fait nouveau, attribue cependant la plupart des maux dont le corps social est affligé aux conséquences de la révolution française, aux doctrines économiques de liberté et de concurrence dont elle a consacré le triomphe, à la destruction des anciennes corporations qu'elle a brutalement fait disparaître, en un mot, au désordre qu'elle aurait apporté dans le monde du travail comme dans le monde de la politique. L'autre école tient au contraire que de cette même révolution date une ère nouvelle particulièrement favorable aux travailleurs. Sans doute, les principes féconds, semés par la révolution, n'ont pas encore porté tous leurs fruits, mais le triomphe de plus en plus complet de la démocratie en amènera le complet épanouissement, et, grâce au développement des institutions de prévoyance et de mutualité, grâce également à des modes nouveaux de rémunération du travail ou d'association, la misère finira, sinon par être complètement éliminée, du moins par devenir un cas tout à fait exceptionnel et anormal. Le conflit d'opinion est, on le voit, aussi aigu que possible. L'une de ces écoles jette un regard de regret sur le passé, l'autre tourne avec confiance ses yeux vers l'avenir. En parlant ainsi, je n'entends, en aucune façon, décider d'avance ce qu'il faut penser des idées de chacune. Qui sait, en effet, si, dans la marche de la société, le passé n'est pas l'avenir, et si le reflux ne rapportera pas ce que le flux a emporté, — *corso* et *ricorso*, disait Vico. Ce n'est donc pas *a priori* et en vertu de théories préconçues qu'on peut donner tort ou raison à l'une ou à l'autre école. Il faut aller au fond des doctrines et en discuter les applications pratiques. Comme le veut l'ordre chronologique, je commencerai par l'école du passé, que,

pour éviter jusqu'à l'ombre d'un préjugé défavorable, j'appellerai l'école historique.

I.

Lorsqu'on se trouve dans la nécessité de discuter les doctrines d'hommes dont on respecte les principes et pour la personne desquels on éprouve toute sorte de sympathie, c'est à la fois un devoir et une difficulté que d'exposer exactement ces doctrines et de ne point faire tenir à ces hommes un langage qu'ils seraient en droit de désavouer. C'est un devoir parce qu'il n'y a point sans cela de discussion loyale, et c'est une difficulté non-seulement parce que savoir ce qu'on pense et le dire exactement n'est pas le fait de tout le monde, mais parce que toute doctrine collective varie nécessairement quelque peu avec la forme d'esprit et le tempérament de celui qui s'en fait l'interprète, parfois même avec le public aux oreilles duquel on a voulu la faire accepter. Je me trouve en présence d'une difficulté de cette nature lorsque je veux exposer le système de l'école que j'ai appelée l'école historique. Cette école renferme, en effet, deux groupes distincts : le groupe des docteurs et celui des militans. Le groupe des docteurs se compose d'un certain nombre d'écrivains qui se donnent à eux-mêmes le titre d'économistes chrétiens pour ne pas être confondus avec ceux qu'ils nomment les économistes libéraux. Le plus éminent d'entre eux est M. Charles Périn, professeur à l'université de Louvain et correspondant de l'Institut de France. On peut sur beaucoup de points ne pas partager les opinions de M. Périn, mais on ne saurait contester l'originalité de son esprit, son érudition sérieuse et sa connaissance approfondie des problèmes économiques. A côté de lui, et plus connu peut-être en France, on compte M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris, à qui on doit, entre autres ouvrages, un brillant pamphlet en deux volumes sur l'Amérique. A ces deux noms il faut joindre encore celui de M. Hervé-Bazin, professeur d'économie politique à l'Institut catholique d'Angers. On en pourrait citer plusieurs autres ; mais c'est à M. Périn que nous demanderons de préférence les doctrines de l'école qui tient haut et ferme, à l'encontre de l'économie politique libérale, le drapeau de l'économie qu'elle appelle chrétienne (1).

Le groupe des militans se compose des adhérens à l'Œuvre des

(1) Peut-être s'étonnera-t-on que je ne fasse pas ici sa place à l'école de la réforme sociale. Les doctrines de cette école et la personne de son illustre fondateur, M. Le Play, mériteraient une étude à part.

cercles catholiques d'ouvriers. L'origine de cette œuvre est antérieure à la guerre de 1870, et certes les hommes de bien qui l'ont silencieusement fondée étaient loin de prévoir ses brillantes et bruyantes destinées. L'œuvre n'a pris, en effet, tout son développement que dans ces dernières années. Les colères qu'elle a soulevées, les injures dont ses adversaires l'ont honorée ont plus servi peut-être à la faire connaître du public que l'influence effectivement exercée par elle sur la classe ouvrière, à laquelle elle s'adressait. Mais ce qui a contribué surtout à établir sa renommée, c'est qu'elle a eu la bonne fortune incomparable de rencontrer à la fois pour chef et pour orateur l'homme de notre temps qui est le plus naturellement doué peut-être pour la parole publique, dont l'éloquence à la fois passionnée et souple, ardente et habile, joint les séductions de la bonne grâce personnelle à l'autorité de la conviction, et dont la franchise, hardie sans cesser jamais d'être courtoise, finit par imposer non-seulement le respect, mais la sympathie. Sans la propagande oratoire que M. le comte Albert de Mun a entreprise en faveur de l'OEuvre des cercles et sans le retentissement qu'ont eu ses discours, il est à peu près certain que cette œuvre compterait encore aujourd'hui au nombre de ces modestes institutions qui font moins de bruit que de besogne et qui couvrent silencieusement la France de leurs créations bienfaisantes. C'est l'énergique impulsion de son secrétaire général qui a déterminé l'OEuvre des cercles à prendre position dans les questions sociales, et à faire sien un programme économique, développé à plusieurs reprises par M. de Mun devant le corps législatif avec beaucoup de dextérité et d'éclat. Ce sera donc aux discours de M. de Mun, comme aux ouvrages de M. Périn, que nous demanderons l'expression véritable des doctrines de l'école historique, et certes l'école ne saurait se plaindre du choix de tels interprètes. Ce n'est pas qu'en y regardant d'un peu près, on ne puisse saisir entre les docteurs et les militans certaines divergences. Mais il sera temps de marquer ces divergences tout à l'heure. Commençons par établir ce qui les réunit.

Le point de départ de l'école historique est une sorte de postulat qu'on peut résumer ainsi : La pauvreté, c'est-à-dire le fait individuel et accidentel, est de tous les temps ; le paupérisme, c'est-à-dire la pauvreté devenue l'état habituel de toute une classe, est un mal moderne, et ce mal, ainsi que les haines sociales qui en sont la conséquence, date de la révolution française. Avant la révolution française, la prospérité et la paix régnaient dans le monde du travail ; les classes inférieures acceptaient le patronage des classes supérieures ; de leur côté, les classes supérieures avaient le sentiment de leurs devoirs de protection vis-à-vis des classes inférieures, et

cette déférence d'un côté, cette sollicitude de l'autre, maintenaient en France une harmonie qu'on a vue disparaître depuis le triomphe des doctrines libérales en matière de travail et de concurrence, en particulier depuis la destruction violente des corporations. Telle est la conception de notre ancien état social qu'entretiennent M. de Mun et M. Charles Périn et qu'ils ont mainte fois développée : « Nous croyons, s'écriait avec éloquence M. de Mun, à l'une des assemblées générales de l'OEuvre des cercles, nous croyons que jadis ce qui faisait la force de la société, ce qui assurait la protection des faibles et l'abri des travailleurs, c'était un sentiment qui n'existe plus beaucoup dans la société moderne, c'était le dévoûment. Nous croyons qu'autrefois il pouvait y avoir des abus, il pouvait y avoir des excès, il pouvait y avoir des violences, et certes, ce n'est pas ce qui manque à notre temps ; mais il y avait pourtant d'un bout à l'autre du pays une tradition fortement établie, une obligation de ceux qui étaient en haut vis-à-vis de ceux qui étaient en bas, acceptée des uns et des autres, et qui s'appelait le patronage des classes élevées vis-à-vis des classes inférieures. Voilà ce qui existait jadis, ce qui était la règle des anciennes sociétés, et voilà ce que nous aspirons à rétablir dans la nôtre... Ce que nous voulons, c'est préparer un régime nouveau qui renoue la chaîne violemment brisée des anciennes traditions, et qui, sur le fondement des lois éternelles de l'humanité rende à notre pays par des institutions nouvelles la paix sociale que la révolution a détruite. »

« La corporation des âges chrétiens avait trouvé, dit de son côté M. Périn, une solution qui donna aux classes industrielles des siècles de paix et de bien-être. Son organisation répondait parfaitement à l'état économique de sociétés qui se tenaient plus que les nôtres renfermées en elles-mêmes et qui n'avaient que des forces mécaniques de médiocre importance. Elle procura à toutes les classes vouées au travail le bienfait inestimable d'une certaine fixité des salaires et des profits avec la stabilité des positions. Entre les travailleurs de tout rang qui composaient les communautés des métiers il y avait cette solidarité qui est de la nature de toute œuvre industrielle et sans laquelle tout souffre dans le travail. Le grand problème de ces temps-ci, pour l'ordre économique, est de rendre à la société, sous la loi de la liberté du travail, cette solidarité de la vie industrielle que nos pères avaient établie sous la loi de la restriction et de la réglementation. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette conception de notre ancien état social ? La question vaut la peine de s'y arrêter, car, s'il fallait la tenir pour tout à fait exacte, rien ne saurait être plus pressé que d'en revenir aux institutions qui auraient assuré à la France pen-

dant tant de siècles une condition si enviable. Mais il n'y a point de problème historique plus délicat; il n'y en a point, malgré et peut-être à cause de l'abondance des documens, où il soit plus difficile à un esprit impartial de se faire une opinion raisonnée en dehors des illusions ou du parti-pris. Essayons cependant d'y parvenir.

Constatons d'abord qu'il y a un premier point acquis pour tous ceux qui ont suivi les études historiques de ces dernières années, c'est que la condition de la France sous l'ancien régime différait singulièrement du sombre tableau que s'est plu à en tracer la légende révolutionnaire. Une série de publications érudites et consciencieuses a dissipé les noirs brouillards amassés par la mauvaise foi et a fait apercevoir les choses sous leur vrai jour. Au premier rang de ces publications, il faut placer les ouvrages de M. Albert Babeau sur la vie municipale d'autrefois au village et à la ville, et sur la vie rurale dans l'ancienne France. En montrant pièces en mains tout ce qu'il y avait sous l'ancien régime de liberté et d'aisance, M. Babeau a fait une œuvre contre-révolutionnaire plus efficace que tous les anathèmes des de Maistre et des de Bonald, sans parler d'autres plus modernes. On en peut dire autant des études que M. Charles de Ribbe a tirées des *Livres de raison* de l'ancienne Provence et qui nous ont initiés au secret de la vie droite et heureuse de nos paysans dans certaines régions. Se plaçant à un autre point de vue, M. Albert Duruy a montré dans ses études sur *l'Instruction publique en France avant la révolution*, tout ce qui avait été fait par le clergé et les congrégations religieuses en faveur de l'instruction populaire. Certains auteurs étudiant un champ plus circonscrit, comme M. l'abbé Mathieu dans son *Histoire de l'ancien régime en Lorraine et en Barrois*, ont montré les mœurs pacifiques et paisibles de nos anciennes provinces. Enfin, la publication de certains voyages comme celui d'Arthur Young, du docteur Rigby, de Wraxall, de Smollett, sont venus montrer que ce qui frappait surtout l'étranger traversant la France, c'était sa prospérité par rapport aux autres états de l'Europe. C'est ainsi, et non pas avec des déclamations vagues, qu'il faut écrire l'histoire. Aussi, tous ces travaux réunis ont-ils vengé la vieille France de cette longue accumulation d'injures dont elle a été accablée par toute une génération de déclamateurs et de sophistes. Il n'y a plus aujourd'hui que M. Paul Bert qui croie (encore le croit-il bien?) que la France, avant l'aurore de 1789, vivait dans les ténèbres d'une épaisse barbarie où l'on n'entendait que gémissemens et cris de douleur. Pour tous ceux qui savent ou veulent savoir (malheureusement, ce n'est pas le fait du plus grand nombre), il est désormais établi que, dans l'ancienne

condition sociale de la France, la somme des biens balançait à tout le moins la somme des maux, et surtout que ces maux n'étaient pas le triste fruit d'un régime oppressif, mais simplement la conséquence inévitable et commune à toute l'Europe d'un certain état de civilisation. Cette justice était due à l'ancien régime, et il faut savoir toute sorte de gré à ceux dont la patiente érudition a contribué à cette réhabilitation.

Ceci dit et proclamé, faut-il cependant, comme le voudrait l'école historique, faire de la vieille France une sorte de Salente économique à laquelle les maux intérieurs de nos sociétés troublées auraient été inconnus, où régnait la paix des esprits, l'harmonie des intérêts, la concorde entre les citoyens, où l'on ne connaissait ni les haines de classe, ni les émeutes, ni la misère, où le sentiment chrétien enlevait aux rivalités industrielles leur âpreté; enfin, où l'influence dominante de l'église maintenait tous ses enfans, patrons et ouvriers, grands seigneurs et paysans, dans un esprit d'amour et de charité? Je ne saurais, pour mon compte, aller aussi loin, et je ne crois pas que l'étude attentive des faits le permette.

Si l'on veut sortir des généralités, qui ne prouvent rien, et serrer la question d'un peu près, il faut d'abord soigneusement distinguer la France agricole de la France industrielle, car, au rebours de ce que nous voyons aujourd'hui, c'est le paysan qui semble avoir été à plaindre plus que l'ouvrier. Parlons d'abord du paysan. Quand on étudie son histoire, on voit qu'il a passé par de singulières vicissitudes. Ne remontons pas jusqu'aux origines du moyen âge et au temps de ces famines décrites par Raoul Glaber, « où beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche, semblable à l'argile, avec ce qu'elles avaient de son et de farine pour tromper leur faim cruelle. » Ce n'est pas la peine de se perdre dans la nuit des temps pour y découvrir d'aussi tristes tableaux. Mieux vaut assurément se hâter de constater que, sous le règne des derniers Capétiens, il y eut un incontestable essor de la prospérité nationale. Ainsi qu'on en a fait la remarque ingénieuse et érudite, c'est l'époque où furent fondées presque toutes ces *Villes neuves* qu'on rencontre éparses en si grand nombre sur notre territoire, et il semble établi, d'après des évaluations nécessairement un peu incertaines, mais cependant sérieuses, que la population française atteignait alors, à peu de chose près, le chiffre qu'elle atteint aujourd'hui. Mais cette époque fut malheureusement suivie d'un siècle d'effroyables souffrances, amenées en partie par les malheurs de la guerre étrangère, en partie par les dissensions civiles qui en furent la suite. Ce n'est assurément pas à l'époque des jacqueries qu'il faut se reporter pour rencontrer l'idéal de la paix sociale et de l'harmonie entre les classes. Ces

troubles apaisés, une nouvelle époque de prospérité survint, qui s'étendit jusqu'aux troubles de la réforme et qui peut rivaliser avec celle du XIII[e] siècle. Puis, nouveau temps d'arrêt, nouvelles souffrances, pendant la trop longue période de nos guerres de religion, jusqu'au règne réparateur d'Henri IV et même de Louis XIII. La fronde et ses troubles font perdre une partie du terrain gagné, et le spectacle de l'effroyable misère décrite par M. Alphonse Feillet, dans un livre intéressant, suscite la charité de saint Vincent de Paul. Nous arrivons aux deux derniers siècles de la monarchie, c'est-à-dire à cette période de nos annales dont les mémoires, les correspondances, les documens administratifs récemment publiés nous font connaître la vie quotidienne, et vers laquelle, qu'on le veuille ou non, l'imagination se reporte toujours toutes les fois qu'on parle de la France de l'ancien régime, parce que ces deux derniers siècles ont été l'époque sinon la plus heureuse, du moins la plus brillante de notre histoire. Et cependant, chose singulière, il demeure malaisé d'arriver à se former, sur la condition véritable des hommes de ces deux siècles, une opinion arrêtée, précisément à cause de la multiplicité des documens et des contradictions que ces documens présentent.

J'ai dit tout à l'heure que des travaux historiques les plus récens, puisés aux sources d'information les plus sûres, et, entre autres, des inventaires notariés qui contiennent l'évaluation minutieuse des fortunes privées, il ressortait la preuve que la condition des paysans était très supérieure aux sombres descriptions qu'on s'est complu tant de fois à en faire dans un intérêt de parti. Cependant il est impossible, d'un autre côté, de ne pas tenir compte des témoignages contemporains qui nous dépeignent cette même condition sous les couleurs les plus sombres et d'oublier complètement ce qu'on lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, dans la *Correspondance* de Fénelon, et, plus tard, dans les *Considérations sur le gouvernement de la France*, de d'Argenson, sans parler de la description, devenue banale à force d'avoir été citée, « de ces hommes noirs et nus » qu'on trouve dans les *Caractères* de La Bruyère. Je sais bien qu'on s'est efforcé de battre en brèche l'autorité de ces témoignages. Saint-Simon, Fénelon, d'Argenson, a-t-on dit, étaient tous gens d'opposition disposés à voir les choses sous l'aspect le plus noir. Quant à La Bruyère, c'était un homme de lettres préoccupé avant tout de produire effet sur ses lecteurs. Je veux bien qu'il faille rabattre quelque chose et même beaucoup de ces assertions. Encore devra-t-on bien reconnaître que Saint-Simon, Fénelon, d'Argenson et même La Bruyère auraient eu de la peine à rassembler les traits d'un tableau aussi noir s'ils n'en avaient pas eu quelques-uns épars

sous les yeux. Il y a, en tout cas, un témoin dont on n'attaquera pas le caractère, car il n'était ni un homme d'opposition, ni un homme de lettres, mais au contraire un des serviteurs les plus fidèles, un des esprits les plus mesurés et les plus droits de l'ancienne monarchie, je veux parler de Vauban. Or, voici comment Vauban décrit la condition des paysans au milieu desquels il vivait, non point dans un pamphlet, ni dans un morceau à effet, mais dans une *Description géographique de l'élection de Vézelay, avec le dénombrement des peuples, fonds de terre, bois et bestiaux :*

« Le pays est en général mauvais, bien qu'il y ait de toutes choses un peu ; l'air y est bon et sain, les eaux partout bonnes à boire. Les hommes y viennent grands et assez bien faits et assez bons hommes de guerre quand ils sont une fois dépaysés ; mais les terres y sont assez mal cultivées, les habitans lâches et paresseux jusqu'à ne pas se donner la peine d'ôter une pierre de leurs héritages, dans lesquels la plupart laissent gagner les ronces et les méchans arbustes. Ils sont d'ailleurs sans industrie, art, ni manufacture aucune qui puissent remplir les vides de leur vie et gagner quelque chose pour les aider à subsister, ce qui provient assurément de la mauvaise nourriture qu'ils prennent ; car tout ce qui s'appelle bas peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlés, dont ils n'ôtent pas même le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est mêlé. Ils se nourrissent encore de mauvais fruits, la plupart sauvages, et de quelque peu d'herbes potagères de leurs jardins, cuites à l'eau, avec un peu d'huile de noix ou de navette. Il n'y a que les plus aisés qui mangent du pain de seigle mélangé d'orge et de froment. Le commun du peuple boit rarement du vin, ne mange pas trois fois de la viande en un an et use peu de sel. Il ne faut donc pas s'étonner que des peuples si mal nourris ont si peu de force, à quoi il faut ajouter que ce qu'ils souffrent de la nudité y ajoute beaucoup, les trois quarts n'étant vêtus, hiver comme été, que de toile à demi pourrie et déchirée et chaussés de sabots, dans lesquels ils ont les pieds nus toute l'année. Voilà le caractère du bas peuple. »

Certes, dans cette description du paysan lâche, paresseux au point de ne pas arracher les ronces de son champ, affaibli par la mauvaise nourriture, et souffrant de la nudité, il est difficile de reconnaître les traits de l'habitant actuel même des contrées les plus pauvres de la France, et il faudrait avoir l'esprit bien prévenu pour méconnaître l'amélioration que deux siècles d'histoire ont amenée dans sa condition. Mais si le témoignage de Vauban lui-même paraissait suspect, il en est un du moins qu'on ne recusera pas, c'est celui de la correspondance des intendans avec les contrô-

leurs généraux, en partie publiée par M. Boislisle et dont M. George Picot a fait ici même une analyse intéressante. Cette correspondance est un monument de la sollicitude avec laquelle l'administration si calomniée de l'ancien régime s'efforçait de parer aux misères des temps. Mais que ces misères ne fussent que trop réelles, il est impossible de le contester lorsqu'on lit, par exemple, dans une lettre de l'intendant de Limoges, du 12 janvier 1692 : « Vous serez sans doute surpris d'apprendre qu'après avoir examiné l'état des paroisses du Limousin avec toute l'exactitude imaginable, j'ai trouvé plus de soixante et dix mille personnes des deux sexes qui se trouvent réduites à mendier leur pain avant le mois de mars, vivant dès à présent d'un reste de châtaignes à demi pourries. » L'intendant de Moulins estimait, de son côté, à vingt-six mille le nombre des personnes réduites à la mendicité dans sa généralité, sans compter les pauvres honteux. « La plus grande partie d'entre eux, ajoute-t-il, sont contraints d'arracher des racines de fougères, les faire sécher au four et piler pour leur nourriture, d'autres à faire du pain d'avoine pied de mouche, qui n'est pas suffisant pour les nourrir; ce qui leur cause une si grande faiblesse qu'ils en meurent. » — « A l'égard de la Basse-Auvergne, qui est la Limagne (la Limagne)! écrivait également l'intendant de Riom, on m'informe de beaucoup d'endroits que l'on y trouve des gens que leur pauvreté fait mourir de faim. »

Ainsi quantité de gens mouraient de faim en plein siècle de Louis XIV, et cela non point à l'époque des revers et de l'invasion, mais à l'époque de la grandeur encore intacte. Ce terrible fléau de la famine a été la terreur de tous les administrateurs de l'ancien régime. J'ai trouvé dans les papiers de M. Necker la preuve des préoccupations incessantes que lui causait, pendant la durée de ses deux ministères, l'approvisionnement en grains de la capitale, et M. Taine n'hésite pas à attribuer en partie la révolution française aux trois années de disette qui l'ont précédée. Que faut-il conclure de ces contradictions entre documens et témoignages également dignes de foi? Une seule chose, je crois : c'est que la condition du paysan était autrefois singulièrement précaire et que dans les périodes de crise malheureusement trop fréquentes il tombait bien au-dessous de ce minimum de bien-être qui semble lui être assuré de nos jours. Ces vicissitudes sont-elles imputables à quelque vice inhérent à l'ancien régime, aux crimes des rois ou aux erreurs de leur politique? En aucune façon. Elles sont le fait de l'état général de la civilisation à cette époque et de l'insuffisance des moyens de communication qui, laissant non-seulement chaque peuple mais chaque province à ses propres ressources, les livrait tantôt aux angoisses

de la disette, tantôt aux perplexités de l'abondance. Il est en effet curieux de constater que les préoccupations causées aux cultivateurs d'aujourd'hui par l'avilissement du prix du blé n'étaient pas inconnues aux cultivateurs d'autrefois. « Les blés diminuent si fort de prix, écrit M. de Marillac, intendant de Rouen, que cela est surprenant ;.. il est important d'en faire enlever du royaume, vu la beauté de la moisson future qui rendrait l'abondance ruineuse. » Et la perspective de cette abondance suggérait à M. de Cosnac, archevêque d'Aix, cette réflexion que ne désavoueront assurément pas nos agronomes : « On est obligé de remarquer que c'est un avantage pour le peuple lorsque le blé est à un honnête prix, parce que, lorsqu'il est à vil prix, les possesseurs n'ont pas de quoi travailler à la culture, ni de quoi fournir aux champs, ni de quoi faire travailler les pauvres. » Certes, il s'en faut que le blé atteigne aujourd'hui « cet honnête prix » au-dessous duquel M. de Cosnac désirait ne pas le voir descendre ; mais entre les préoccupations de la disette et celle de l'*abondance ruineuse*, mieux valent encore celles de l'abondance.

Quant aux ouvriers de l'industrie, beaucoup moins nombreux par rapport à l'ensemble de la population et surtout beaucoup moins agglomérés sur un même point qu'ils ne le sont aujourd'hui, leur condition dans l'ensemble paraît avoir été plus douce que celle des paysans ; mais elle engendrait cependant encore bien des misères ; pour en parler avec exactitude, il faudrait entrer dans des détails infinis. M. Levasseur a consacré deux savans volumes à raconter avec l'impartialité d'un esprit supérieur, étranger aux mesquines préoccupations de parti, l'histoire des classes ouvrières avant 1789. Dans cette histoire il n'a pas distingué moins de sept périodes depuis Jules César jusqu'à la révolution française. S'il fallait comparer la condition des ouvriers pendant chacune de ces périodes à celle des ouvriers de nos jours, la comparaison risquerait de durer assez longtemps. Contentons-nous donc d'étudier un seul point, et pour serrer de près notre sujet, cherchons à démêler ce que contenait de bon et de mauvais cette institution des corporations qui a duré depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe et qu'on reproche si amèrement à la révolution française d'avoir détruite.

Certes aucun esprit de bonne foi ne saurait contester qu'à l'époque où les corporations reçurent de saint Louis non pas la vie, comme on l'a dit souvent à tort, mais la consécration légale par leur inscription sur *le Livre des métiers* d'Étienne Boileau, elles n'aient constitué un grand progrès sur l'état de choses antérieur et qu'elles n'aient assuré à leurs membres une grande somme de bien. L'association des hommes entre eux, à la condition qu'elle soit sagement conduite, est toujours une force et un bienfait. La corporation sut

garantir pendant de longs siècles à ceux qui en faisaient partie tous les avantages du monopole et tous ceux de l'assistance mutuelle. La surveillance qu'elle exerçait, tant au point de vue du travail qu'à celui de l'honorabilité, constituait pour ses membres un frein utile et pour le public une garantie sérieuse. L'esprit religieux qui régnait chez tous les artisans comme dans les autres classes de la société engendrait le plus beau de ses fruits, la charité, et la vie intérieure des corporations offre par là un contraste reposant avec la rudesse des temps au milieu desquels elles florissaient. Mais n'est-ce pas tomber un peu dans le roman que de représenter ces corporations comme les filles de l'église, grandissant sous son aile et à son ombre? La vérité est que l'église demeura d'abord tout à fait étrangère au mouvement d'où sortirent les corporations. Ce mouvement était né du désir très légitime des artisans de défendre leurs intérêts et de chercher un point d'appui dans l'assistance mutuelle. « Les gens d'une même profession, dit très bien M. Levasseur, avaient dû éprouver de bonne heure le désir de s'unir. Groupés d'ordinaire dans la même rue ou dans le même quartier, ils avaient pu facilement s'entendre, se rendre quelques services réciproques et, au lieu de se faire les uns aux autres une concurrence que leur faiblesse aurait rendue désastreuse pour tous, ils préférèrent se coaliser contre leurs ennemis communs. »

La corporation naquit en effet du mobile parfaitement légitime de l'intérêt professionnel et nullement du sentiment charitable ou religieux. Le sentiment religieux s'y mêla par la suite comme il se mêlait alors, comme il tendra toujours à se mêler à tous les actes de la vie de l'homme. Chaque corporation eut bientôt sa confrérie (institution distincte qu'il ne faut pas confondre avec la corporation elle-même), son saint et sa bannière. Mais il fallut longtemps pour désarmer la méfiance avec laquelle le clergé avait vu naître et grandir ces associations, précisément parce qu'elles s'étaient formées en dehors de lui. Les engagemens solennels qu'on y prenait, les sermens qu'on y prêtait, les pratiques souvent mystérieuses qui accompagnaient les réceptions excitaient ses appréhensions, qui, dans certaines provinces, se traduisirent même par des prohibitions sévères. « Il y a, disait en 1189 le concile de Rouen, des clercs et des laïques, qui forment des associations pour se secourir mutuellement dans toute espèce d'affaires, et spécialement dans leur négoce, portant une peine contre ceux qui s'opposent à leurs statuts. La sainte Écriture a en horreur de pareilles associations ou confréries de personnes laïques ou ecclésiastiques, parce qu'en y entrant on s'expose à des parjures. Nous défendons donc qu'on fasse de semblables associations ou qu'on observe celles qui auraient été faites. » Ces prohibitions

furent renouvelées au siècle suivant par les conciles provinciaux de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, d'Avignon. Il fallut plus de cent années pour que l'église de France, voyant combien ces confréries étaient profondément entrées dans les mœurs des artisans, et quels fruits de charité elles produisaient, finît par s'humaniser en leur faveur et par leur accorder en quelque sorte droit de cité dans l'enceinte de ses édifices en leur ouvrant des chapelles. Mais à l'organisation intérieure des corporations, aux différends qui pouvaient s'élever entre apprentis, maîtres et ouvriers, elle demeura toujours étrangère, comme à toutes les questions d'ordre purement temporel. C'est donc une pure fiction de représenter l'église catholique comme étant autrefois une puissance *médiatrice* reconnue et acceptée de tous, qui était la tutrice des petits et des faibles et qui imposait des bornes à l'abus qu'on pouvait faire des forces de l'homme. Je ne vois pas sur quelle autorité historique s'appuie cette assertion, à moins que ce ne soit sur le témoignage de Louis Blanc, dont on s'étonne de trouver une longue citation en tête de plusieurs publications de l'OEuvre des cercles catholiques, comme on s'étonnerait de voir un diable servir de support à un bénitier. Comment ne s'aperçoit-on pas que le témoignage d'un esprit aussi faux est plus compromettant qu'utile et que de pareils rapprochemens font involontairement souvenir du dicton sur les extrêmes qui se touchent ?

Est-il davantage exact de dire que les corporations maintenaient l'harmonie sociale et la paix dans le monde du travail ? Si ces institutions, dignes, je tiens à le répéter, d'estime et de respect par leur côté charitable, parvenaient à maintenir l'harmonie, ce n'était assurément pas entre elles. Toute l'histoire des corporations est un long procès des unes contre les autres pour la défense de leurs privilèges respectifs : procès entre les fripiers et les chaussetiers, procès entre les lormiers (fabricans de mors) et les bourreliers, procès entre les garnisseurs de pommeaux et les fourbisseurs d'épée, procès entre les rôtisseurs et les cuisiniers, sans parler des rixes fréquentes qui mettaient aux prises dans les rues les artisans des diverses corporations. On avouera que c'est là un état de paix qui ressemble, à s'y méprendre, à un état de guerre. Mais si de corporation à corporation l'hostilité était poussée tellement loin, l'harmonie régnait-elle du moins dans le sein même de l'association entre maîtres et ouvriers, — valets, comme on disait alors ? C'est ici qu'il faut sortir des illusions et pénétrer dans le vif de la question. Au profit de quel intérêt les corporations étaient-elles organisées ? Au profit des maîtres. Qui en supportait le poids ? Les ouvriers. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on vante les bienfaits, sous cer-

tains côtés très réels, des corporations. Sans doute, les règlemens intérieurs de ces corporations contenaient sur les rapports de maîtres à valets un grand nombre de dispositions équitables et protectrices. On y retrouvait l'influence bienfaisante de l'idée religieuse, et ces règlemens constituaient un heureux privilège dans un temps où le droit des faibles trouvait peu de défenseurs. Mais l'esprit même de l'institution était, il faut le reconnaître, dirigé contre les ouvriers, que les maîtres s'efforçaient, par tous les moyens en leur pouvoir, d'éloigner de la maîtrise. De là la limitation du nombre des apprentis et la longue durée de l'apprentissage, qui favorisaient sans doute l'habileté professionnelle, mais qui maintenaient aussi dans une longue dépendance le futur valet, obligé dans certaines corporations de travailler huit ou dix ans sans obtenir un salaire rémunérateur. De là le chef-d'œuvre et ses exigences souvent bizarres, injustes, inacceptables, qui donnaient lieu à maintes contestations. Encore y avait-il certaines corporations où la maîtrise était fermée, et ceux-là seuls pouvaient y prétendre qui étaient fils de maîtres. Barrer devant l'ouvrier la route de la maîtrise, ou du moins la parsemer d'obstacles, telle était la principale préoccupation des maîtres et la conséquence inévitable de leur monopole. Ce trait n'est-il pas dans la nature humaine de tous les temps, et quel est aujourd'hui le patron qui, s'il le pouvait, se ferait scrupule d'empêcher un de ses commis d'ouvrir face à face une boutique rivale?

Aussi qu'arriva-t-il? C'est qu'en opposition avec la corporation, c'est-à-dire en réalité l'association des maîtres, on vit se développer peu à peu le compagnonnage, c'est-à-dire l'association des ouvriers. Le compagnonnage est la protestation du travail asservi contre le travail privilégié. Déjà il présente le caractère des sociétés secrètes de nos jours : l'initiation mystérieuse, les pratiques occultes, les signes de reconnaissance, et ce qui est plus fâcheux, les violences exercées contre ceux qui n'en faisaient point partie. Néanmoins, et malgré tous ces inconvéniens, l'institution du compagnonnage fut aussi un bienfait pour l'ouvrier. Par la pratique du *tour de France* et par l'institution de la *mère*, qui lui offrait dans toutes les grandes villes un gîte assuré, elle contribua à son émancipation en lui permettant d'aller chercher du travail là où le salaire était plus rémunérateur et de se soustraire ainsi à la loi du maître lorsqu'elle devenait trop dure. Ce serait en effet une grande erreur de croire que la coalition et la grève fussent inconnues sous le régime de l'ancienne organisation du travail. Les noms étaient différens, mais la chose existait. On en trouve la trace dans les anciennes coutumes, entre autres celle du Beauvoisis (citée par M. Fagniez dans

ses *Études sur la France industrielle*) qui punissait des délits analogues à ceux que notre législation pénale atteignait autrefois avant la loi sur la liberté des coalitions. Paris avait sa grève des garçons boulangers, Lyon sa grève des ouvriers imprimeurs. Seulement ces contestations n'avaient pas le retentissement qu'elles ont de nos jours, où cent ouvriers ne quittent pas une fabrique sans que le télégraphe en porte la nouvelle d'un bout de la France à l'autre. Il y avait aussi les périodes de hausse exagérée des salaires, suivies de périodes de chômage : en un mot, tous les phénomènes économiques auxquels nous assistons de nos jours trouvaient leur place sous le régime de l'ancienne organisation du travail, parce que ces phénomènes sont inséparables de l'activité industrielle; et s'ils étaient moins intenses, cela tient tout simplement à ce que moins intense aussi était la vie sociale tout entière; mais c'est s'en tenir à la surface des choses que de ne pas les découvrir.

Au surplus, quels que fussent les avantages ou les inconvéniens de ce mode d'organisation du travail, une chose est absolument certaine, c'est que, dans les derniers temps de l'ancien régime, une notable partie des travailleurs vivait tout à fait en dehors de cette organisation. Depuis deux siècles, en effet, en regard de la corporation et souvent en rivalité avec elle, s'élevait la manufacture, création nouvelle de Sully, et première forme de la grande industrie, qui devait naturellement se développer avec des besoins auxquels la production de l'industrie moyenne ne pouvait plus suffire. Or quelle était la condition de ces manufactures? C'étaient des institutions privilégiées qui vivaient en vertu d'une sorte de firman royal et qui avaient à leur tête tantôt un chef unique à la fois propriétaire et directeur, tantôt une société dont les membres déléguaient leurs pouvoirs à un administrateur salarié. Sous l'autorité de ce propriétaire ou de ce directeur se groupait une population ouvrière en nombre parfois considérable, dont l'existence dépendait uniquement de la prospérité de la manufacture. Ici, plus de corporation, plus de maison commune, plus de chapelle, plus de bannière, mais une organisation en tous points semblable à celle de la grande industrie moderne. En un mot, ce qu'on se plaît à appeler aujourd'hui le prolétariat était déjà né sous l'ancien régime, et c'est la condition de ces prolétaires d'autrefois qu'il faut comparer avec celle des prolétaires aujourd'hui. Quant à établir un rapprochement entre la vie des artisans qui appartenaient aux corporations et celle des ouvriers qui travaillent dans nos grandes usines, c'est comparer deux genres d'existence aussi dissemblables que peut l'être de nos jours celle du mineur d'Anzin, par exemple, et celle de l'ouvrier bijoutier de Paris. Or quelle était, il y a un siècle ou deux, la con-

dition des ouvriers des manufactures? C'est là un point sur lequel les renseignemens manquent un peu et qui fournirait un sujet d'étude bien intéressant. Ce qu'on en peut savoir par différens documens et, entre autres, par cette correspondance des intendans dont je citais tout à l'heure des fragmens, donne à penser que bien des questions, bien des difficultés à certains yeux nouvelles étaient déjà nées et tenaient même une grande place dans les préoccupations de ces préfets d'autrefois.

On connaissait déjà les manifestations des ouvriers sans ouvrage qui venaient demander du travail au gouvernement. « Il y a ici, écrivait en 1684, l'intendant de Rouen, deux ou trois paroisses pleines d'ouvriers subordonnés aux marchands de draperies et de couvertures blanches qui, ne trouvant point à travailler, sont venus en troupe en cette ville; on les ae nvoyés chez moi, et ils étaient deux cents hier à ma porte... J'ai fait convenir ces *misérables ouvriers* de se contenter de 8 sols quoi qu'ils ayent accoutumé d'en gagner 15, et de cette sorte on fera subsister cette populace et on remettra les manufactures sur pied. » Il y avait crise à Saint-Étienne et crise à Lyon, tout comme de nos jours. A Saint-Étienne, le mal provenait de ce que la manufacture d'armes privilégiée ne donnait plus d'ouvrage aux ouvriers et qu'en même temps il était défendu à ceux-ci de porter leurs bras ailleurs. Voici ce qu'écrivait à ce propos l'intendant de Lyon : « Je ne puis me dispenser de vous représenter encore une fois l'état misérable des ouvriers de Saint-Étienne. La plupart quittent et désertent faute de travail, et une infinité *meurent de faim et de misère*. Vous en serez persuadé quand je vous dirai que de vingt-huit qui moururent en un jour, la semaine passée, il n'y en a eu que deux qui soient morts de maladie et les autres de misère, ce qui provient de la cessation entière du travail. Il est donc nécessaire de supplier Sa Majesté ou de leur en donner ou de leur laisser *la liberté de travailler pour les marchands*, ou de les nourrir eux et leurs familles. »

A Lyon, la situation était différente. L'industrie de la soie était prospère; c'étaient les perruquiers qui souffraient, et par perruquiers il faut entendre les fabricans de perruques en grand, qui employaient sous Louis XIV un grand nombre d'ouvriers et surtout d'ouvrières. « Il est venu ce matin dans mon cabinet, écrit M. de Trudaine, plus de trois cents femmes et filles pour se plaindre que les perruquiers ne les font plus travailler et qu'elles meurent de faim. J'ai tâché de leur faire entendre raison, mais la faim qu'elles souffrent est plus forte que tous les discours. » Et comme cette crise dans le commerce des perruques tenait à ce que le contrôleur général avait voulu affermer ce commerce pour en tirer quelque

argent, le sage intendant ajoutait : « Je crois qu'en attendant que vous ayez trouvé quelque moyen pour tirer d'une autre façon les sommes que vous comptiez avoir de cette ferme, il faut permettre aux perruquiers de travailler comme avant l'édit et les dispenser de marquer les coiffes. Je sens bien que c'est se dédire de ce qui a été fait et que cela diminue le crédit des affaires quand on est obligé de le faire par les mutineries des peuples ; mais cela doit faire faire grande attention à ne point faire d'affaires qui attaquent le menu peuple, qui ne gagne sa vie qu'au jour le jour. »

Si l'industrie de la soie était florissante à Lyon, il n'en était pas de même à Tours précisément à cause de la concurrence lyonnaise. L'intendant accusait « cinq cents métiers non battans et trois mille ouvriers, femmes et enfans, sans pain. » On commençait aussi à souffrir de la concurrence étrangère. A Aurillac, la manufacture des points de fil de France, qui comptait jusqu'à cinq et six mille ouvriers, était tombée, au dire de l'intendant, M. d'Ormesson, « depuis que la mode des points de France avait cessé à la cour. » Aussi les fabricans demandaient-ils que le roi donnât des ordres pour faire porter par les courtisans des points d'Aurillac de préférence à ceux des manufactures étrangères. Je pourrais multiplier ces citations et ces exemples, mais ce que j'en ai dit suffit à montrer que les maux causés par le chômage, les variations de la mode, le déplacement des industries, la concurrence intérieure ou étrangère, étaient parfaitement connus sous l'ancien régime.

Ces maux étaient-ils du moins compensés par des rapports meilleurs entre les patrons et les ouvriers ? L'histoire des Van Robais va nous l'apprendre. Les frères Van Robais avaient obtenu le privilège d'établir à Abbeville une manufacture de drap qui occupait quinze cents ouvriers. Croit-on qu'ils vécussent avec ces ouvriers dans des relations très différentes de celles que pourrait entretenir aujourd'hui le directeur d'une usine avec un personnel aussi nombreux ? En aucune façon : les Van Robais ne pensaient qu'à une chose, user de leur monopole pour vendre leur drap le plus cher possible sans augmenter le prix de revient et, par conséquent, les salaires. Aussi ce monopole excitait-il de vives réclamations. Une enquête était ordonnée et le rapport de cette enquête concluait ainsi : « De tous les ouvriers qui travaillent dans les manufactures du royaume, il n'y en a point qui soient aussi peu payés que ceux des sieurs Van Robais. Depuis l'établissement de la manufacture exclusive de draps à Abbeville, le prix des denrées, le prix de la main-d'œuvre, celui des draps même des Van Robais, s'est accru de moitié ; le salaire des ouvriers de cette fabrique est seul resté invariable ; le tisseur, le drosseur, le cardeur, qui paie aujourd'hui bien plus cher les choses nécessaires

à la subsistance, n'est pas payé plus qu'il n'était dans le principe. »
Ajoutons cependant, pour être vrai, que, conformément aux conclusions du rapport, le privilège des Van Robais fut supprimé, ce qui prouve qu'en ce temps-là du moins les enquêtes servaient à quelque chose.

Si les ouvriers des frères Van Robais ne se trouvaient pas assez payés, ils avaient la ressource de porter leurs bras ailleurs. Il n'en était pas de même pour ceux qui travaillaient à la manufacture de Saint-Gobain. Ici, ce n'était pas seulement le privilège qui régnait (ne nous en plaignons pas trop, car, sans le privilège, cette manufacture n'aurait pas été créée), c'était la contrainte. Les ouvriers attachés à la manufacture ne pouvaient, pendant deux ans, quitter Saint-Gobain, ni même s'en éloigner de plus d'une lieue, sous peine d'amende, d'emprisonnement et même de pénitence corporelle. Encore un des directeurs trouvait-il que ce n'était pas assez et il voulait qu'il y allât des galères. Toutes ces restrictions et ces pénalités ont aujourd'hui disparu de notre législation économique. Mais, en revanche, la manufacture de Saint-Gobain subsiste encore; elle est l'honneur de notre industrie, et pas un de ses ouvriers ne songe à la quitter, attachés qu'ils sont tous à l'usine par cet ensemble d'institutions protectrices et bienfaisantes qui étaient autrefois, je ne dirai pas inconnues dans la grande industrie, mais bien moins répandues que de nos jours. Il n'y a aucune raison pour faire honneur à la révolution française de ces créations. Encore ne faut-il pas lui imputer non plus d'avoir créé le prolétariat et le paupérisme. Bien avant 1789, le menu peuple, pour parler comme M. de Trudaine, gagnait sa vie au jour le jour et se voyait exposé à mourir de faim. J'ajouterai, si l'on veut, que la révolution compte assez de sottises et de crimes à son passif sans qu'il soit besoin de lui en imputer encore qu'elle n'a pas commis.

Ce qui fut pour le coup sottise et tyrannie, ce fut la législation par laquelle, non contente de proclamer la liberté légitime du travail, la révolution interdit l'association sous toutes ses formes, législation que tous les régimes successifs se sont religieusement transmise l'un à l'autre. Cette législation vermoulue craque de toutes parts. Il faut espérer d'en voir disparaître bientôt les derniers vestiges. Rien n'est assurément plus légitime que de chercher dans la création d'associations nouvelles et en particulier dans le rétablissement des corporations libéralement entendu un remède partiel à quelques-uns des maux qui affligent le corps social. Mais on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on attendait trop de ce remède sur la foi d'affirmations un peu hasardées qui transfigurent involontairement, au gré de leur imagination et de leur désirs, l'histoire des associations d'autrefois. Aimons le passé de notre cher

pays; vengeons-le par nos respects des ineptes calomnies qui ont été débitées contre lui, mais n'y cherchons pas un idéal de paix, d'harmonie, de félicité inconnu à la véridique histoire, et gardons-nous, par ces excès, d'amener une réaction contre la réaction même dont l'ancien régime éprouve aujourd'hui la tardive et équitable réparation.

II.

Laissons maintenant dormir en paix le passé et arrivons au procès intenté par l'école historique aux doctrines économiques qui datent de la révolution française. S'il était vrai, en effet, que les doctrines de l'économie libérale (pour parler comme l'école historique), en matière de production et de concurrence, fussent en partie responsables des maux dont souffre la société moderne, on ne saurait trop s'appliquer à battre en brèche ces doctrines et à ruiner leur crédit. Voyons donc si ce procès est bien fondé.

Aux termes de l'acte d'accusation porté par ceux qui s'intitulent les économistes chrétiens contre les économistes libéraux, toute la doctrine de ces derniers se résume en deux formules : *Laissez faire, laissez passer. — Le travail est une marchandise.* La première de ces formules traduit les doctrines des économistes libéraux sur la question du travail et de la concurrence; la seconde définit les rapports du capital et du travail, des patrons et des ouvriers. Au dire de l'école historique, l'une et l'autre maximes ont produit des maux incalculables. Elles ont proclamé en principe la légitimité de la jouissance égoïste et reconnu comme unique mobile de l'activité humaine la satisfaction des besoins individuels. A l'ancienne harmonie des intérêts qui régnait dans le monde industriel elles ont substitué la concurrence déloyale, la spéculation sans frein, l'exploitation de l'homme par l'homme. Là où la paix existait, elles ont déchaîné la guerre; là où la charité réglait les rapports des hommes entre eux, elles ont semé la haine. Et comme ce sont les économistes, depuis Gournay et Adam Smith jusqu'à Cobden et Joseph Garnier (pour ne parler que des morts), qui, en les érigeant à la hauteur d'axiomes incontestables, les ont fait accepter comme règle de conduite par les particuliers et par l'état, c'est sur eux que doit retomber la responsabilité directe de la confusion déplorable où se débat la société moderne. Leur néfaste influence met obstacle au rétablissement de la paix sociale, que le retour aux saines doctrines d'autrefois suffirait à assurer, et entretient dans le monde du travail un antagonisme funeste (1).

(1) Ces griefs de l'école historique contre les économistes ont été rassemblés naguère avec beaucoup de vigueur dans un article sur la législation du travail qui

Je n'ai pas à prendre ici le parti des économistes. Ils ont bec et ongles et sont gens à se défendre eux-mêmes. Mais je ne puis m'empêcher de trouver que l'école historique est bien sévère pour eux, en même temps qu'elle leur fait beaucoup d'honneur en grandissant singulièrement leur influence. Certes, on ne saurait trop les maudire si cette influence avait développé dans l'humanité des instincts qui jusque-là lui étaient inconnus et allumé en elle les feux d'une passion nouvelle. Mais quoi! la soif de l'or, — *auri sacra fames*, — n'est-elle pas un vice vieux comme le monde, contre lequel ont déclamé aussi bien les moralistes de l'antiquité que les prédicateurs chrétiens? L'homme n'est-il pas né avec l'amour du gain, et la cupidité n'est-elle pas de l'essence même de sa nature? Seulement, les formes que prend cet instinct et cette passion varient suivant les temps et suivant les circonstances où leur empire s'exerce. Sous le régime du monopole, ces sentimens se traduisaient par l'âpreté que chacun mettait à défendre le privilège dont il était investi. De là l'entente des maîtres pour éloigner les compagnons de la maîtrise; de là les procès des corporations entre elles pour se défendre contre leurs empiètemens réciproques et les dénonciations des manufacturiers privilégiés sollicitant des mesures rigoureuses contre ceux qui fabriquaient des produits similaires à leur détriment. Toute l'histoire du travail, sous l'ancien régime, est pleine de conflits engendrés par cet esprit de mesquine et cependant naturelle rivalité. Aujourd'hui, sous un régime de liberté, l'amour du gain prend la forme d'une concurrence, peu scrupuleuse quant à ses procédés, et peu prévoyante quant à ses résultats. Mais il n'y a pas là un fait nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que l'état se désintéresse systématiquement aujourd'hui de ces luttes de l'industrie, où son intervention était constante autrefois, et en ce point l'influence des économistes se fait incontestablement sentir. Mais l'intervention de l'état ne parvenait pas davantage à empêcher les conflits que la liberté n'y parvient aujourd'hui, parce que le conflit des intérêts est la conséquence fatale de la vitalité industrielle. Là où il n'y aurait point conflit, rivalité, lutte plus ou moins âpre, il y aurait stagnation, décadence et bientôt mort de l'industrie, et il ne faut point s'en prendre aux economistes de ce qui est dans la nature des choses.

Est-ce à dire cependant que ces deux formules célèbres : *Laissez faire, laissez passer. — Le travail est une marchandise*, soient

a paru dans *l'Association catholique*, organe des cercles catholiques, et qui a pour auteur M. Jean Lœsevitz. Dans une réfutation due à la plume de M. Arthur Mangin, rédacteur de *l'Économiste français*, on a pu dire sans exagération que le titre véritable de cet article devrait être : *les Crimes de la liberté*.

par elles-mêmes irréprochables et que, sur ces questions délicates de l'intervention de l'état dans les transactions commerciales ou des rapports de patrons à ouvriers, il faille y voir l'expression exacte de la vérité et le dernier mot de la sagesse? Il y aurait bien quelques réserves à faire sur ce point. Comme toutes les maximes concises dont les termes étroits ont la prétention de résoudre un problème complexe, elles tranchent un peu sommairement la question, et, si on les érigeait en règles de conduite absolue, elles conduiraient à des conséquences assez choquantes. Pour juger de la première de ces maximes, il est cependant équitable de se reporter au temps où elle a été mise en circulation par Gournay. C'était le temps du travail réglementé et des douanes intérieures. Par opposition au système qui faisait dépendre le salut public du maintien de ces barrières artificielles, la maxime était d'une incontestable vérité; son application dans la pratique fut un progrès. Mais, comme règle permanente en matière législative, que d'objections ne soulèverait-elle pas! Je ne parle pas seulement au point de vue de ces questions si justement controversées de la protection et du libre échange, où il est impossible de ne pas faire un peu d'opportunisme, mais du principe même de non-intervention de l'état en matière commerciale et industrielle. S'il fallait prendre, en effet, la maxime au pied de la lettre, s'il fallait *tout* laisser faire et *tout* laisser passer, de combien de désordres et d'injustices l'état ne deviendrait-il pas le témoin impassible et silencieux? Qu'en pareille matière la liberté doive être la règle et la réglementation l'exception, cela n'est pas douteux. Que l'immixtion de l'état dans ces matières délicates doive être mesurée, prudente, et qu'à vouloir trop bien arranger les choses, il risque souvent de les gâter, cela est non moins certain. Mais qu'il ne doive se mêler de rien, personne, que je sache, n'est assez économiste pour le soutenir, et j'en donnerai tout de suite un exemple. Qui s'est jamais élevé contre la loi sur le travail des enfans dans les manufactures? Il est cependant manifestement contraire à la liberté de m'empêcher, moi père, de louer avant un certain âge ou au-delà d'un certain nombre d'heures par jour les services de mon enfant; moi, patron, d'employer comme bon me semble les services de l'enfant qui est mis à ma disposition. Cependant l'état intervient ici au nom d'un principe supérieur, qui est la protection du faible, et personne ne songe à lui en faire un reproche. Dans certains pays, en Suisse, en Angleterre même, cette protection s'étend jusqu'à la femme. Et cependant nulle part les doctrines de l'économie libérale, pour parler comme l'école historique, n'ont exercé plus d'influence que dans la patrie d'Adam Smith. Nous ne nous trouvons donc point en présence d'un

de ces axiomes qui s'imposent comme une règle absolue, mais d'une de ces vérités générales qui souffrent plus d'une exception, exceptions acceptées des plus intraitables.

J'irai même plus loin, si l'on veut, et j'accorderai qu'il y a quelque chose d'un peu agaçant (qu'on me pardonne la vulgarité du mot) dans l'optimisme de parti-pris avec lequel les économistes de profession, à chaque question qu'on soulève, à chaque souffrance qu'on signale, répondent en chœur : Liberté! liberté! comme le refrain d'une chanson. Il ne faut pas s'y méprendre, en effet, le jeu de la liberté est rude, et plus d'un meurt sous les coups. Quelle est, en effet, la conséquence fatale de la liberté? C'est de laisser les grandes lois naturelles produire leur plein effet et aboutir à leur dénoûment logique. Or, quelle est la grande loi qui semble présider à la marche du monde matériel? C'est la lutte entre les faibles et les forts. Quel est le dénoûment logique de cette lutte? C'est la défaite du faible. C'est donc au détriment du faible que risque fort de tourner la liberté, bien qu'il puisse trouver dans cette liberté même des armes pour sa défense. Est-ce à dire que le rôle de l'état soit d'intervenir constamment dans la lutte pour rétablir artificiellement l'équilibre? Non, car l'état, lorsqu'il veut se mettre en travers de la force des choses, arrive à produire un désordre pire encore que les conséquences rigoureuses de l'ordre naturel. Mais si la maxime : *Laissez faire, laissez passer*, est vraie, c'est surtout comme l'expression d'une expérience attristée, et il faut reconnaître que la liberté seule conduirait à des conséquences bien iniques si elle ne devait être réglée et contenue (c'est une conclusion sur laquelle je reviendrai) par le principe supérieur de la charité.

Ce n'est pas non plus sans réserves que l'on peut accepter la seconde formule : « Le travail est une marchandise, » qui a le don par elle-même d'exciter au plus haut point l'indignation des adeptes de l'école historique. « Quoi! s'écrient-ils, ce noble emploi des forces de l'homme, cet accomplissement du plus saint des devoirs, cet acte dont on a pu dire qu'il était une prière, ravalé au niveau d'un vil produit matériel, soumis à la loi brutale de l'offre et de la demande, montant ou baissant de prix au gré de celui qui le livre ou de celui qui l'achète! » Et ils attribuent les plus funestes conséquences sociales au triomphe de cette maxime : l'asservissement du travail au capital et l'exploitation de l'homme par l'homme. Y a-t-il lieu, cependant, de s'échauffer et de s'indigner si fort? Incontestablement, le travail est une marchandise. Il n'est personne qui paie le travail d'un bûcheron aussi cher que celui d'un ébéniste ou qui alloue un salaire aussi élevé à un tâcheron en janvier qu'à un moissonneur en août. Le travail est une denrée dont le prix s'élève ou

s'abaisse suivant sa valeur intrinsèque ou sa rareté occasionnelle. Il y a là un fait brutal contre lequel rien ne saurait prévaloir, et les économistes n'ont fait que le traduire en termes saisissans.

Ce qu'on peut reprocher à cette formule, comme au reste à presque toutes les formules, c'est d'être incomplète et de ne pas tout embrasser dans sa concision. Oui, le travail est une marchandise. Mais ce qui n'est pas une marchandise, c'est le travailleur, et il n'est pas possible ou plutôt il n'est pas permis de le traiter purement et simplement comme on traite son travail en se désintéressant des conséquences que le taux de son salaire peut avoir sur sa vie morale et matérielle. Je causais un jour avec un des directeurs d'une grande société industrielle et je lui demandais quelques détails sur la condition d'existence de ses ouvriers : « Je l'ignore absolument, me répondit-il; une fois que j'ai payé à mes ouvriers ce que je leur dois, je ne m'inquiète pas de ce qu'ils deviennent. » A prendre juste le contre-pied de cette façon d'agir, on sera dans le devoir et dans la vérité. Malheureusement, il n'est pas possible de nier qu'il n'y ait parmi ceux qui emploient des ouvriers en plus ou moins grand nombre, surtout quand ils les font travailler pour le compte d'autrui, une certaine tendance à ne pas s'inquiéter suffisamment de tout le côté moral de leur vie. Mais n'y a-t-il pas aussi, grâce à Dieu, beaucoup d'exemples contraires que l'on pourrait aisément citer? Ne voit-on pas de nos jours beaucoup de patrons, et même beaucoup de sociétés anonymes qui ont fondé en faveur de leurs ouvriers les institutions les plus louables? Si tous ne le font pas, est-ce bien aux économistes qu'il faut s'en prendre ; et ne serait-ce pas tout simplement à la nature humaine égoïste par essence et assez volontiers indifférente à ce qui ne la touche pas directement? Croit-on qu'autrefois le travail fût traité autrement qu'une marchandise, c'est-à-dire payé à juste prix, et le travailleur objet d'un soin et d'une vénération particuliers? A vrai dire, j'en doute un peu, Loyseau, dans son *Traité des ordres*, écrivait couramment : « Les marchands ont qualité d'honneur étant qualifiés honorables hommes, honnêtes personnes et bourgeois des villes, qualités qui ne sont attribuées ni aux laboureurs, ni aux artisans et moins encore aux gens de bras qui sont tous réputés *viles personnes*. » De nos jours, les ouvriers sont loin d'être réputés *viles personnes*. J'irai plus loin et je dirai que, dans un temps où le travail est réputé marchandise, jamais cette marchandise n'a été payée plus cher, ni ceux qui la détiennent entourés de plus légitimes attentions. Dans aucun temps, on ne s'est ingénié davantage à améliorer leur condition par tous les moyens indirects qui sont les auxiliaires de la charité, et si le résultat de ces efforts n'est pas, comme on le voudrait, de leur épargner toutes les souffrances, toutes les priva-

tions, est-il bien juste de s'en prendre aux fausses maximes des économistes? N'en faut-il pas accuser davantage la force des choses, qui fait dépendre en grande partie leur condition d'une foule de circonstances absolument indépendantes de l'action directe des patrons : variations du prix des matières premières, bouleversement de l'industrie par la découverte incessante de nouveaux procédés, changemens fréquens de la mode et du goût, extension ou réduction des besoins de la consommation; enfin, concurrence non-seulement des divers producteurs d'un même pays, mais encore des pays placés dans des conditions de production différentes? Il est vrai que cette concurrence même est considérée par l'école historique comme un mal moderne auquel elle voudrait mettre obstacle, et ceci nous amène tout naturellement à la discussion des remèdes que cette école propose d'apporter à des souffrances trop réelles. C'est là qu'est, après tout, le point intéressant, car il importerait peu que la révolution et les économistes soient ou non les auteurs de tous nos maux si véritablement il dépendait de nous d'en guérir. Telle est l'affirmation; soumettons-la à l'épreuve d'une discussion sérieuse.

III.

Si les docteurs et les militans de l'école historique sont pleinement d'accord pour attribuer une même origine aux maux de la société, en revanche, nous allons voir s'accuser entre eux certaines divergences sur la question des remèdes : les premiers, étant plus circonspects, moins affirmatifs, trop érudits pour ne pas sentir toute la complexité du problème; les seconds, moins réfléchis, plus décidés et n'ayant peut-être pas aussi longtemps médité sur la difficulté. Voyons d'abord ce que va nous conseiller M. Périn.

Dans un gros ouvrage en trois volumes intitulé : *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, M. Périn a développé une thèse dont on ne saurait assurément contester l'élévation et l'originalité. Suivant lui, tout le progrès matériel et tout le développement économique des sociétés est subordonné à la pratique d'une vertu chrétienne : le renoncement. C'est pour avoir cessé de mettre cette vertu en pratique que les sociétés modernes souffrent; c'est en y revenant qu'elles se guériront. Le renoncement n'interdit pas de poursuivre l'acquisition de la richesse. Mais la richesse ne doit être considérée que comme un moyen et non comme un but. Celui qui a su l'acquérir par son travail doit toujours être prêt à s'en dépouiller. Moyennant que chacun soit pénétré de cette vérité, on verra toutes les souffrances disparaître comme par enchantement et l'harmonie refleurir dans la société. Il n'y a point de maux auxquels le

renoncement ne soit un remède : à l'inégalité des conditions, à l'antagonisme des classes, à l'avilissement des salaires, à l'excès de la population, à l'esprit d'imprévoyance, aux maux de la concurrence, aux désastres du chômage. Le renoncement guérit tout ou plutôt il fait mieux que guérir, il prévient. Malheureusement pour les économistes, ils ont méconnu l'influence que cette vertu exerce sur la prospérité des sociétés. Par cette erreur coupable, ils ont fait de l'économie politique une science utilitaire et sensualiste; ils ont proclamé le droit à la jouissance et proposé l'acquisition du bien-être comme l'unique objet à l'activité de l'homme; ils ont égaré la société moderne sur ses fins et sur ses devoirs, ce qui explique son désordre et ses maux.

A cette thèse de M. Périn il n'y a qu'une objection à faire : c'est qu'il a trop raison; de même qu'il n'y a qu'un reproche à faire à son ouvrage : ce n'est pas un traité d'économie sociale, c'est un sermon en trois volumes. Sans doute il y aurait un moyen bien simple de faire disparaître de la surface du monde toutes les souffrances autres que celles qui résultent de la maladie et de la mort : ce serait que tous les hommes pratiquassent toutes les vertus chrétiennes. Il a plu à M. Périn de choisir le renoncement. Je ne vois pas pourquoi il s'est dispensé de les énumérer toutes : l'obéissance, la résignation, l'amour du travail, la tempérance, la chasteté et surtout l'amour du prochain. Le jour où il n'y aurait plus ni un paresseux, ni un ivrogne, ni un débauché, le jour où tous les patrons auraient à cœur, avant toute chose, l'intérêt de leurs ouvriers et les ouvriers l'intérêt de leurs patrons, le jour, en un mot, où chacun aimerait son prochain comme soi-même, non pas seulement en paroles, mais en actions, ce jour-là, la question sociale serait résolue. Cela est de toute évidence, et je n'aurais aucune objection à faire si M. Périn avait seulement entendu mettre en lumière la profonde erreur de ceux qui voudraient faire marcher le monde à l'encontre des grandes lois morales et des nobles croyances sur lesquelles il a toujours vécu.

Mais la pensée de M. Périn va beaucoup plus loin. A ses yeux, le renoncement aurait toujours été non-seulement le précepte, mais la pratique des sociétés chrétiennes, des sociétés d'autrefois. Ce serait la société moderne qui aurait méconnu cette loi, à laquelle elle aurait substitué l'amour du gain, et de là viendraient tous les désordres dont nous sommes témoins. « Quand les sociétés étaient chrétiennes, dit M. Périn, elles pratiquaient la justice de Dieu et s'en remettaient aisément à la Providence pour le succès des labeurs par lesquels la race humaine accomplit la condamnation portée sur elle après la prévarication de son premier père. » C'est ici que le docte écrivain me paraît tomber en plein arbitraire et, j'ose à peine écrire le mot,

en pleine fantaisie. Dans quels temps, sous quels cieux, a-t-il trouvé l'exemple d'une société (d'une société, vous entendez bien) qui pratiquât la justice de Dieu et dont le renoncement fût la loi? Assurément il n'est pas sans avoir lu les nombreux recueils d'homélies qui ont précédé la publication de son traité d'économie sociale. Est-ce que ces homélies ne portent pas à chaque page de sévères condamnations contre la cupidité de l'homme et contre son amour du lucre? N'y a-t-il pas certain sermon de Bourdaloue *sur les Richesses* qui n'est pas tendre aux capitalistes du XVIIe siècle, et est-il bien exact de dire que les industriels de l'ancien régime s'en remettaient aisément à la Providence du succès de leurs labeurs? N'est-ce pas plutôt aux parlemens qu'ils en appelaient, ainsi qu'en témoignent les contestations fréquentes dont ils saisissaient leur juridiction? C'est donc être bien sévère pour la société moderne que de la supposer en proie à un mal inconnu des sociétés antérieures. Qu'avec l'affaiblissement des croyances chrétiennes ce mal soit devenu plus aigu, je suis prêt à en tomber d'accord. Cependant n'est-ce point aussi parce que l'acquisition des richesses est devenue plus facile et que les jouissances de la fortune sont mises à la portée d'un grand nombre d'individus, dont autrefois les passions auraient suivi un autre cours? Mais quant à espérer qu'on verra les croyances chrétiennes ressaisir assez d'empire pour triompher de la soif de l'or et remettre en honneur la règle du renoncement, c'est se perdre dans les brouillards de l'idéal et nager en pleine chimère.

Quels sont les moyens que M. Périn recommande pour arriver à l'accomplissement de cet idéal? — j'entends parler des moyens économiques, car le plus efficace est assurément l'enseignement du catéchisme. A vrai dire, il n'en préconise aucun d'une façon exclusive, et c'est ici, par une contradiction singulière, que se retrouve le sens pratique de l'homme qui a étudié, et qui sait. M. Périn rend pleine justice, ainsi que faire se doit, au régime de l'organisation du travail dans l'ancienne société. Mais il ne s'en exagère pas l'efficacité et il traite un peu dédaigneusement d'économistes novices ceux qui croient que la loi de l'offre et de la demande ne se faisait pas sentir avant la révolution. Il n'entretient non plus aucune illusion sur les inconvéniens que ce système avait fini par produire. Il n'hésite pas à reconnaître que la suppression trop brusque et trop radicale des corporations n'en fut pas moins par elle-même « un progrès dans la liberté que le cours de la civilisation chrétienne devait amener naturellement. » Quant à les rétablir, ce serait à ses yeux impraticable : « Essayer de restaurer les corporations avec les conditions de privilège et de contrainte dans lesquelles elles vivaient autrefois, ce serait, dit-il, engager contre les intérêts les plus profonds de nos sociétés modernes une lutte impossible. »

M. Périn est donc en économie sociale légèrement enclin à l'opportunisme, et même, dût le mot lui faire horreur, au libéralisme. S'il est partisan des associations, c'est qu'il les considère comme étant le meilleur moyen de développer chez les hommes les sentimens d'amour et de charité. Il ne veut pas que l'association soit purement utilitaire et retienne uniquement les membres par le lien vulgaire de l'intérêt matériel; il veut encore qu'elle soit chrétienne et qu'elle les attire par un intérêt moral; il veut aussi qu'elle soit libre, et il développe avec beaucoup d'élévation les avantages de l'association ainsi entendue dans son ouvrage sur *les Doctrines économiques depuis un siècle*. Mais il ne croit pas à l'efficacité absolue du remède : « Que peut faire le mutualisme, dit-il, quand tous à la fois sont frappés et réclament également l'assistance? » En un mot, il ne met sa confiance dans aucune panacée, dans aucune formule, et il n'attend le salut de la société moderne que de son retour à l'esprit de l'évangile et à la pratique du renoncement.

Les militans sont plus affirmatifs. Moins hommes d'étude et de cabinet que M. Périn, plus mêlés à la vie, au monde, voire même aux assemblées publiques, ils ont bien compris qu'offrir la pratique de toutes les vertus comme solution du problème social n'était pas un remède d'une efficacité immédiate et qu'il fallait à toute force en proposer un qui fût plus concret. Ce remède, les militans ou, pour les appeler de leur vrai nom, les membres de l'OEuvre des cercles catholiques ont cru le trouver dans une combinaison nouvelle qu'il me reste à exposer. Ils partent de cette idée que l'ancienne organisation du travail avait maintenu pendant de longs siècles, dans la société française, la paix et l'harmonie des intérêts. D'un autre côté, ils sont frappés de cette tendance à l'association qui, depuis un assez grand nombre d'années déjà, se manifeste de tous côtés dans la classe ouvrière, et qui a fini par triompher d'une législation tyrannique. Joignant ces deux idées, ils se proposent de prendre la direction de ce mouvement et de le faire tourner au rétablissement des corporations. Jusque-là rien qui ne soit assurément très acceptable. Mais quelle forme devraient prendre les corporations ainsi rétablies? Ceux qui ont mis l'idée en avant se défendent beaucoup de vouloir en revenir purement et simplement à l'ancienne organisation des maîtrises et des jurandes. Ils sentent bien que cette organisation, bonne ou mauvaise en son temps, ne peut plus s'adapter aux mœurs de la société moderne et que la grande industrie a soulevé de nouveaux problèmes auxquels il faut pourvoir. D'un autre côté, ils se refusent à considérer comme constituant une institution utile et un progrès réel ces syndicats professionnels dont une loi récente vient de sanctionner l'existence et de reconnaître la légalité. « En laissant aux ouvriers, disent-ils,

la faculté de s'organiser en dehors des patrons, et aux patrons celle de s'organiser en dehors des ouvriers, c'est tout simplement l'état de guerre que vous créez. Les syndicats d'ouvriers, d'une part, les syndicats de patrons, de l'autre, seront deux armées rangées en bataille qui auront la préoccupation constante de se détruire l'une l'autre. Entre ces deux armées il pourra y avoir trêve, il n'y aura jamais une paix durable. Au lieu de chercher fraternellement ensemble la solution des questions qui les divisent, elles consacreront à préparer sourdement la lutte tout le temps qu'elles n'emploieront pas à la soutenir ouvertement. En un mot, le monde du travail demeurera perpétuellement divisé en deux camps ennemis, et la loi sur les syndicats professionnels ne fait qu'une seule chose, c'est de leur fournir des armes. »

Certes l'objection est forte, et s'il me fallait justifier les espérances qu'a fait concevoir à certains esprits la liberté des syndicats professionnels, je ne laisserais pas de me sentir assez embarrassé. Ces syndicats existaient en fait bien avant la promulgation de la loi qui a reconnu leur existence. Ils comptaient cependant moins d'adhérens qu'on ne pouvait le croire et les dépositions produites devant la fameuse commission des quarante-quatre ont démontré que, dans presque tous les corps d'état, c'était la minorité des ouvriers qui était affiliée au syndicat. Désormais, ces syndicats vivront d'une vie légale au lieu de vivre d'une vie précaire et de tolérance. Ils pourront même posséder, ester en justice et s'entendre sur leurs intérêts plus ou moins communs avec les autres syndicats. J'en prends mon parti, trouvant que, sur beaucoup de points, les revendications des ouvriers étaient légitimes et qu'il n'était guère possible de marchander la liberté qu'on leur donnait. Je ne regrette qu'une chose, c'est que cette législation nouvelle constitue un privilège, au lieu d'être le droit commun de tous les Français. Mais je ne distingue pas très bien le progrès qu'amènera la reconnaissance légale d'un état de choses préexistant, et, en revanche, j'aperçois beaucoup plus nettement les dangers qui pourraient naître de l'influence prépondérante des syndicats, si ceux-ci s'avisaient, comme ils l'ont déjà fait trop souvent, de gouverner tyranniquement les intérêts de la corporation et d'imposer la grève à une foule de pauvres diables qui aimeraient mieux gagner tranquillement leur pain? En un mot, le syndicat est un instrument qui vaudra ce que vaudront les mains qui le manieront, et si les membres de l'OEuvre des cercles se bornaient à prémunir les ouvriers contre les blessures que cet instrument peut leur faire à eux-mêmes, ils ne feraient point œuvre inutile. Mais leur ambition est plus haute, car à cet instrument grossier ils se croient en mesure de substituer un mécanisme perfectionné et bien supérieur.

Suivant le système que j'expose, la corporation industrielle devrait

comprendre non pas seulement les ouvriers, mais les patrons; c'est ce qu'ils ont appelé, d'une expression assez heureuse, les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers. L'organisation corporative ainsi conçue ne serait pas seulement applicable à la petite industrie, où la distance sociale qui sépare le patron de l'ouvrier n'est pas très considérable : elle conviendrait également à la grande, voire même aux relations des propriétaires ou fermiers avec les ouvriers qu'ils emploient. Mais les adhérens au syndicat mixte ne seraient pas uniquement réunis par un lien professionnel; ils devraient encore tenir les uns aux autres par un lien religieux. La corporation devrait être, en un mot, une association essentiellement chrétienne et, pour en emprunter la définition à l'un des hommes qui ont le mieux approfondi cette question, non pas seulement en théorie, mais en pratique, « c'est une société religieuse et économique, formée librement par des chefs de familles industrielles, patrons et ouvriers d'un même corps d'état ou de professions analogues et dont tous les membres sont groupés dans diverses associations de piété. »

Une société religieuse et économique, telle est, en effet, la conception du syndicat mixte, et, pour faire connaître dans ses détails la vie intérieure de cette société, je ne puis que renvoyer mes lecteurs au *Manuel de la corporation chrétienne*, de M. Léon Harmel, dont j'ai tiré la définition qui précède. M. Harmel n'est pas un théoricien ni un songe-creux : c'est un industriel qui a réalisé, paraît-il, à son usine du Val-des-Bois, le rêve d'un syndicat mixte, où les patrons et leur famille, les ouvriers et leurs familles vivent ensemble dans les liens d'une seule et même corporation, et, ce qui vaut mieux encore, dans les termes de l'entente et de la confiance réciproque la plus absolue. Je n'ai jamais eu l'honneur de visiter l'usine du Val-des-Bois, mais, quels que soient les résultats que M. Harmel ait pu y obtenir, rien ne saurait surprendre lorsqu'on sait de quelle façon il entend les devoirs du patron. Qu'on me permette de citer encore une page de son *Manuel*, ne fût-ce que pour montrer combien il est inconvenant de répondre par des injures ou des lazzi à des hommes qu'anime une ferveur pareille : « Le patron qui est guidé par des motifs surnaturels, dit M. Léon Harmel, trouve dans ses croyances une énergie toujours nouvelle. A ses yeux, les ouvriers ne sont plus des hommes vulgaires, faibles et inconstans : ce sont des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Alors s'allume dans son cœur la noble passion du salut de ces âmes. Il sait que Dieu est avec lui : c'est tout ce qu'il veut. Les obstacles deviennent pour lui des moyens. Les épreuves ne l'effraient pas; elles sont la condition nécessaire des œuvres de Dieu. Les humiliations ne le déconcertent pas; elles épurent ses intentions. L'ingratitude ne l'irrite pas; ne sommes-nous pas plus ingrats envers Dieu qu'on ne l'est

envers nous? L'inanité apparente de ses efforts ne le décourage pas. Il sait que Dieu a son heure et ne perd rien pour attendre. Si la souffrance arrive, il l'accepte comme le moyen le plus puissant de sauver les âmes. Enfin la mort même l'inquiète peu. Dieu ne meurt pas et il sait continuer le bien que nous avons commencé pour lui. »

Certes, il est impossible de comprendre et d'exprimer d'une façon plus touchante et plus noble les devoirs du patron. Il en coûte même, après s'être élevé à ces hauteurs, de redescendre sur la terre; mais il faut cependant faire observer que, s'il y a en France bon nombre de patrons qui s'inquiètent du sort des ouvriers et qui sont disposés à s'imposer des sacrifices en leur faveur, bien peu cependant sont disposés à braver pour eux les ingratitudes, les humiliations, les souffrances et la mort même. Si la création des syndicats mixtes doit être achetée à si haut prix, il est à craindre que, de longtemps, le nombre n'en soit pas très considérable en France. Il ne faut donc pas trop compter sur l'abnégation des patrons et il faut chercher ce que vaut, ou plutôt ce que vaudrait par elle-même (je ne sache pas qu'en dehors du Val-des-Bois, il en existe un seul en France) l'institution des syndicats mixtes. Je ne m'occuperai cependant que du côté économique de cette combinaison, laissant à part le côté religieux, bien que ces deux parties de l'institution soient, dans la pensée de ses partisans, étroitement liées. Certes, je ne méconnais pas et j'ai déjà déclaré, à propos du livre de M. Périn, que la pratique de toutes les vertus chrétiennes serait, non pas seulement la meilleure, mais la seule solution de la question sociale. A fortifier la pratique de ces vertus les associations de piété peuvent assurément concourir, et ce sont choses excellentes à établir dans le personnel d'une usine, à condition que ce personnel les accepte de bon cœur, que, pour l'y faire entrer, on n'exerce sur lui aucune contrainte matérielle ni morale, en un mot, qu'il y soit poussé par la foi et non par l'intérêt. Malheureusement il faut reconnaître que l'état d'esprit de la grande majorité des ouvriers français se prête peu aux associations et aux manifestations de ce genre. On peut même se demander si, dans les trop rares centres où ces créations sont possibles, le zèle des ouvriers à y entrer n'est pas une garantie de la paix sociale qui rend inutile la création d'un syndicat mixte et si on ne tourne pas là dans un cercle vertueux. D'ailleurs ces associations, semblables par leur esprit, ne sauraient manquer d'être très différentes dans leur forme, de s'inspirer des traditions locales, et de varier même avec le personnel de l'usine. Au contraire, les institutions économiques qui sont la caractéristique du syndicat mixte doivent, si elles sont bonnes par elles-mêmes, pouvoir être appliquées partout, et il est facile de les soumettre à l'analyse et à la discussion. Aussi bien, c'est là qu'il en faut arriver.

Laissons de côté l'industrie agricole, où véritablement la question du syndicat mixte n'est pas mûre. Laissons également, mais pour d'autres raisons, la petite industrie. On peut, si l'on veut, décorer du nom un peu pompeux de syndicats mixtes des associations qui comprennent à la fois des patrons et des ouvriers rattachés les uns aux autres par des liens de camaraderie et d'assistance mutuelle, et même par un certain lien religieux. Les associations de ce genre sont assez nombreuses en France. Je sais telle petite ville des environs de Paris assez peu cléricale cependant, où les jardiniers, patrons et garçons, assistent tous les ans à la fête de la Saint-Fiacre et sont membres de la même société de secours mutuels. Si c'est là un syndicat mixte, je le veux bien ; mais alors l'institution fort modeste par elle-même existait bien avant que le mot eût été inventé. Au surplus le problème n'est pas là : ce n'est pas l'organisation de la petite industrie qui fait courir des risques à la société. Que là comme ailleurs, les relations soient un peu tendues de patrons à ouvriers, cela est possible ; je crois avoir montré qu'au temps du compagnonnage, elles n'étaient pas toujours aussi cordiales qu'on se le figure. Que la manière dont est pratiqué l'apprentissage laisse beaucoup à désirer, cela paraît malheureusement certain. Mais c'est de la part du maître, comme aussi de la part de l'apprenti, une question de conscience individuelle et je ne vois pas à quoi servirait le rétablissement du chef-d'œuvre (qui autrefois donnait lieu à tant de vexations et d'abus), si le patron ne se donne pas la peine d'instruire l'apprenti, ou si l'apprenti n'écoute pas le patron. Fortifier l'apprentissage par un système d'encouragemens donné aux patrons et aux apprentis consciencieux, ou par la création d'écoles bien conçues ; soutenir même la petite industrie, autant que faire se peut, dans la lutte difficile qu'elle soutient contre la grande, en favorisant par des institutions de crédit facilement accessibles (1), ou même par l'assistance directe les débuts difficiles, c'est assurément faire œuvre utile ; mais bien des gens s'en occupaient avant même que l'OEuvre des cercles catholiques vînt au monde. Tout le monde connaît cette grande société pour la protection des apprentis et des enfans employés dans les manufactures, que l'éminent chimiste M. Dumas a présidée si longtemps. Voici bientôt un demi-siècle que la Société philanthropique distribue un certain nombre de primes aux jeunes ouvriers et ouvrières qui veulent s'établir pour leur compte, et fournit aux uns des outils, aux autres un petit fonds de roulement. Ceux des membres de la société qui, pour

(1) Je tiens à dire que le cercle catholique d'ouvriers du boulevard Montparnasse a fondé une petite banque de crédit mutuel qui donne d'excellens résultats.

répartir utilement ces primes, ont dû pénétrer assez avant dans les mœurs de la classe ouvrière à Paris, ceux-là peuvent affirmer qu'on y trouve encore, grâce à Dieu, des patrons consciencieux et des apprentis dociles. Les choses ne vont donc point par trop mal dans la petite industrie, et je n'aperçois pas bien clairement ce que les syndicats mixtes y changeraient.

Arrivons maintenant à la grande industrie, et tâchons de comprendre, car la chose n'est pas absolument aisée, le rôle qu'y pourrait bien jouer le syndicat mixte.

Qu'un patron, soucieux de ses devoirs et sentant peser en quelque sorte sur sa conscience le poids de toutes ces existences qui dépendent de lui, ne se contente pas d'assurer à ses ouvriers un salaire aussi élevé que le lui permettent les dures lois de la production industrielle ; qu'il ne se contente même pas d'améliorer leur condition par la création de ces institutions accessoires qui mettent à leur disposition, pour un prix réduit, les choses nécessaires à la vie et d'assurer leur avenir en leur facilitant la prévoyance ou en assistant leur vieillesse ; qu'il veuille encore se mêler à leur existence quotidienne, prendre part à leurs réunions, s'associer à leurs plaisirs, se joindre à leurs exercices religieux ; en un mot, que, tout patron qu'il est, il vive autant que faire se peut de leur vie morale et abaisse dans la mesure du possible les barrières qui, même dans notre société démocratique, séparent l'homme en blouse de l'homme en redingote, et que, par tous ces moyens, il arrive à établir entre eux et lui les liens de la confiance et de l'affection mutuelle, assurément, c'est là un des plus nobles buts qu'un homme puisse se proposer d'atteindre, c'est un des emplois les plus dignes de l'activité humaine, et il n'y a pas d'existence qui mérite d'être mise au-dessus de celle-là. Mais il m'est impossible de reconnaître que ces relations du patron avec ses ouvriers constituent un *syndicat mixte*, et cela quand même sa femme et ses enfans, imitant son exemple, s'adjoindraient en nom et participeraient en fait aux diverses associations de secours mutuels ou de piété qui pourraient exister dans l'usine. Il me semble, en effet, que c'est un peu jouer sur les mots et se payer d'apparences. L'idée même de syndicat, à moins d'être une expression vaine, suppose entre ceux qui en font partie l'identité des intérêts et l'égalité des droits. Or, si les intérêts du patron et ceux des ouvriers qu'il emploie ne sont pas contraires, si même ils se confondent dans une harmonie supérieure, ils ne sont cependant pas identiques, et c'est un peu trop violenter les choses que de prétendre absolument les confondre. Quant à l'égalité des droits, comment peut-elle exister entre les ouvriers et le patron, dont ils dépendent plus ou moins, qui peut, à son gré, renvoyer ou conserver tel d'entre eux, augmenter ou diminuer son salaire? Il y a donc

quelque chose d'absolument factice dans l'idée même du syndicat mixte, ou, si l'on veut, de la corporation constituée à l'intérieur de l'usine entre le patron et ses ouvriers. On peut se complaire à donner cette dénomination à une organisation artificielle édifiée sur la base du dévoûment et de la charité; mais, au point de vue économique, c'est une fiction et un trompe-l'œil.

Cependant, dans le système que j'expose, c'est le syndicat dans l'usine qui est en quelque sorte la cellule embryonnaire du syndicat véritable, du syndicat régional, qui doit comprendre dans son sein tous les ouvriers et tous les patrons appartenant à une même industrie et à une même circonscription, ville, département ou province; soit, par exemple, à Paris, tous les ouvriers et patrons de l'industrie du bâtiment; dans le département de Meurthe-et-Moselle, tous les ouvriers et patrons métallurgistes; dans le Nord et le Pas-de-Calais, tous les ouvriers et patrons de l'industrie des mines (directeurs et administrateurs des sociétés anonymes compris sans doute), ce qui ferait à peu près dans le syndicat une proportion de plusieurs milliers d'ouvriers pour un patron. C'est à un syndicat ainsi composé ou aux autorités constituées par lui que serait confiée la direction des affaires de la corporation et la défense de ses intérêts. Ou la conception du syndicat régional ne veut absolument rien dire, ou c'est en cela qu'elle consiste.

Une objection frappe au premier coup d'œil. Dans un syndicat ainsi composé, les patrons seront absolument écrasés au point de vue de la représentation de leurs intérêts, à moins qu'un procédé quelconque d'organisation intérieure ne vienne rétablir en leur faveur l'équilibre singulièrement détruit. Si le syndicat mixte devait être régi par un conseil nommé à la simple majorité des voix, il serait fort à craindre que ce conseil ne fût pas mixte du tout et que les représentans des ouvriers ne le composassent exclusivement. Les organisateurs des syndicats mixtes ne pouvaient manquer de prévoir l'objection et de s'efforcer d'y répondre à l'avance dans la rédaction de leur plan, car je ne sache pas qu'il existe de syndicat régional mixte ailleurs que sur le papier. D'après ce plan, la corporation devrait être régie par un conseil syndical qui serait composé lui-même de deux syndicats : le syndicat des maîtres et le syndicat des ouvriers nommés séparément à la majorité simple des voix. Voilà qui va très bien, mais ne sommes-nous pas ainsi revenus, par la force même des choses, aux chambres syndicales de patrons et d'ouvriers, à cette institution qui devait forcément engendrer la guerre? Il y aura, il est vrai, cette différence que ces deux chambres devront délibérer en commun au lieu de délibérer séparément, mais ceci même rendra la situation par-

faitement inextricable, le vote (cela est spécifié dans le plan général de l'œuvre) devant avoir lieu par ordre et non par tête. Patience! l'objection est encore trop forte pour qu'on ne nous en offre pas la solution. A ces deux syndicats serait adjoint pour les départager un comité d'honneur dont le président serait le président même de la corporation et qui serait exclusivement composé de membres appartenant aux *classes supérieures* (les mots y sont), mais étrangers à l'exercice de la profession, sans quoi ils seraient directement intéressés dans les questions qu'ils seraient appelés à trancher comme tiers-arbitres entre le syndicat des patrons et celui des ouvriers.

Assurément, cette réponse est très satisfaisante pour l'esprit et cette organisation très ingénieuse. Mais, dans la pratique, on peut douter de son efficacité. C'est ici, j'ose le dire, qu'apparaît toute la fragilité de la conception même du syndicat mixte. Ce comité d'honneur est la pierre angulaire de l'édifice ; sans comité d'honneur, point de syndicat possible, car cette conception aboutirait tout simplement à l'écrasement des patrons ou à l'anarchie. Et, d'un autre côté, comment espère-t-on faire accepter cette création singulière aux ouvriers et même aux patrons? Il faut cependant connaître un peu les hommes et les prendre comme ils sont, avec leurs préjugés et leurs passions. Qu'il s'élève dans l'intérieur de l'une des usines affiliées au syndicat quelqu'une de ces discussions si fréquentes relatives au taux des salaires, au mode de rémunération ou à la durée du travail, peut-on, de bon sens, espérer que les ouvriers s'en rapporteront du soin de trancher le différend à des hommes, d'eux parfaitement inconnus, sur cette seule garantie qu'ils appartiennent aux *classes supérieures* et qu'ils sont étrangers à l'exercice de la profession? Mais s'ils étaient animés d'un tel esprit de conciliation et de déférence hiérarchique, ils seraient tout aussi bien disposés à s'en rapporter au patron lui-même, dont au moins ils auront pu apprécier la sollicitude et le dévoûment à leurs intérêts. Et le patron lui-même, croit-on que, dans ces questions si délicates de salaires et de prix de revient, questions vitales pour lui, il sera disposé à accepter l'intervention d'hommes sans expérience professionnelle, c'est-à-dire en réalité incompétens, animés sans doute d'intentions excellentes, mais capables peut-être de commettre par philanthropie quelque bourde irréparable dont lui, patron, paierait les frais? A quelque point de vue qu'on se place, il y a donc là une objection insurmontable qui suffit pour détruire tout cet ingénieux édifice et pour faire du syndicat mixte une utopie dont je doute qu'on voie jamais la réalisation.

Au surplus, les organisateurs sur le papier des syndicats mixtes ne

s'inquiètent pas beaucoup des grèves, car une de leurs espérances est de les prévenir, et cela par la vertu d'une seconde institution dont ils font le corollaire indispensable du syndicat mixte : je veux parler du patrimoine corporatif. On appelle ainsi, dans la langue de l'OEuvre des cercles, la constitution d'un patrimoine qui serait la propriété de la corporation tout entière, patrons et ouvriers, et qui deviendrait, par l'intérêt que chacun ne saurait manquer de porter à sa conservation et à son agrandissement, le gage de leur entente et de leur union. « Nous comptons beaucoup, dit un des membres les plus autorisés de l'œuvre, sur l'attrait de cette propriété collective pour attacher à la corporation les patrons et les ouvriers ; on ne pourra quitter la corporation sans perdre sa part dans la fortune collective, et la crainte de la voir se dissiper par une liquidation prématurée sera un empêchement sérieux à la formation des grèves. »

Laissons de côté l'intérêt du patron dans le patrimoine corporatif. Cet intérêt ne sera jamais qu'une part infinitésimale de sa fortune, et si la fantaisie lui prenait d'abandonner la corporation, ce n'est pas cette considération qui pourrait l'en empêcher. Reste celui de l'ouvrier. Mais, d'abord, il serait bon de savoir comment se constituera ce patrimoine corporatif et en quoi il consistera. Comment il se constituera ? Par les cotisations volontaires de membres de la corporation, par des dons et legs (il faudra les voir venir), enfin, par le produit de diverses institutions économiques, sociétés de consommation ou autres qui pourront former ce qu'on appelle dans une langue assez barbare : un *boni corporatif*. Je crains que toutes ces ressources réunies ne constituent pendant longtemps un assez maigre avoir. Quel sera maintenant l'emploi des ressources ainsi réunies? Si je comprends bien la conception du patrimoine corporatif, on ne saurait entendre sous cette dénomination des fonds toujours disponibles qui serviraient seulement à alimenter une caisse de secours en cas de maladie, de chômage, ou même une caisse de retraite. S'il en était ainsi, toutes les sociétés qui ont des caisses de retraite où versent aussi bien le directeur que les plus modestes employés, seraient en possession d'un patrimoine corporatif, et la chose n'aurait rien de nouveau. Pour que le patrimoine corporatif soit digne de ce nom, il faut qu'il ait un certain caractère de perpétuité et d'immobilisation relative ; qu'il consiste en fonds placés à perpétuité, ou mieux en immeubles servant à l'association : cercle, école professionnelle, hôpital, chapelle, etc... Je comprends bien l'idée : elle est renouvelée de l'ancienne maison commune des corporations d'arts et métiers, qui était à la fois la propriété et le lieu de réunion des artisans, comme la maison commune des orfèvres à Paris. Cela pouvait être utile

sous le régime des corporations restreintes et de la petite industrie. Mais, de nos jours, comment espérer qu'un ouvrier perdu dans le sein d'une corporation qui comptera peut-être plusieurs milliers de membres portera un intérêt de propriétaire à des bâtimens dont il a aujourd'hui, par la générosité du patron, la jouissance gratuite dans beaucoup d'usines? Comment se flatter qu'en cas de conflit, de grève menaçante (car c'est toujours là qu'il faut en venir, puisque ce sont les grèves qu'on veut éviter), la pensée de sa millième, peut-être de sa dix-millième part de propriété d'une école, d'un hôpital, d'une chapelle ou d'un titre de rente suffise pour faire taire ses griefs, fondés ou non, et pour désarmer son bras? Il y a là une seconde illusion non moins forte que la première, et, pour dire toute ma pensée, se figurer qu'on pourra prévenir la misère, réconcilier les classes ennemies, rétablir la paix sociale, en un mot, sauver la France en la coulant tout entière dans le moule des syndicats mixtes avec comité d'honneur et patrimoine corporatif, c'est assurément la plus colossale chimère au service de laquelle des gens de cœur et de talent puissent dépenser leur temps et leurs forces.

Il m'en coûte de continuer cette discussion avec des hommes que je respecte et dont quelques-uns sont pour moi des amis. Mais il faut cependant pousser un pas plus loin et aller jusqu'au bout du dissentiment. Quel but se propose-t-on d'atteindre en poursuivant le rétablissement des corporations, et à quel mobile obéit-on? Je n'insisterai pas sur cette conception encore assez mal définie, qui consisterait à faire des corporations ainsi rétablies la base de l'électorat politique, et à donner droit exclusif de représentation, non point à la capacité présumée, ni à la richesse acquise, mais à des intérêts spéciaux. L'idée n'est pas mûre; dans le petit volume intitulé : *Instructions sur l'œuvre*, il n'en est même pas question. On pourrait donc la désavouer. Mais le mobile auquel on obéit est incontestablement celui-ci : l'horreur de la liberté et du libéralisme, j'entends la liberté et le libéralisme économiques, laissant politique et religion à part. Quand on dit libéralisme, c'est pour ne pas dire libéraux; mais c'est bien contre eux qu'on porte l'anathème, tout en leur ouvrant les bras, puisqu'on ne veut plus leur laisser le choix « qu'entre le socialisme et la contre-révolution. » Peu s'en est fallu, au début, qu'on ne partît en guerre contre le principe même de la liberté du travail. Ce qu'on semblait vouloir, c'était la corporation fermée, obligatoire, et si les docteurs ne s'en étaient mêlés, si, dans une lettre qui a fait quelque bruit, M. Charles Périn n'était intervenu avec l'autorité de son savoir et sa connaissance des problèmes économiques, on se serait probablement placé sur ce terrain et on aurait entrepris une croisade

contre cette liberté révolutionnaire, reconnue à chacun depuis la date néfaste de 1791, de choisir à son gré sa profession, d'y entrer ou d'en sortir comme bon lui semble. On a battu en retraite et on a renoncé à cette campagne, mais avec quels regrets, avec quelles restrictions! Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir certain volume peu connu, que le conseil des études de l'Œuvre des cercles a publié sous le titre de : *Questions sociales et ouvrières.* Mais, en revanche, il y a une liberté aux dépens de laquelle il semble qu'on veuille se dédommager : c'est la liberté de la concurrence, c'est-à-dire le droit pour chacun de produire la quantité de denrées qu'il lui plaît, à l'aide des procédés qu'il lui convient d'employer. Pour entreprendre cette nouvelle campagne, le moment, il faut le reconnaître, n'est pas mal choisi. Aujourd'hui le monde civilisé subit, en effet, les conséquences d'une production exagérée qui, dépassant les besoins de la consommation, encombre le marché universel de marchandises en quantité supérieure à la demande, et, par une conséquence fatale, avilit les prix non seulement des marchandises elles-mêmes, mais du travail. Le phénomène n'est pas nouveau ; et l'Angleterre, qui l'a déjà connu plusieurs fois, a trouvé depuis longtemps un mot pour le désigner : *overproduction*, tandis que nous avons récemment inventé celui de *surproduction*. Mais jamais ce phénomène n'a été aussi intense, car il apparaît aujourd'hui dans tous les pays, aussi bien dans ceux qui sont abrités derrière le régime protecteur, comme l'Amérique, que dans ceux qui sont livrés au libre échange. Jusqu'à présent ces crises ont toujours pris fin d'elles-mêmes à la fois par une réduction volontaire de la production et par l'extension progressive des besoins de la consommation. Mais il semble qu'entraîné par cette horreur de la liberté dont je parlais tout à l'heure, on veuille profiter de l'occasion favorable pour contester à chacun le droit de produire dans la mesure qu'il croit utile, sans consulter d'autre règle que son intérêt bien entendu. Quelle autre signification aurait, en effet, ce langage, dont l'éloquence me touche autant que personne, mais contre les séductions duquel il faut cependant savoir se défendre?

« Nous demandons une législation protectrice de la faiblesse et des droits de chacun, empêchant, par une fixation normale des heures de travail, les abus de la force, *limitant enfin la concurrence et la spéculation*... Voilà ce que nous demandons, et nous souhaitons aussi que cette *législation sociale* ne soit pas l'œuvre d'un état isolé où les obstacles de la concurrence pourraient la frapper d'impuissance, mais que, sous l'*inspiration de l'église*, seule capable assurément de déterminer un pareil concert, une législation internationale règle la protection des faibles, pour amoindrir les souffrances du travail. »

Laissons de côté la protection des faibles. Si par là on entend la réglementation du travail des enfans dans les manufactures, tout le monde est d'accord. On pourrait également discuter la réglementation de celui des femmes, et même la limitation des heures de travail, double mesure qui a été adoptée dans les pays d'Europe les plus infectés de libéralisme, bien que ce soit là une question singulièrement épineuse. Mais allons droit à ce qui est nouveau dans le programme, à cette conception d'une législation sociale internationale limitant le commerce et la spéculation sous l'inspiration de l'église. A-t-on bien réfléchi à ce programme et à toutes les mesures qu'il comporte? Limiter la spéculation et le commerce, cela est bientôt dit. Mais la spéculation est la vie même du commerce et de l'industrie. Tout commerçant est nécessairement un spéculateur qui cherche à acheter bon marché pour revendre cher, et qui s'appauvrit ou qui s'enrichit suivant qu'il se trompe ou non dans ses prévisions. S'il se sert de moyens déshonnêtes, le droit commun suffit pour le punir, et il n'y a pas besoin pour cela qu'un concile commercial édicte de nouveaux canons. Et quant à limiter la concurrence, qu'est-ce qu'on entend par là? Viendra-t-on dire à tel ou tel producteur : Vous ne livrerez pas par année à la consommation p us d'une certaine quantité de produits ; ou bien : Vous n'abaisserez pas vos prix de vente au-dessous d'une certaine limite. Qui l'osera? Mais, dira-t-on, c'est précisément ce que font les industriels eux-mêmes quand ils constituent un syndicat pour maintenir les prix ou limiter la production. Sans doute ils le font, et cela montre, soit dit en passant, que la comparaison rebattue de la liberté guérissant, comme la lance d'Achille, les maux qu'elle fait n'est déjà point tant inexacte. Mais ils le font volontairement et surtout en connaissance de cause, tandis que, dans ce nouveau plan de législation sociale, on voudrait le leur imposer. Or quelle est l'autorité infaillible qui viendra substituer ainsi son appréciation à celle de l'intérêt privé? Qui mesurera les besoins de la consommation, les ressources de la production, et qui saura maintenir un équilibre constant entre la demande et l'offre? Sera-ce l'état? Mais, en pareille matière, l'état n'est-il pas le plus faillible de tous les administrateurs? Sera-ce donc l'église? Je ne pense pas qu'on veuille la faire descendre à ce rôle de régulatrice du marché, ni qu'après avoir protesté en termes éloquens contre le socialisme d'état, on veuille faire à la place, ce qui serait plus dangereux encore, du socialisme d'église. Mais alors que veut-on dire? Pourquoi chercher à compromettre l'église dans des questions dont elle n'a point à connaître? Sa sublime mission est de prêcher aux uns la résignation. aux autres la charité, à tous le respect de la loi morale, dont la doctrine évangélique est la plus haute expres-

sion. Mais les institutions de l'ordre économique ne peuvent la toucher que dans la mesure où elles favorisent les sentimens de piété que sa mission terrestre est de réchauffer sans cesse dans les âmes. Si, dans une encyclique récente le souverain pontife a exprimé le désir de voir les anciennes corporations rétablies, « convenablement au temps, *sous les auspices et le patronage des évêques,* » c'est que sa sagesse y a vu un moyen d'entretenir, parmi les travailleurs, « le goût de la piété et la connaissance de la religion. » Mais l'encyclique ne tranche aucune question de l'ordre économique; c'est un terrain qui demeure livré aux disputes des hommes, et il serait souverainement imprudent d'engager l'église à s'y aventurer. On ne l'a que trop mêlée à nos luttes politiques; ne la mêlons pas à nos luttes économiques. Ne la sollicitons pas de se prononcer pour ou contre la liberté du travail et celle de la concurrence. Ne la faisons pas protectionniste ou libre-échangiste au gré de nos conceptions personnelles. Toutes ces querelles passent, et elle demeure (1).

Ne soyons pas non plus (et c'est par là que je voudrais terminer) trop sévères pour notre temps et notre pays. Certes il souffle depuis bien des années un mauvais vent sur la France. Les passions qui fermentent toujours dans les bas-fonds de toute société ne paraissent pas près de s'éteindre, et le déplorable régime politique que nous subissons n'y aidera certainement pas. Mais ne va-t-on pas un peu loin lorsqu'on représente les ouvriers comme armés, d'un bout à l'autre du territoire, contre les patrons, les patrons contre les ouvriers, et la France à la veille de s'abîmer dans une guerre sans merci entre ces deux camps? Le tableau

(1) Si le clergé voit avec une faveur bien naturelle s'accroître le nombre des cercles catholiques d'ouvriers, en revanche, il se tient dans une grande réserve sur le fond même de la doctrine qui est devenue le programme social de l'œuvre des cercles. J'en puis donner pour preuve les paroles suivantes qu'un des membres les plus éminens du clergé de Paris, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, prononçait en réponse à M. le comte Albert de Mun, à la dernière assemblée générale de l'œuvre, où il représentait l'archevêque de Paris. « Il y a dans nos rangs beaucoup d'hommes de bonne foi qui discutent certaines parties de votre système et qui avouent que jusqu'à présent *ils n'y voient pas très clair.* Ce que j'ai remarqué en général en écoutant ceux qui formulent ces objections, ce n'est pas qu'ils s'élèvent contre le principe; ils sont d'accord avec vous sur le but, mais c'est qu'ils trouvent que les moyens proposés se confondent presque avec le but à atteindre et que la solution du problème ressemble de trop près à ce qui en est l'énoncé. Je ne veux pas entrer dans la discussion de cette opinion, mais il me suffit qu'elle soit sérieuse, il me suffit qu'elle soit sincère, il me suffit qu'elle soit partagée par des hommes qui pensent comme vous sur les grandes lignes de notre entreprise, pour que je me renferme dans une réserve à laquelle ne sont pas obligés ceux qui sont les initiateurs et qui ont le droit comme le légitime désir de convertir à leur opinion des amis qui hésitent encore. »

n'est-il pas un peu poussé au noir, et les faits douloureux qui ont éclaté sur tel ou tel point, doivent-ils nous faire oublier que, non-seulement il y a des régions entières où la paix n'a jamais été troublée, mais que, même à la porte d'établissemens où l'ordre a été sérieusement menacé, d'autres établissemens n'ont pas cessé de voir la paix régner entre les patrons et les ouvriers? Est-il bien exact, est-il bien juste, est-il bien prudent de s'en aller répétant de ville en ville, un jour, « que les salaires s'avilissent, que le paupérisme s'étend comme une lèpre hideuse, et que l'ouvrier exploité n'a d'asile que dans la résistance et de recours que dans la grève? » un autre jour, « que le prolétaire est seul, sans appui, sans foyer, sans protection, et qu'il est jeté sur le marché comme une denrée dont le salaire est le prix, livré à la loi brutale de l'offre et de la demande? » J'ajoute : Est-il bien prévoyant de proclamer que le monde du travail souffre d'une double injustice, l'absence d'une législation sociale qui protège l'ouvrier contre les abus de la force, et l'absence d'une organisation qui lui garantisse, avec la stabilité, la possession et la paix de son foyer, la sécurité de son lendemain, la garantie contre les accidens, le chômage involontaire, la vieillesse et la maladie? » Car enfin il faut songer qu'un jour on pourrait être mis en demeure de réparer cette double injustice, et ce jour-là comment ferait-on pour assurer à chaque ouvrier une maison qui lui appartînt en propre, un travail permanent et une pension de retraite? Si l'on n'y parvenait pas, ne s'exposerait-on pas à se voir reprocher à soi-même ce qu'on reproche aujourd'hui à ses adversaires: d'avoir cherché à séduire l'ouvrier par des promesses, et de n'avoir rien su faire pour améliorer sa situation?

Enfin, ne soyons pas non plus trop sévère pour notre temps, pour ce pauvre XIXe siècle qui n'a plus que quinze années à vivre et qu aura fort à faire s'il veut, dans ce court espace de temps, remplir les trompeuses espérances de sa jeunesse. Ce qu'on peut lui reprocher, n'est-ce pas d'avoir, lui aussi, fait trop de promesses et, dans l'amertume de nos griefs, n'entre-t-il pas une bonne part de déception? Certes, il aura donné le spectacle de bien des souffrances. Mais quoi! les siècles antérieurs n'ont-ils pas connu aussi les leurs, et n'est-ce pas l'honneur du nôtre d'avoir particulièrement ressenti celles dont il a été témoin? « Ce qui est nouveau, disait éloquemment Macaulay, ce n'est pas la souffrance, c'est la plainte. » On pourrait ajouter aussi: C'est la pitié, — je parle de cette pitié publique distincte de l charité, qui est un sentiment tout moderne inconnu aux rudes temps d'autrefois. Certes, on ne saurait pousser trop loin cette noble compassion, mais il ne faudrait cependant pas qu'elle nous entraînât jusqu'à méconnaître la lente amélioration de la condition

humaine, qui est due en partie aux efforts accumulés des générations antérieures, en partie à la force même des choses et à la marche générale de la civilisation. Il faut convenir qu'il y a des couches profondes de la société à travers lesquelles cette amélioration du bien-être ne pénètre que bien lentement. Mais cependant, du plus au moins, toutes s'exhaussent, comme, dans les pays depuis longtemps habités, s'est exhaussé peu à peu le sol qui recouvre aujourd'hui la base des anciens monumens. Chercher dans les siècles antérieurs l'idéal d'une meilleure condition sociale n'est pas commettre une moindre erreur que ne le serait, dans ces vieux pays, la pensée de creuser jusqu'à l'ancien niveau pour y établir les fondemens d'un nouvel édifice.

Au surplus, cette tendance à revêtir de couleurs brillantes et poétiques les temps qui ne sont plus et que nous n'avons jamais connus est une disposition constante de l'esprit humain, à laquelle aucune génération n'a échappé. C'est une des formes variées que prend chez l'homme cette aspiration vers l'idéal qui fait sa grandeur et son tourment. Froissé du misérable spectacle des choses humaines, trop enclin à douter d'un meilleur avenir et d'un monde plus satisfaisant, il tourne instinctivement ses regards en arrière et cherche à découvrir dans les brouillards du passé cette image dorée de la perfection terrestre que ses yeux n'aperçoivent pas à l'éclatante lumière du jour. Autrefois,.. jadis,.. nos pères,.. ces mots lui viennent alors à la bouche et ne sont en réalité que l'expression de sa tristesse, de son découragement, de sa défiance de lui-même. Hélas! autrefois n'était pas meilleur qu'aujourd'hui, jadis on souffrait comme à présent, et nos pères n'étaient pas plus heureux que nous. Mais nous n'en voulons rien croire et nous cherchons à nous consoler de n'avoir jamais connu le bonheur par la pensée que pour d'autres il a pu exister.

> Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charme,
> Ou le vent troublait-il aussi votre clarté,
> Et l'ennui du présent fait-il votre beauté?

Certes, je comprends l'ennui du présent; il est des jours où cet ennui est accablant. Mais, pour se relever, ne vaut-il pas mieux tourner ses regards vers l'avenir que vers le passé?

HAUSSONVILLE.

LA RÉFORME

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De nos trois degrés d'enseignement, le plus heureux, sans contredit, c'est le premier. Il n'a pas été soumis, comme le secondaire, à de désastreuses expériences, ni livré, comme le dernier, à des fanatiques et à des sots. Les pouvoirs publics ne se sont guère occupés de lui que pour lui octroyer quelques millions sur le milliard des écoles; à part cela, n'étant pas chose électorale, la politique et les politiciens l'ont laissé bien tranquille. Il n'a même pas eu trop à souffrir des vicissitudes qui ont paralysé d'autres grands services publics. Grâce à l'incompétence de la plupart des ministres qui ont occupé depuis quinze ans la place des Guizot et des Villemain, les réformes entreprises dans les dernières années de l'empire ont pu se continuer avec plus de suite et de méthode que n'en comporte et n'en met en général, dans ses entreprises, le régime actuel.

Pour mener ces réformes au point qu'elles sont, sans rien précipiter ni compromettre, il ne fallait pas trop de mains, et qu'elles fussent à la fois très délicates et très prudentes. Or, précisément de 1870 à 1884, dans cette période si tourmentée qui a vu naître et passer tant et de si singulières fortunes, où s'est fait une si terrible consommation de ministres et de sous-secrétaires d'état, la direction de l'enseignement supérieur n'a subi qu'un seul changement de personne. Encore ce changement n'a-t-il en rien affecté son orientation première. En succédant à M. Du Mesnil, M. Albert Dumont a tenu à honneur de continuer ce qu'avait commencé son prédécesseur, comme celui-ci s'était efforcé de poursuivre l'œuvre dont il

avait en quelque sorte assumé le dépôt. J'ai déjà rendu justice au premier (1); j'ai dit ses vaillans efforts, son habileté supérieure, sa constance en des temps difficiles; ouvrier de la première heure, il est un peu négligé à présent. Pas par tous, heureusement, et je me reprocherais de ne pas rappeler, au début de cette étude, le souvenir d'un si galant homme et d'un si bon serviteur de la chose publique. Je devrais peut-être aussi, pour n'oublier personne, payer mon tribut de regrets à la mémoire d'Albert Dumont. On me pardonnera si je n'insiste pas. Quels mots trouverais-je encore pour le louer? Que vaudrait mon humble hommage après tous ceux qu'il a reçus et qui l'attendent encore? Tout bien considéré, pour honorer cet esprit délicat, ce fin dilettante et ce charmant sceptique, qui mettait avant tout la mesure et qui avait tant de tact, je ne trouve rien de mieux que de lui épargner une nouvelle oraison funèbre. Vivant, c'est en gourmet qu'il aimait le pouvoir et c'est avec une sorte d'onction qu'il en savourait discrètement les jouissances. Mort, je me ferais scrupule d'ajouter une seule note au concert un peu bruyant qui s'est élevé sur sa tombe.

Je passe donc, et, sans plus m'attarder, j'arrive au fait, c'est-à-dire aux réformes qui se sont accomplies récemment dans nos facultés.

I.

Il n'est pas nécessaire de remonter bien haut pour trouver les origines et le point de départ de ces réformes. L'opinion n'a guère été saisie de la question et n'a commencé de s'y intéresser vraiment qu'il y a une vingtaine d'années. Sans doute, avant cette époque, plus d'un esprit curieux s'était demandé, non sans inquiétude, si notre enseignement supérieur rendait bien tous les services qu'un grand pays est en droit d'attendre de ses écoles. L'Allemagne exerçait déjà sur une petite élite l'attraction réfléchie qui plus tard a tourné, pour la foule, à l'engouement, et, chez quelques-uns, à l'exploitation.

En regard des grandes universités d'outre-Rhin, si vivantes et si fortement constituées, nos meilleures facultés semblaient singulièrement chétives; la Sorbonne elle-même pâlissait; mais il s'en fallait que ce courant d'idées fût fait d'informations précises et de science certaine. Il flottait encore, cherchant un peu à tâtons sa voie, quand une impulsion hardie vint tout à coup lui donner une direction. Sous ce titre : *l'Instruction supérieure en France, son*

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1879.

histoire et son avenir, parut ici même, en 1864 (1), une étude de M. Ernest Renan aussi substantielle que brillante, où toutes les critiques auxquelles pouvait prêter notre haut enseignement se trouvaient condensées en quelques pages d'une singulière vigueur.

On a beaucoup disserté depuis sur le même sujet; on n'a rien ajouté d'essentiel à ce tableau des vices organiques de notre système d'études « tel qu'il est sorti de la révolution. » M. Renan lui-même, dans un travail plus récent et d'un caractère beaucoup plus général, n'a guère eu qu'à reprendre, en la précisant sur quelques points, son ancienne thèse. Seulement, à l'époque de *la Réforme intellectuelle*, les événemens, hélas! avaient singulièrement marché. Une grande clarté s'était faite et de terribles points d'interrogation se dressaient devant les esprits anxieux. N'était-ce pas à la supériorité de sa culture autant qu'aux solides vertus de sa race, au substantiel et patriotique enseignement de ses universités que l'Allemagne avait dû, pour une large part, la supériorité de ses armes? N'était-ce pas en même temps à notre ignorance, à la légèreté de l'esprit français, à la frivolité de bon ton qui régnait jusque dans nos écoles, qu'il convenait d'attribuer nos malheurs? Ainsi posé, le problème se trouvait grandi, pour ainsi dire, de toute la hauteur de notre chute; en réalité, il n'avait pas changé. En 1872 comme en 1864, aux yeux de M. Renan, l'infériorité de notre enseignement supérieur tenait à ce qu'il se compose de trois séries d'établissemens qui se nuisent. Entre les écoles spéciales chargées de transmettre certaines connaissances d'une nécessité absolue pour l'état (telle que l'École polytechnique) et les établissemens de science pure (tels que le Collège de France et le Muséum), quels pouvaient être le rôle et le public de nos facultés? « Comme la gratuité absolue était et devait être la loi de tels établissemens, — je cite ici textuellement, — on fut amené à adopter à cet égard le régime le plus singulier. Les portes furent ouvertes à deux battans. L'état, à certaines heures, tint salle ouverte pour des discours de science et de littérature. Deux fois par semaine durant une heure, un professeur dut comparaître devant un auditoire formé par le hasard, composé souvent à deux leçons consécutives de personnes toutes différentes. Il dut parler, sans s'inquiéter des besoins spéciaux de ses élèves, sans s'être enquis de ce qu'ils savent, de ce qu'ils ne savent pas. Quel enseignement devait résulter de telles conditions; que pouvaient être de tels cours? De brillantes expositions, des *récitations* à la manière des déclamateurs de la décadence romaine... Ce qu'il faut, c'est que l'oisif qui en passant s'est assis un

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1864.

quart d'heure sur les sièges d'une salle ouverte à tous les vents sorte content de ce qu'il a entendu. Quoi de plus humiliant pour le professeur d'être abaissé au rang d'amuseur public, constitué par cela seul l'inférieur de son auditoire, assimilé à l'acteur antique dont le but était atteint quand on pouvait lui dire : *Saltavit et placuit!* »

L'attaque était vive, et le morceau, quoique d'une belle venue, sembla dur à plus d'un. Jamais la rhétorique officielle n'avait été traitée d'aussi verte façon par la rhétorique d'en face. Elle en gémit encore. Il me semble qu'elle eût mieux fait d'en prendre gaiement son parti et d'attendre que M. Renan lui revînt; car entre elle et cet étonnant virtuose il a pu s'élever des nuages, il n'y a jamais eu de brouille sérieuse ni de colères autres qu'oratoires. Et qui sait si la même plume d'où est tombé cet impertinent et classique *Saltavit* ne réserve pas à d'autres *saltatores*, à certains charlatans de science, une correction aussi mémorable et bien autrement méritée? Qui sait? Théophraste a de si singuliers retours!

Quoi qu'il en soit, le coup avait porté et le talent n'avait qu'à se bien tenir. Trop longtemps il avait été « le but suprême, » trop longtemps nos facultés, nos établissemens scientifiques eux-mêmes « avaient penché vers les exercices oratoires » au détriment de la recherche et de l'érudition. Il fallait secouer ce joug, en finir avec cette culture artificielle qui, tournant sur elle-même sans se renouveler, « dégénérait forcément en déclamations de rhétorique. » N'insistons pas; l'argument, à force d'être ressassé depuis vingt ans, a fini par devenir lui-même un mauvais lieu-commun. En 1864, il n'était pas encore défloré; de récentes manifestations lui donnaient même une force d'actualité qu'il était difficile de méconnaître. Aussi l'administration, dont la sollicitude avait été jusqu'alors plus particulièrement attirée par d'autres soins, n'hésita pas dès ce moment à mettre à l'étude la grave question soulevée par M. Renan. Une grande enquête sur l'état comparé des écoles primaires en France et à l'étranger se poursuivait déjà depuis plusieurs mois par les soins d'hommes spéciaux. On y joignit une instruction parallèle sur la situation des établissemens d'enseignement supérieur en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, surtout en Allemagne. Et pour en réunir les élémens, on fit appel à tous les concours, on usa de tous les moyens. On s'adressa d'abord en France aux personnes les plus compétentes, aussi bien dans l'université qu'en dehors d'elle. On ne demanda pas aux corps savans, ni surtout aux corps intéressés, une de ces consultations générales qui le plus souvent ne concluent pas et manquent de sincérité; mais on eut soin d'interroger individuellement beaucoup de leurs membres. On en usa de même à l'égard des écrivains qui passaient pour avoir quelque

connaissance de la matière. En même temps, à l'étranger, on mettait à contribution nos agens diplomatiques; on s'informait de l'organisation, du régime, des méthodes et des programmes existans, soit en s'adressant par correspondance aux établissemens eux-mêmes, soit en les envoyant étudier sur place. Le résultat de cette longue et minutieuse enquête fut la publication en 1868 de la *Statistique de l'enseignement supérieur*, et bientôt après, ou vers la même époque, l'adoption d'un certain nombre de mesures, qui, sans rien bouleverser, constituaient pourtant une organisation nouvelle et de sérieux progrès. Ces mesures étaient de deux sortes: celles-ci d'ordre purement matériel et financier, celles-là d'ordre administratif et pédagogique.

Matériellement notre enseignement supérieur avait de grands besoins. « Paris, disait un rapport adressé par le ministre d'alors à l'empereur, renferme de magnifiques établissemens auxquels se rattachent les noms de François Ier, de Richelieu et de Louis XIV... Mais ces établissemens, construits à un autre âge, ne répondent plus à tous les besoins nouveaux; nos maîtres trop souvent dépourvus des instrumens et des appareils qui sont devenus de si puissans moyens de découvertes et d'enseignemens, se regardent comme désarmés en face de leurs rivaux... La Sorbonne, le Muséum, l'École de médecine, réclament des agrandissemens depuis longtemps attendus. » Bref, il convenait d'entreprendre au plus tôt ces constructions « dont la dépense, répartie sur plusieurs exercices, ne serait qu'une charge momentanée pour le budget extraordinaire. » Il n'importait pas moins de multiplier en province, aussi bien qu'à Paris, le nombre de ces « arsenaux de la science qu'on appelle des laboratoires. » A cet égard, le rapport précité concluait sans trop insister à l'augmentation des faibles crédits déjà votés pour cet objet par le corps législatif. Conclusion un peu timide à la vérité, mais il ne faut pas oublier ce qu'étaient alors les ministres des finances et les commissions du budget, au prix de quels efforts et de quelles luttes on parvenait à leur arracher quelques centaines de mille francs pour les services les plus urgens.

Les mesures d'ordre administratif et pédagogique n'étaient pas, à beaucoup près, aussi faciles à déterminer que les précédentes. L'argent n'y suffisait plus, et ce n'est pas à coups de millions qu'on pouvait espérer d'en assurer le succès. Il y fallait quelque autre chose encore : trouver le moyen d'assurer à nos facultés des lettres et des sciences des auditeurs réguliers sans en éloigner les autres; leur créer une clientèle d'élèves sans pervertir et dénaturer le caractère de leur enseignement; concilier dans une juste mesure les besoins particuliers de cette clientèle avec les exigences légitimes du grand

public et la tradition; accorder une large place à l'érudition, à la recherche pure et désintéressée, dans les lettres aussi bien que dans les sciences sans tomber dans le pédantisme et la minutie. Le problème, on le voit, ne laissait pas d'être compliqué. Je ne ferai que rappeler en passant les diverses solutions qui lui furent données, à savoir : l'introduction des exercices didactiques dans les facultés des lettres, l'ouverture de laboratoires d'enseignement dans les facultés des sciences, l'établissement des écoles normales secondaires, enfin la fondation de l'École des hautes études.

Le développement des exercices didactiques dans les facultés des lettres n'impliquait nullement l'abandon de la « grande leçon, » si sévèrement condamnée par M. Renan et si malmenée depuis par quelques gens d'esprit égarés dans la foule des badauds, des fruits secs et des envieux. Dans la pensée de l'administration, tout au contraire, il importait de garder soigneusement l'usage de ces expositions « élégantes, spirituelles, parfois éloquentes, qui élèvent le niveau de l'instruction générale et maintiennent heureusement le goût des études patientes et difficiles dans un temps d'improvisation littéraire. » Seulement, à ces généralités, susceptibles d'intéresser un nombreux auditoire, il avait paru bon d'ajouter des conférences d'un caractère pratique s'adressant à de véritables étudians, capables de les retenir et de les grouper par l'appât d'une culture plus scientifique et plus suivie.

Pareillement, en science, l'enseignement par la parole, les brillantes démonstrations d'un Dumas ou d'un Jamin, n'étaient pas suffisantes. L'essentiel, sauf dans les mathématiques pures, c'était d'exercer les étudians, de leur apprendre à préparer une expérience, à faire une analyse, à se servir des intrumens et des procédés particuliers à chaque genre de recherches. C'était de créer des laboratoires à leur usage ou de leur ouvrir ceux qui existaient déjà. De là le décret du 31 juillet 1868 et la distinction établie pour la première fois entre les laboratoires d'enseignement et les laboratoires de recherches : ceux-ci restant le domaine privé, le *home* scientifique du professeur et de quelques collaborateurs choisis; ceux-là destinés à devenir, pour la jeunesse vraiment studieuse de nos facultés des sciences, des écoles d'apprentissage et de manipulation.

La création d'écoles normales secondaires aux chefs-lieux d'académie rentrait dans le même ordre d'idées et de préoccupations. Ce qui avait jusque-là manqué le plus, en province, aux candidats à la licence et à l'agrégation, c'étaient les moyens de se préparer sérieusement à ces examens. Un grand nombre de maîtres répétiteurs, pour ne parler que de ceux-là, languissaient dans nos collèges sans pouvoir s'élever jusqu'au professorat. Mettre à la portée

de ces jeunes gens un enseignement, des secours, une direction qui leur permissent d'affronter nos concours et, du même coup, former pour nos facultés un premier noyau d'auditeurs assidus, tel était le but de l'institution; elle s'est modifiée depuis : le nom qui lui avait été donné dans le principe et qui ne répondait peut-être pas assez exactement à l'idée matérielle qu'éveille généralement le mot d'école, a disparu; la chose est demeurée cependant sous une autre forme.

Mais il ne suffisait pas d'offrir au public spécial des candidats les moyens de s'instruire et de gagner ses grades; il fallait, afin de compléter cet ensemble de mesures, créer à côté de la Sorbonne un enseignement d'un caractère plus désintéressé pour le petit nombre de jeunes gens voués à la recherche pure et à l'érudition, sans souci de carrière. L'École des hautes études parut répondre à ce besoin, et c'est de cette pensée qu'elle naquit. Accueillie dès le principe avec une faveur marquée par les corps savans de France, consacrée par les suffrages les plus flatteurs et par de hautes distinctions à l'étranger, elle n'eut pas de peine à se faire sa place dans l'ensemble de nos institutions. La section des sciences historiques et philosophiques elle-même, qui avait à lutter contre la redoutable concurrence du Collège de France, de l'École des chartes et de l'École des langues orientales, prit très vite une remarquable extension. Lors de la dernière statistique, parue en 1883, elle ne comptait pas moins de deux cent trente-huit élèves suivant vingt-huit à trente cours différens, et sa *Bibliothèque*, dont plusieurs ouvrages sont des autorités dans la science (1), en était à son cinquante-septième fascicule.

Tel était, quand l'empire disparut, l'état des choses; dès lors, à part la grosse question des universités régionales encore à l'étude, on peut dire que le problème soulevé six ans auparavant était en grande partie résolu. Sans doute, les changemens intervenus n'avaient encore donné que des résultats incomplets; sans doute, les crédits annoncés se faisaient attendre et les travaux promis étaient à peine commencés. Mais les lignes générales, le cadre de la réforme, avaient été très nettement tracés; la direction, le but, en avaient été déterminés avec précision, et sur la route à parcourir les plus grands obstacles à vaincre encore étaient de ceux dont le temps et l'argent devaient aisément triompher.

Il fallait du temps pour que l'usage des exercices didactiques s'établît dans celles de nos facultés qui ne les connaissaient pas encore, pour qu'il s'étendît et se généralisât dans celles qui les pratiquaient déjà. Il fallait du temps pour que l'École des hautes études se

(1) Le mot est de M. Albert Dumont.

développât ; il fallait surtout de l'argent, et beaucoup, pour la reconstruction du Paris universitaire et le renouvellement de notre outillage scientifique dans toute la France. Or ni l'un ni l'autre n'ont fait défaut au régime actuel : pour achever l'œuvre entreprise en 1868, il a eu quinze ans, — *grande mortalis ævi spatium*, — et des ressources qui auraient paru prodigieuses aux gouvernemens antérieurs. Avec de tels moyens, le succès était certain et il a été dans ces dernières années surtout très rapide.

Trois choses y ont surtout contribué : l'impulsion donnée par l'administration aux grands travaux publics universitaires, l'institution des maîtres de conférences dans les facultés, la fondation des bourses de licence et d'agrégation.

Sur le premier point, sans entrer dans le détail, je citerai seulement quelques faits et quelques chiffres. — De 1868 à 1878 (1) l'état, les départemens et les communes ont dépensé pour la reconstruction des bâtimens de l'enseignement supérieur :

Les conseils municipaux.	27.000.000 fr.
Les conseils généraux.	600.000
L'état.	12.900.000
	40.500.000 fr.

De 1879 à 1883 :

Les conseils municipaux.	22.900.000 fr.
Les conseils généraux.	200.000
L'état.	18.700.000
	41.800.000 fr.

Soit en chiffres ronds 82 millions. Les facultés ont en outre reçu pour leurs bibliothèques, leurs collections et leurs frais de cours, des crédits qui se montent annuellement à la somme de 1,700,000 fr.

Dans la même période (1868-1883), ont été construites ou rebâties en province : les facultés de Grenoble, les facultés de médecine et des sciences de Lyon, les facultés de Bordeaux ; les observatoires de Lyon, Bordeaux et Besançon ; les laboratoires de zoologie marine de Concarneau, de Roscoff, de Banyuls, de Luc-sur-Mer, du Havre et de Marseille ; à Paris, la Faculté de médecine, les nouvelles galeries du Muséum et l'École de pharmacie. Sont en voie de reconstruction

(1) J'emprunte ces chiffres aux notes que M. Dumont a laissées sur l'enseignement supérieur en France.

ou d'agrandissement : dans les départemens, les facultés de Montpellier, de Toulouse, de Lille, de Marseille, de Caen, de Clermont et de Dijon ; à Paris, la Sorbonne, dont la première pierre avait été solennellement posée en 1852.

Tels ont été de 1868 à 1883 les résultats matériels obtenus par les efforts réunis de l'administration et des conseils municipaux ; — j'omets à dessein les conseils généraux, qui n'ont peut-être pas apporté tout le zèle et toute l'intelligence désirables à l'œuvre commune. Ces résultats, — on ne saurait le nier, — sont des plus satisfaisans. En quelques années, la France a fait plus de sacrifices pour le développement de son enseignement supérieur qu'elle n'en avait fait pendant un demi-siècle.

Et ce n'est pas fini. A moins de rester court et de tomber en faillite, il faudra bien que l'état trouve encore une trentaine de millions pour achever les travaux commencés ou promis. C'est du moins la somme à laquelle l'administration, d'accord avec la commission du budget, paraît s'être arrêtée. Qu'on ne se récrie pas trop ! Le chiffre est gros sans doute, il est même énorme eu égard à notre situation financière. Mais qu'est-il en regard des sommes folles que l'on a dépensées et qu'on se propose de dépenser encore pour les écoles primaires? Une goutte d'eau dans cette marée montante de crédits fantastiques et toujours grossissans. Rien n'empêcherait, du reste, de prélever ces 30 millions sur les 6 à 700 que doit encore nous coûter la belle loi de M. Ferry sur l'instruction obligatoire, et les intérêts électoraux d'une majorité sans pudeur (1). Peut-être aussi, qui sait, pourrait-on en rabattre quelque peu. Sur les 80 millions déjà dépensés, il ne manque pas de gens et des plus compétens qui estiment qu'on aurait pu facilement en épargner la moitié sans que la science y perdît. Nos savans, — et je pourrais citer ici des témoignages considérables, — se soucient fort peu qu'on leur élève à grands frais de somptueux édifices en pierres de taille massives, étalant orgueilleusement le long de nos boulevards leurs façades monumentales. Ce qui leur manquait, c'était l'espace, l'air, la lumière ; c'étaient des cabinets d'étude un peu plus confortables que la pièce humide et froide où l'illustre Claude Bernard faisait jadis ses expériences au Collège de France ; c'étaient des constructions légères dont ils pussent varier l'aménagement suivant leurs besoins particuliers ; de vastes laboratoires sans luxe décoratif et sans prétention architecturales. Ils ne demandaient pas les

(1) M. Berthelot avait fait cette proposition dans la *Revue internationale de l'enseignement*. et M. Fallières en avait saisi la commission du budget, qui l'avait d'abord repoussée ; depuis elle a prévalu.

palais qu'on leur a donnés. Qu'on s'arrête dans cette voie, au lieu de se livrer aux architectes, aux entrepreneurs, aux fournisseurs et généralement à toutes les sangsues qui nous ruinent depuis dix ans, et l'on sera tout étonné de l'aisance avec laquelle les crédits jugés indispensables aujourd'hui pourront être réduits.

Une des causes les plus actives de la prospérité des universités allemandes est sans contredit le nombre et la variété de leurs cours. Déjà l'enquête entreprise en 1864 avait mis ce point en pleine lumière. On peut lire, en effet, dans le rapport qui précède la statistique de 1868 :

« Les universités allemandes ont trois sortes de professeurs enseignant à la fois dans l'enceinte académique : l'ordinaire, l'extraordinaire et le privatdocent, tous trois payés par les particuliers, les deux premiers rémunérés en même temps, mais très inégalement, par l'état.

« Nos facultés ne connaissent qu'un seul ordre de professeurs, ceux qui sont titulaires de leur emploi. Mais ces titulaires sont peu nombreux, cinq en moyenne, et l'enseignement est ordonné d'une manière immuable... Nos facultés ainsi réduites et où le renouvellement ne se produit qu'avec une extrême lenteur, ne peuvent, malgré le talent et l'ardeur qu'on y montre, avoir le mouvement et la vie d'universités autrement composées.

« Je ne proposerai pas d'augmenter au hasard des circonstances le nombre des chaires et de déranger l'économie si bien réglée de notre enseignement. Mais aux bienfaits de l'ordre il est possible de joindre ceux de la liberté en allant aussi loin dans ce sens que nos lois et nos mœurs le permettent, et de donner à notre enseignement supérieur la variété qui attire, le mouvement qui fait la vie, l'émulation qui garantit le progrès, sans détruire la tradition qui est une force. »

Et le rapport concluait nettement à l'ouverture dans nos amphithéâtres de cours faits avec l'agrément des professeurs titulaires par de simples docteurs.

L'institution des maîtres de conférences de facultés n'a été que l'heureuse application de cette idée si simple. On sait le chemin et les progrès qu'elle a faits. En 1876, lorsqu'à l'instigation de M. Du Mesnil M. Waddington demanda l'inscription au budget d'un crédit de 300,000 francs pour cet objet, le nombre des professeurs et par conséquent des enseignemens n'était pour toute la France, excepté Paris, que de cent cinquante-neuf. Il est aujourd'hui d'un peu plus de quatre cents. Par exemple, à la Faculté des lettres de Paris, aux dix-sept chaires occupées par les professeurs titulaires en exercice s'ajoutent actuellement quinze cours complémentaires

ou conférences, faits par des docteurs appointés, et trois cours libres. Ce ne sont pas encore là sans doute les chiffres qu'atteignent certaines universités allemandes, celle de Berlin notamment, qui ne comptait pas moins de cent quatre-vingt-neuf cours dans sa seule faculté de philosophie (lettres et sciences) en 1869. Mais il serait tout à fait injuste de tirer de ce rapprochement une conclusion rigoureuse. On oublie trop souvent, quand il s'agit de l'Allemagne, d'abord qu'une partie des enseignemens qui se donnent dans les universités ont chez nous leur place au collège et que nous possédons, d'autre part, une quantité d'écoles spéciales, d'établissemens scientifiques qui compensent dans une large mesure l'apparente infériorité de nos facultés, sous le rapport du nombre et de la variété des cours. Pour établir une comparaison exacte entre les deux systèmes et les deux pays, il faudrait mettre en regard des universités allemandes : 1° les classes de philosophie, de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales de nos collèges ; 2° l'École polytechnique, l'École normale, le Collège de France, les Écoles des chartes, des hautes études, des langues orientales, le Muséum, pour ne parler que de ces grandes fondations. Et qui sait alors, si la balance pencherait autant qu'on le croit généralement du côté de l'Allemagne? Je me borne à ce simple point d'interrogation ; la question est trop grave et se rattache trop étroitement au plan de reconstitution des anciennes universités françaises pour être traitée d'une façon incidente. Réservons-la donc et passons, sans nous y arrêter davantage, aux bourses de licence et d'agrégation.

Les bourses de licence et d'agrégation existaient déjà sous une forme moins simple, et sous le nom d'écoles normales secondaires. Mais elles n'avaient pas de crédit spécial, et par suite d'existence bien régulière. Chaque année, le ministre accordait, sur la proposition des recteurs, le vivre et le coucher dans nos lycées à un certain nombre de candidats à la licence, résidant au chef-lieu d'académie. Pour les autres, pour ceux qui ne pouvaient venir en chemin de fer assister aux conférences, un enseignement à distance avait été organisé. Ils recevaient tous les huit jours par l'intermédiaire du recteur des textes de devoirs, des sujets d'étude ou de composition et des copies corrigées. Le rouage était sans doute un peu compliqué ; mais il avait un grand mérite, en 1868, c'est qu'il n'entraînait aucune dépense nouvelle. N'étant plus retenue par des considérations de cette nature, l'administration a très judicieusement adopté pour nos facultés le système qui existait dans nos collèges et dans plusieurs de nos grandes écoles. Elle a créé (M. Waddington en 1876) 300 bourses de licence (M. Ferry en 1880) 200 bourses d'agrégation, les premières de 1,200 et les secondes

de 1,500 francs. Ainsi s'est trouvée tranchée par la force de l'argent, par l'attrait d'une prime si modeste qu'elle soit, le problème, difficile entre tous, de la création de nouveaux auditoires près nos facultés des lettres et des sciences. Où avaient échoué tous les efforts d'ordre administratif et moral, tout le zèle et le talent de nos professeurs, une simple mesure financière a pleinement réussi. Avant et sans qu'on les indemnisât, sous une forme ou sous une autre, notre haut enseignement n'avait et n'aurait jamais eu d'étudians proprement dits; depuis qu'on les paie et qu'en sus de leur bourse l'administration leur a généreusement accordé la dispense du service militaire, ils affluent. C'est moins glorieux peut-être qu'en Allemagne, où, loin de recevoir une gratification de l'état, les étudians, le plus souvent, rémunèrent eux-mêmes leur professeur et font leur volontariat comme tout le monde; mais c'est infiniment plus démocratique. En 1792, Condorcet voulait déjà pour ses *lycées* (lisez facultés) des bourses qui auraient été distribuées aux sujets les plus méritans, décorés du nom d'élèves de la patrie. Il appartenait au régime actuel de reprendre l'idée du philosophe girondin. Plût à Dieu qu'elle ne lui eût emprunté que celle-là, qui par hasard était pratique, et qu'elle lui eût laissé ses utopies! L'orgie financière à laquelle nous assistons depuis dix ans nous eût été épargnée, et nous ne serions pas acculés, pour en solder les frais, à de nouveaux emprunts!

L'institution des bourses de licence date, avons-nous dit, de 1876, celles des bourses d'agrégation de 1880 seulement. On peut cependant en apprécier les résultats. Avant 1876, il n'y avait encore, dans nos facultés, qu'un très petit nombre d'auditeurs réguliers: les écoles normales secondaires, qui en avaient donné plus de cinq cents (1) la première année de leur fondation, n'avaient pas été soutenues, et la petite leçon, les conférences, n'étaient plus suivies, sauf à Paris, que par quelques candidats à la licence. D'après le dernier relevé officiel, le nombre des étudians, pendant le premier semestre de 1883-1884, aurait été, pour la France et l'Algérie, de 2,674, dont 1,090 pour les sciences et 1,584 pour les lettres. Le progrès, on le voit, est considérable, et si nous sommes encore loin du chiffre énorme de 8,941, qui est celui des élèves des facultés correspondantes en Allemagne, il est clair pourtant qu'il règne aujourd'hui, dans quelques-uns de nos amphithéâtres, une très heureuse et féconde activité. La province elle-même, longtemps si réfractaire, s'est mise en marche sur quelques

(1) Discours prononcé par le ministre de l'instruction publique dans la discussion du budget du 4 avril 1869.

points : Toulouse et Bordeaux en tête, avec 200 étudians chacun, Montpellier, Nancy, Besançon ensuite avec des chiffres qui varient de 100 à 120. A Paris surtout, le mouvement a pris des proportions vraiment inespérées : 431 étudians en sciences et 738 en lettres, presque autant qu'aux XII[e] et XIII[e] siècles, à l'époque brillante où la Montagne Sainte-Geneviève et les échoppes de la rue du Fouarre étaient célèbres dans le monde entier.

Sans doute, il faut toujours se défier de la statistique, et ces chiffres, à les serrer de près, pourraient bien perdre un peu de leur opulence. Il n'y a pas de régiment si bien tenu qui n'ait ses non-valeurs ; à plus forte raison, dans ce bataillon de près de 1,200 jeunes gens qui ne sont astreints à aucune discipline et à aucune surveillance, le nombre des assidus doit singulièrement différer de l'effectif inscrit. Combien vont signer au registre sans entrer dans les salles de conférences, et parmi ceux qui les suivent, combien prennent réellement part à leurs exercices ? D'après des informations que j'ai lieu de croire exactes, sur les 700 noms que porte la liste de la Faculté des lettres, il y en aurait bien 300 à rabattre. Mais, même en admettant cette réduction, qui ne paraîtra nullement excessive à ceux qui savent comment les choses se passent dans nos facultés de médecine et de droit, il reste encore un bien beau total : 400 étudians ; la Sorbonne ne s'était jamais trouvée à pareille fête.

Jamais non plus, et c'est ici que les chiffres deviennent véritablement éloquens, jamais nos facultés n'avaient fait recevoir à nos diverses épreuves autant de leurs candidats. L'an dernier, à l'agrégation de grammaire, sur 33 admis, 11 boursiers ; à l'agrégation d'histoire, sur 17 admis, 7 boursiers, dont le premier, le quatrième, le sixième, le huitième, le neuvième et le dixième. A l'agrégation des lettres, le succès n'a pas été tout à fait aussi brillant pour 1884 ; 4 boursiers seulement ont été reçus. Mais, en 1883, il y en avait eu 7 dont 3 dans les 10 premiers. A l'agrégation des sciences naturelles, la Sorbonne a eu, l'an dernier, les deux premiers, à celle de physique, le second. Bref, sur toute la ligne, sauf en mathématiques, nos facultés, — celles de Paris, bien entendu, — sont en train de disputer et peut-être à la veille d'enlever à l'École normale sa vieille suprématie. Jadis, c'est à peine si leurs candidats osaient se présenter à la licence du mois d'août ; aujourd'hui c'est le plus difficile et le plus important de nos examens qu'ils affrontent et qu'ils passent haut la main.

Voilà, certes, de bien grands changemens et des résultats qui font honneur non plus seulement, cette fois, à l'administration, mais au corps enseignant, et, pour tout dire, à la faculté des lettres de Paris.

C'est elle, en effet, qui, dans ces dernières années, a donné l'impulsion à la réforme, et c'est à ses efforts persévérans, à l'infatigable activité de son doyen et de quelques-uns de ses membres qu'en sont dus les succès. J'ai déjà cité plusieurs noms propres ; j'aurais mauvaise grâce à ne pas rappeler ici la part qui revient, dans ce concert d'efforts et de bonnes volontés, à MM. Lavisse et Alfred Croiset. Nul n'était préparé, comme le premier, à tenir avec autorité le scabreux office de directeur des études dans une faculté qui compte tant de vieux serviteurs et de maîtres éminens. Mêlé, dès l'empire, aux travaux préliminaires de la statistique de 1868, s'étant acquis, plus tard, par ses recherches personnelles, une compétence indiscutable dans toutes les choses d'Allemagne et de pédagogie, M. Lavisse semblait encore désigné pour cette fonction par ses rares aptitudes administratives. Tout jeune encore, on sentait en lui, rien qu'à sa voix métallique et brève, l'homme né pour le commandement, et l'on pouvait être certain qu'il trouverait un jour ou l'autre quelque chose à gouverner. A l'École normale, il étouffait dans un cadre trop étroit : il en est sorti. La Sorbonne lui offrait un plus vaste champ : il y est venu et s'y est taillé bien vite un domaine propre et privé. L'éloquence et le grand public étaient pris ; les larges tableaux d'histoire sont un peu passés de mode. Restaient l'érudition et la jeunesse des écoles. S'emparer de l'une, s'établir fortement dans l'autre, éviter les périls et le dur labeur de la grande leçon, sans renoncer aux avantages d'une popularité choisie, régner sans partage, être le premier dans son genre et tout de suite, jouer le rôle et exercer les attributions d'un chef d'école, il y avait là de quoi solliciter une ambition peu commune. M. Lavisse s'est laissé tenter : combien, à sa place, en auraient fait autant sans rendre les mêmes services !

Avec d'autres mérites et des qualités d'un ordre différent, M. Alfred Croiset n'avait pas de moindres titres, et l'administration, en créant pour lui une seconde direction d'études, n'a que récompensé, dans le plus modeste des hommes, l'enseignement à la fois le plus solide et le plus brillant. Depuis longtemps M. Croiset avait su grouper autour de sa chaire d'éloquence grecque un auditoire fixe. Ajoutez qu'il n'avait pas eu besoin pour cela de fermer sa porte. Il s'était contenté de faire son cours avec assez d'agrément et de talent pour attirer les amateurs de fine littérature et de bonne langue et d'y mettre assez de science pour retenir les travailleurs.

La collaboration de deux esprits aussi distingués ne pouvait qu'être féconde. Que ceux qui voudraient en juger par eux-mêmes aillent visiter le baraquement Gerson. Ils trouveront là deux salles munies de pupitres et de chaises en bois blanc et quelques rayons

de bibliothèques pourvus des instrumens indispensables, et dans ces salles, en tout temps, trente ou quarante jeunes gens travaillant avec ardeur ! A leur maintien décent et à leur gravité précoce, on ne les prendrait guère pour des Français : rien de la désinvolture de nos étudians en droit ni du débraillé légendaire de nos étudians en médecine, rien non plus du type normalien gouailleur et volontiers badin ; on se croirait dans un séminaire allemand. Pardon! ce séminaire, c'est la jeune Sorbonne qui pousse, c'est l'élite des boursiers, le choix du choix, la sélection de la sélection qui s'exercent et qui s'entraînent. Ce baraquement, c'est le salon des refusés de l'École normale, qui se venge d'elle en la battant, et c'est de lui que sont sortis, pour la plupart, les trente-six agrégés de l'an dernier.

II.

Je n'ai guère eu jusqu'ici qu'à raconter des faits et qu'à constater des résultats où j'ai trouvé beaucoup à louer. J'aurais maintenant sur certains points quelques doutes à émettre, quelques réserves et quelques craintes à formuler.

Et tout d'abord une question se présente, celle de savoir si la réforme entreprise en 1868 se maintiendra dans les bornes actuelles ou si elle les franchira ; si l'enseignement de nos facultés restera ce qu'il avait été jusqu'à ce jour, c'est-à-dire accessible au grand public, ou s'il achèvera de perdre son caractère général pour devenir purement didactique.

Il y a vingt ans, cette dernière hypothèse s'entrevoyait à peine, et les plus hardis n'osaient même pas la soulever. On s'accordait généralement à reconnaître la nécessité de la coexistence dans notre haut enseignement de deux sortes de cours : les uns destinés à répandre « la connaissance des méthodes scientifiques et par conséquent s'adressant au petit nombre ; les autres roulant sur des généralités susceptibles d'intéresser un nombreux auditoire (1). » Personne n'eût osé conseiller à nos professeurs de renoncer « au genre brillant créé par des hommes éminens dans la première moitié de ce siècle et l'une des gloires de l'esprit français (2). » Transmettre le dépôt des connaissances acquises, charmer et instruire les gens du monde, voilà disait M. Renan lui-même, le but des facultés ; former des savans, voilà le but du Collège de France.

Donc, à cette époque, en 1862, il n'est pas inutile de le rappeler ici, l'ambition des réformateurs n'allait guère au-delà de la création

(1) E. Renan, *la Chaire d'hébreu au Collège de France.*
(2) *Ibid.*

de quelques nouvelles chaires au Collège de France. Tout autres sont les visées et l'appétit de ceux qui mènent le mouvement aujourd'hui. Non contens d'avoir obtenu gain de cause sur les points essentiels et vraiment utiles, ils voudraient pousser jusqu'au bout leurs avantages et déloger de ses dernières positions ce qu'ils appellent dédaigneusement la rhétorique.

Qu'entendent-ils au juste par ce mot? Ils seraient, j'imagine, assez en peine de le dire, et l'on n'en voit plus bien le sens aujourd'hui. Je visitais récemment quelques-uns de nos cours les plus suivis et partant les plus suspects : ce qui m'a le plus frappé dans ces leçons, c'est l'heureux mélange d'élégance et de gravité, de science et d'art qui s'y rencontre. Assurément elles ne ressemblent pas à celles des universités allemandes : les textes et la bibliographie n'en font pas tous les frais; elles sont composées dans les règles : elles ont un commencement, un milieu et une fin. Les transitions y sont ménagées et la forme n'en est pas complètement improvisée; sans trop de recherche, elle reste toujours correcte et distinguée. Parfois le ton s'élève et la parole s'échauffe. Au lieu d'un être froid et sans vie qui croit avoir rempli son office lorsqu'il a vidé sur son public un plein tiroir de notes, vous êtes en face d'un homme que son sujet possède et soulève. L'inspiration est venue; le souffle a passé; alors les mots se précipitent, la phrase jaillit et l'argument sort pressé, nerveux, allant droit au but, c'est-à-dire à l'objection, l'étreignant avec force et ne la quittant qu'après l'avoir terrassée. Si c'est de la rhétorique, ah! certes, il s'en fait encore à la Sorbonne et dans quelques-unes de nos facultés, — trop peu malheureusement, la maladie n'est pas contagieuse; — mais pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? Pourquoi chercher une formule évasive et dire : la rhétorique où il serait si simple de dire : le talent?

Le talent, en effet, tel est ici le véritable accusé. C'est lui que visent, — il faut bien qu'on le sache, — et c'est lui qu'atteindraient, s'ils réussissaient, les adversaires des cours publics. A vrai dire, ils n'en conviennent pas et s'en défendent même avec beaucoup de vivacité. Mais qu'une occasion se présente, qu'un différend s'élève, et voyez comme aussitôt ils en triomphent et comme ils sont habiles à les exploiter. Tout dernièrement encore, à propos d'un incident qui, pour scandaleux qu'il fût, n'avait aucune portée, quel bruit n'ont-ils pas mené? On connaît les faits : un beau matin, devançant le carnaval, une bande d'étudians en gaîté, mêlés à quelques journalistes de brasserie, s'avise de se porter au cours de philosophie et de l'interrompre par des cris d'animaux. Quels étaient la cause et le but de cette manifestation?

Le besoin de manifester, rien de plus. De temps en temps, la jeunesse des écoles éprouve ce besoin et s'y abandonne, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Le lion du quartier Latin secoue sa crinière et rugit. Ordinairement, quand il a bien rugi et produit son petit effet, il se tait, ou, si d'aventure il s'obstine, le sergent de ville intervient, le lion va passer quelques heures au poste, fait des excuses à l'officier de paix, et tout est dit.

C'est ainsi du moins qu'on en usait autrefois. M. Nisard le rappelait l'autre jour avec infiniment de verve et d'esprit. On tenait alors qu'un professeur dans sa chaire est aussi respectable qu'une honnête femme dans la rue, et l'on n'attendait pas qu'il criât au secours et qu'il eût subi les derniers désagrémens pour venir à son aide. Quand on n'avait pu lui épargner un premier assaut, on s'arrangeait de façon à lui en épargner un second ; et, s'il le fallait, pour rétablir l'ordre on ne reculait pas devant les moyens de police. Cette fois, ni la Sorbonne, retenue par des considérations d'ordre vraiment trop gothique, n'a voulu réclamer l'emploi de ces moyens, ni le gouvernement ne s'est soucié d'y recourir. Pendant qu'à deux reprises différentes le professeur, à force de présence d'esprit et de dignité, domptait ses insulteurs, la faculté, l'administration, le gouvernement, se croisaient les bras ou délibéraient. Il n'y avait plus après cela qu'à suspendre le cours; car, suivant le mot toujours aussi vrai du prince Eugène, « quand les généraux tiennent conseil, c'est qu'ils n'ont pas envie de se battre. » M. Caro a compris ce qu'on attendait de lui, et très dignement il est descendu de sa chaire. Et, après, qu'est-ce que cela prouve? Que nous vivons dans un temps où l'autorité n'a plus de ressort, que nous entretenons à grands frais une police inutile. Soit! mais qu'ont à voir ici les cours publics et que peut-on bien leur imputer? Est-ce leur faute si le gouvernement n'a pas su faire respecter la faculté? En vérité, le grief est mince et l'argument d'une rare pauvreté. Quoi! parce qu'un cours a été troublé, il faudrait fermer tous les autres? Parce qu'un petit groupe d'écervelés ont pu manifester impunément à la salle Gerson, ce serait le public ordinaire des grandes leçons, non-seulement celui de M. Caro, mais celui de M. Crouslé et de M. Martha, qui en porterait la peine. Singulière façon d'entendre la justice et de pratiquer la liberté!

Sans doute il n'est encore question que de mesures d'ordre et de précaution à prendre. On n'entrerait plus désormais dans nos amphithéâtres, même les femmes, qu'avec des cartes signées du professeur. Mais patience, cette dérogation au principe de la publicité des cours en entraînera d'autres, et ce premier pas franchi ne sera pas le seul. Après avoir exclu les auditeurs de passage, les curieux,

on en arrivera, de sélection en sélection, à éliminer tout ce qui ne sera pas étudiant. Je ne dis pas que cela se fasse demain, ni même après-demain, ni sans lutte, — la grande leçon compte encore, grâce à Dieu, quelques défenseurs, — mais il semble bien que ce soit là qu'on tend, et cette tendance ne va pas à moins qu'à dénaturer le caractère et qu'à changer les fins de notre enseignement supérieur.

Encore si la science y devait trouver son compte, si l'enseignement de nos facultés devait, par là, regagner en élévation et en étendue ce qu'il perdrait en éclat et en distinction! le mal serait compensé par un bien. Mais quelle profondeur, quelle variété comporterait un enseignement s'adressant d'une façon exclusive à des étudians, la plupart candidats? Enfermé dans des programmes, dominé par des préoccupations d'examen, il manquerait manifestement d'indépendance et de largeur, il serait nécessairement étroit, borné. C'est déjà le défaut des écoles spéciales; l'École normale elle-même, malgré la supériorité de son recrutement, n'y échappe pas complètement. Si fortes qu'y soient les études, l'obsession des divers concours de fin d'année pèse encore trop sur elles. Que serait-ce, dans nos facultés, le jour où la préparation à la licence et à l'agrégation en deviendrait le principal office? A la Sorbonne, passe encore; le talent des professeurs et la qualité des étudians, les soins particuliers dont ils sont l'objet, les secours si nombreux et si divers qui s'offrent à eux, tout contribuerait à maintenir le niveau des cours fermés. On se plaint déjà pourtant de la faiblesse de leurs auditeurs, et l'hiver dernier, dans son rapport annuel, le doyen de la faculté des lettres de Paris avouait que nos professeurs étaient obligés de reprendre les principales matières des classes supérieures de nos lycées. Si bien, — le trait ne laisse pas d'être piquant, — qu'après avoir déblatéré tant et plus contre cette pauvre rhétorique, on se voit aujourd'hui forcé de lui donner accès dans nos facultés.

Mais c'est en province surtout que la mode des cours fermés, si elle venait à se généraliser, produirait de beaux résultats! « Quand nos boursiers entrent à la faculté, écrivait récemment M. Croiset jeune, nous devons commencer par leur apprendre ce qu'ils devraient savoir depuis longtemps. Chaque faculté en vient forcément, lorsqu'elle a conscience de ses propres besoins, à s'annexer une sorte de classe élémentaire. On la qualifie de conférence philologique pour ne chagriner personne; soit, le nom ne change rien à la chose. C'est une nécessité que nous subissons; mais, il faut le dire bien haut, de peur de nous y résigner, cela est mauvais de toute façon. Mauvais d'abord parce que l'enseignement supérieur risque ainsi

de se méconnaître lui-même à la longue, mauvais aussi parce qu'on fait médiocrement à la faculté ce qui ailleurs serait fait beaucoup mieux (1). »

L'enseignement supérieur français ramené aux proportions d'un mauvais enseignement secondaire; nos maîtres réduits, pour être suivis, à s'annexer des classes élémentaires, voilà donc jusqu'à présent le plus clair profit que nos facultés provinciales aient retiré des cours fermés et que très probablement la plupart d'entre elles en retireront jamais. Car, notez qu'il s'agit ici des seuls boursiers, c'est-à-dire d'une élite et d'un centre important, Montpellier. Que si les choses se passent ainsi dans les grandes villes, on devine ce qu'elles peuvent être dans les petites, et l'on peut déjà, par ainsi, se rendre compte de la décadence irrémédiable qui atteindrait bientôt les hautes études le jour où nos facultés ne seraient plus que des fabriques de licenciés.

Une autre tendance à laquelle il serait dangereux de s'abandonner, c'est celle qui pousse aujourd'hui beaucoup d'esprits distingués à réclamer une refonte complète de notre organisation scolaire. L'idée, cette fois encore, appartient à M. Renan, et l'on n'a guère fait après lui qu'y ajouter quelques variantes et qu'y apporter quelques tempéramens. Je n'en excepte pas le père Didon, dont le livre, d'ailleurs fort éloquent, n'a pas été pour tous une révélation, je n'en excepte même pas la partie la plus originale et la plus élevée de ce livre, celle qui traite du rôle patriotique et libéral que les futures universités pourraient être appelées à jouer dans le conflit entre l'église et l'état, — un beau rêve de moine, comme on l'a très ingénieusement appelé (2).

L'auteur de *la Réforme intellectuelle* voudrait ici non plus seulement un timide palliatif comme celui dont il semblait se contenter en 1862, mais une réforme radicale, à savoir : le retour pur et simple « au grand et beau système des universités autonomes et rivales que Paris a créées au moyen âge et que toute l'Europe a conservées, excepté justement la France, » et la suppression du même coup des Écoles polytechnique, normale, etc. Indépendantes des villes, indépendantes du clergé, ces universités seraient le meil-

(1) M. Albert Lebègue exprimait dernièrement le même regret dans la *Revue internationale de l'enseignement* : « Sur cinq de nos boursiers, disait-il, il en est à peine un dont l'instruction classique ne soit très médiocre. De là, pour nous, la nécessité d'abaisser nos conférences à leur niveau, qui est au début inférieur à celui d'un bon élève de seconde. Ils nous occupent beaucoup cependant, précisément parce que nous avons trop à leur apprendre. Si nous voulons leur rendre tous les services dont ils ont besoin, nous n'avons plus le temps de préparer d'autres cours. »

(2) Lavisse, *Questions d'enseignement national*.

leur moyen de réveiller l'esprit français; elles seraient des écoles de sérieux, d'honnêteté, de patriotisme. Là se fonderait la vraie liberté de pensée, qui ne va pas sans de solides études. Là aussi se ferait un salutaire changement dans l'esprit de la jeunesse. Elle se formerait au respect. « Il est reconnu que nos écoles sont des foyers d'esprit démocratique peu réfléchi et d'une incrédulité portée vers une propagande populaire étourdie. C'est tout le contraire en Allemagne, où les universités sont des foyers d'esprit aristocratique, réactionnaire (comme nous disons) et presque féodal, des foyers de libre pensée, mais non de prosélytisme indiscret. D'où vient cette différence? De ce que la liberté de discussion, dans les universités allemandes, est absolue. Le rationalisme est loin de porter à la démocratie. La réflexion apprend que la raison n'est pas la simple expression des idées et des vœux de la multitude, qu'elle est le résultat des aperceptions d'un petit nombre d'individus privilégiés. Loin d'être portée à livrer la chose publique aux caprices de la foule, une génération ainsi élevée sera jalouse de maintenir le privilège de la raison; elle sera appliquée, studieuse, et très peu révolutionnaire... »

Telle est au résumé l'argumentation, j'allais, moi aussi, dire le rêve de M. Renan. N'est-ce pas un rêve, en effet, un rêve de moine laïque que cette espérance de résurrection du vieil esprit français, de reconstitution des solides qualités qui furent autrefois celles de notre race, par la seule vertu d'un meilleur groupement de nos facultés? C'est bientôt dit : Nos écoles spéciales sont presque toutes plus ou moins atteintes de fanatisme irréligieux, supprimons-les. Notre jeunesse est sceptique et révolutionnaire; elle a perdu non-seulement la foi, mais le respect; au lieu d'être comme en Allemagne une digue contre l'invasion des idées démagogiques, elle en est le plus actif auxiliaire; donnons-lui les universités, la culture et le système allemands, et le problème sera résolu. En apparence, oui, peut-être. Tout de même que nous avons pris à nos voisins leurs canons, leur recrutement et leur vilain képi, pareillement, nous pouvons leur emprunter leurs méthodes et leur organisation scolaire. Mais ensuite et après? Leur avons-nous pris, leur prendrons-nous jamais leur discipline, leur manière d'être et leur tournure d'esprit! Essaierons-nous de refaire par des moyens factices ce que le temps a détruit? Réussirons-nous à transporter sur notre sol crevassé par tant de secousses des institutions que la France d'il y a cent ans se refusait à porter? J'avoue qu'ici j'ai de grands doutes. Matériellement, d'abord, et dussions-nous y consacrer des sommes énormes, on ne se figure pas bien cinq ou six grands centres universitaires en France. En Allemagne, grâce à la persistance des traits et des

groupes primitifs, et grâce à l'esprit d'association qui est au fond de chaque individu, de nombreuses universités ont pu s'élever et durer à travers toutes les vicissitudes politiques, dans des villes de quatrième ordre. Le dur joug qui pèse depuis vingt ans sur l'Allemagne, l'absorption dans l'état prussien de tous les particularismes et de toutes les autonomies n'ont encore sérieusement atteint ni Goettingue, ni Iéna, ni Heidelberg. Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, leurs beaux jours sont passés et déjà, par suite du mouvement de gravitation qui, dans les pays centralisés à l'excès, pousse la population vers les capitales, l'université de Berlin a pris et tend à prendre de jour en jour une prépondérance plus marquée. Encore un peu et elle aura tiré à elle le plus clair et le meilleur de la science allemande, elle sera le grand déversoir où aboutiront tous les courans intellectuels qui se partageaient naguère en tant de branches diverses.

En France, il y a quelques centaines d'années que cette évolution s'est accomplie, que Paris est devenu, comme Berlin y tend, un centre d'activité scientifique à peu près unique. Sur les vingt-quatre universités qui existaient en 1789 combien avaient encore quelque vitalité? Le très petit nombre, trois ou quatre à peine. Les autres languissaient et se mouraient de consomption comme beaucoup de nos facultés actuelles. La révolution n'essaya même pas de galvaniser ces corps sans âmes. Ce fut son tort peut-être. Là, comme ailleurs, dans son aveugle prévention contre le passé, elle fit table rase, quand il lui eût été si facile, à elle, de réformer et de consolider. Les universités disparurent comme les parlemens, comme les académies, comme la province. Il lui parut que toutes ces démolitions se tenaient et s'entraînaient mutuellement; tout ce qui empêche un peuple d'être une simple juxtaposition d'individus, elle le détruisit. Qu'y faire aujourd'hui? Essayer d'une reconstruction partielle, isolée, revenir aux universités sans la province et sans le cortège d'institutions d'où elle tirait sa force et sa personnalité, retourner à l'ancien régime scolaire en pleine démocratie et dans un pays dont la tête a pris toute la substance et toute la vie, n'est-ce pas là une pure utopie, et sauf deux ou trois points comme Lyon et Bordeaux, — et encore, — une entreprise vouée d'avance au plus mémorable avortement?

Dans les dernières années de l'empire, il s'était formé sous les auspices de quelques esprits distingués toute une école dite de Nancy, qui tenait l'excessive prépondérance de Paris et du pouvoir central pour notre plus grand mal, et qui n'y voyait de remède que dans la reconstitution des influences et des forces locales. A cette époque, l'opposition démocratique et révolution-

naire faisait chorus avec l'opposition libérale et réclamait les mêmes réformes. Depuis, pendant quinze ans, ces deux oppositions ont tour à tour occupé le gouvernement. Qu'en est-il résulté? Quelques méchans articles de loi, deux ou trois attributions nouvelles octroyées à grand'peine à nos conseils généraux. Et ç'a été tout. Pareillement n'est-il pas à craindre qu'après avoir dépensé des flots d'encre et de paroles, remué des montagnes de documens, mis en mouvement beaucoup de ressorts, on ne s'aperçoive que la démocratie ne comporte pas plus de décentralisation intellectuelle que de décentralisation administrative et que le réveil de la vie scientifique en France est absolument incompatible avec le morcellement à jamais déplorable qui a découpé nos belles provinces, œuvre du temps, de la nature et de l'histoire, en circonscriptions purement administratives? Admettons cependant le succès matériel; supposons qu'on réussisse à coups de décrets et à force d'argent à créer sur quelques points de véritables centres universitaires. Moralement, croit-on que les choses en seraient très changées, que ces écoles-là seraient bien différentes des facultés actuelles, qu'il y régnerait un autre esprit qu'il y circulerait un autre air, que la jeunesse y serait dans une atmosphère et dans un milieu plus fortifians, et qu'elle y prendrait d'autres idées et d'autres goûts, une plus sérieuse façon d'envisager la vie, le devoir, la religion, surtout le patriotisme? Ah! s'il en devait être ainsi, s'il était seulement présumable que ces universités fissent jamais de meilleure et plus solide éducation, qu'elles devinssent non seulement des centres intellectuels, mais des centres de résistance à toutes les malsaines tentations qui sollicitent aujourd'hui notre jeunesse et qui l'égarent en littérature et en philosophie presque autant qu'en politique; assurément il ne faudrait pas hésiter un seul instant. Mais ce serait miracle, en vérité, que cette transformation, et l'esprit se refuse à concevoir comment, du jour au lendemain, par la seule vertu d'un pluriel, l'organisation projetée pourrait bien différer de l'ancienne. Car enfin, avec une lettre de plus, ce seraient les mêmes méthodes, le même enseignement régi par les mêmes programmes, la même tradition, les mêmes tendances, et le même personnel. Ces universités seraient encore et toujours l'université; c'est-à-dire, suivant une définition célèbre, l'état enseignant : c'est-à-dire, en politique, celle du gouvernement; en histoire, le culte de la révolution; en religion, l'indifférence; en philosophie, nulle doctrine, un doux éclectisme, le bon Dieu facultatif, à prendre ou à laisser; en morale, tous les systèmes, aucune affirmation, aucun point fixe; bref, en fait d'éducation, la même impuissance provenant des mêmes lacunes et du même esprit critique.

Au surplus et pour tout dire, n'est-ce pas une grande exagération que d'attribuer à la seule éducation de collège ou d'université une si souveraine influence sur les jeunes générations? On abuse singulièrement de la pédagogie depuis quelques années. Autrefois, du temps de Bossuet et de Fénelon, elle se bornait à quelques règles et maximes fondées sur la nature et l'expérience, elle était simple et sans prétention, bien qu'elle écrivît des chefs-d'œuvre. Toute son ambition se bornait à venir en aide au père de famille, à seconder ses efforts, à compléter ce qu'il avait commencé. Présentement c'est toute une science et tout un monde; nous sommes inondés de Pestalozzi qui rêvent de réformer la société par de savans procédés de culture, et qui ne voient pas que l'état d'esprit propre et particulier à la jeunesse française tient à des causes bien autrement profondes et invétérées que la faiblesse et les défauts de notre éducation nationale.

Quoi de plus clair pourtant? Si le respect s'est perdu dans nos écoles, si elles sont devenues des foyers de propagande irréligieuse et révolutionnaire, c'est que le respect n'est plus nulle part, pas même à sa source, dans la famille, et que nos enfans y sont entourés d'une atmosphère d'incrédulité qui les pénètre et qui les a déflorés bien avant le collège. Considérez ces petits êtres raisonneurs, indisciplinés, tranchans, poseurs, qu'on a bien de la peine à mener jusqu'à leur première communion dans un état d'innocence relative, qui ont encore le lait de leur nourrice au bout du nez et qui vous prennent des airs d'hommes faits et sûrs de soi. A douze ans, ils ont déjà goûté de *Nana*, et on ne les a pas fouettés! A quinze, les journaux licencieux font leurs délices. Ils sont au courant du roman à sensation, du scandale et du théâtre du jour; ils vont aux courses, y coudoient la fille ou la femme à la mode, et en reviennent, Dieu sait! avec quelles ouvertures sur la vie? Dès lors quelle action veut-on que l'éducation du collège ou de l'université exerce sur des sujets ainsi préparés? Quand la discipline et la tenue ne sont plus dans la famille, comment seraient-elles dans l'école? Où le père est impuissant, que peut le maître, dans l'enseignement supérieur surtout? Non, non, le remède n'est pas encore trouvé. Eussions-nous dix universités au lieu d'une et le double de pédagogues, qu'il n'en résulterait pas de si grands changemens dans l'esprit de la jeunesse. Il y faudrait de bien autres conditions, hélas! un ensemble de réformes et de réactions, non pas seulement scolaires, mais sociales et politiques, une épuration complète de tous les élémens dont se compose la vie morale d'un peuple; une littérature moins abjecte, une morale plus sûre d'elle-même, une critique moins dissolvante, bref une révolution comme

Dieu seul en sait parfois inspirer aux nations qui ne veulent pas mourir et qui croient en lui.

C'est pourquoi cette question des universités laisse tant de bons esprits, non pas à coup sûr indifférens, mais perplexes. Allons-nous du jour au lendemain, sans succès et sans profit certain, bouleverser toute notre organisation scolaire, supprimer ou mutiler nos grandes écoles, remplacer un système éprouvé, malgré ses défauts, par un régime nouveau fondé sur de simples espérances? Déjà quelques pas ont été faits dans cette voie. Les programmes de la licence ont été remaniés, de façon à devenir plus accessibles aux boursiers de facultés. On travaille, dans le même sens, à la réforme de ceux d'agrégation. On a créé à la Sorbonne des chaires qui seraient beaucoup mieux placées au Collège de France. L'École des hautes études est menacée dans son autonomie, sinon dans son existence, et tend à se fondre de plus en plus dans la faculté, qui lui prend petit à petit ses meilleurs maîtres. L'École polytechnique se voit attaquée dans son monopole. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'École normale, l'*alma mater*, qui ne soit visée... « Peut-être, écrivait récemment M. Vidal-Lablache (1), le moment viendra-t-il où, se déchargeant sur les facultés du soin de la préparation à la licence ès-lettres, l'École normale pourra consacrer tous ses efforts à conduire vers un degré supérieur les candidats déjà initiés qu'elle recevrait de leurs mains. »

Le mouvement, on le voit, se dessine très nettement, et pour peu qu'on les rapproche, il apparaît clairement que tous ces faits et projets en apparence indépendans l'un de l'autre procèdent d'une origine commune et ne sont en réalité que les manifestations d'un système général. Jusqu'où ce système, qu'on pourrait qualifier d'enveloppement, sera-t-il poussé et quels en seraient les résultats? Sans doute une absorption complète n'est pas à craindre, et l'École des hautes études, elle-même, bien qu'elle ne soit pas chez elle à la Sorbonne, ne capitulerait pas sans combat, si par hasard on l'attaquait de vive force. Mais il y a bien des moyens de prendre et d'empiéter. Voici, par exemple, l'École normale : ce qui faisait autrefois l'excellence de ce grand établissement, c'était le caractère général de son enseignement, les fortes études de première et de seconde année, qu'on y traversait avant de s'enfermer dans les diverses sections de philosophie, d'histoire et de littérature. A ce régime, les élèves-maîtres ne devenaient peut-être pas des puits de

(1) Voir, dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 décembre 1884, cette intéressante étude. On retrouverait la même idée dans les notes de M. Dumont.

science, mais ils arrivaient tous à posséder un fonds de connaissances solides qui les suivaient et les soutenaient toute leur vie. Or que propose-t-on? D'abolir complètement ce régime, d'enlever à la culture générale la seule année qui lui restât. C'est fort logique en vérité : déjà, en fait, sinon officiellement, la spécialisation avait été avancée d'une année; on l'avancera de deux et tout sera dit. L'érudition aura conquis l'École, et l'élite de nos candidats à la licence, au lieu de passer par la rue d'Ulm, se formera désormais au baraquement Gerson.

Les choses en iront-elles aussi bien? On l'assure. Pour la jeune Sorbonne peut-être ; elle gagnerait à ce changement une clientèle choisie ; pour l'état, il semble difficile de l'admettre. D'abord, et *a priori*, les boursiers de facultés ne vaudront jamais sous le rapport de la culture générale et de l'aptitude professionnelle des jeunes gens soumis à trois ans d'une discipline et d'un entraînement assez rudes à coup sûr, mais singulièrement efficaces et fortifians. Ensuite, une chose certaine (1), c'est qu'à part la section littéraire, où le niveau s'est maintenu, les études sont moins fortes à l'École normale depuis que l'érudition y a pris tant de place et que ses élèves ont une fâcheuse tendance à déserter l'enseignement secondaire, au grand détriment de celui-ci. Que serait-ce le jour où la préparation à la licence aurait été renvoyée tout entière aux facultés et que l'École aurait achevé de perdre son caractère professionnel pour devenir un établissement de haute culture scientifique? C'est alors que les présidens de nos divers jurys en verraient de ces candidats parfaitement incapables de se tirer d'une explication de Thucydide ou de Platon, et c'est alors que les études classiques, déjà si peu florissantes dans nos lycées, seraient menacées d'une absolue décadence !

Il y a là, qu'on y prenne garde, un sérieux danger, et ce n'est pas le seul ni même le plus grand. En effet, ce qui s'agite, au fond, sous ce mouvement désordonné de réformes et de projets, c'est encore et toujours le procès fait à la science, à l'érudition, au vieil esprit français, par une école que j'aurai suffisamment désignée quand j'aurai dit qu'elle est d'origine et de tendances allemandes. Née vers le milieu de ce siècle, et tout d'abord assez chétive, cette école n'était parvenue qu'à grand'peine à la notoriété dans les dernières années de l'empire. Prudente en ses allures, timide en ses démarches, toute son ambition se bornait alors à réclamer parmi nous sa très petite place au soleil ; mais elle a singu-

(1) Bien avant les échecs de ces deux dernières années, elle avait été constatée par les examinateurs de l'école.

lièrement changé depuis. Dès les premiers points noirs, en 1866, elle avait commencé d'élever le ton : après la guerre, elle perdit toute mesure, et présentement, dans le désarroi général, il semble qu'elle n'ait vu qu'une occasion d'assurer sa fortune et d'asseoir sa propre domination.

Sur quoi, pourtant, fonde-t-elle de si hautes prétentions? Ce n'est pas apparemment sur les services qu'elle a rendus à nos études en bourrant tous nos programmes de matières incohérentes et disproportionnées. J'ai déjà dit (1) tout le mal qu'elle avait fait dans cette direction, ses tendances antinationales, ses efforts pour courber le clair génie français sous le joug d'une culture et d'un pédantisme d'importation étrangère. Ses titres scientifiques sont-ils au moins plus solides? Nullement. Le plus clair de son bagage consiste en documens et matériaux encore à l'état brut. En fait d'œuvres, de celles qui restent, ses littérateurs et ses historiens n'ont encore produit, que je sache, rien qui supporte la comparaison avec les travaux des écoles concurrentes. Je ne veux pas, — on en comprendra le motif, — insister sur la France. Mais, qu'on me cite à leur actif des ouvrages qui puissent être mis sur le même rang que les vastes tableaux des Biedermann ou des Lecky, ou les grandes Histoires de Froude et de Freeman, ou que les publications bien connues de MM. d'Arneth et Droysen; une Histoire de la littérature du XVIII[e] siècle que l'on puisse opposer à celle de Hettner; ou seulement une modeste Histoire de la litterature française du XVII[e] siècle qui vaille celle de M. Lotheissen? J'en passe et plus d'un, et je ne prends ici que les publications les plus récentes. Que serait-ce si je remontais plus haut?

Encore si, à défaut d'œuvres palpables et de longue haleine, elle pouvait se rabattre sur la supériorité de *sa* méthode! Elle y tâche à vrai dire, et le mot est un de ceux dont jouent le plus volontiers ses augures ordinaires, celui qui revient le plus souvent dans leur conversation et dans leurs écrits. Que signifie-t-il au fond? Ils seraient peut-être bien embarrassés de l'expliquer avec quelque précision. Car enfin, *leur méthode*, en quoi, je vous prie, diffère-t-elle de l'ancienne? Est-ce que par hasard ils auraient inventé de nouveaux procédés de critique? Est-ce que ces procédés n'étaient pas connus de nos grands érudits du XVII[e] et du XVIII[e] siècle? Et ne se borneraient-ils pas tout simplement à quelques règles fondées sur l'expérience et la raison, presque en tout semblables à celles que Bacon et Descartes avaient déjà formulées? Il a paru l'an dernier, sous le nom d'un professeur de l'École des chartes, un opuscule dont la lec-

(1) Voyez la *Revue* du 1[er] février 1884.

ture est singulièrement instructive à cet égard (1). On y apprend que la critique historique est l'art de discerner les faits vrais des faits supposés dans les divers documens et qu'elle réclame préalablement : 1° un jugement sain ; 2° un esprit dégagé de toute préoccupation ; 3° une juste mesure entre le scepticisme et la crédulité ; 4° une connaissance exacte de tous les travaux antérieurs ; puis, ces conditions réunies, un choix judicieux des matériaux, la vérification de l'authenticité des textes et l'appréciation de leur valeur intrinsèque. Si c'est là tout ce que la nouvelle école a découvert en matière de méthode, on conviendra qu'elle ne brille ni par l'originalité ni par la profondeur et qu'elle pourrait être plus modeste.

Or, tout au rebours, elle a des appétits insatiables, et son ambition, comme son arrogance, est extrême. Appuyée sur des journaux et recueils dont l'office est de célébrer ses mérites ; soutenue par des cercles et des sociétés d'admiration et de... participation mutuelles ; gouvernée, comme une banque, par de véritables syndicats, elle s'agite, se pousse, s'enfle, fait du bruit, des conférences, des lectures, enterre ses morts avec pompe, suit les convois opportunistes et paraît dans les salons officiels, traite avec les ministres, tranche avec les bureaux, régente et pontifie avec les simples mortels, se persuade volontiers qu'il n'y avait rien avant elle, et qu'elle est appelée à tout reprendre en littérature, en histoire, en pédagogie : bref la plus prétentieuse et la plus remuante des coteries. Souhaitons au moins que son action ne s'étende pas trop dans notre enseignement supérieur et qu'elle ne compromette pas de sages réformes par son intempérance et sa présomption.

ALBERT DURUY.

(1) *Notions élémentaires de critique historique*, par Ad. Tardif.

L'ESPÈCE

DANS

LE RÈGNE VÉGÉTAL

L'Évolution du règne végetal; les Phanérogames, par G. de Saporta, correspondant de l'Institut de France, et A.-F. Marion, professeur à la faculté des sciences de Marseille, 2 volumes avec 106 figures dans le texte. Paris, 1885; Félix Alcan.

On ose à peine revenir sur l'espèce pour essayer de dire ce qu'elle est sous nos yeux et ce qu'elle a dû être dans le passé, tellement cette notion a soulevé de controverses et fait écrire de pages, soit en faveur des idées de Darwin ou de son école, soit à leur encontre de la part des adversaires du transformisme. Il semblerait donc que la question fût au nombre de celles qu'on délaisse comme épuisées. A voir les choses par le dehors seulement et telles qu'un homme du monde peut être tenté de les envisager, on aurait usé, de part et d'autre, de tous les argumens susceptibles d'être invoqués et le débat se trouverait clos par lassitude, sans qu'il y ait eu lieu de prononcer un jugement. Le « plus ample informé, » qui s'en remettrait aux enquêtes futures du soin de recueillir les élémens de l'arrêt à intervenir, n'a rien pourtant dont les partisans de la variabilité des êtres aient à s'alarmer outre mesure. Darwin, le promoteur et l'initiateur de l'évolution, est mort depuis bien peu d'années; mais peut-on dire que le mouvement dont il a été le *leader* incontesté se soit ralenti immédiatement après lui ou dans le cours des années précédentes? N'y a-t-il pas eu, bien au contraire, progrès évident, extension graduelle de la doctrine,

apaisement en faveur du transformisme? Les théories, il faut le dire, n'effarouchent pas comme au début. Ceux qu'offusquent les nouveautés, uniquement parce qu'elles changent ce qui leur paraissait établi; tous ceux, — et le nombre en est grand d'un siècle à l'autre, — qui se hâtent d'écrire une thèse « contre les circulans » ou dont le mouvement de la terre trouble le sommeil, aussitôt qu'un Galilée s'avise d'en proclamer la réalité, ceux-là se taisent plutôt maintenant; ils sentent confusément qu'ils touchent à l'heure du laisser passer. Les adeptes de l'évolution comprennent de leur côté que l'avenir et l'espace s'ouvrent devant eux : une perspective immense se déroule à perte de vue, comme si, à la sortie d'un étroit défilé, on avait à parcourir une plaine sans limite; ils n'ignorent pas cependant que cette immensité même les oblige à choisir des points de repère, à partager le travail, à se disperser en éclaireurs, au moment d'aborder cette *terra incognita*, qui, sérieusement interrogée, leur livrera sans doute des indices et des documens de nature à déterminer les divers phénomènes d'où relève la filiation des êtres vivans.

Une des idées qui se présentent le plus naturellement à l'esprit, c'est celle des préjugés à vaincre, toutes les fois que l'homme se trouve dans le cas de percevoir une vérité assez complexe pour ne pouvoir être saisie du premier élan, destinée au contraire à se révéler par fragmens, à l'exemple d'une inscription qu'il faut déchiffrer à plusieurs reprises avant d'en obtenir la lecture définitive. — Toutes les branches du savoir fournissent des démonstrations de cette façon partielle et successive de procéder, et chaque fois que, par un effort nouveau, l'homme se rapproche de la réalité, il se heurte à des résistances inévitables dont il doit triompher avant que la théorie ancienne cède la place à celle qui représente le progrès. En astronomie, en physique, en chimie, en linguistique aussi, les systèmes successifs ont été à leur heure l'expression significative de ce que l'homme avait imaginé de plus plausible pour expliquer des phénomènes dont les élémens ne lui étaient que très imparfaitement connus. Chaque fois, il donnait des noms et attribuait une réalité objective à des ressorts et à des combinaisons supposés, au moyen desquels il suppléait aux lacunes de ses connaissances. Il agissait comme quelqu'un qui, voyant tourner une roue, serait réduit à des hypothèses relativement à la nature du mécanisme destiné à la faire mouvoir et qu'un mur déroberait à sa vue. Plus l'observateur s'avancerait au-delà, plus il percerait d'ouvertures au travers du mur, plus aussi il deviendrait capable de saisir la raison d'être de l'appareil moteur, tandis que la plupart de ceux que les actes de l'explorateur auraient mis en défiance ou qui refuse-

raient de le croire s'en tiendraient, comme parfaitement suffisantes, aux explications dont ils s'étaient antérieurement contentés.

L'esprit humain n'a rien de transcendant dans ses modes de conception ni dans ses procédés. Il est surtout tatillon ; il va de l'analyse à la synthèse et de celle-ci revient encore à l'analyse, jusqu'à ce qu'il parvienne à enregistrer des résultats le plus souvent relatifs. L'analyse et l'induction lui fournissent ainsi les moyens ingénieux et alternatifs, quoique toujours bornés, de s'enquérir et de conclure. Mais la conclusion n'est rigoureuse que lorsque les prémisses même ont une suffisante étendue, et ces prémisses, la seule observation est en mesure de les procurer. Sont-elles incomplètes, les conclusions le seront aussi. Cette marche explique pourquoi le système de Ptolémée, qui satisfaisait aux anciennes données de l'astronomie, a si longtemps été en faveur. Les Romains avaient connaissance de l'autre hypothèse ; mais elle ne leur paraissait ni admissible ni même discutable. Tant que le poids de l'atmosphère a été inconnu, on s'est contenté, pour expliquer l'ascension de l'eau dans une pompe, de l'axiome que la nature avait horreur du vide, et aussi longtemps que les propriétés de l'oxygène n'ont pas été expérimentalement définies, le phlogistique suffisait à ceux qui voulaient se rendre compte du phénomène de la combustion. Pourquoi en aurait-il été autrement lorsqu'il s'est agi d'apprécier l'espèce? Soupçonnait-on, dans le court espace chronologique qui s'étend de l'ancienne Égypte aux portes du XIXe siècle, l'existence du facteur principal, à défaut duquel on ne saurait aborder utilement cette notion? Nous voulons parler de la durée, de la durée prodigieusement longue des périodes, pendant lesquelles la nature a vécu, les animaux ont respiré, les plantes ont végété, sans jamais cesser de se multiplier à la surface du globe, en dehors de l'homme inconscient de cette vie antérieure à sa propre existence, en tant que créature raisonnable, attentive au spectacle de l'ordre extérieur, capable de remonter des effets aux causes et de reconstruire le passé.

C'est une méconnaissance d'un passé antérieur à lui qui a longtemps enlevé à l'homme la possibilité de comprendre l'espèce, et pourtant, aussitôt qu'il a réfléchi et considéré, il a aperçu des êtres vivans, plantes ou animaux, avec lesquels le soin de se défendre, l'obligation de se nourrir ou d'utiliser des services, ont bientôt établi des relations de jour en jour plus étroites et plus multipliées. C'est pour se rendre compte de ces relations que, soit à l'état sauvage, soit à l'état civilisé, l'homme n'a pas manqué de définir, au moins par le langage, la nature des êtres vivans qui l'entouraient. Il en a vu de pareils, naissant les uns des autres, formant des races susceptibles de se propager et ne différant entre eux que par de faibles

nuances; il en a remarqué d'autres, plus ou moins rapprochés des premiers, ayant avec eux des traits communs, alliés à une certaine somme de différences : de là les espèces et, au-dessus d'elles, les genres ou groupemens d'espèces, puis les familles ou groupemens de genres, réunis dans des cadres d'une hiérarchie plus élevée, mais aussi plus vaguement et moins régulièrement délimitée. — Ce sont là les vues que l'homme a naturellement adoptées dans sa conception des êtres vivans : étant donné ce qu'il savait et ce qu'il ignorait, il ne pouvait en avoir d'autres; mais cette façon de juger, une fois appropriée à l'intelligence humaine, devait, pour ainsi dire, faire corps avec les opérations de l'esprit et s'incruster à lui, jusqu'au moment où l'expérience obligerait d'en rechercher une autre. C'est seulement de nos jours que l'expérience a prononcé et qu'il a bien fallu s'écarter des voies battues pour s'en frayer de nouvelles. Ce n'a été assurément ni sans efforts, ni sans lutte, que cette nécessité a prévalu. Mais comme l'esprit et le langage humains, façonnés depuis des siècles à certaines conceptions, ne les abandonnent jamais qu'à regret et que, longtemps même après le délaissement des anciennes idées, il en reste des épaves surnageant au naufrage, dont les formes du langage s'accommodent et qui ne sont pas sans exercer quelque influence, il n'est pas dénué d'intérêt de rechercher d'abord ce qu'était l'espèce aux yeux de l'homme instruit et du penseur, avant que la notion explicite de la durée, c'est-à-dire d'un passé très reculé, assigné comme origine aux êtres vivans, soit venue introduire une véritable révolution dans la façon raisonnée de les concevoir.

I.

L'espèce, — l'étymologie elle-même du mot le dit assez clairement, — est l'apparence particulière, ou, si l'on veut, la forme sous laquelle se montrent à nous les choses vivantes. Les individus qui se ressemblent assez pour présenter le même aspect sont aussi de la même espèce. Mais l'expérience a fait voir que l'identité morphologique entraînait le plus souvent la fécondité mutuelle. Cette fécondité devient ainsi un critérium, une épreuve décisive attestant en faveur des êtres qui la possèdent la présomption qu'ils appartiennent à une seule et même espèce. L'espèce, dans cet ordre d'idées, prend les caractères d'une race dont tous les membres se trouvent liés entre eux, comme se rattachant à une souche unique, à l'aide d'une filiation commune. Telle est la notion de l'espèce dans toute sa simplicité, conçue en dehors de la durée, c'est-à-dire abstraction faite de toute visée relative soit au passé géologique, soit aux

données de la paléontologie, et c'est bien ainsi que, jusqu'à nos jours, les naturalistes, Cuvier en tête, l'avaient comprise.

Il faut dire pourtant que, même dans ces limites, et dans les âges où les sciences d'observation étaient à peine nées, l'idée d'espèce n'avait pas acquis le degré de clarté que nous venons de lui communiquer. Dans l'antiquité, par exemple, aux yeux de Pline le naturaliste, le terme de « genre, » en latin *genus*, semblait préférable, et l'écrivain l'emploie évidemment en lui attribuant le sens vague, mais compréhensible, de « sorte. » Nous disons d'un dessert abondamment servi : « On y remarquait plusieurs sortes de fruits ; » Pline ne va pas au-delà ; il prend les pommiers, les figuiers, la vigne, les érables, peupliers, etc., et il décrit ou énumère plusieurs *sortes* de chacun de ces arbres : *Fici aut vitis genera*; *populi*, *aceris genera quatuor*, etc. Inutile d'ajouter que ce ne sont là ni des genres au sens propre du mot, ni même des espèces, mais des catégories plus ou moins définies, et, au dedans de chacune, non pas des espèces déterminées, mais de simples variétés. La même méthode est appliquée aux chênes, aux frênes, etc. Il existe, selon Pline, treize sortes d'arbres portant des glands, y compris le chêne ordinaire, le « cerris, » l'yeuse ou chêne vert, et même le hêtre ; quatre sortes de frênes, deux de tilleuls et quatre d'ormeaux (*de Ulmo Genera quatuor*). Il s'agit, en réalité, tantôt d'espèces et de variétés, tantôt de genres véritables. S'il est question de la division des arbres en genres, c'est par la considération de leurs feuilles caduques ou persistantes. Ce sont là assurément des divisions artificielles, de pures catégories, dirions-nous. Il est évident que c'est d'instinct seulement, et en se conformant à l'opinion vulgaire, que le groupement des arbres qui se ressemblent entre eux a été opéré, et, dans chacun des groupes, les différences se trouvent notées également d'instinct, sans chercher à préciser l'importance relative ni la nature des nuances particulières.

Après le moyen âge, soit que l'éducation de l'esprit humain se soit faite par degrés, ou qu'il se soit rencontré chez les races néolatines une aptitude spéciale aux sciences d'observation dont l'antiquité païenne, plus spéculative ou plus exclusivement littéraire, aurait été dépourvue, on remarque un incontestable progrès et l'idée de l'espèce individuelle, décrite à part, désignée par des caractères à elle, qui la distinguent soit de ses congénères, soit des autres formes vivantes, se dégage de plus en plus, en dépit des erreurs partielles et des défauts inhérens soit aux méthodes artificielles de classement alors en usage, soit à l'habitude de rattacher les études récentes à celles des anciens, si imparfaites que fussent ces dernières. Dans leur façon de désigner et de caractériser les

plantes, Césalpin, G. Bauhin, plus tard Magnol, Tournefort, etc., ont une supériorité de jugement, d'appréciation et de classement des espèces que le génie seul de Linnée a pu dépasser; mais celui-ci apportait avec lui la « méthode, » c'est-à-dire ce que les procédés de l'analogie ont en eux de plus ingénieux et de plus parfait. Esprit lumineux et puissant, ne reculant devant aucune difficulté, Linnée comprit la nécessité d'un ordre systématique, d'une coordination des genres, non plus fondée sur des à-peu-près et des similitudes extérieures, mais sur de vrais caractères soumis au contrôle d'une analyse sévère. Il ne découvrit pas seulement l'espèce; mais, en faisant d'elle l'assise immuable de tout l'édifice botanique, en créant par elle la nomenclature, il s'attacha encore à la définir. Chez lui, cette définition est à la fois rigoureuse et philosophique: elle donne la mesure exacte des élémens dont disposait Linnée lorsqu'il la proposait au monde savant; mais comment douter que, s'il eût dès lors possédé d'autres élémens d'appréciation, à lui inconnus et réservés à notre âge, qui en a eu la révélation, le savant suédois n'en eût tenu compte au moment de se prononcer sur un sujet aussi fondamental, lui si porté à tirer profit des moindres indices? Voici comment s'exprime Linnée, à propos de l'espèce, dans son *Genera plantarum*, à la première page d'un ouvrage qui porte en tête cette épigraphe: « Les idées que j'exprime ne m'ont été suggérées ni par la préoccupation d'une vulgaire renommée, ni par la lecture des anciens auteurs, mais par le travail et l'étude, auxquels j'ai sacrifié tous mes loisirs; c'est d'eux que je tiens mon savoir. » Il ajoute: « Il y a autant d'espèces que de formes diverses originairement produites par l'Être infini. » Voilà le principe, et certainement, dans la pensée de Linnée, il était conçu entièrement en dehors du fait d'une durée immense de la création, fait qui n'était pas même soupçonné à l'époque où écrivait le savant suédois; mais celui-ci ne s'en tient pas à l'axiome, en apparence absolu, que nous venons de transcrire; il a soin d'ajouter, tellement il est attentif à ne rien laisser que son hypothèse ne puisse embrasser: « Ces formes (les premières créées), obéissant aux lois de la génération, en produisirent ensuite beaucoup d'autres, toujours semblables à ce qu'elles étaient d'abord, de telle sorte que les espèces ne sont pas maintenant plus nombreuses qu'elles ne l'étaient à l'origine. Ainsi, on rencontre actuellement autant d'espèces qu'il existe de plantes diverses par la forme ou par la structure, à l'exception cependant de celles chez lesquelles l'influence de la localisation ou d'autres accidens ont fait naître de petites différences (ce sont alors des variétés). »

Rien de plus clair que ce passage souvent cité, et, remarquons-le,

si l'ancienneté de la nature végétale, à partir de son premier début, pouvait être ramenée aux cinq ou six mille ans que lui assignait Linnée, les choses auraient certainement dû se passer telles qu'il l'avait supposé. Aucune différenciation plus importante que celles d'où sortent les variétés n'aurait eu le temps de se produire; les espèces, tout en se propageant et se multipliant, seraient restées généralement les mêmes qu'au moment de leur création; chacune d'elles aurait été produite individuellement ou par paires (en ce qui concerne les unisexuelles), et les distances inégales, les irrégularités sans nombre que l'on observe, en comparant entre elles les espèces, auraient été fondamentales et voulues, pour ainsi dire, comme étant l'expression vivante d'un plan essentiellement fécond, fondé sur la diversité même des combinaisons dont il aurait offert le tableau.

La tâche du naturaliste, dans la pensée de Linnée, eût été de la déterminer exactement, en la dégageant de la simple variété, et sans la confondre pourtant avec le genre, cette espèce primitive, émanée directement d'un acte de l'être infini. On peut dire, en effet, à la louange de Linnée, que nul n'a mieux proportionné que lui les résultats qu'il adaptait au principe même qu'il avait posé : ses espèces, nommées encore types « linnéens » et trop souvent dédoublées sans nécessité, sont établies sur une moyenne de caractères assez largement conçue pour exclure toute confusion, pour écarter toute présomption de parenté trop immédiate avec l'espèce la plus voisine. En un mot, la valeur de ces espèces répond bien à la mesure du temps qu'elles étaient censées avoir traversé avant d'arriver jusqu'à nous. Il suffisait, d'après lui, de l'expérience pour juger que, dans le cours de la période qui nous sépare de la création, aucune action n'avait pu intervenir qui fût de nature à faire franchir aux types originaires les limites de la simple variété. Linnée, par exemple, sous la dénomination de chêne rouvre (*Quercus robur* L.), rapportait à une seule espèce toutes les variétés du chêne commun d'Europe, dont l'aire d'habitation s'étend des environs de Stockholm et de Christiania aux extrémités de l'Italie, et des approches de l'Oural jusqu'en Bretagne et en Lusitanie. Après lui, chacune des races ou variétés principales du chêne rouvre a été élevée au rang d'espèce; c'est ainsi que l'on a distingué l'un de l'autre le chêne à glands pédonculés, le chêne à glands sessiles, le chêne pubescent, le chêne des Apennins, sans compter le chêne de Virgile, celui des cèdres et plusieurs autres du même groupe, observés soit en Italie par Tenore, soit en Grèce ou dans l'Orient par Kotschy. Il est facile, même à un esprit étranger à la botanique, de se rendre compte des motifs qui avaient déterminé le classement de

Linnée et les mobiles auxquels ses successeurs ont obéi, peut-être inconsciemment. Le premier considère comme des caractères secondairement acquis, comme des nuances de localisation trop faibles pour ne pas être subordonnées aux différences fondamentales, les variations de détail dont le chêne commun donne l'exemple : à quoi se réduisent-elles, en effet, sinon à des particularités morphologiques susceptibles de s'atténuer ou même disparaître, aussitôt qu'au lieu de voir les choses en masse, en y regardant de plus près, on constate qu'elles sont soumises à d'inévitables fluctuations? Le chêne « à glands pédonculés » présente des feuilles lisses et presque dénuées de pétioles, tandis que, dans le chêne « à glands sessiles, » les pédoncules fructifères sont courts ou nuls et les feuilles assez longuement pétiolées; il se trouve pourtant que ces mêmes pédoncules s'allongent parfois chez celui-ci, et chez le chêne « pubescent » de la France méridionale, dont la seule distinction réside dans le duvet cotonneux de ses feuilles; mais, dans les cas assez fréquens où ce duvet s'efface, le chêne « pubescent » se confond avec le chêne « à glands sessiles, » tandis que le chêne « à glands pédonculés, » sous l'influence du climat méridional, acquiert ce même duvet et ne présente plus que des pédoncules relativement courts; il prend alors le nom de chêne « des Apennins. » D'ailleurs, lorsque ces diverses races, dont la personnalité ne saurait être contestée, se trouvent en contact sur les points où leurs aires d'habitation respectives se pénètrent, elles ne manquent pas de produire des formes ambiguës, résultant évidemment du métissage. Il est donc certain qu'il s'agit au total de races alliées de fort près, et que Linnée avait jugé sainement en les considérant comme les variétés d'un seul et même type. En appliquant le nom d'espèce au seul chêne commun, ou chêne « rouvre, » il admettait implicitement que les diversités afférentes aux quatre races que nous venons de signaler avaient dû naître et se fixer dans le cours des six ou sept mille ans qui nous séparaient, à ses yeux, de la création. Le chêne rouvre aurait été une émanation directe de celle-ci, tandis que les chênes à glands pédonculés et à glands sessiles, le chêne pubescent et celui des Apennins seraient résultés de modifications postérieures et relativement récentes. Ces différenciations, si peu prononcées qu'elles puissent paraître, ont été cependant considérées par la plupart des auteurs venus après Linnée comme suffisant pour justifier l'élévation au rang d'espèces des races qui en avaient été affectées. Ainsi, les mêmes caractères regardés par le maître comme acquis au cours d'un assez petit nombre de siècles étaient tenus pour innés et incommutables par les disciples et les successeurs, et tous appartenaient pourtant à la même école, celle aux yeux de laquelle l'es-

pèce, une fois créée, avait dû rester immuable dans ses traits les plus essentiels.

L'idée de durée étant inconnue à Linnée, il est tout simple qu'il ait édifié ses théories en dehors d'elle; ce qui est moins compréhensible, c'est que, depuis la mise en pleine lumière de cette notion par les géologues, elle n'ait pas influé davantage ou, pour dire mieux, elle ait influé si tard sur les tendances de ceux qui, devenus familiers avec elle, se préoccupaient en même temps de la définition de l'espèce. — Comment apparaissait l'espèce à Buffon? On voit, par divers passages de l'*Histoire naturelle*, qu'il admet dans la nature vivante des degrés et des passages s'opérant par nuances insensibles; mais, pour lui, cette nature vivante, dans sa puissante unité et à travers son inépuisable variété, se manifeste nécessairement par la génération, au moyen de moules préexistans d'où sortent les individus avec une empreinte plus ou moins fixe, plus ou moins nette et immuable; mais d'autant plus fixe qu'il s'agit d'espèces plus élevées en dignité, d'autant plus effacée et multiple que l'on descend plus bas dans l'échelle des êtres et surtout que, des animaux inférieurs, on marche vers les plantes. De là le caractère essentiellement relatif et inégal de l'espèce. De là, chez Buffon, une tendance à se défier des classemens, dont le résultat dernier est toujours d'établir des formes spécifiques, supposées égales et équivalentes, que l'on s'adresse aux catégories les plus élevées aussi bien qu'aux plus basses et aux dernières de la création. Dans son discours *sur les animaux communs aux deux continens*, il insiste particulièrement sur cette fixité, plus prononcée chez les quadrupèdes que chez les oiseaux et les poissons, tandis que, si l'on descend jusqu'aux insectes et, après eux, jusqu'aux plantes, « on sera surpris de la promptitude avec laquelle les espèces varient et de la facilité qu'elles ont à prendre de nouvelles formes. » Plus loin, développant la même pensée dans sa *seconde vue de la nature*, il ajoute : « Les variétés constantes et qui se perpétuent par les générations n'appartiennent pas également à tous; plus l'espèce est élevée, plus le type est ferme. » Au fond, cela veut dire que, le nombre absolu des animaux inférieurs et des plantes étant plus élevé relativement à celui des êtres supérieurs, les transitions d'une forme à une autre sont forcément moins tranchées dans la première catégorie que dans la seconde. On voit que, de toutes façons, Buffon était bien éloigné de professer ce que l'on a nommé depuis la fixité et la perpétuité de l'espèce. Il ne paraît pas pourtant qu'il ait cherché à relier l'idée de durée à celle des mutations dont il suppose les êtres inférieurs susceptibles. Il ne soupçonne pas même, dans les *Époques de la nature*, que les plantes des houilles puissent être l'indice d'une

flore primordiale différente de celle qui couvre actuellement le globe. Il lui suffisait de croire à des transports par les eaux, à des extensions de la végétation des tropiques jusque sous nos latitudes. A ses yeux, les fougères des schistes ardoisiers étaient assimilables à celles des Indes ou des Antilles; il n'allait pas plus loin dans la détermination de ces restes, pas plus qu'il ne soupçonnait de différence appréciable entre le mammouth fossile et l'éléphant indien. Il fallait que ce monde des êtres anciens eût ses révélateurs; les temps étaient cependant proches, et, trente-cinq ans après la mort de Buffon, Cuvier et Brongniart avaient percé les voiles du passé et classé les plantes comme les animaux, tandis que la géologie stratigraphique établissait l'ordre régulier de succession des terrains et, par cela même, des périodes.

On sait que, dès le commencement du XIXe siècle, Lamarck et, après lui, Geoffroy Saint-Hilaire, se firent les promoteurs de ce qu'on a nommé depuis le transformisme : ils soutinrent que les espèces actuelles descendaient des types antérieurs modifiés. Mais le génie purement analytique de Cuvier, appuyé de l'influence due à l'éclat de ses découvertes, fit obstacle à la diffusion de ces idées, que l'expérience n'étayait pas encore de documens assez précis. Elles furent combattues avec acharnement, sans que d'ailleurs on leur opposât autre chose qu'une fin de non-recevoir, tirée de la prétendue impossibilité d'atteindre l'espèce dans son berceau et de remonter jusqu'à son origine. Dès qu'on élevait cette notion à la hauteur d'un dogme et, qu'après avoir défini l'immuable personnalité de l'espèce, on tirait de la définition elle-même un argument contre ceux qui auraient formulé quelque doute à son égard, c'était dicter d'avance la réponse et commettre, quoi qu'on ait pu dire, une véritable pétition de principe. Pour les disciples de l'école de Cuvier, à leur insu sans doute, mais par un résultat forcé des habitudes de classement, l'espèce se montrait dans la nature ce qu'elle est dans les vitrines d'un musée, une série immense de formes cataloguées, dont les nuances différentielles ont beau se réduire jusqu'à devenir infinitésimales, le classificateur étant décidé à tenir compte des plus faibles comme des plus accentuées. Par cela même il considère les formes décrites par lui séparément comme égales en valeur, comme adéquates entre elles et disposées sur un seul et même rang. Au fond, c'était substituer à la réalité objective un concept de l'esprit et passer sans scrupule du subjectif le plus absolu à l'objectif que l'on suppose, sans même s'enquérir s'il a sa raison d'être. L'inégalité de la notion spécifique, déjà entrevue par Buffon, opposera toujours un obstacle à l'admission de cette invariabilité des êtres qui, une fois créés, se seraient depuis perpétués sans changement. Mais cette

inégalité visible des êtres, impliquant forcément des dédoublemens successifs et réitérés, ne suffirait pas non plus pour expliquer à elle seule la genèse des espèces dans leur marche à travers la durée infinie des périodes, si l'on ne joignait à cette notion celle d'une complexité croissante des organismes; comme si, étant partis d'un état de simplicité au moins relative, ils s'en étaient ensuite éloignés pour s'étendre, se compléter et se spécialiser par l'extension graduelle des parties et le perfectionnement des fonctions dévolues à chacune d'elles. C'est de ce travail incessant, au moyen duquel la variabilité conduit soit au développement, soit à l'atténuation par atrophie, soit à l'élaboration des organes, que les êtres vivans ont retiré toutes les différences, grandes ou petites, qui les distinguent.

Darwin, vers le milieu du siècle qui touche maintenant à sa fin, est venu donner un corps à ces doctrines jusqu'alors flottantes ou imparfaitement caractérisées et mal accueillies, à titre de nouveauté contestable, par la majorité des savans français. Le philosophe anglais eut le mérite immense de comprendre qu'en invoquant les effets de l'expérience de l'homme sur les êtres vivans, comme preuve de ce qui avait dû se passer jadis, il forcerait plus aisément les convictions que s'il se bornait à des exemples tirés de la paléontologie, trop peu avancée pour fournir des argumens sans réplique au sujet de l'ancienne marche des espèces. Darwin insista sur la « sélection, » c'est-à-dire sur l'acquisition possible sous l'influence volontaire de l'homme, ou bien sous l'impulsion inconsciente de la nature, d'organes nouveaux ou seulement d'extensions et d'adaptations organiques, utiles aux individus et, par eux, à la race, dans laquelle s'affermissaient par l'hérédité ces modifications avantageuses, tendant à assurer une supériorité quelconque aux êtres qui en seraient pourvus, vis à vis de ceux qui en seraient plus ou moins destitués. Dans ce système, la perfection organique, essentiellement relative, aurait dépendu de l'adaptation à des conditions d'existence déterminées. L'être inférieur, moins avancé, et par cela même moins complexe, se contenterait, à raison même de son infériorité, d'une somme moindre d'exigences biologiques. Sa moindre complexité serait pour lui une sauvegarde, en lui permettant de vivre et de prospérer là où un être plus élevé, mais moins simple, ne saurait ni se procurer les moyens de subsister, ni trouver la possibilité de se défendre contre les concurrens. Plus un être aurait de parties à protéger et de fonctions à remplir, plus ces parties seraient distinctes et ces fonctions spécialisées, ce qui est le vrai et double caractère de la supériorité organique, plus aussi ce même être aurait à vaincre de difficultés pour le

maintien des conditions indispensables à un ensemble organique aussi différencié.

Il est dès lors admissible que les moyens de conservation et ceux de résistance, c'est-à-dire les appareils organiques et les armes défensives ou offensives, soient devenus à la longue l'apanage des êtres perfectionnés dont la perte sans eux aurait été pour ainsi dire assurée. L'organisme inférieur flotte dans un milieu uniforme, tel que l'eau ; il s'attache au sol ou au rocher; il trouve aisément des conditions qui suffisent à son existence; il constitue en un mot la plante triviale qui reparaît partout, ou le protiste multiplié sans limite, à l'exemple des fermens, ou encore l'animalcule, comme le phylloxera. Mais chez l'être supérieur on voit augmenter les exigences en proportion des besoins à satisfaire. Le nombre des ennemis croît en raison directe de la diversité des organes ou de la délicatesse des fonctions. Plus spécialisé, il est aussi plus vulnérable; il dépend d'une foule d'êtres différens de lui, auxquels sa propre existence se trouve nécessairement subordonnée. La lutte est d'autant plus vive qu'elle résulte de plus de circonstances combinées. Que de peines pour l'homme de maintenir certaines espèces qu'il cultive, c'est-à-dire au profit desquelles il crée artificiellement les conditions les plus favorables! Que deviendraient-elles s'il les abandonnait un instant? Du reste, avec quelle rapidité ses propres races se détruisent-elles aussitôt que l'une d'elles affirme sur d'autres sa supériorité et soumet celles-ci à son influence? Qu'y a-t-il de plus étroitement adapté que nos espèces forestières? Certaines circonstances, la plupart antérieures aux sociétés humaines, leur ont procuré une extension à laquelle l'homme est venu porter atteinte. Ces espèces déclinent ou disparaissent, et rien de plus malaisé que de reconstituer les conditions qui leur permettraient de reconquérir le terrain perdu ou qui leur ouvriraient de nouveaux espaces.

Dans l'analyse raisonnée d'un phénomène aussi complexe que celui auquel nous devons l'espèce, le meilleur procédé à suivre consiste à le décomposer en ses élémens principaux et d'attribuer à chacun de ceux-ci le rôle qui lui revient dans ce drame de la vie dont notre globe est le théâtre, et dont les actes se sont multipliés sans trêve en s'enchaînant, à partir du jour où se manifesta la première cellule vivante. — Deux forces antagonistes se partagent l'être organisé et le gouvernent à la fois; l'une de ces deux tendances prédomine tour à tour sur l'autre, sans jamais l'exclure complètement. D'une part, c'est la variabilité, qui fait que toute trame organique, formée d'un assemblage de petites unités ou cellules, demeure essentiellement extensible et variable, sinon en

acte, du moins en puissance. De l'autre, c'est l'hérédité, qui fixe chez les individus les différences acquises et tend à les rendre permanentes. L'être organisé, animal ou plante, est toujours individualisé, quand il ne le serait que momentanément et imparfaitement. En tant qu'individu, il a toujours pour point de départ une cellule unique, dont la multiplication plus ou moins rapide ou étendue et complexe constitue chaque fois aussi l'agrégat individuel. — Ainsi, la cellule ou unité fondamentale est le point de départ de l'individu, de même qu'elle semble avoir été le point de départ de l'ensemble de ce qui a vie; et, chaque fois que l'organisme s'individualise, il part de cette unité élémentaire pour s'élever plus ou moins, en demeurant conforme dans ce processus particulier aux proportions morphologiques du cadre que l'hérédité lui assigne, sans que cette conformité soit de nature à exclure jamais totalement la tendance à la variabilité. Celle-ci est cependant renfermée dans des limites d'autant plus étroites qu'il existe plus de parties et de fonctions organiques préalablement fixées et devenues soit indispensables, soit au moins utiles à la race qui les aurait acquises, et dans la mesure même de cette utilité. Tout dépend de la proportion des parties devenues fixes, c'est-à-dire plus ou moins soustraites à l'influence de la variabilité et définitivement consolidées, par rapport à celles qui restent ou peuvent redevenir variables, en un mot, susceptibles d'extension ou de changement.

Chez l'individu de race inférieure, l'agrégat cellulaire est relativement peu différencié, et les organes qu'il comporte ne sont ni nettement localisés ni étroitement spécialisés. Ce qu'on a nommé la division du travail organique n'a rien d'achevé, et chaque fonction ou chaque ordre de fonctions se trouvent susceptibles de se suppléer mutuellement. Les parties purement végétatives et les organes uniquement nutritifs chez les végétaux, par exemple, ne sont pas entièrement séparés des parties sexuelles et des organes reproducteurs, séparation qui se présente toujours lorsqu'on s'élève dans l'échelle et que l'on quitte la plante cryptogamique pour s'adresser aux types supérieurs, chez lesquels cette distinction s'est définitivement réalisée, autrement aux phanérogames. Comme cette séparation des fonctions et des organes d'où dépendent les fonctions ne se réalise qu'à l'aide d'une complexité croissante et que la trame organique ne se complique qu'en se différenciant de plus en plus, c'est à la variabilité que cette trame doit les changemens dont elle obtient la fixation par l'hérédité. On voit donc que les deux forces antagonistes concourent à un seul et même but et, dans chacun des végétaux soumis à une série plus ou moins longue d'élaborations préalables, on observe toujours des parties fixes dont

le plan une fois arrêté ne changera plus (ce sont elles qui constituent les caractères généraux, apanage des divers groupes qui les ont hérités d'un ancêtre commun) ; et des parties variables, demeurées extensibles, au moyen desquelles la plante conserve la faculté de changer de nouveau, non pas indéfiniment, ni sans raison apparente, mais sous l'influence des circonstances de milieu, dans la mesure de cette influence et dans la mesure aussi de l'amplitude de plasticité inhérente à chaque être en particulier. Parmi ces êtres devenus si divers, il est concevable que les uns peuvent subir des ébranlemens, s'étendre et se différencier, ou bien, faute d'exercice ou d'utilité, perdre certains organes atténués ou graduellement éliminés, tandis que d'autres, par suite d'une étroite adaptation, finissent par cesser de pouvoir s'étendre et ne varient plus que dans des limites extrêmement restreintes. Ceux-ci se trouvent alors placés dans l'alternative de se maintenir tels qu'ils sont ou de périr, si les conditions extérieures cessent de les favoriser. C'est bien ce qui arrive, en effet, à certaines espèces rares ou frappées de déclin; la plante recule devant la concurrence de types plus jeunes ou plus robustes. Elle verra son domaine se restreindre et se diviser. Après avoir été ramenée à des stations de plus en plus limitées, semblables à des îlots perdus au sein d'une vaste mer, qui les entoure et menace de les submerger, elle disparaîtra enfin et passera à l'état d'espèce éteinte, dont les seuls fossiles transmettent le souvenir.

Ainsi, le domaine de la variabilité est essentiellement inégal; plus restreint ou plus étendu, selon les êtres que l'on considère, il n'embrasse pas toutes leurs parties, qui sont loin d'être influencées par elle de la même manière. L'être inférieur, faiblement différencié et vaguement adapté, peut aussi varier d'une façon plus générale et plus complète ; l'être plus élevé, déjà moins flexible, aura des contours plus arrêtés ; mais l'être tout à fait supérieur, complexe et déterminé dans ses parties principales, ne se prêtera qu'à des variations de détail. Rien de fondamental ne changera en lui ; mais tout ce qui, dans les limites des organes définitivement acquis, demeure susceptible de changement pourra varier sous l'empire des excitations venues du dehors. Le plan lui-même, avec ses traits caractéristiques, restera immuable ; mais les linéamens secondaires de ce plan céderont, comme il arriverait aux massifs et aux allées d'un jardin anglais destiné à être modifié ou prolongé, sans faire jamais disparaître l'harmonie du dessin primitif.

On le voit, aux deux principes de la variabilité et de l'hérédité, qui tout en se combinant agissent en sens contraire l'un de l'autre, et dont la synthèse donne cependant naissance à l'être vivant, il faut joindre, à titre de phénomène propulseur, l'influence du milieu

ambiant qui sollicite de toutes parts l'organisme et tantôt l'oblige à se plier et à s'adapter pour échapper à la destruction, tantôt lui ouvre des voies nouvelles et l'entraîne vers le progrès, par le changement, en favorisant son essor.

II.

Les notions précédentes permettent de concevoir comment les êtres vivans et en particulier les végétaux se sont comportés après être originairement sortis de simples cellules, et comment chaque cellule, susceptible elle-même de dédoublement, a pu donner naissance à un agrégat cellulaire, les élémens provenant de la partition pouvant, ou bien s'isoler et acquérir une indépendance individuelle, ou bien rester connexes et constituer un corps destiné à d'ultérieures différenciations. Chacune des différenciations qui surviennent se trouve alors avoir pour but et pour effet un degré d'adaptation à des circonstances déterminées, d'autant plus étroitement défini que l'agrégat organique est plus complexe et que ses diverses parties ou fonctions sont elles-mêmes plus localisées : il en résulte une série d'états plus ou moins stables et permanens ; c'est à chacun d'eux, pris à part, que l'on applique le nom d'espèce. L'espèce, en ce sens, est la collection des individus qui, établis sur le même plan organique et possédant tout un ensemble de caractères communs, ont été affectés à un moment donné par des conditions biologiques assez uniformes pour avoir respectivement éprouvé les mêmes modifications, de telle sorte que leur fécondité mutuelle n'ait reçu aucune atteinte. Tant que les conditions de milieu auxquelles l'espèce doit son existence ne seront pas altérées, il est évident qu'elle-même persistera sans changement ou, si elle change, ce sera dans une mesure très faible et par la seule variation des parties les plus accessoires. Si, au contraire, les circonstances de milieu viennent à changer, ou que l'espèce, déjà constituée, par le fait même de son extension, soit mise en présence de conditions nouvelles, elle se modifiera et se transformera plus ou moins, de manière à s'adapter, par quelques-uns au moins des individus qu'elle comprend, à ces nouvelles conditions, tandis que les individus qui ne s'en accommoderont pas ou s'y plieront malaisément ne tarderont pas à disparaître.

Les différenciations, chez les végétaux, ne sont pas, il faut le dire, l'apanage exclusif de ceux dont la trame résulte d'un assemblage de cellules diversement associées. La cellule, considérée isolément, en elle-même, est susceptible de différenciations assez étendues. Tantôt réduite à un noyau central, seule partie en elle essen-

tielle et vivante, nue alors et presque diffluente, elle s'entoure d'autres fois d'une membrane d'enveloppe plus ou moins résistante, continue ou poreuse ; elle sécrète même une carapace solide ; enfin, elle peut acquérir des pseudopodes ou prolongemens mobiles, des cils, des appendices, et se mouvoir en manifestant une obscure sensibilité à l'action de la lumière. C'est uniquement dans l'eau que la cellule végétale se montre ainsi libre et mobile ; elle y représente ou les individus des catégories inférieures ou encore les élémens reproducteurs des groupes plus élevés, qui retournent ainsi momentanément aux conditions de leur vie antérieure. Effectivement, l'eau est le milieu primitif et le berceau commun de tous les êtres, celui au sein duquel les plus élémentaires peuvent se mouvoir et s'alimenter sans peine, baignés et pénétrés qu'ils sont par le fluide nourricier. Si la plante a été le siège d'une élaboration organique et de perfectionnemens successifs, dont la complexité étonne celui qui cherche la raison d'être des choses, c'est bien en devenant aérienne et lorsque, pour demeurer telle, elle a dû s'attacher au sol émergé et y puiser l'eau nécessaire à son existence. Les plantes purement aquatiques, c'est-à-dire qui ne le sont pas par régression, sont les moins différenciées de toutes ; elles n'ont ni vaisseaux, ni tige distincte des appendices, ni fleurs proprement dites ou organes reproducteurs formés de parties accessoires symétriquement groupées ; elles se perpétuent au moyen de cellules soit fixes, soit mises en liberté et vivantes : ce sont les « zoospores » et les « anthérozoïdes. » Bien moins éloignées du point de départ unicellulaire, la plante marine ou celle des eaux douces y reviennent plus aisément et reproduisent fidèlement les traits de l'état originaire. — On applique le nom général d'algues ou encore de « protophytes » à l'ensemble des plantes qui, nées dans l'eau, y sont demeurées confinées, après avoir débuté par l'état unicellulaire. Mais tandis que les unes quittaient promptement ce premier état et réalisaient, par l'agrégation cellulaire, une combinaison organique plus élevée, destinée à des développemens, pour ainsi dire illimités, d'autres se différenciaient plus ou moins sans sortir de leur premier état, et tout en obtenant un assez haut degré de puissance et d'ampleur. La cellule unique dont ces derniers types étaient formés acquérait la faculté singulière de multiplier ses replis, de les prolonger, de les entremêler, en les ramifiant de mille façons, sans jamais se subdiviser véritablement, ni se cloisonner en travers. Il existe effectivement des algues tracées sur ce modèle, strictement unicellulaires, puisque les prolongemens tubuleux de la cavité qui les compose s'entrelacent de manière à constituer un tissu, dont les contours affectent une configuration des plus régulières et des plus variées selon les

genres et les espèces que l'on considère. On donne le nom de « siphonées » aux algues de cette sorte, dont le nombre est relativement restreint et la taille assez médiocre au sein des mers actuelles; mais elles paraissent au contraire avoir été multipliées au-delà de toute mesure et avoir atteint un degré de force et de puissance qu'on n'avait pas soupçonné jusqu'ici dans le fond des mers primitives. Cette marche est du reste en parfait rapport avec celle qui nous paraît avoir été imprimée à l'origine au règne végétal tout entier.

Ainsi les plantes auraient obéi dès l'origine à une double impulsion : les unes demeuraient unicellulaires, et c'est alors sur la cellule même que portaient les différenciations; les autres devenaient pluricellulaires, et, dans ce second cas, c'est l'agrégat qui se différenciait de plus en plus, tandis que la cellule conservait, à peu de chose près, la simplicité de sa structure première. — Bien plus rapprochées que les plantes terrestres, surtout que les plantes terrestres supérieures, du double point de départ que nous venons de signaler, les algues n'ont éprouvé que des oscillations morphologiques d'une assez faible étendue. Leurs espèces rentrent aisément dans un cadre étroitement déterminé par les conditions biologiques de leur habitat. La seule considération de l'apparence extérieure ne suffirait pas pour guider celui qui veut apprécier la mesure exacte de leurs affinités relatives : l'étude microscopique et comparative de leur structure intime devient alors nécessaire; elle l'est également en ce qui concerne les plantes terrestres les plus inférieures, telles que les lichens et les mousses. Mais ceux-ci ne sont qu'à moitié affranchis de l'élément aquatique; ils se dessèchent sans mourir, à l'air libre, et l'humidité leur est indispensable pour végéter et se reproduire.

Les plantes décidément terrestres sont le résultat d'une élaboration infiniment plus complexe et plus prolongée. Il a fallu qu'à l'organisation élémentaire, suffisante pour l'habitat sous-marin, vinssent se joindre, chez elle, de nouveaux appareils combinés de façon à suppléer l'absence du fluide ambiant et nourricier. La plante n'a pas acquis, comme l'animal devenu terrestre, des poumons pour respirer, ni des cavités viscérales pour digérer; l'animal lui-même n'est parvenu que plus tard au degré de perfection organique qui lui a permis de quitter l'eau définitivement. La plante, au contraire, a de bonne heure émigré sur le sol humide; mais il a fallu, pour qu'elle réussît à s'y naturaliser, qu'elle eût recours à des procédés à la fois simples et efficaces : d'une part, c'est l'appareil rhizoïde qui la fixe au sol, et, de l'autre, le tégument cortical qui met un mur de séparation entre l'air extérieur et l'eau qui la baigne à l'in-

térieur en empêchant la déperdition immédiate de celle-ci. Cette déperdition entraîne, comme on le sait, le dessèchement de la plante ; cela arrive inévitablement soit à l'algue tirée de l'eau, soit à la plante terrestre arrachée, sauf dans des cas exceptionnels, si elles ne sont pas promptement remises dans leur état normal.

Nous ne possédons pas ces premières ébauches de la végétation terrestre s'essayant à l'air libre sur un sol récemment émergé, exposé à de fréquens retours de l'élément liquide ; mais nous savons que la distinction du sol mis à sec, de « l'aride, » comme dit l'Écriture, et du sol immergé, recouvert à demeure par les eaux, ne se fit pas en un jour et qu'il régna longtemps entre eux une sorte de confusion. De même, et pour ne pas quitter la Bible, qu'il n'est pas inutile d'invoquer même en pareil sujet, la séparation des eaux inférieures et supérieures, de celles que l'océan réunit dans un seul bassin et de celles qui flottent à l'état de nuages au sein de l'atmosphère, ne fut réalisée que très graduellement. Les deux mondes aquatiques communiquèrent longtemps et se mêlèrent à leur point de contact mutuel tant que les eaux encore tièdes exhalaient des masses de vapeurs, et que ces vapeurs, à peine parvenues dans une zone supérieure plus froide, se précipitaient en se condensant de nouveau. Les plantes terrestres primordiales furent donc baignées de toutes parts, et elles mirent sans doute un temps très long à sortir de ce premier état. Elles étaient comme ces algues que découvre à peine la marée basse pour les plonger bientôt dans les nouvelles vagues, comme ces mousses et ces fougères qui bordent les cataractes et sur lesquelles s'épanche une buée toujours ruisselante. Aussi bien, c'est ce qui ressort le plus clairement de l'examen des végétaux houillers dont les plus grandioses, avec leurs tissus à la trame lâche et leurs feuilles démesurées, assimilables à ces plantes gorgées de sucs qui croissent au plus profond des forêts vierges tropicales, auraient immédiatement fléchi, une fois exposées aux froides clartés de notre ciel et au contact de la sérénité de notre atmosphère. Les premières plantes aériennes ne pouvaient pas plus se passer de tièdes averses que les plantes aquatiques actuelles de vivre submergées. Non-seulement ce que l'on sait de leur port et de leur structure, de l'énorme extension de leurs parties vertes, le prouve surabondamment; mais la nécessité où sont encore les types qui les représentent le mieux d'avoir recours à l'eau, comme véhicule de leurs élémens reproducteurs, atteste irrécusablement cette présence obligée du milieu liquide présidant à la naissance, puis au développement de la végétation. L'uniformité complète de cette flore initiale par tout le globe et son exubérance relative à partir

de la zone tempérée actuelle, et, de là, jusque dans l'extrême Nord, ressortent du mode de distribution des bassins houillers et de toutes les explorations poursuivies jusqu'à ce jour. Dernièrement encore, M. l'ingénieur des mines Zeiller, ayant eu l'occasion d'examiner la flore des gîtes carbonifères de Téte, dans la région du Zambèze (Afrique tropicale), faisait ressortir la concordance parfaite de cette flore et de celle des environs du Cap, rapportée par Grisebach à l'étage houiller avec la végétation qui couvrait à la même époque l'hémisphère boréal tout entier : « Cette existence des mêmes espèces à toutes les latitudes, ajoute M. Zeiller, aussi bien dans les régions arctiques et tempérées de l'hémisphère boréal que dans les parties de l'hémisphère austral voisines de l'équateur, comme la région du Zambèze, exige que le climat ait été absolument le même partout. Le climat étant uniforme,.. les variations de la flore ont eu lieu partout à la même époque, ou du moins à des époques trop peu différentes pour que nous puissions les distinguer, les espèces qui se développaient sur un point pour s'y substituer à d'autres plus anciennes rencontrant partout les mêmes conditions et devant se propager très rapidement. »

Ce point de vue découvre à nos yeux les longues perspectives d'un passé pendant lequel les types végétaux ne cessèrent de se dédoubler et de se perfectionner avant d'atteindre partiellement le degré de complexité organique qui caractérise la grande majorité d'entre eux. En un mot, dans ces temps reculés et sous l'influence d'un climat des plus uniformes, des plus nettement déterminés, les types qui prirent l'essor, ceux qui comprenaient la presque totalité des espèces d'alors, étaient relativement inférieurs à ceux qui leur succédèrent. Ceux-ci, de leur côté, étaient encore trop rapprochés de leur berceau, leur élaboration était trop éloignée de son terme final pour qu'ils eussent à jouer un rôle ou à occuper une place tant soit peu considérable au milieu d'un ensemble précocement et adroitement adapté à des conditions d'existence toutes spéciales. L'extension même de cet ensemble, sa rapide éclosion et sa hâtive exubérance avaient été favorisées en raison directe de la faible capacité de résistance qu'il était en mesure d'opposer à la prédominance future de conditions inverses. Les formes spécifiques que nous possédons maintenant représentent ainsi non-seulement les fractions remaniées du règne végétal échappées aux éliminations répétées dont il a été le théâtre, mais surtout les résultats derniers de toutes les modifications éprouvées par lui à partir de l'âge des houilles. Ces modifications plus ou moins prononcées, plus ou moins stables et fécondes en variations ultérieures, selon les types et les organes affectés, ont constamment donné lieu à des espèces dès

que, par l'hérédité, elles sont devenues l'apanage commun d'une certaine collection d'individus qui les ont transmises à leurs descendans. Il a suffi, chez un végétal déterminé, de l'ébranlement de certaines parties demeurées plastiques pour produire de nouvelles races et, par la suite, de nouvelles espèces ou enfin de nouveaux types, dans une mesure proportionnée à l'amplitude du mouvement propagé. Tout dépend, il est vrai, de l'ébranlement de l'organisme; mais comme cet ébranlement obéit toujours à une impulsion venue du dehors et que, d'ailleurs, les variations manifestées ne sauraient devenir permanentes qu'en vue d'un but, c'est-à-dire d'une adaptation déterminée, nous sommes forcément amené à considérer les causes extrinsèques qui, de tout temps, furent la raison d'être des changemens survenus et, par cela même, de l'apparition des types et des espèces.

Ces causes dépendent de tout ce qui, dans la nature physique, peut influer sur les végétaux; en effet, si la nature change, si elle cesse, brusquement ou graduellement, de rester soumise aux mêmes lois, de présenter les mêmes accidens, les végétaux changeront aussi, du moins ceux d'entre eux qui se trouveront susceptibles de se prêter à des modifications; tandis que ceux qui étaient adaptés étroitement à l'ordre de choses antérieur disparaîtront plus ou moins vite pour faire place aux premiers, auparavant subordonnés, mais que les conditions nouvelles tendent à favoriser. Il en fut certainement ainsi après le temps des houilles. Les plantes de cette période paraissent constituées en vue d'un climat des plus uniformes dans toutes les zones, d'une humidité chaude et constante, en vue par conséquent d'une « tension » des tissus et des parties vertes, incapables de vivre sans se flétrir ailleurs que dans une atmosphère saturée de vapeurs tièdes. Il est clair que l'élimination de ces plantes dans le cours de l'âge suivant (permien et trias) et la substitution qui se fit de plantes d'un caractère très différent, telles que les cycadées et les conifères, impliquent, par le fait même de cette substitution, la prédominance de conditions extérieures éloignées, sinon inverses, de celles qui avaient jusque-là prévalu. Essayons de les définir : en prenant l'opposite de celles qui avaient caractérisé le temps des houilles, il n'est pas impossible d'y parvenir.

Le contraire de l'uniformité absolue, en ce qui concerne le climat, c'est sa tendance vers une différenciation croissante, selon une échelle graduée dans le sens des latitudes. Ce sont les approches du pôle se refroidissant peu à peu et contrastant de plus en plus avec les contrées limitrophes de l'équateur. C'est l'influence de plus en plus prononcée des expositions boréale et méridio-

nale, des versans et des pâtés montagneux tournés au nord, par rapport à ceux qui sont situés à l'aspect du midi. Ce sont de plus les saisons marquées par une alternance régulière de chaleur et de froid relatifs, d'un ciel serein et d'un ciel couvert, de déversemens de pluies confinés dans certains mois de l'année exclusivement aux autres. Ce sont, en un mot, des différences dans l'état de l'atmosphère, non plus indéfiniment nébuleuse ni encombrée de nimbus, mais dépouillée en partie de nuages, devenue accessible à la lumière, variant d'aspect selon les saisons et demeurant pure au moins pendant une partie de l'année. Ce sont enfin des diversités de sol et de relief, de propriétés physiques du terrain, et par suite de stations, c'est-à-dire des façons d'exister à l'ombre ou au soleil, près ou loin des eaux, en plaine ou sur les montagnes, dans le sable, le grès ou l'argile, divergences de plus en plus accentuées, offrant aux plantes des conditions variées qu'elles ne pouvaient rencontrer auparavant sur une écorce terrestre faiblement ondulée et facilement envahie par les eaux.

De la réunion ou du conflit, enfin du développement successif des circonstances qui viennent d'être énumérées est issue la végétation qui a couvert le globe aux divers momens de son existence, à partir des temps secondaires jusqu'à l'ère qui marque la diffusion de l'homme. Celui-ci, de son côté, une fois conscient de sa force, a influé sur la végétation, mais le plus souvent pour l'appauvrir et la dévaster, soit en livrant le sol aux seules plantes alimentaires, soit en détruisant les forêts, sans profit pour personne.

III.

Les causes de changement une fois définies, il faut rechercher l'action propre de ces phénomènes et dans quelle mesure les conditions de milieu influèrent sur le règne végétal pour le modifier et le transformer. Si ces causes eussent agi brusquement, c'est-à-dire si l'uniformité primordiale eût cédé la place, sans transition, aux diversités de climat, de zone, de sol et d'exposition que nous avons sous les yeux, l'ébranlement aurait été si général et si profond que la végétation terrestre, abattue d'un coup, aurait à peine eu la force de survivre par quelques-uns de ses types les plus souples et les moins élevés. Mais les choses furent loin de se passer ainsi; ce fut par nuances graduelles que le climat originaire s'altéra, que les zones et les latitudes se prononcèrent, que le sol accentua ses dépressions et ses escarpemens; que les continens, d'abord distribués en archipel, arrêtèrent leur contour. La flore houillère, expression suprême de cette uniformité des anciens âges, déclina

longtemps avant de disparaître et non sans avoir été associée partiellement aux représentans les plus hâtifs du nouvel ordre de choses.

Il semble que l'atmosphère ait perdu tout d'abord de sa densité et de son étendue, qu'elle soit devenue plus perméable à la clarté solaire, avant même que l'égalité de la température eût cessé d'être universelle et qu'un certain abaissement calorique se fût manifesté vers les pôles. Aucun indice sérieux d'un refroidissement, même relatif, des régions arctiques ne se découvre dans la flore du Jura, et pourtant, à l'époque jurassique, le renouvellement avait été aussi absolu que général, et la substitution des conifères et des cycadées aux types carbonifères antérieurs accuse une des révolutions les plus complètes dont le règne végétal ait jamais offert le spectacle. Cette révolution, ce n'est pas assurément à une dépression de la chaleur dans l'extrême Nord qu'il faut en demander la cause, mais plutôt à une notable diminution de la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère. Celle-ci se trouve ramenée d'un état de tension et de saturation presque constantes à des conditions de moindre épaisseur et de transparence relative qu'elle n'avait pas encore présentées. Les aptitudes, bien définies, résultant de l'énorme développement des parties vertes, lâches et molles ou charnues, des végétaux houillers, mises en regard des exigences très différentes des cycadées, des conifères et de la plupart des plantes secondaires, constituées en vue d'un climat moins chaud et d'un ciel plus serein, sont de nature à appuyer ces conclusions, et les données géognostiques tirées de l'examen consciencieux des strates du trias (1), époque durant laquelle la nouvelle végétation remplace des houilles définitivement éliminées, viennent les confirmer. Un géologue des plus consciencieux, M. d'Archiac, faisait ressortir, il y a des années, le caractère ambigu, la nature détritique, des assises du trias. Il montrait les accumulations de sables, d'argiles, de marnes, alternant entre eux, charriés de toutes parts par des courans tumultueux, remplissant des bassins qu'on ne saurait dire ni réellement marins, ni pleinement d'eau douce. Il semble que des masses d'eaux courantes aient sillonné, à cette époque, la surface des continens, tandis que certaines mers, situées à l'écart, donnaient lieu, en se desséchant, à des amas de sel, de gypse ou de dolomie. N'est-on pas porté à attribuer de tels accidens et de pareils contrastes à une utte des élémens mal équilibrés, à ces alternatives et à ces extrêmes

(1) Le *trias* répond à la période qui succède à celle des houilles, dont elle n'est séparée que par le *permien*, et qui précède immédiatement la période *jurassique*, qu'elle touche par l'*infralias*.

qui marquent le passage d'un état ancien à un ordre nouveau, lorsque le premier, irrémédiablement atteint, achève de se détruire sans que le second se soit encore définitivement établi et consolidé? Lors du trias, l'atmosphère a perdu de son épaisseur; elle tend à se dépouiller de ses brumes. Les saisons commencent à se prononcer. Les précipitations aqueuses ne sont plus continues; elles sont séparées par des intervalles durant lesquels le ciel reste lumineux, éclairé par les rayons directs du soleil. Les types carbonifères, incapables de supporter longtemps cet éclat et de se maintenir en dehors des tièdes ondées qui leur sont indispensables, d'abord cantonnés sur certains points, ont fini par disparaître totalement. Puis, les averses reprennent, et, par une réaction obligée, elles succèdent à des temps de sécheresse relative, et leur violence, leur durée, sont d'autant plus prononcées que l'alternative qui les ramène a moins de constance et de régularité.

Tout cela n'empêche pas que, des approches de l'équateur aux alentours du pôle, il n'y ait encore partout la même distribution des formes végétales et qu'il ne règne, par conséquent, un climat sensiblement uniforme. L'étude des prêles, des conifères et des cycadées de l'âge jurassique conduit à le penser. On voit, quelle que soit au fond la véritable cause à invoquer pour l'explication du phénomène, que l'abaissement de la chaleur et la sérénité relative de l'atmosphère, les variations mêmes du climat dépouillé de sa constante humidité, aboutissant à des alternatives, puis à des saisons définitives, tout ce mouvement s'est opéré avant qu'il soit possible de découvrir des indices de refroidissement polaire.

Plus tard on constate l'inauguration de ce refroidissement, d'abord très faiblement accusé, puis faisant des progrès d'une période à l'autre, et dénotant le point de départ d'une des causes de différenciation les plus actives pour l'ensemble du règne végétal ainsi influencé. Alors seulement, et dans la mesure même de cette ordonnance des latitudes échelonnées, la végétation a perdu son uniformité première; elle a vu ses élémens présenter des nuances et offrir des oppositions qui n'ont cessé de s'accentuer sous l'action permanente et toujours plus intense des influences locales et des causes secondaires qui se joignirent à la principale. C'est de la réunion et du conflit de tant d'influences et de causes prochaines ou éloignées, les unes générales, les autres particulières et accidentelles, que les espèces sont en définitive sorties. Elles ont toujours combiné leur action, et les causes locales ou, comme on dit en botanique, la station, ont d'autant plus concouru à différencier les plantes que les causes générales ont été elles-mêmes plus énergiquement accentuées.

Lorsque la température était égale et le climat à peu près le même partout, les régions et les expositions étaient loin d'entraîner autant de différences. Il y avait moins de particularités locales et par suite moins de causes de diversités. C'est ce que démontre effectivement l'étude des végétaux fossiles. A partir des temps les plus anciens, on ne s'achemine vers la variété que lentement et par degrés. Nous avons insisté plus haut sur l'extrême uniformité de la végétation du temps des houilles; cette uniformité est déjà moins sensible lors des temps secondaires. L'humidité n'étant plus alors générale, on distingue, en comparant entre eux les gisemens de cette époque, explorés en Europe jusqu'à présent, deux catégories de plantes, pour mieux dire, deux associations qui ne révèlent pas les mêmes aptitudes, et qui, sans doute, devaient s'exclure mutuellement ou du moins habiter de préférence des lieux différens et ne pas se trouver réunies sur un seul et même point.

A l'âge jurassique, la végétation, relativement pauvre, ne comprenait qu'un nombre d'espèces assez restreint. Il a été facile de constater que certaines d'entre elles se rencontraient toujours associées, sans se mêler à d'autres qui, de leur côté, se tenaient groupées à part des premières. Cette donnée a mis sur la voie d'une nouvelle observation en faisant voir que les lits respectifs d'où provenait l'une ou l'autre de ces deux catégories, n'avaient ni le même aspect ni la même composition, et que cette opposition impliquait des différences équivalentes en rapport avec la nature des circonstances qui avaient dû présider à leur dépôt. — D'une part, effectivement, ce sont des lits de charbon, des marnes ou des schistes en plaque et en feuillets, c'est-à-dire les indices qui marquent la présence d'une contrée basse et marécageuse, occupée par les eaux douces, et d'une flore soumise à leur influence immédiate. D'autre part, ce sont des grès, des calcaires littoraux ou des assises purement détritiques, entraînées par les courans et formées le plus souvent le long des rivages de la mer ou près des embouchures. Les plantes terrestres renfermées dans les roches qui viennent d'être énumérées se trouvent fréquemment mêlées à des restes d'animaux pélagiques; elles ont été charriées par des ruisseaux et balayées sur le sol même où elles croissaient, à portée des anciennes plages.

Le dépôt charbonneux de Scarborough, dans le Yorkshire, celui de Palsjö, en Scanie, offrent des exemples complets de la première des deux sortes d'associations végétales. — Plusieurs gisemens français, explorés dans la Meuse ou la Côte-d'Or, à Saint-Mihiel, près de Verdun; à Etrochey, près de Châtillon-sur-Seine; tout récemment à Beaune par M. Changarnier, se rapportent évidemment à la seconde des deux catégories. L'ensemble des plantes

recueillies dans les trois localités françaises accusent des contrastes faciles à saisir, comparées à celles du Yorkshire, tandis que les traits communs qui les unissent attestent l'uniformité qu'affectait alors le tapis végétal, à la seule condition de quitter le bord immédiat des eaux pour interroger les parties agrestes et relativement sèches de l'ancien pays jurassique. Tout au contraire, il suffit d'avoir recours à des dépôts charbonneux ou schisto-ligniteux, antérieurs ou postérieurs par l'âge à celui de Scarborough, pour voir aussitôt reparaître les formes végétales caractéristiques de cette dernière localité. En un mot, les flores particulières donnent lieu à des coïncidences, à raison, non pas précisément de leur âge, mais surtout de la conformité des conditions qui présidaient à la formation des lits où vinrent se fossiliser les débris.

Au bord des eaux, dans les stations fraîches et sur les sols tourbeux, on aurait rencontré des prêles, de grandes fougères aux puissantes feuilles, les unes largement développées, les autres délicatement incisées. Auprès d'elles se groupaient plusieurs types de cycadées aux frondes ailées et flexibles; enfin, des salisburiées, alliées plus ou moins proches du ginkgo japonais, et de curieuses saxodiées conifères, appartenant au même groupe que le cyprès chauve de la Louisiane, constituaient de préférence les massifs des régions humides.

Le spectacle n'est plus le même, dès que l'on s'attache à l'exploration des régions relativement sèches. On y rencontre une proportion notable de fougères petites, souvent menues et remarquablement coriaces; des cycadées d'une taille des plus médiocres; enfin des conifères élevées, mais distinguées par la raideur et l'épaisseur de leurs feuilles, hérissant les rameaux de crochets épineux ou les recouvrant d'une mosaïque d'écussons étroitement contigus. — Voilà donc une double association, ayant chacune ses espèces, sa physionomie et ses aptitudes bien définies, qui se partageait, pour ainsi dire, le domaine végétal de l'Europe jurassique. Actuellement, tout restant d'ailleurs pareil, notre monde des plantes, une fois fossilisé, serait loin d'offrir le même spectacle. S'il est donné plus tard à des créatures intelligentes de le retrouver et de le reconstituer longtemps après qu'il aura disparu, il sera sans doute impossible d'y découvrir une démarcation aussi nette ni l'existence de deux groupemens de formes aussi tranchées. Les stations grandes et petites, les aires d'habitation, les régions elles-mêmes se sont multipliées pour le règne végétal, en même temps que les accidens de la surface. La flore a perdu sa simplicité première ; elle est allée en se compliquant et se subdivisant. Elle a donné naissance à des catégories et à des associations très diverses ; elle s'est scindée et différenciée, en sorte que chaque pays a maintenant ses espèces et

que, dans chaque pays, le sol se prête à une foule d'accidens locaux, qui changent à chaque pas et se répètent en reparaissant, après avoir fait place à d'autres. Ces accidens fournissent ainsi aux espèces végétales tout un ensemble de conditions partielles d'existence, en correspondance avec les aptitudes qui se sont produites et accentuées à la longue. Au total, le règne végétal s'est différencié dans la mesure même des différenciations orographiques et climatologiques de la surface terrestre : celles-ci sont à considérer en réalité, si l'on veut se rendre raison de la nature des modifications éprouvées par les végétaux et de la direction imprimée à leur marche évolutive.

En d'autres termes, la terre se trouve divisée sous nos yeux, au point de vue de la répartition des plantes, en régions ou circonscriptions botaniques. Ces circonscriptions avaient paru à certains esprits devoir répondre à autant de centres de création, berceaux primitifs d'associations d'espèces qui auraient ensuite rayonné jusqu'aux frontières de chacune des aires juxtaposées. Mais, une fois que l'on tient compte de la durée et des transformations de la flore, il est naturel de rechercher plutôt à quel ensemble de phénomènes compliqués, à quel enchaînement de causes générales ou partielles sont dues l'origine et la formation de ces circonscriptions. — Il est indispensable, avant tout, de s'en faire une idée sommaire, et, pour cela, de recourir aux auteurs qui, depuis Humboldt et Pyrame de Candolle jusqu'à Grisebach, le plus récent de tous, se sont efforcés d'en présenter le tableau.

Humboldt, plutôt physicien et géologue que botaniste, a cherché à rendre les impressions qu'il avait ressenties en parcourant les contrées très diverses explorées par lui. La végétation, prise dans ses traits généraux, lui avait paru communiquer à chacune d'elles une physionomie à part dont il avait voulu définir les caractères sans pour cela descendre dans les détails relatifs à la distribution des espèces. Les contrastes qu'il a fait ressortir tenaient surtout à la présence exclusive de certains végétaux : les palmiers et les bananiers, par exemple, à l'intérieur des tropiques ; les arbres à feuillage persistant dans le voisinage, mais en dehors des tropiques ; la verdure tendre et printanière des masses forestières de nos pays, opposée au sombre aspect des sapins qui dominent à mesure qu'on s'avance vers le nord ou qu'on gravit la cime des montagnes, c'étaient là des images saisissantes pour un savant dont l'âme était ouverte aux émotions de l'artiste et qui ne négligeait aucune occasion de les traduire. Pyrame de Candolle était, au contraire, uniquement botaniste et exclusivement préoccupé de la distribution géographique des espèces. Comme l'a dit son fils (1), il espérait réussir à

(1) *Géographie botanique raisonnée*, p. 1300. Paris et Genève, 1855.

déterminer des espaces quelconques, offrant une réunion d'espèces véritablement aborigènes, c'est-à-dire nées sur place, et il énumérait ainsi vingt régions demeurées distinctes en dépit même des introductions postérieures. Ces régions, M. A. de Candolle, reprenant la pensée de son père, les avait plus tard portées à cinquante. Chacune aurait eu en propre au moins la moitié de la totalité des espèces qu'on y rencontre ; mais cette règle avait elle-même quelque chose d'arbitraire, et des recherches plus minutieuses auraient entraîné la création inévitable de nouvelles régions intermédiaires aux premières, servant à les rejoindre et à les confondre finalement. Schouw, après des tâtonnemens, s'était attaché à définir chacune de ses régions par la prédominance de certaines familles, de certaines formes caractéristiques de plantes, accentuant la physionomie du paysage, en même temps qu'il s'appuyait sur les convenances géographiques et les conditions de climat des circonscriptions établies par lui. Cette voie était réellement la seule qui pût conduire à quelque résultat, au point de vue de la répartition contemporaine des plantes, sans rien préjuger au sujet de leur origine première. On conçoit, en effet, une espèce étant donnée, qu'il reste à savoir d'où elle est venue, et si son rôle, son habitat et ses caractères dans le passé n'ont pu différer beaucoup, à un moment déterminé de son existence antérieure, de ce qu'ils sont actuellement sous nos yeux.

Grisebach (1) n'a fait que suivre, en la perfectionnant, la méthode de Schouw. Sans se préoccuper des origines de la flore, il a pris le globe tel qu'il se présente à nous au point de vue de la distribution des plantes à sa surface, s'attachant à leur répartition caractéristique en un certain nombre de régions qui, par des traits spéciaux de sol et de climat, par un ensemble d'accidens de terrain, se distinguent entre elles et possèdent respectivement une végétation particulière. Ces régions ou domaines, selon l'expression de Grisebach, sont très inégaux. Ils diffèrent, le plus souvent, d'étendue et de disposition selon que l'on interroge l'ancien ou le nouveau continent, mais surtout à mesure que, des alentours du pôle arctique, vers lequel les deux continens tendent à se rejoindre, on marche dans la direction de l'équateur, et, plus au sud, au sein des mers australes, jusqu'aux extrémités de plus en plus écartées des principales masses péninsulaires. C'est ainsi que le domaine le plus septentrional, celui de la flore arctique, caractérisé par l'absence d'arbres, est commun au nord des continens américain et asiatique, dont il occupe la lisière boréale. Immédiatement adossé au domaine précédent s'étend le domaine forestier, qui, d'une part, englobe l'Eu-

(1) A. Grisebach, *la Végétation du globe, d'après sa disposition suivant le climat*, traduit de l'allemand, par P. de Tchihatchef, 2 vol. grand in-8°. Paris, 1875-78.

rope jusqu'aux Alpes, aux Pyrénées et au Danube, avec la Sibérie presque entière, et, d'autre part, comprend en Amérique la Nouvelle-Angleterre avec le cours du Mississipi, la région des lacs jusqu'à l'Alaska et aux plages du Pacifique. Ici, les deux domaines comparés, l'occidental et l'oriental, sans être entièrement identiques, offrent pourtant d'étroites analogies et se correspondent trait pour trait. Les pluies sont assez abondantes en toutes saisons, d'un bout à l'autre du domaine forestier, pour entretenir de puissantes forêts d'arbres feuillus, dépouillés pendant l'hiver, à la verdure tendre renouvelée d'année en année, tandis que sur les massifs montagneux s'étagent de puissantes associations de conifères au feuillage sombre et persistant : pins, sapins, ifs. L'homme civilisé a tendu d'âge en âge à modifier cet état de choses en substituant ses cultures aux forêts, qu'il a détruites ou amoindries. Il n'en reste pas moins visible partout où cette action n'a pas encore pénétré, et l'histoire est là pour en attester l'ancienne existence.

Au sud du domaine forestier se trouvent échelonnées trois séries de domaines, qui se prolongent parallèlement dans la direction de l'équateur et des mers australes. En Europe, c'est d'abord le domaine méditerranéen, dans lequel les arbres et arbustes à feuillage dur, d'un vert grisâtre ou lustré, étroit et allongé, tels que les yeuses, lauriers, myrtes, filarias, cistes, lentisques, lauriers-rose, romarins, etc., couvrent le sol d'une verdure ordinairement maigre, luxuriante par exception au bord des eaux courantes, sous un ciel presque toujours serein. A ce domaine succède celui du Sahara, presque sans pluies, où la végétation ne forme plus que des îlots épars ou oasis que caractérise la présence du dattier. Puis vient l'Afrique équatoriale ou soudanienne, avec ses baobabs, ses mimosées, et tout ce cortège de dragonniers, de pandanées, de palmiers, de bananiers, qu'entraîne l'influence du soleil des tropiques, sur les points où les pluies ne font pas défaut. Le Cap forme, à l'extrémité du continent, un domaine à part où reparaissent les bruyères, où se montre tout un cortège de protéacées, de térébinthacées, de plantes bulbeuses de types entièrement spéciaux ; mais, entre le domaine du Cap et le Soudan, s'interpose le désert de Kalahari, région presque sans pluies, qui répète le Sahara sur une plus petite échelle, à une latitude et dans des conditions à peu près équivalentes.

Remontons maintenant en Asie : au centre de ce vaste continent, en l'absence d'une mer intérieure dont la Caspienne, l'Aral, plus loin le Baïkal jalonnent l'ancienne direction, entre le pays des Kirghiz et le Golfe-Persique, entre l'Altaï et les crêtes de l'Himalaya, des rives de l'Euphrate aux frontières de la Chine, s'étend le domaine des steppes qui réunit les traits confondus des domaines

méditerranéen et saharien. Là, les pluies sont rares en tout temps, l'hiver est rude, l'été sec et chaud, la végétation maigre et pauvre, sauf sur les points restreints où les précipitations aqueuses deviennent abondantes et favorisent l'essor d'une flore qui revêt alors un caractère d'opulence, de vigueur, et une physionomie toute méridionale.

L'extrême Orient de l'Asie, de la Mongolie aux contreforts de l'Himalaya, de Sakalin au nord à Hong-Kong au sud, le long du Pacifique, constitue le domaine chino-japonais, qui n'a pas de correspondant sur les plages opposées de l'Atlantique, sauf peut-être un coin du Portugal, aux environs de Coimbre, où l'abondance des pluies est exceptionnelle, comparée à ce qu'elle est partout ailleurs, à la même latitude, sur le pourtour méditerranéen. — Le camélia, le thé, le camphrier, les chênes verts, le cycas du Japon, l'oranger, les pivoines, les bambous, certains palmiers ornementaux, dont l'un tend à s'acclimater dans le midi de la France : tels sont les traits de ce domaine, qui opère la transition à celui « des moussons tropicales. » Ce dernier englobe, avec les Indes, les îles de la Sonde et la Papouasie ; il répond au Soudan africain. — Les splendeurs végétales du domaine des moussons, avec ses hauts palmiers, ses cocotiers, sagoutiers et rotangs, ses scitaminées et pandanées, ses masses de figuiers, d'artocarpées, de laurinées, ses bambous géans, ses mangliers, ses lianes et orchidées épiphytes, provoquent l'admiration de tous ceux qui sont admis à le contempler pour la première fois. Nos humbles jardins d'hiver en traduisent l'image affaiblie : ces splendeurs sont uniquement dues à la combinaison de la plus grande chaleur possible avec l'humidité la plus intense, résultant de précipitations aqueuses prolongées et périodiques. Les intervalles qui séparent celles-ci ne sont jamais assez prolongés pour entraîner le dessèchement complet du sol ni de l'atmosphère, ou du moins pour que les plantes aient trop à souffrir de ces temps de repos qui répondent à l'hiver de nos pays. Plus au sud vient l'Australie avec ses végétaux si particuliers, mimosées, eucalyptus, protéacées : c'est le Cap agrandi, avec des parties désertes vers le nord, qui reproduisent le Kalahari africain. En Amérique, c'est à la configuration générale, échancrée et amincie vers le milieu, mais encore plus à la direction nord-sud de l'immense chaîne des Andes et Cordillères, courant de la Californie au Chili, au lieu de s'étendre transversalement à l'exemple de l'Himalaya, qu'il faut attribuer les divergences qui se produisent entre les deux continens, dans l'ordre et la répartition des domaines. Malgré tout, on voit encore percer des analogies, qu'il est naturel d'attribuer aux lois générales qui président à la distribution des climats et à l'influence des cou-

rans de l'atmosphère. A côté du domaine forestier, se place l'étroit domaine californien ; assis le long du Pacifique, il rappelle celui de la Méditerranée, avec des conditions plus égales. L'abondance des conifères, la puissance des séquoïas, la fréquence des arbres verts, chênes et lauriers, caractérisent ce domaine, où nos figuiers, notre vigne, nos céréales se sont acclimatés si facilement et ont pris une si rapide extension. Le domaine des prairies, compris entre le précédent et le Mississipi, reproduit le facies des steppes par la rareté des précipitations aqueuses, combinée avec l'absence des formes arborescentes.

Le plateau mexicain vient ensuite : ici, l'altitude, atténuant les effets de la latitude, entraîne la présence d'une végétation spéciale, dont les traits semblent empruntés en grande partie aux vallées sous-himalayennes. La famille des chênes y présente les formes les plus riches et les plus variées. Les pins et les sapins peuplent les croupes montagneuses et descendent plus ou moins, tandis que les palmiers, les cycadées, les cactées, lauriers, broméliacées, les fougères en arbres, remontent des régions basses et chaudes et se mêlent plus ou moins aux formes caractéristiques des pays tempérés. Le domaine « des Indes occidentales » comprend les Antilles et rachète par son opulence sa faible étendue. Dans l'Amérique méridionale, plus divisée au point de vue de la distribution des végétaux que l'Asie ou l'Afrique, Grisebach distingue un domaine « ciséquatorial » (Orénoque, Santa-Fé), celui de l'Hylaca, qui répond au bassin de l'Amazone, le domaine « brésilien » et, sur le versant opposé du Pacifique, celui des Andes ; plus au sud, le domaine des pampas reporte l'esprit vers le Kalahari et les déserts de l'Australie intérieure ; enfin le domaine forestier « antarctique » trahit des analogies avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie du Sud.

Au total, à partir du domaine arctique et de l'extrême nord, Grisebach énumère dix domaines pour l'ancien continent, dont un commun à l'Europe et à l'Asie, le domaine forestier, et cinq en partant de l'Europe méridionale jusques et y compris le Cap africain, tandis que l'Asie en présente quatre des rives de l'Amour à la pointe de la Tasmanie. Restent en dehors les îles de l'océan, classées et examinées à part par Grisebach ; certaines, comme Madagascar, paraissent constituer un domaine distinct. En Amérique, les domaines échelonnés depuis le domaine arctique sont au nombre de onze ; ils se succèdent de l'embouchure du Mackensie et de la baie d'Hudson jusqu'au cap Horn.

En soumettant les domaines végétaux à une vue d'ensemble, on reconnaît que leur raison d'être doit être cherchée dans la configuration et le relief des masses continentales, combinés avec les lois

régulatrices de l'influence des latitudes et celles qui régissent les courans atmosphériques, d'où dépendent les précipitations aqueuses. Chacun de ces domaines n'est ainsi qu'une résultante de ces trois facteurs associés. Les analogies qu'on remarque entre les continens comparés à ce point de vue tiennent à l'action uniforme sur tout le globe des effets de la latitude et des vents qui président à la marche et à la condensation des nuages, tandis que les différences que l'on observe tiennent évidemment aux modifications apportées à ces mêmes lois par la disposition inverse du contour et du relief des terres de l'ancien monde comparées à celles du nouveau.

L'un d'eux, en effet, est allongé dans le sens des méridiens, échancré et aminci aux approches du tropique du Cancer, entre le 30e et le 10e degré de latitude nord, c'est l'Amérique. L'autre s'étend, au contraire, dans le sens des latitudes, c'est-à-dire transversalement, et sa largeur est immense, mesurée entre la côte occidentale du Maroc et la mer de Chine, à la hauteur du 30e degré. Aucune interposition de mer, si l'on néglige la terminaison supérieure de la Mer-Rouge et l'extrême fond du Golfe-Persique, ne se fait remarquer. Plus au nord, de la Bretagne à l'embouchure de l'Amour, vers le 50e degré de latitude, cette largeur est encore plus considérable et la continuité de l'espace continental encore plus absolue. On comprend très bien que de semblables divergences, en influant directement sur le climat, aient entraîné des diversités correspondantes dans la distribution des domaines végétaux.

Ces sortes de domaines une fois constitués à la suite d'une accumulation d'événemens partiels et successifs, on conçoit également que les plantes comprises dans les limites de chacun d'eux aient dû s'accommoder des conditions de milieu qui leur étaient départies ou, mieux encore, être favorisées par elles. Dans le cas contraire, elles ont dû périr ou s'éloigner. En deux mots, il leur a fallu prendre l'essor, plier ou disparaître. On le voit, les espèces que le botaniste observe dans chaque domaine particulier sont loin d'en être nécessairement indigènes; elles ne dépendent pas, comme le présumaient de Candolle et Agassiz, d'un centre de création où elles auraient eu leur berceau natal; elles n'ont pas été créées en vue de la circonscription qu'elles occupent, mais la circonscription, en se constituant, a dû soit garder, soit emprunter à un pays voisin les élémens végétaux qu'elle possède, et les plantes régionales auront été celles que les conditions nouvellement établies favorisaient ou celles encore qui réussirent le mieux à s'y adapter. Par conséquent, les plantes seraient antérieures, soit comme espèces, soit en tant que types, au domaine habité par elles, ainsi qu'aux circonstances physiques auxquelles le domaine devrait son existence. Il suffirait

de l'altération de ces mêmes circonstances pour que, fatalement, la végétation fût aussi vouée au changement; nous ne voulons pas dire, et nous insistons à dessein sur ce point, que les espèces atteintes par un pareil changement modifieraient aussitôt leur organisation et donneraient l'exemple de véritables métamorphoses; mais enfin, d'une façon ou d'autre, la flore ne garderait ni le même aspect, ni la même composition; elle acquerrait certaines espèces et en perdrait d'autres, et, tandis que les formes auparavant dominantes reculeraient, d'autres, en revanche, antérieurement obscures ou retenues à l'écart, envahiraient le sol et prendraient la place des devancières. La meilleure preuve qu'il en serait ainsi, c'est que nous trouvons dans le passé sérieusement interrogé une confirmation éclatante de cette manière d'envisager les choses.

Les enseignemens de la géologie font voir que la configuration des continens a été sujette à d'incessantes oscillations, en sorte que, d'une époque à l'autre, ils n'ont affecté ni les mêmes contours ni les mêmes reliefs; la direction des vallées et le cours des fleuves ont varié comme tout le reste. — Lors du quaternaire, l'Angleterre était soudée à la France, l'Allemagne du Nord noyée sous les eaux; nos principales chaînes disparaissaient sous d'immenses glaciers. En remontant plus loin, jusque dans les temps tertiaires, on rencontre une Europe dont les Alpes sont absentes, tandis que la mer découpe le milieu du continent et le prolonge jusqu'au centre de l'Asie. L'Afrique et l'Espagne communiquent; l'Italie n'est encore qu'une série d'îlots. — A l'époque de la craie moyenne, l'Europe vient à peine d'acquérir les proportions d'un continent; peut-être servait-elle d'appendice à une terre cachée depuis sous les flots de l'Atlantique. Paris a été longtemps un golfe : lors de la période néocomienne, ce golfe semble avoir été cerné par une ceinture de hautes montagnes boisées. Dans un âge un peu postérieur, le « cénomanien, » une grande mer vint occuper l'intérieur de l'Amérique du Nord et couvrit longtemps la vallée du Missouri et les plaines de l'Arkansas. Ces exemples, pris en courant parmi les premiers qui s'offrent à la pensée, suffisent pour démontrer combien la surface de notre globe a subi de bouleversemens physiques. Le climat et la température n'ont pas été soumis à de moindres altérations à partir de l'égalité originaire. Ce sont bien là, nous ne saurions en douter, les facteurs à l'action combinée desquels sont dus en réalité les domaines végétaux que nous avons passés en revue. Ceux-ci, par cela même, au lieu de représenter le berceau des espèces qu'ils comprennent, loin d'être pour la végétation locale un point de départ et d'origine, traduisent uniquement une des phases de cette végétation, la dernière et la plus récente

de celles qui se sont succédé à la surface du globe. A chaque révolution physique qui s'opérait, la végétation influencée par elle a dû se mettre en harmonie avec les changemens survenus, avant d'offrir l'aspect qu'elle a dans chaque région déterminée; mais cet aspect, loin d'être immuable, est susceptible de varier de nouveau, de même qu'il a été amené le plus souvent par des gradations insensibles.

Affectées dans leur raison d'être par les révolutions physiques, les formes végétales, tout en subissant à la longue de véritables transformations, ne sont pas demeurées non plus enchaînées aux mêmes lieux; elles ont changé de place selon les temps et les circonstances. Aux ébranlemens extérieurs ont répondu à toutes les époques des évolutions organiques et des déplacemens d'une amplitude plus ou moins marquée. C'est par toutes ces causes réunies : abaissement de la température, altérations des climats, modification des surfaces et des attenances continentales, déplacement des espèces, élimination des unes et extension ou cantonnement des autres, que les domaines végétaux n'ont cessé de présenter des différences, d'une période à l'autre, dans le cours immense du temps écoulé depuis l'épanouissement des premières flores et encore plus depuis le moment où le froid polaire eut commencé de se manifester, en accentuant graduellement son intensité.

Il est possible de constater, en effet, que, vers le milieu des temps tertiaires, le domaine forestier de l'hémisphère boréal, maintenant presque partout limité par le cercle polaire, s'étendait justement au-delà et au nord de cette barrière, occupant l'espace abandonné de nos jours à la flore arctique. Les sapins et les ifs, les hêtres et les bouleaux, les chênes à feuilles caduques, les ormes et les charmes, les platanes et les tilleuls, enfin les érables, qui constituent le fond des grandes forêts et des plaines boisées, en Europe comme en Asie ou dans l'Amérique du Nord, peuplaient alors les approches du cercle polaire, jusqu'au-delà du 70e degré de latitude nord. — L'emplacement actuel de ce domaine, ainsi reporté beaucoup plus au nord, constituait à son tour, à la même époque, un domaine spécial dont les élémens, présentement disséminés et en partie éliminés, peuvent être reconstitués cependant à l'aide des plantes fossiles. Pour opérer cette reconstitution, il faut réunir en un même ensemble harmonieusement combiné les séquoïas de Californie, les palmiers-sabals des Antilles, les dattiers africains, joindre aux chênes verts du Mexique et du Texas ceux du Népaul et du Japon, demander à la Chine ses aralias, au Japon méridional son camphrier, ses plaqueminiers, associer à des figuiers, à des acacias, à des térébinthes, à des jujubiers africains ou sud-asiatiques, le hêtre d'Amé-

rique, le charme et les ormes, les principaux érables des pays tempérés, et l'on obtiendra un tableau résumé de ce domaine forestier de l'ancien monde tertiaire. On voit que les traits en sont actuellement épars, et que c'est plus au sud, dans les domaines californien ou mexicain, dans le méditerranéen et le chino-japonais, même dans l'Inde, qu'il faut en rechercher les élémens disjoints.

Mais ce domaine n'est pas le seul que l'on observe dans l'Europe tertiaire : celle-ci, loin de rester immuable, a changé plusieurs fois d'aspect, au cours de cette période. Avant d'être découpée par la mer molassique et d'avoir servi de cuvette aux grands lacs qui précédèrent l'invasion de cette mer, notre continent avait été successivement reçu dans deux autres mers : la mer tongrienne ou « oligocène, » et la mer nummulitique ou « éocène ». Pendant leur durée, la France et une partie au moins de l'Europe du Sud constituèrent un domaine végétal différent de celui dont il vient d'être question, c'est-à-dire soumis à d'autres conditions de climat, avec une autre distribution de sol et de saisons, recevant des précipitations aqueuses plus rares en été, plus abondantes peut-être à certains momens de l'année. De là une flore revêtue d'un caractère tout particulier, riche et variée, mais avec des formes maigres, un feuillage sans ampleur, des arbustes plutôt que des arbres, une taille relativement inférieure à celle des végétaux qui dominèrent à partir de « l'aquitanien. » En un mot, c'est un domaine végétal d'affinité africaine, ou africo-indienne, excluant cette exubérance que la flore actuelle affecte sous les tropiques dès qu'elle rencontre une humidité suffisante pour favoriser son essor. Monte-Bolca, en Italie, les marnes du Trocadéro, à Paris, les grès du Puy-en-Velay, les gypses d'Aix, sans compter d'autres localités, ont fourni ensemble près de cinq cents espèces ayant appartenu à plusieurs niveaux de la même période ; il est donc possible d'interpréter les élémens qu'elle comprenait.

Les séquoïas californiens sont ici remplacés par les callitris d'Algérie (1) et les genévriers du Cap (*Widdringtonia*). Les palmiers-éventail (*Flabellaria*), et aussi les dattiers, dont il existe un exemplaire accompagné de son régime, sont de taille, sinon petite, du moins médiocre. Les ciriers, les figuiers, les araliacées, sont assimilables à ceux du Cap ou de l'Abyssinie ; les lauriers, les cam-

(1) Le callitris (*Callitris quadrivalvis Vend.*) est l'arbre dont les pieds âgés fournissaient aux Romains le fameux bois de cèdre ou cédrat, faussement interprété comme un bois de citronnier, dont les riches sénateurs se servaient pour construire des tables d'un grand prix (*mensæ cedrinæ*), à raison de la rareté de ce bois, de son poli, de la beauté de ses veines, enfin de la difficulté de s'en procurer de grandes pièces. Ce même bois est encore recherché par l'ébénisterie et la marqueterie de luxe.

phriers, les canneliers confinent à ceux de l'Inde ou du Japon; les acacias ou gommiers sont multipliés. Les chênes n'ont que des feuilles petites, dures et entières; les ormes et les bouleaux sont encore très rares et comparables à des formes maintenant cantonnées dans les parties chaudes de l'Asie orientale. On rencontre des lauriers-rose, des catalpas, des ailantes, des bombacées, des gainiers, des jujubiers, probablement encore des composées frutescentes, des dragonniers, même des bananiers, associés à des pins, à des roseaux, à des plantes aquatiques, submergées ou flottantes, qui peuplaient de leur foule les bassins où s'épanchaient des eaux thermales. Cet ensemble, sur lequel nous n'insistons pas, révèle des combinaisons et une physionomie très éloignées de celles que le domaine signalé plus haut nous avait découvertes. Il faut aller maintenant plus loin, dans la direction du sud, ou même explorer les environs du Cap pour retrouver des traits d'analogie. Du reste, le contraste qui naît du rapprochement des deux anciens domaines comparés n'est pas plus prononcé que celui qui résulte sous nos yeux des domaines forestier et méditerranéen, ou de ceux des prairies et du littoral californien, mis en regard l'un de l'autre. Seulement, au lieu d'être juxtaposés, ceux dont nous avons esquissé les caractères se sont substitués l'un à l'autre. Ce n'est pas la première fois que des phénomènes successifs dans le temps se trouvent être les équivalens d'autres phénomènes échelonnés à travers l'espace. L'abaissement de la température terrestre, dans sa marche chronologique, a suivi, au moins d'une façon générale, le même ordre de décroissance que celui dont les latitudes graduées, de l'équateur au pôle, présentent le tableau. Les deux séries, on peut le dire, coïncident sans se confondre, celle que le temps a réalisée ayant de visibles analogies avec celle qui occupe l'espace. Toutes deux nous traduisent, en se complétant l'une par l'autre, l'image fidèle, bien qu'affaiblie, des révolutions d'autrefois, aussitôt que, soit à l'état vivant, soit à l'état fossile, nous interrogeons les flores régionales avec leurs fluctuations, leurs contrastes, leurs épaves et leurs mélanges inévitables, avec leurs espèces dominantes qui subordonnent, sans les éliminer immédiatement, des formes dont la raison d'être demeure inscrite au fond du passé.

IV.

L'étude du phénomène dont nous venons d'exposer le sens et de déterminer la portée facilite singulièrement notre tâche en nous découvrant la nature du *processus* d'où l'espèce végétale est dérivée, comme un dernier résultat de tout un ensemble d'actions combi-

nées. Puisque des domaines végétaux se sont substitués à d'autres, à la faveur du temps, et que des plantes, d'abord confinées par-delà le cercle polaire, se sont répandues plus tard vers le sud, tandis que d'autres ont dû regagner le voisinage des tropiques, après s'être longtemps avancées librement au nord; puisque des catégories entières, comme des dicotylées lors de la craie, auparavant inconnues, ont pris rapidement possession de larges étendues, et qu'enfin les flores de chaque domaine se pénètrent le long de leurs frontières respectives et possèdent une notable proportion d'espèces communes, ce sont là des preuves assurées des déplacemens qui auront eu lieu jadis soit par émigration et extension, soit par voie d'élimination et de retrait partiels des végétaux, tandis que leur distribution même à l'intérieur des stations qu'ils occupent de préférence, leur rayonnement d'un ou plusieurs points donnés, attestent leur cantonnement antérieur, sauf en ce qui concerne ceux qui, plus ou moins cosmopolites, sont justement caractérisés par leur diffusion et leur indifférence à l'égard de conditions d'existence déterminées.

En se déplaçant, c'est-à-dire en cheminant devant elle, l'espèce végétale court la chance presque inévitable de varier plus ou moins à mesure qu'elle s'expose à rencontrer des conditions nouvelles et qu'elle tend à s'en accommoder. Par cela même, elle se cantonnera en séjournant sur les points qu'elle aura abordés, et ce séjour entraînera à la longue la consolidation héréditaire des différences graduellement acquises. — Pour mieux se rendre compte de cette marche et des effets qu'elle comporte, il faut s'attacher à des types assez fixes par eux-mêmes et n'ayant éprouvé dans le cours des âges que de très faibles modifications, assez répandus en même temps pour avoir laissé d'eux dans le passé de nombreux vestiges de leur présence. Prenons quelques-uns de ces types : le cèdre, le sapin, le lierre, la vigne, et nous saisirons sans trop de difficultés comment les espèces qui relèvent de chacun d'eux ont dû se constituer. Ce que nous allons dire sera applicable par analogie et, sauf les innombrables particularités individuelles, à tout l'ensemble du règne végétal.

Nous avons mentionné plus haut les montagnes qui cernaient le golfe néocomien, dont l'emplacement de Paris marque le centre. Le pourtour circulaire de ce golfe, en partant de Mons et des Ardennes, passait par la Haute-Marne et l'Orléanais, remontait vers Angers pour aller atteindre Le Havre et échancrait plus loin le sud de l'Angleterre; il s'ouvrait ainsi dans la direction du nord. C'est sur la croupe de ces montagnes, au début de la période crétacée, que se dressaient les premiers cèdres dont on ait connaissance. Leurs cônes seuls sont venus, il est vrai, jusqu'à nous; mais ces organes sont

nombreux et tellement intacts que leur détermination n'offre pas plus de difficultés que s'il s'agissait de ceux du Liban ou de l'Atlas. Entraînés sans doute par les eaux torrentielles qui ravinaient les anciens escarpemens, les cônes fossiles dénotent l'existence probable d'un certain nombre d'espèces de cèdres crétacés ; mais ces espèces, celle de La Louvière, en Belgique, celle du Havre, celle d'Angleterre, ne diffèrent pas plus entre elles que les cèdres de l'Atlas, du Liban et de l'Himalaya, comparés au point de vue de leurs strobiles. Seulement, à l'état fossile, ceux-ci présentent la particularité d'avoir pu se détacher naturellement de l'arbre qui les portait, munis de leurs écailles demeurées en connexion, tandis que les cônes des cèdres actuels persistent sur la branche et se désagrègent à la maturité en disséminant les graines et les écailles, à l'exemple de ce qui se passe chez les vrais sapins.

C'est pour cela qu'au lieu d'écailles éparses, on recueille dans les divers gisemens que nous avons cités des cônes entiers et visiblement caducs. Pour nous, c'est une preuve que la désagrégation des strobiles constitue chez les cèdres une particularité acquise postérieurement à l'âge néocomien, et ce changement serait peut-être le seul qu'ils auraient éprouvé dans le cours de tant de périodes. Le type lui-même se serait déplacé. Sa patrie d'origine devrait être reculée jusque dans le Nord. C'est de là que les cèdres auraient émigré d'abord en Europe, d'un côté, et, de l'autre, dans l'Asie intérieure ; plus tard, ils auront gagné l'Atlas, le Taurus et le Liban, enfin les contreforts de l'Himalaya. De nos jours, le déodora, le cèdre du Liban et celui de l'Atlas forment trois groupes spécifiques séparés par de grands espaces superposés et dont les divergences partielles donnent la mesure de l'influence exercée sur chacun d'eux par le cantonnement. Seulement, dans l'espace comme à travers le temps, la faible plasticité du type a fait qu'il ne s'est jamais produit que des nuances distinctives peu accentuées, et certains auteurs ont été jusqu'à réunir tous les cèdres en une espèce unique dont les races de l'Atlas, de l'Asie antérieure et de l'Inde feraient partie à titre de simples variétés locales.

Les sapins ont laissé leurs premiers vestiges dans les couches jurassiques de l'extrême-nord, au Spitzberg, à Andö, sur la côte de Norvège, dans la Sibérie de l'Irkoutsk. On en connaît des feuilles et même une écaille détachée du cône dont elle faisait partie. Les sapins paraissent donc avoir pris naissance au sein des régions boréales : de là, ils se seront répandus vers le sud en occupant successivement diverses chaînes de montagnes. Les gisemens de plantes fossiles se rapportant presque toujours aux bords des lacs ou à l'embouchure des cours d'eau, il se trouve que la végétation

des massifs montagneux de chaque période nous est généralement inconnue; mais en interrogeant la flore tertiaire du Spitzberg et celle de la Terre-de-Grinnel, par 78 degrés et 81°, 44′ latitude nord, nous rencontrons non-seulement des sapins, mais encore une espèce tellement rapprochée du sapin argenté d'Europe que Heer l'a identifiée sans hésitation à celui-ci. Ainsi nous aurions reçu des régions polaires le sapin, qui actuellement ne dépasse pas l'Europe moyenne et se trouve exclu, à l'état spontané, de la Grande-Bretagne et de la Scandinavie. Le sapin, ordinaire aurait justement habité ces deux pays avant de pénétrer en Allemagne et en France et de venir s'y substituer à d'autres sapins plus anciens que lui sur notre sol, éliminés eux-mêmes et relégués maintenant sur les montagnes du sud de l'Europe, telles que la Sierra Nevada, le Parnasse et le Mont-Olympe. Effectivement, les découvertes de M. Rames dans les déjections ou « cinérites » de l'ancien volcan du Cantal ont procuré les écailles et les rameaux d'un sapin tertiaire prédécesseur du sapin argenté et strictement intermédiaire aux sapins actuels de Numidie, d'Apollon et du Mont-Olympe. Les différences entre tous ces sapins se réduisent, lorsqu'on s'attache à les définir, à de faibles nuances relatives à la forme des écailles, à la dimension des cônes, à la terminaison acérée, arrondie ou échancrée du sommet des feuilles. C'est en émigrant d'abord, en se cantonnant ensuite sur une chaîne ou dans une contrée que ces formes ont fini par revêtir les caractères qui les distinguent. Le sapin argenté, introduit en Allemagne dans le cours du tertiaire, s'est étendu à la faveur du refroidissement du climat; il s'est ainsi substitué à ses devanciers; il s'est cantonné à son tour, puisqu'il habite les Alpes, le Jura, le Cantal, les Pyrénées sans se montrer dans les plaines et vallées intermédiaires. Il pourrait, à son tour, varier sous l'influence des conditions locales; déjà même la race du Cantal a paru se distinguer par certains côtés. Mais le temps seul peut, en consolidant ces nuances, les rendre assez sensibles pour justifier une séparation. Il est certain toutefois que d'une espèce de sapin à une autre la distance se réduit le plus souvent à des variations de détails si peu tranchées que le botaniste parvient à peine à les définir.

Les traces répétées et instructives laissées par le lierre éclairent d'un jour précieux l'histoire de cette plante. Actuellement, le lierre est, parmi les végétaux de l'ancien monde, un des plus répandus, bien qu'il soit absent de l'Amérique. Il s'étend du nord de l'Algérie et des îles Canaries jusqu'en Suède, et de l'Irlande au Japon, dans le sens des méridiens. A l'intérieur de l'Asie, il pénètre jusqu'au nord de l'Inde, dans les hautes vallées sous-himalayennes. Dans cet immense périmètre, il présente une foule d'aspects et se subdivise

en races locales qui, pourtant, ne sont jamais ni assez distinctes ni assez fixes pour constituer de véritables espèces. Ce sont des nuances morphologiques, dont la culture n'a fait qu'accroître le nombre ; mais ces nuances trahissent la présence d'un seul et même type adapté très anciennement au rôle que nous lui connaissons, celui de chercher un appui en rampant sur le sol, en s'appliquant contre les rochers ou grimpant contre les tiges des autres arbres, à l'aide de fausses radicules qui adhèrent à la surface des corps envahis et enveloppés. Le lierre a cette faculté de produire des rameaux appliqués et des rameaux libres, ayant chacun des feuilles spéciales ; les seconds seuls étant destinés à émettre des fleurs et à porter des fruits, les premiers demeurant stériles. C'est là, remarquons-le, une adaptation visiblement acquise à une sorte de faux parasitisme qui s'exerce dans des conditions déterminées, favorables à l'extension de la plante que nous considérons. Celle-ci a dû contracter graduellement les habitudes qui la distinguent, se répandre et différencier peu à peu ses rameaux et ses feuilles. Enfin, elle a dû s'étendre à raison des facilités que ces habitudes lui procuraient, puisque partout elle rencontrait des rochers et des arbres à recouvrir. L'uniformité des conditions que recherche le lierre explique comment il n'aura éprouvé, en se cantonnant, que des variations superficielles assez fréquentes pour multiplier les races, jamais assez profondes pour donner lieu à des espèces proprement dites.

Lorsqu'on remonte la série des terrains et des étages, on suit le lierre jusque dans la craie cénomanienne de Bohême. Les larges feuilles arrondies de ce lierre primitif laissent à peine entrevoir une différence entre celles des rameaux libres et celles des rameaux appliqués. L'adaptation du type aux conditions d'existence que nous avons définies était sans doute encore incomplète et les caractères qu'elle a fait naître imparfaitement prononcés. Le lierre moins ancien du paléocène de Sézanne est bien plus rapproché du nôtre : les feuilles sont plus petites ; celles des rameaux appliqués, maintenant reconnaissables, ont un contour anguleux qui répond à des commencemens de lobes. La différence qui sépare ces feuilles de celles des rameaux libres est visible, bien qu'assez faiblement accusée. Le lierre éocène des gypses d'Aix a subi l'influence du climat sec et chaud de la région qu'il habitait un peu avant le milieu des temps tertiaires : ses feuilles sont petites, mais décidément lobées, et le lobe terminal s'allonge en pointe, comme dans la race actuelle dite « lierre d'Alger. » A partir de cette époque, les races locales ont dû commencer à se prononcer. Le lierre tertiaire de la zone arctique reproduit le type du « lierre d'Irlande ; » celui du pliocène inférieur de Dernbach diffère très peu du lierre européen ordi-

naire, et les nombreuses empreintes recueillies dans les tufs toscans, dans ceux de Lipari, du midi de la France et des environs de Paris, font voir que, depuis des milliers d'années, le lierre indigène n'a plus changé de physionomie ni de caractères.

Le spectacle change dès qu'on quitte le lierre pour s'attacher à la vigne. Celle-ci fait partie d'une famille, celle des ampélidées, voisine du groupe des araliacées, auquel se rapporte le lierre, cosmopolite comme ce groupe et répandue également à travers toutes les zones. Mais, au point de vue particulier de « l'espèce » et de la vigne d'Europe comparée à ses congénères d'Asie ou d'Amérique, les ampélidées obéissent à une impulsion toute différente. Très fécondes, elles ne cessent, à partir de leur origine, de se subdiviser en multipliant jusqu'à la confusion les formes issues de dédoublemens réitérés. Deux genres frères, celui des vignes propres et celui des « cissus, » grimpans l'un et l'autre, sarmenteux et nombreux en espèces variées, se constituent de bonne heure. Leur présence simultanée est constatée dans le paléocène de Sézanne; l'intervalle qui les sépare est, à la vérité, encore peu sensible. Les feuilles de cette première vigne sont entières, dentées sur les bords, cordiformes à la base; elles ont une tendance à devenir lobées sans l'être encore. Le genre vigne continue dès lors à se différencier; il donne naissance, en se divisant, à plusieurs sections, à mesure que les espèces nouvellement formées s'étendent et se cantonnent. Les vignes au sens étroit du mot, ou « euvitis, » se distinguent des autres par certains caractères et une physionomie à part. Assez faiblement accentuées à l'origine, elles descendent probablement d'une espèce primitive, plus tard distribuée en races locales, cantonnées de préférence le long des cours d'eau, au fond des vallées agrestes et montagneuses.

La vigne ne s'est pas montrée jusqu'ici dans l'éocène des gypses d'Aix, région d'où l'excluait sans doute l'influence d'un climat trop sec et trop chaud. En revanche, le tertiaire de la zone arctique et le miocène d'Allemagne en offrent des vestiges. Les flores forestières et montagnardes du mont Charray en Ardèche et des cinérites du Cantal, qui appartiennent à un âge déjà plus récent, montrent des vignes qui rappellent plutôt les formes japonaises ou sud-asiatiques du groupe. Dans les tufs pliocènes de Provence, la vigne se montre en abondance; elle ne s'écarte plus que par quelques nuances de notre vigne cultivée; enfin, celle-ci abonde, avec des caractères et une physionomie impossibles à méconnaître, dans les tufs quaternaires du Midi de la France. Elle hantait alors l'abord des cours d'eau et le voisinage des cascades, à l'exemple de la vigne sauvage actuelle, désignée du nom de « lambrusque. »

On voit au total, chez les vignes, que c'est à l'aide de modifications insensibles, en passant par des degrés successifs de diversification, en partant, si l'on veut, de la feuille entière pour aller aboutir à la feuille lobée, puis incisée, que l'espèce s'est dégagée à la longue, tout en demeurant elle-même plus ou moins variable et disposée à produire des races flottantes, faciles à s'allier entre elles par le métissage. C'est ainsi que les vignes de l'ancien monde et du nouveau rapprochées ont engendré promptement des races mêlées, que l'on s'efforce d'utiliser depuis plusieurs années en vue de la culture et sans avoir atteint, il est vrai, à des résultats décisifs, tellement il s'agit de formes étroitement enchaînées.

Il est maintenant possible, si l'on condense les traits épars de notre exposé, de saisir la notion de l'espèce végétale et le sens vrai des procédés d'où elle est sortie. C'est uniquement à l'aide du temps et à la faveur de dédoublemens successifs que les races locales, d'abord flottantes, sont parvenues à établir et à consolider les nuances qui les distinguent, de manière à les transmettre héréditairement. Là se trouve la raison d'être des caractères spécifiques, voués à une stabilité au moins relative, ou même destinés à ne plus changer, à moins que l'influence d'un nouveau milieu ou de conditions biologiques différentes ne provoquent des changemens ultérieurs et que ces changemens ne parviennent à leur tour à se consolider et à se transmettre.

Tout dépend ainsi du degré de plasticité que conserve le type végétal sur lequel s'exerce l'influence venue de l'extérieur. Il est des types définitivement arrêtés et rigoureusement adaptés que les circonstances pourront bien éliminer ou seulement reléguer dans une aire d'habitation de plus en plus restreinte, mais qui, en revanche, ne sauraient jamais se plier à des modifications tant soit peu sensibles. Il en est d'autres qui restent au contraire susceptibles de varier dans une mesure plus ou moins large et à engendrer par cela même, à l'aide du temps, à l'aide surtout de l'action prolongée des phénomènes qui ont provoqué ces variations, de nouvelles espèces. Les végétaux, comme on se plaît parfois à le supposer, en attribuant une idée fausse aux adeptes du transformisme, n'ont jamais changé sans raison déterminante ni sans trêve et tous à la fois. Lorsqu'ils ont changé, c'est dans une mesure essentiellement inégale, sous l'impulsion des circonstances avec lesquelles ils étaient aux prises et selon les tendances inhérentes à chacun d'eux, tendances aussi variées que les combinaisons du plan et de la trame organiques sont elles-mêmes multipliées et extensibles.

G. DE SAPORTA.

LE

MONDE OCÉANIQUE

ET LES

PROGRÈS DE L'AUSTRALIE

Les Anglais, qui ont si admirablement colonisé en Océanie, aux antipodes de l'Europe, l'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji, ont appelé toutes ces îles l'Australasie, comme si c'était une sorte d'Asie australe ou du Sud. C'est en réalité le prolongement de l'Asie au sud-est. L'Australasie est formée de huit colonies distinctes, dont cinq dans l'Australie proprement dite : la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest. Les trois autres sont la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji.

C'est de ces lointaines et si curieuses contrées que nous allons parler, en disant comment toutes ces colonies sont nées, comment elles se sont développées et transformées, pour arriver chacune à l'état où elles se trouvent. On va décrire d'abord l'Australie dans son ensemble, puis les cinq colonies dont elle est formée, et celles qui en sont comme les annexes. En finissant, on parlera du projet de confédération qui prend corps actuellement dans toutes ces colonies remuantes, des revendications audacieuses qu'elles font valoir à tout instant sur toutes les îles restées libres dans l'Océan-Pacifique occidental, enfin de l'injuste querelle qu'elles cherchent

à la France à propos des condamnés que celle-ci a transportés dans la Nouvelle-Calédonie et des récidivistes qu'elle se propose d'y reléguer.

I. — L'AUSTRALIE.

En 1770, le capitaine Cook fut chargé de dresser la carte de la côte orientale du continent australien, qu'on nommait alors la Nouvelle-Hollande. Il appela cette partie de l'Australie le *New-South-Wales*, ou la Nouvelle-Galles du Sud, parce qu'elle lui rappelait la Galles du Sud de l'Angleterre, et il en prit solennellement possession au nom de la couronne britannique. Huit ans après, le gouvernement de la Grande-Bretagne eut l'idée de fonder sur un point de cette côte une colonie pénitentiaire pour y déporter les convicts. Ce projet fut mis à exécution par un premier convoi de 757 individus, hommes et femmes, condamnés à la déportation à vie. Le 26 janvier 1788, on s'arrêta dans une baie qu'on appela Botany-Bay. Près de là furent jetés les fondemens de la ville qui devait être plus tard Sydney (1).

La colonie créée sous le nom de Nouvelle-Galles du Sud embrassait presque un tiers du continent australien, qui est égal en étendue aux trois quarts de l'Europe. Elle allait du cap York au nord au cap Sud, à la pointe de la terre de Van-Diemen, aujourd'hui la Tasmanie, qu'on croyait alors reliée à la terre ferme. Les îles adjacentes sur le Pacifique étaient comprises dans les limites de la Nouvelle-Galles du Sud. Le territoire se terminait à l'ouest au 135e degré de longitude est, méridien de Greenwich (2). Jusqu'en 1840, durant soixante ans, elle resta un lieu de déportation et l'unique établissement britannique de l'Australie. Les convicts travaillaient aux routes, aux ports, aux défrichemens; on les louait aussi comme domestiques aux colons. Toutefois la répulsion invétérée qu'ils inspiraient, les agitations violentes qui s'ensuivirent dans la colonie, déterminèrent l'Angleterre, en 1840, à chercher un autre refuge à ses convicts. Dès ce moment, il n'arriva plus aucun convict dans la Nouvelle-Galles du Sud; mais l'Angleterre ne continua pas moins d'en transporter dans la Tasmanie jusqu'en

(1) Dans cette même année, La Pérouse passa par ces parages, qu'il appelle dans une de ses lettres la baie Botanique. Cette lettre est la dernière qu'il ait écrite. Il se perdit bientôt avec tout son équipage et toute sa flotte sur une des îles Vanikoro, comme on ne le sut que beaucoup plus tard. Un monument commémoratif a été élevé à Botany-Bay à la mémoire de l'illustre navigateur.

(2) Tous les méridiens seront comptés ici à partir du zéro de Greenwich, qui se trouve à 2° 20′ 14″ à l'ouest du méridien de Paris.

1853, et dans l'Australie de l'Ouest jusqu'en 1868. De 1778 à 1840, on avait relégué 80,000 convicts en Australie.

En 1840, la population de l'Australie était à peine de 156,000 habitans; encore était-elle en grande partie composée de convicts ou de descendans de convicts. Aujourd'hui, le chiffre total des habitans atteint, pour l'Australie seule, 2,425,000 individus, sur lesquels il ne reste que 55,000 indigènes ou Papous, de race négroïde, analogue à celle qui peuple toute la Mélanésie. Pour toute l'Australasie, on recense 3,222,000 individus, dont 44,000 Maoris, appartenant à la famille polynésienne ou kanaque, dans la Nouvelle-Zélande, et 128,000 naturels, en partie Papous ou Malais, mais la plupart Polynésiens, aux îles Fidji.

La prospérité de l'Australie provient principalement de l'élève du mouton, de la laine, et non du travail des convicts. En 1797, quelques moutons mérinos furent introduits du Cap dans la Nouvelle-Galles du Sud. En 1803, le capitaine Mac-Arthur, officier retraité, fit un voyage en Angleterre et soumit aux courtiers de Londres des échantillons de toisons australiennes. On lui offrit un certain nombre de moutons mérinos, provenant d'un troupeau de George III, et on lui concéda 4,000 hectares de terres en Australie. Sur ce champ d'expériences, Mac-Arthur prouva que le sol et le climat de la Nouvelle-Galles du Sud transformaient les mauvaises toisons en bonnes et améliorait les meilleures. De rudes et grossières, ces toisons deviennent bientôt fines, souples et soyeuses. Les mérinos d'Australie ne tardèrent pas à faire concurrence aux mérinos jusque-là si renommés d'Espagne et de Saxe. Aujourd'hui, ils les ont tout à fait détrônés, et l'Australie est le pays du globe qui a non-seulement le plus de moutons, — 77 millions, — en y comprenant toutes les colonies, mais qui vend le plus de laines, et les plus belles, soit 1,110,000 balles de 350 livres, pour la tonte de 1883-84. Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande produisent la plus grande partie de ces laines, plus des trois quarts.

Aux moutons il faut joindre les bœufs, les chevaux, les porcs. On compte en Australie 8,500,000 bœufs, 1,220,000 chevaux, 810,000 porcs. On utilise de ce bétail les peaux, les cuirs, le suif, la graisse, tous les débris, les os, les cornes, les crins, les onglons et la viande, soit salée, fumée et conservée, soit fraîche, congelée au moyen de procédés frigorifiques qui lui permettent de résister aux plus longs transports par mer. La valeur de tout ce commerce atteint 900 millions de francs dans toutes les colonies australiennes.

Les immenses pâturages ou *runs* d'Australie sont le domaine exclusif des *squatters*, des bergers, des éleveurs. Le *free selector*, le *settler*, c'est-à-dire le laboureur, l'agriculteur, le fermier, n'ar-

rive que lorsque le *squatter* s'est porté plus loin, et le *run* est alors remplacé par la ferme ou *station*. L'occupation, le loyer, la transformation des terres publiques, sont réglés par des lois très libérales. Une très grande partie des terres publiques appartient encore à la couronne.

L'Australie cultive, sur une étendue totale qui est aujourd'hui de 3 millions d'hectares, le blé et toutes les céréales, l'avoine, l'orge, le maïs, puis les graines oléagineuses, la canne à sucre, le coton et d'autres plantes textiles, le tabac, la vigne.

Le blé a commencé à être cultivé en grand vers 1860; c'est une des cultures qui progressent le plus. On en exporte en Nouvelle-Calédonie, à Maurice, à la Réunion, au Cap, en France même, et Marseille reçoit de plus en plus des blés australiens. La récolte s'élève à 15 ou 20 millions d'hectolitres, principalement dans Victoria, l'Australie du Sud, la Nouvelle-Zélande.

La production du vin est surtout concentrée dans la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, l'Australie du Sud. Les Australiens comptent beaucoup sur cette culture, qui ne fournit pas encore cependant 100,000 hectolitres et reste stationnaire, ou plutôt décroît. Les vins sont capiteux, avec un goût prononcé de silex.

L'Australie est un pays boisé. Dans les forêts, on trouve principalement l'eucalyptus ou gommier, qui est l'arbre indigène par excellence. Il croît avec une étonnante rapidité, un mètre par an, et le tronc s'élève à 90, 100, 130 et jusqu'à 140 et 145 mètres, comme dans les sequoïas de Californie, avec un diamètre qui dépasse 10 mètres; on trouve des arbres d'essence particulière, kauris ou pins, chênes, frênes, acacias, jarras ou acajou, santal, bois de rose, cyprès, myrtes, buis, qui donnent des bois de construction et d'ébénisterie estimés, des écorces pour la teinture ou le tannage, des résines, des gommes.

L'Australie est riche en mines d'or, de cuivre, d'étain, de charbon; on y trouve aussi le plomb, l'argent, le fer, le zinc, l'antimoine. On vient d'y exploiter le diamant et d'y rencontrer des mines d'argent aussi riches que celles du Nevada, dans la Nouvelle-Galles du Sud, près de Wilcania, dans le territoire du sud-ouest, voisin de Victoria et de l'Australie du Sud. Les mines d'or, découvertes pour la première fois en 1851, ont marqué la seconde étape de l'Australie, comme la laine avait marqué la première et le blé devait marquer la troisième.

L'or fut trouvé à la suite de quelques circonstances curieuses. En 1839, le géologue russe Strzélecki, explorant les montagnes à l'ouest de Sydney, y prédit la présence de l'or. Le savant anglais Murchison confirma ce dire, et le révérend Clarke, de Sydney, géologue

bien connu, en se fondant sur cette observation de Humboldt que l'or se trouve presque toujours dans des montagnes alignées sur des méridiens, telles que l'Oural ou les Andes, émit aussi les mêmes idées que Strzélecki et Murchison. En 1847, il annonça dans un journal qu'on trouverait l'or à Bathurst, dans les montagnes gisant à 70 lieues à l'ouest. Un berger écossais découvrit une pépite, la vendit à un orfèvre, mais refusa de faire connaître l'endroit. Enfin, en 1851, le 9 mai, un Australien, Hargraves, qui était revenu des placers de Californie, trouva l'or près de Bathurst et en révéla le gisement. On appela ce lieu Ophir. Tous les chercheurs accoururent et les découvertes s'étendirent. La colonie de Victoria devint bientôt une région plus productive que la Nouvelle-Galles du Sud, et les noms des *champs d'or* de Ballarat et de Bendigo traversèrent les mers. Le monde entier accourut, la Californie faillit un moment être dépeuplée pour l'Australie. L'or amena en très grand nombre tous les émigrans, des Chinois, des mineurs du Cornouailles. Les Californiens désertaient en masse leurs placers de Sacramento pour ceux de Bathurst, de Bendigo, de Ballarat, aux flancs des Montagnes-Bleues.

L'Australie, dans la production de l'or, marche de pair avec la Californie et la Sibérie, et ces trois pays produisent encore aujourd'hui chacun 100 à 125 millions de francs. C'est Victoria qui est la plus riche de toutes les colonies aurifères d'Australie. Elle extrait plus de la moitié de la quantité totale, 80 millions de francs, la Nouvelle-Zélande et Queensland chacune 25 millions, la Nouvelle-Galles du Sud 15 millions, la Tasmanie 5 millions.

Dans l'exploitation de l'étain, l'Australie marche de pair avec les pays les plus producteurs. La Nouvelle-Galles du Sud, la Tasmanie et Queensland font ensemble 12,000 tonnes, autant que les Détroits et les colonies néerlandaises, Banca, Malacca. La Nouvelle-Galles du Sud fournit 6,000 tonnes, 8,000 en 1882; la Tasmanie, 4,000; Queensland, 2,000. On calcule que la production australienne en étain est près de la moitié de la production totale du globe.

Pour le cuivre, dont la quantité est aussi de 12,000 tonnes, c'est l'Australie du Sud qui vient la première avec 6,000 tonnes, puis la Nouvelle-Galles du Sud avec 5,000 et Queensland avec 1,000.

Quant à la houille, la production en est croissante et dépasse 2,400,000 tonnes, dont 2 millions pour la Nouvelle-Galles du Sud, où est le port de Newcastle, nom d'heureux augure, et le reste pour Queensland, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie. Les bateaux à vapeur qui fréquentent l'Océan-Indien et l'Océan-Pacifique et vont en Australie, usent largement de ce combustible.

Sur quelques îles, sur les côtes de l'Australie de l'Ouest, on

trouve le guano, la nacre, la perle, et sur les côtes du Nord, on pêche le trépang, la bêche de mer ou holothurie, si recherchés des Chinois.

L'intérieur de ce continent était inconnu hier, comme l'était le centre de l'Afrique, de l'Asie ou des deux Amériques, et comme ceux-ci il a eu ses grands explorateurs. Un hardi voyageur, Mac-Douall Stuart, traversa l'Australie de part en part en 1861-62, en allant du golfe de Spencer, dans l'Australie du Sud, au golfe de Van-Diemen, dans l'Australie du Nord. Deux autres courageux colons, Burke et Wilkes, en 1861, partirent du golfe de Carpentarie pour explorer le continent australien du nord au sud. Ils ne purent arriver au terme de leur pénible voyage et moururent de faim au pied des monts Flinders, dans l'Australie du Sud, au moment où l'on venait à leur secours et où ils allaient joindre le but. La ville de Sydney a élevé une statue à ces nobles victimes de la science, La route tracée par Mac-Douall Stuart est celle que suit la ligne télégraphique transcontinentale d'Australie, d'Adélaïde à Port-Darwin.

D'autres explorateurs, Giles en 1872, Gosse en 1873, ont aussi parcouru l'Australie centrale assez heureusement. Tous les itinéraires ont confirmé que l'intérieur de ce continent était à peu près infertile. Il y a là des déserts de sable, des lacs desséchés, et les cours d'eau vont se perdre dans des lagunes intérieures; ils sont le plus souvent à sec. Cependant, il y a encore çà et là des espèces d'oasis, de vastes champs de pâturage. La population aborigène y est très clair-semée, et il sera difficile de coloniser, même au moyen de l'élève du bétail, cette vaste étendue de terre.

L'Australie, comme la Nouvelle-Zélande et Madagascar, a une flore et une faune spéciales. Dans la flore, c'est d'abord l'eucalypters, puis les fougères arborescentes, les zamias, les acacias, les casuarinas et des conifères qui rappellent les plantes fossiles de l'époque houillère. Dans la Nouvelle-Zélande, on relève aussi une végétation spéciale, le *phormium tenax*, dont on tisse les fibres, et le kauri, sorte de pin, qui donne une gomme et un bois recherchés.

Dans le règne animal, il y a l'ornithorynque, tenant à la fois des oiseaux, des poissons et des mammifères, et les marsupiaux, kanguroos, opossums, le dingo ou chien sauvage, terreur des squatters, dont il dévaste les troupeaux. Tous ces animaux diffèrent entièrement par leur forme et leur organisation des animaux des autres continens. La lyre, dont les plumes de la queue prennent la forme d'une lyre, l'aptéryx, l'ému ou casoar, sorte d'autruche, l'ara ou cacatois, le cygne noir, l'oiseau de paradis, sont aussi particu-

liers à l'Australie. L'oiseau de paradis se retrouve dans la Nouvelle-Guinée. Dans la Nouvelle-Zélande, on rencontre les os gigantesques du dinornis, qui rappelle l'épyornis de Madagascar et le mégalornis de l'île Maurice. Quant au dromornis, il se rencontre dans l'Australie du Nord.

La superficie de chacune des colonies australiennes est plus étendue que celle de la plupart des états de l'Union américaine. Ainsi, la Nouvelle-Galles du Sud occupe à elle seule la superficie de sept des états américains, tels que la Caroline du Nord et celle du Sud, le Tennessee, le Missouri, l'Alabama, la Georgie, la Floride. En outre, chacune des colonies australiennes a sa part de littoral, son port métropolitain, qui est aussi sa capitale et en même temps la ville la plus peuplée de la colonie, contrairement à ce qui a lieu aux États-Unis, où les capitales d'état sont généralement de très petites villes, et cela, pour des raisons qui se comprennent dans une démocratie aussi rassurante! La Nouvelle-Galles du Sud a pour capitale le grand port de Sydney, Victoria celui de Melbourne, non moins important. Queensland a Brisbane; l'Australie du Sud, Adélaïde; l'Australie de l'Ouest, Perth.

La partie non encore colonisée, dans l'Australie du Sud ou de l'Ouest, sera sans doute divisée plus tard en un certain nombre de colonies, comme on l'a fait dans le principe pour la Nouvelle-Galles du Sud. Déjà on a séparé de l'Australie du Sud la partie centrale ou terre d'Alexandra, et la partie nord ou territoire du Nord, qu'on appelle aussi l'Australie du Nord. Il n'y a là encore que quelques aborigènes, et ces régions sont en grande partie désertes et manquent d'eau. Quant aux plus anciennes colonies, surtout la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria, elles peuvent être regardées dès à présent comme ayant des limites invariables.

Toutes les colonies australasiennes, sauf l'Australie de l'Ouest et Fidji, forment autant d'états, de gouvernemens séparés, ayant chacun une constitution, qui a été acceptée par la couronne, et un parlement composé de deux chambres. Les membres de la chambre haute sont nommés généralement par la couronne et à vie, les membres de la chambre basse par suffrage universel ou restreint et pour un temps limité.

Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur nommé par la couronne, qui commande en chef les troupes de la colonie, a le droit de *veto* en matière législative, et est aidé d'un conseil exécutif ou cabinet, dont les membres sont responsables devant la seconde chambre.

Pour la défense sur terre et sur mer, chacune des colonies a une milice. Il y a en tout 16,000 volontaires. Tel grand port et capitale,

comme Melbourne, est protégé par des forts, a des cuirassés, des canonnières, des croiseurs, des torpilleurs, qui défendent le littoral.

Le lien fictif de la suzeraineté est le seul qui rattache ces colonies à la métropole. La couronne a encore une partie des terres, qu'elle concède aux *squatters* et aux *settlers*. Dès la fin de l'année dernière, les colonies ont tenté, par la convocation d'une convention à Sydney, de jeter les bases d'une confédération, d'une sorte d'union politique qui prend corps en ce moment.

Sur toute cette immense étendue, une population active et remuante de 3 millions d'habitans fait, surtout avec l'Angleterre, des échanges qui s'élèvent à une valeur totale de 3 milliards de fr. Ces colons sont presque tous de race anglo-saxonne, hardis, patiens, ne doutant de rien, ne comptant jamais que sur eux-mêmes, et ils ont fait de ce nouveau continent, aux antipodes de l'Europe, un monde merveilleux. La population augmente considérablement chaque année, non-seulement par l'effet de la *natalité*, c'est-à-dire de l'excédent, qui est ici très notable, des naissances sur les décès; mais encore par l'immigration, partie surtout de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui a été de 37,000 individus en 1882 et de 71,000 en 1883.

L'esprit entreprenant, l'indomptable énergie des colons n'a reculé devant rien pour faire de cette grande terre une contrée privilégiée, dotée de tous les perfectionnemens, de tous les progrès du vieux monde, de tout ce qu'ont créé les peuples les plus civilisés : ports excellens et bien outillés, desservis par les plus puissantes compagnies maritimes; voies de fer bien tracées, qui s'étendent sur une longueur totale de 12,000 kilomètres; télégraphes terrestres, longs de 50,000 kilomètres, et plusieurs télégraphes sous-marins, qui relient l'Australie au réseau général du globe. Les bureaux de poste sont nombreux. L'Australie a de plus des banques qui ont en dépôt 1 milliard 550 millions de francs, des écoles, des collèges, des universités, des musées, des bibliothèques, des théâtres, de fort beaux édifices. Elle consacre de grandes sommes à l'éducation publique. Pour le premier degré, de six à quinze ans, l'instruction est obligatoire, gratuite et généralement laïque. Pour élever 500,000 enfans, la dotation de l'instruction publique est de 62,500,000 francs.

L'Australie n'a rien à envier à l'Europe pour le confort. On vit dans les grandes villes, dont quelques-unes ont plus de 200,000 habitans, avec autant de luxe que dans les cités les plus populeuses et les plus riches de l'Europe. Les théâtres sont fournis de bons artistes et pleins de monde; les courses de chevaux suivies avec le

même entrain qu'à Londres et à Paris. Tout cela est à l'honneur de ce peuple de pionniers, de *squatters*, né d'hier. Les préoccupations matérielles, le souci des affaires, n'absorbent pas tout le temps de chacun ; on songe aussi aux satisfactions de l'esprit, aux besoins de l'intelligence ; on aime les belles-lettres et tous les arts.

II. — LA NOUVELLE-GALLES DU SUD, VICTORIA.

On vient de dire ce qu'était l'Australie dans son ensemble, on va maintenant parler en détail de chacune de ses cinq colonies.

La Nouvelle-Galles du Sud. — Cette colonie a pour devise : *Advance, Australia!* En avant, Australie! Sa constitution date de 1855. Elle a un parlement composé de deux chambres, le conseil législatif et l'assemblée législative. Le conseil législatif, qui doit compter au moins vingt et un membres, est nommé par la couronne; l'assemblée législative, qui compte cent treize membres, est élue par soixante-douze comités électoraux. Pas de cote foncière pour l'électorat, c'est le suffrage universel. Tout électeur doit avoir vingt et un ans, être né Anglais ou naturalisé.

Le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud est lord Loftus. Il commande en chef toutes les troupes de la colonie, reçoit 175,000 fr. et est assisté d'un cabinet de neuf ministres : le premier ou secrétaire colonial, le trésorier colonial, les ministres de la justice, de l'éducation ou instruction publique, des travaux publics, des mines, le maître-général des postes, l'attorney ou procureur général, enfin le secrétaire des terres. Le premier reçoit 50,000 francs ; les autres ministres, 32,500 francs. Le cabinet est responsable de ses actes devant l'assemblée législative.

La Nouvelle-Galles du Sud est située entre l'Océan-Pacifique à l'est, Queensland au nord, au sud le fleuve Murray et le contrefort des Alpes australiennes, qui séparent la Nouvelle-Galles du Sud de Victoria; à l'ouest, le 141e méridien est, qui lui sert de limite avec l'Australie du Sud.

La superficie de la colonie est de 800,730 kilomètres carrés, soit 80,073,000 hectares. Cette superficie est celle de l'Allemagne et de l'Italie réunies, ou de la France et du royaume-uni ensemble. C'est quatre fois l'étendue de Victoria. La population était de 869,310 habitans en 1883. Sur ce chiffre, on compte 1 millier d'indigènes et environ 10,000 Chinois, venus lors de la découverte de l'or. Les Chinois ne sont pas plus aimés en Australie qu'en Californie et dans tous les États-Unis; on les opprime de toute manière, et il n'est question que de les renvoyer chez eux et d'arrêter toute

immigration de la race jaune, comme on vient de le faire aux États-Unis. La capitale de la Nouvelle-Galles du Sud est Sydney, qui renferme, avec les faubourgs, 224,211 habitans, dont environ 100,000 pour l'enceinte de la ville proprement dite.

De 1871 à 1880, 24,412 immigrans ont été transportés dans la Nouvelle-Galles du Sud aux frais de la colonie, qui a consacré à cette immigration des sommes variant de 1 million à 2 millions 1/2 de francs chaque année. En 1880, l'excédent de l'immigration sur l'émigration a été de 19,311 et, en 1883, de 25,117; dans les sept années de 1874 à 1880, cet excédent a été en tout de 70,000, soit, en moyenne, de 10,000 par an. L'augmentation de la population, qui a été, pour la décade de 1871 à 1881, de 66 pour 100, ne provient pas seulement de cette cause, mais aussi, et principalement, d'une très grande natalité, c'est-à-dire d'un excès important des naissances sur les décès.

On distingue dans la Nouvelle-Galles du Sud le district côtier, avec ses jardins, ses grandes cultures, ses plantations d'arbres fruitiers; puis le district central ou des montagnes, les Montagnes-Bleues, où sont les mines d'or; enfin la terre salée, *Salt bush*, ou district du Grand-Ouest, où sont les grands pâturages.

Le littoral mesure 1,120 kilomètres; il est coupé de ports nombreux, illuminé par une vingtaine de phares.

Le climat est celui du sud de l'Europe, Naples, par exemple. Il est très uniforme sur la côte, très salubre; le ciel est clair, brillant, l'air très pur; les brises de mer le rafraîchissent.

L'exploitation de l'or, commencée en 1851, époque où les premières mines d'or d'Australie furent découvertes dans les montagnes à l'ouest de Sydney, à Bathurst, a produit jusqu'à 80 et 100 millions de francs par an. On occupe 4,650 mineurs, et c'est la principale des industries minérales du pays. Au 31 décembre 1880, la production totale de l'or depuis 1851 atteignait 1,325 millions de francs. En 1882, la production a été de 12 millions 1/2; elle était de 19 millions en 1878.

Après l'or, il faut citer la houille, dont l'extraction s'élève à 2 millions de tonnes valant 26 millions de francs et comprend quarante-six exploitations. Newcastle, le port principal d'expédition, communique directement avec l'Angleterre. On a exporté en 1882 1,261,500 tonnes de houille valant 16 millions de francs. Ensuite vient l'étain, dont la colonie a fait 8,000 tonnes en 1882 valant 18 millions de francs. Les mines de cuivre donnent à leur tour 8,500 tonnes, d'une valeur de 9 millions de francs. On a trouvé et exploité le plomb, l'argent, le fer, l'antimoine, les pierres précieuses, le diamant. C'est dans le territoire du sud-ouest, aux confins de

l'Australie du Sud et de Victoria, qu'on vient de découvrir les riches mines d'argent de Wilcania.

On cultive les céréales, surtout le blé, le maïs; puis le coton, le tabac, le sucre. La vigne a été introduite en 1840 au moyen de cépages des provinces Rhénanes. On exporte du vin en Angleterre, en Nouvelle-Calédonie. Les vignerons australiens comparent volontiers leurs crus à ceux de la Gironde et de la Garonne.

Il y a, dans la Nouvelle-Galles du Sud, de très belles orangeries, et l'on y cultive tous les arbres fruitiers de l'Europe et des tropiques.

Au point de vue pastoral, la colonie renferme le plus grand nombre de moutons et de bœufs : 31,796,000 moutons, plus de la moitié de ce qu'en possède toute l'Australie, et 1,641,000 bœufs, sans compter 240,000 chevaux et 155,000 porcs. On a naturalisé les lamas, les alpagas, les angoras, les chameaux. L'élève du bétail occupe 60 millions d'hectares, une superficie plus grande que celle de la France. Dans le célèbre district de Riverina, voisin du fleuve Murray, il y a autant de moutons qu'à Victoria : 10 millions. Les *squatters* s'enfoncent dans les bois, les déserts, défrichent et occupent le *bush*. Les *runs* s'étendent quelquefois sur 50,000 hectares, et l'on compte 3 hectares pour un mouton et 6 hectares pour un bœuf.

La Nouvelle-Galles du Sud expédie pour 250 millions de francs de laine, de bétail vivant, de suif, de cuirs et de peaux, de viande conservée ou congelée. Les quatre cinquièmes de cette somme, ou 200 millions, représentent la valeur de la laine.

Le port de Sydney fait pour 635 millions d'affaires. Les exportations ont été de 350 millions en 1883, 300 en 1882. Il est des mieux outillés et offre 8 mètres de tirant d'eau et 8 kilomètres de quai. Il est fréquenté par 2,193 navires (entrées et sorties) jaugeant 1,470,000 tonneaux. C'est le centre de toutes les relations commerciales et maritimes de l'hémisphère sud, le grand marché de laines. Il en a exporté 265,210 balles du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883, et 320,000 balles en 1883-84. Il est à l'entrée de la longue baie de Port-Jackson, qui pourrait abriter toutes les flottes. Le panorama est splendide. La ville est grande et belle, avec des parcs et des jardins publics, de magnifiques monumens, palais du gouverneur, ministères, postes, hôtel de ville, cathédrale, musée, université, écoles, collèges, bibliothèque. Il y a six grandes banques. Une exposition internationale universelle a été ouverte à Sydney en 1879-80, et la France y a pris part.

Le commerce de la Nouvelle-Galles du Sud va toujours en augmentant depuis 1871; il a été, en 1882, de 950 millions de francs

à l'importation et à l'exportation, ou 1,120 francs par tête d'habitant, quand le mouvement commercial de la France ne donne que 263 francs. En 1883, le commerce s'est élevé à 1,021 millions. La moitié des échanges se fait avec l'Angleterre, puis les colonies britanniques, et l'on compte en tout 532 millions 1/2 à l'importation et 417 1/2 à l'exportation. A l'importation, ce sont les tissus, les vêtemens, les cotonnades, le fer, la verrerie, la porcelaine, les conserves, les vins et les liqueurs, la bière, puis les machines, la farine, le thé, le café, le riz, le sucre, le tabac manufacturé, les livres, enfin les selles, les harnais, le papier, les meubles, les chaussures, la quincaillerie, les métaux précieux. A l'exportation, ce sont les laines et les produits des bestiaux, les peaux, les sabots, les cornes, le suif et la stéarine, les cuirs, la viande congelée, le coprah, ou noix de coco desséchée pour en extraire l'huile, le coton, la mélasse, le blé, les farines, puis le goudron, la résine, le bois, la houille, le vin, le cuivre, l'étain, les métaux précieux.

Le mouvement de la navigation, pour toute la colonie, a été de 4,150 navires jaugeant 2,500,000 tonneaux. Les pavillons les plus représentés sont le pavillon britannique, puis le pavillon colonial, enfin les pavillons étrangers, américain, allemand, français, etc.

Sydney communique avec Londres et Southampton, Marseille, San-Francisco par des lignes régulières. La ligne de San-Francisco, qui touche à Auckland, aux Fidji, aux Sandwich, est la *Pacific Mail*, subventionnée par la colonie et la Nouvelle-Zélande, qui donnent à elles deux 2,250,000 francs par an. On va de San-Francisco à New-York par le chemin de fer du Pacifique et de New-York à Liverpool par un des steamers transatlantiques. Le voyage dure quarante-quatre jours. La ligne Orient part de Southampton, vient par le Cap, retourne par Suez, met trente-huit à quarante jours. La compagnie Péninsulaire et Orientale part de Londres, fait le voyage par Suez, Aden et Colombo (Ceylan) en quarante-deux jours, et la compagnie des Messageries maritimes, qui part de Marseille par Suez et Aden, en touchant aux Seychelles, à la Réunion et à l'île Maurice, le fait en quarante-cinq jours. Une maison de Bordeaux exécute le voyage par le Cap avec une ligne de bateaux à vapeur qui va jusqu'à Nouméa. Des lignes hambourgeoises et belges touchent aussi aux ports australiens. Sydney est le *terminus* de toutes les lignes. M. de Bismarck va subventionner une ligne allemande pour la même destination. Enfin des clippers partent de Londres et viennent par le cap de Bonne-Espérance charger les laines à Sydney et s'en retournent par le cap Horn, faisant ainsi le

tour du monde. Aujourd'hui le transport des laines se fait de plus en plus par la vapeur, et la proportion est maintenant arrivée à 50 pour 100.

Le régime douanier de la Nouvelle-Galles du Sud est libéral; quelques produits seulement sont imposés, au nombre de soixante-dix : le vin, le tabac, les métaux, les cordages, les bougies, les fruits, etc.

La Nouvelle-Galles du Sud est la sœur aînée de toutes les colonies australiennes. Elle marche à la tête de toutes. Son avenir est assuré par l'esprit libéral de ses lois agricoles et douanières, de son régime politique. Chez elle, tout est en progrès : l'industrie pastorale, les entreprises minières, l'agriculture, les manufactures, le commerce, la marine, les travaux publics, routes, chemins de fer, ports, postes, télégraphes; enfin le défrichement des terres et l'immigration. L'éducation est sous le contrôle du gouvernement. Il y a 1,665 écoles comptant 190,650 élèves. L'université de Sydney délivre des grades en lettres et arts, loi, médecine, sciences, et va de pair avec les universités anglaises. Elle a divers collèges affiliés.

La situation financière de la colonie n'est pas mauvaise. En 1883, les recettes ont été de 6,470,000 livres sterling et les dépenses de 7,791,000. Les recettes se composent principalement de la vente et du loyer des terres publiques pour l'agriculture, de l'élève du bétail, de l'exploitation des mines, des forêts, des eaux. Les droits de douane entrent aussi dans les recettes. Les recettes, pour 1884, ont été estimées à 7,404,000 livres et les dépenses à 7,658,000.

La dette, en 1883, était de 21,632,459 livres sterling, dont 17,654,000 à la fin de 1882 pour les chemins de fer et les télégraphes. En 1883, les chemins de fer ont été vendus à des compagnies privées pour une somme de 25 millions de livres, et ils en avaient coûté 18.

Le caractère viril des colons, leur esprit de discipline et d'endurance, particulier du reste à tous les Australiens, sont pour beaucoup dans les merveilleux développemens de la Nouvelle-Galles du Sud et assurent pour longtemps à cette colonie la prééminence dans l'hémisphère méridional.

Victoria. — Victoria ne formait dans le principe qu'une province de la Nouvelle-Galles du Sud qu'on appelait le district de Port-Phillip, du nom d'une vaste baie au sud du continent australien qui avait été découverte, en 1802, par un officier anglais. A cette époque, deux navires, le *Géographe* et le *Naturaliste*, sous les ordres du commandant Baudin, exploraient ces parages et semblaient vouloir prendre possession au nom de la France de cette partie de l'Aus-

tralie. Les Anglais parèrent à cette éventualité en occupant Port-Phillip au commencement de 1803, pour y fonder un établissement pénitentiaire du genre de celui de Botany-Bay. Le 7 octobre, un convoi maritime composé de 407 personnes, dont 307 convicts, arriva à Port-Phillip. Le commandant n'y trouvant pas les élémens nécessaires à son installation, fit voile pour la Terre de Van-Diemen, où il arriva le 30 janvier 1804, rencontrant là un détachement de convicts déjà installé.

Pendant les vingt ans qui suivirent, on ne s'occupa plus de Port-Phillip; mais, en 1826, craignant de nouveau de voir les Français s'établir sur cette côte, le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud envoya un détachement de troupes qui y resta un an. Les premiers essais de colonisation ne furent réellement tentés qu'en 1835 par des gens venus de Tasmanie, qui amenaient avec eux du bétail, surtout des moutons. En 1836, le major Mitchell, dressant la carte de l'établissement de Port-Phillip, donna à la partie occidentale le nom d'*Australia felix* ou Australie heureuse, qui lui est resté et qu'elle a mis comme une devise sur ses armes. La population s'élevait alors à 2,240 habitans possédant 41,000 moutons. Le gouverneur de Sydney établit à Port-Phillip un bureau de douane. L'année suivante, Melbourne sur les bords du Yarra-Yarra, « l'Eau qui court toujours, » et Geelong, à l'extrémité occidentale du golfe, étaient fondées. Les immigrans arrivèrent en foule, les pâturages étaient excellens, la vente des terres se faisait à souhait.

En 1839, on comptait déjà 3,510 résidens. Un mouvement séparatiste s'accentua de plus en plus, et, le 1er juillet 1851, l'établissement de Port-Phillip fut détaché de la Nouvelle-Galles du Sud et reçut le nom de Victoria en l'honneur de la reine d'Angleterre. L'or était en même temps découvert à Ballarat, comme il venait de l'être à Bathurst, dans la Nouvelle-Galles du Sud, et, le 1er septembre, le gouverneur de la nouvelle colonie accordait la première concession de mine. La fièvre de l'or éclata là comme en Californie et des excès de tout genre, qui marquèrent les débuts de l'exploitation, durent être sévèrement réprimés.

En 1854, Victoria, grâce à ses inépuisables champs d'or, comptait 267,371 habitans. Depuis, elle n'a fait que grandir et elle est aujourd'hui, avec la Nouvelle-Galles du Sud, la colonie la plus peuplée et la plus riche de tout le continent australien. Les deux colonies, sœur aînée et sœur cadette, se jalousent et sont dans un état de rivalité permanente.

La constitution de Victoria date de 1854. Elle institue un parlement composé de deux chambres, dont un conseil législatif de quarante-deux membres et une assemblée législative de quatre-

vingt-six. Il faut payer une cote foncière, être rentier, pour être membre ou électeur du conseil législatif. En 1881, on a beaucoup étendu les franchises électorales, et l'on a fixé une rente de 2,500 francs pour être élu membre, ou de 250 francs pour être électeur, si l'électeur est propriétaire, ou 625 francs de loyer s'il n'est que locataire. Les gradués des universités britanniques, les étudians inscrits à l'université de Melbourne, les ministres de toutes les religions, les maîtres d'école brevetés, les hommes de loi, les médecins en exercice, les officiers de terre et de mer votent sans condition. La durée du mandat au conseil législatif est de six ans; il est renouvelable par tiers tous les deux ans.

Les membres de l'assemblée législative sont élus au suffrage universel pour le terme de trois ans. Les membres d'un clergé quelconque et les personnes convaincues de crimes sont exclus du conseil et de l'assemblée.

Le gouverneur de Victoria était, au mois de mai dernier, le marquis de Normanby. Il est rentré en Angleterre en juin, et le nouveau gouverneur nommé depuis est sir Henry Loch. C'est sir William Stawell qui a fait un moment office de gouverneur.

Le gouverneur reçoit 250,000 francs. Il est assisté de neuf ministres, dont quatre au moins doivent être membres du parlement. Ces ministres sont : le premier et trésorier, le chef secrétaire et maître général des postes, l'attorney général, le ministre des mines, le ministre de la justice et commissaire des travaux publics, le ministre des terres, le commissaire du commerce et des douanes, le commissaire des chemins de fer, le ministre de la défense.

Pour la défense sur mer, Victoria possédait trois grands torpilleurs très puissans et deux canonnières, construites en Angleterre en 1883; elle vient d'en recevoir deux autres. Elle a aussi un vaisseau cuirassé, le *Cerbère*, de 2,500 tonneaux, et un vieux vaisseau en bois, le *Nelson*, armé fortement et muni d'une machine de 500 chevaux. On ajoutera à ce matériel quatre croiseurs et trois autres vaisseaux à vapeur. Le nombre des marins, matelots et officiers est de 336. Les approches de Melbourne sont défendues par des batteries. La colonie a une milice de volontaires comprenant en tout 3,035 hommes pour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, les torpilleurs et le service des signaux. Un commissaire militaire et un commissaire naval sont nommés par le gouvernement de la reine aux frais de la colonie. On a dépensé pour la défense de la colonie 2 millions 1/2 de francs en 1883, et l'on estime la dépense de 1884 à 4,700,000 francs. Nous n'avons pas à nous étonner maintenant que les colonies australiennes, notamment Victoria, soient si arrogantes vis-à-vis de la France quand elles agitent la question

des récidivistes en Nouvelle-Calédonie, et menacent de nous faire directement la guerre.

Victoria occupe le sud est du continent australien. Elle est bornée à l'ouest par le 141e degré de longitude est, qui sert aussi de limite, de ce côté, à la Nouvelle-Galles du Sud et à une partie de Queensland. Quand on peut tailler en plein drap comme les Australiens et les Américains, on se sert volontiers de coordonnées géographiques pour limiter des états ou des territoires. Au nord, le fleuve Murray et le contrefort littoral des Alpes australiennes séparent Victoria de la Nouvelle-Galles du Sud. Au sud-est, elle est baignée par l'Océan-Pacifique, au sud, par le détroit de Bass et l'Océan-Indien ou Austral. C'est l'axe nord-sud du détroit de Bass qui forme la ligne de démarcation entre les deux grands océans. Le développement des côtes est de 960 kilomètres. Le point le plus avancé du rivage au sud, le cap Wilson, est non-seulement le point le plus méridional de toute la colonie, mais encore de toute l'Australie.

La superficie de Victoria est de 227,610 kilomètres carrés ou environ 23 millions d'hectares. C'est le trente-quatrième de la surface de l'Australie, une étendue à peu près égale à celle de la Grande-Bretagne. Victoria est divisée en trente-sept comtés. La population augmente beaucoup. Elle était de 931,790 habitans en 1883. La moitié de la population vit dans les villes et cette colonie est la plus peuplée de toutes les colonies australiennes. On compte 12.150 Chinois, 8,571 Allemands. 2.340 Américains du Nord, 1,375 Suédois et Norvégiens, 1.335 Français, 1,314 Suisses. Le nombre des indigènes, à moitié civilisés, n'est que de 780. Ils sont cantonnés dans une enclave près de la source du Yarra-Yarra.

La population de Melbourne, avec les faubourgs, dans un rayon de 16 kilomètres, est, pour 1882, de 291,464 habitans. C'est la plus grande métropole commerciale et la ville la plus peuplée de l'Australie. Melbourne proprement dit renferme 65.859 habitans, l'un de ses faubourgs, Collingwood, en a 22,000. On compte à Melbourne quelques négocians commissionnaires français. Ils viennent même d'y fonder un cercle.

Ballarat, le centre des mines d'or de l'Ouest, a 41,087 habitans; Sandhurst, le centre des mines d'or du Nord, en a 38.420. Geelong, le second port de la colonie, a 20.682 habitans. Le chiffre de population de toutes ces villes comprend les faubourgs.

En 1882, la différence entre l'immigration et l'émigration était, à Victoria, en faveur de l'immigration, de 10,876 individus; en 1881, de 7,322, et en 1880, de 11.661. Depuis quelques années, on n'assiste plus les immigrans. En 1863, on en avait ainsi reçu 8,622, dont

5,409 femmes, tous venus aux frais de la colonie. De 1838 à 1874, on avait compté plus de 167,000 immigrans secourus et défrayés du prix de leur passage.

Une chaîne de montagnes, *Main* ou *Dividing-Range*, courant de l'est à l'ouest, divise le pays en deux régions, nord et sud. La partie orientale de la chaîne est connue sous le nom d'Alpes australiennes; la partie occidentale, sous celui de Pyrénées. Le point culminant des Alpes australiennes, le Bagong, a 1,952 mètres. Les rivières qui descendent de ces montagnes se jettent dans le Murray. La Yarra et deux ou trois autres sont navigables.

Le climat de Victoria est excellent, et c'est celui qui est le mieux approprié à la constitution physique des Européens. Les vents du nord sont chauds; mais il y a des brises rafraîchissantes. L'été, on craint la sécheresse, qui est mortelle pour le bétail, surtout pour les moutons, et fatale à la récolte du blé, commune d'ailleurs dans toute l'Australie. La température moyenne, à Melbourne, est de 14 degrés.

La colonie de Victoria est citée pour la richesse, l'étendue et la variété de ses ressources minières, surtout en ce qui concerne l'or. Une superficie de 316,000 hectares est occupée par les mines d'or, alluvions, filons de quartz. On compte sept districts aurifères, dont Ballarat et Sandhurst sont les deux principaux. Près de Sandhurst sont les fameux placers de Bendigo. De 1851 à 1880, Victoria a extrait pour une valeur de 5 milliards de francs en or, et toutes les colonies australiennes 6,750 millions. La production diminue depuis 1870. En 1866, il y avait 71,000 mineurs; en 1877, on n'en comptait plus que 38,000, dont 24,000 sur les placers et 14,000 sur les mines de quartz; parmi eux, il y avait 7,941 Chinois. En 1851, le nombre des mineurs était de 75,000.

La production moyenne, par tête de mineur, est de 2,050 francs; elle a été de 2,500 et au-dessus. Une tonne de quartz donne 10 onces d'or ou 1,000 francs. Une grosse pépite, le *Welcome* ou le Bienvenu, trouvée à Ballarat, s'est vendue 250,000 francs. La production de 1880 a été de 82 millions de francs; celle de 1882 est montée à 86 millions 1/2, et celle de 1883 est descendue à 71 millions 1/2. C'est le chiffre le plus bas depuis la découverte de l'or, sauf pour 1878-1879. En 1882, le nombre de mineurs était de 37,446, produisant par tête 2,400 francs; et, en 1883, de 33,983, ne produisant plus que 2,300 francs. En 1883, l'exportation de l'or, par Victoria, a été de 98 millions de francs.

Victoria produit aussi l'argent, le plomb, l'étain, le cuivre, le fer, le cobalt, l'antimoine. On y exploite la houille; on y a rencontré le diamant, le saphir. Les banquiers de Melbourne et ceux

de Sydney exploitent en ce moment les mines d'argent qui viennent d'être découvertes dans la Nouvelle-Galles du Sud et qu'ils comparent au fameux filon de Comstock, en Nevada, d'où provient, entre autres, la grosse fortune de l'Américain M. Mackay.

L'agriculture est florissante. Dans les premières années de la colonisation, la terre était divisée en vastes enclos ou *runs*, utilisés seulement pour le pâturage des moutons, qui, en Australie, grâce au climat, paissent toute l'année au grand air. Après la découverte de l'or, on s'occupa sérieusement, devant l'affluence toujours plus forte des immigrans, de la culture du sol. On introduisit des machines à faucher, à moissonner, à battre. En 1881, 400,000 hectares étaient déjà en culture. Le pays produit le blé en abondance, puis l'orge, l'avoine, le maïs, la pomme de terre, le tabac, le houblon. La vigne y est aussi cultivée. La production du blé a été, en 1883-84, de 15 millions de boisseaux ou 5 millions 1/2 d'hectolitres.

Les forêts sont exploitées. Les eucalyptus y atteignent 125 à 140 mètres de haut. Tous les produits de l'agriculture donnent un rendement de plus de 125 millions de francs.

L'industrie pastorale s'est largement développée. On a recensé, en 1883, 10,739,000 moutons, 1,297,000 bêtes à cornes, 281,000 chevaux, 238,000 porcs, 68,000 chèvres, et un petit nombre d'ânes et de mules. Le nombre des éleveurs de troupeaux dépasse 94,000, et les produits de l'élève du bétail et de l'industrie pastorale atteignent déjà 250 millions de francs. La basse-cour renferme 2,760,000 pièces, en très grande partie des poules, puis les canards, les dindes, les oies, les pintades, les paons.

L'industrie, grâce à l'établissement de droits protecteurs très élevés, a progressé grandement. Il y a 2,490 usines, occupant 43,210 ouvriers et employant une force de 15,000 chevaux-vapeur. On a créé des fonderies, des verreries, des fabriques de meubles, de pianos, d'instrumens aratoires, des papeteries, des tanneries, des brasseries, des filatures de laine. Le rendement de toutes les usines est évalué à 225 millions de francs, ce qui fait que l'industrie et l'agriculture vont de pair.

Le port de Melbourne est le port principal de la colonie et le premier port de l'Australie. Il fait pour 750 millions d'affaires, 90 pour 100 de tous les échanges de Victoria. C'est le marché des laines, du bétail, des viandes conservées, de tous les produits pastoraux, comme Sydney. Dernièrement, un steamer est parti de Melbourne avec 4,510 carcasses de moutons congelés, pris moitié à Sydney et moitié à Melbourne. Des steamers très rapides, munis de chambres réfrigérantes perfectionnées, font de plus en plus ces

voyages. La *Liguria* est arrivée de Melbourne à Londres en trente-trois jours, au mois d'avril dernier. On a ainsi expédié à Londres, dans les neuf premiers mois de 1884, 444,500 moutons, soit 592,600 pour l'année, ce qui double les arrivages des marchés à bestiaux de Londres. Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, l'Australie du Sud et la Nouvelle-Zélande prennent la plus grande part à ce curieux commerce, qui grandit étonnamment.

En somme, Melbourne exporte et importe les mêmes produits que Sydney. Elle reçoit 2,952 navires, jaugeant 1,901,306 tonneaux. Le port est vaste; les bassins sont magnifiques, munis de grues mécaniques, entourés d'entrepôts pour les marchandises. La ville est monumentale, bien tracée. Elle a un jardin botanique, un hôtel des monnaies. En 1880-81, il s'est tenu une exposition universelle internationale à Melbourne, qui a eu encore plus de succès que celle de Sydney.

Le commerce extérieur de Victoria se chiffre, en 1882, par 875 millions de francs, partagés par moitié entre l'importation et l'exportation; c'est 75 millions de moins que pour la Nouvelle-Galles du Sud. Celle-ci attribue cette différence en sa faveur au système protectionniste adopté par Victoria. En 1883, le commerce de Victoria est même descendu à 854 millions.

Les importations comprennent principalement les lainages, le bétail vivant, le sucre, le cuivre, le fer, le coton, le papier, le cuir, les vêtemens confectionnés, la mercerie, le thé; et les exportations, la laine, le blé et la farine, les peaux, le suif, les viandes, l'or, le cuivre, l'étain. On expédie 100 millions de livres de laine, valant 135 millions de francs. Du 1er juillet 1883 au 30 juin 1884, c'est 333,000 balles. Le commerce a lieu principalement avec la Grande-Bretagne, les colonies australiennes, les autres colonies britanniques, les États-Unis.

Le mouvement de la navigation comprend 4,191 navires, jaugeant 2,180,000 tonneaux, montés par 103,738 marins.

A Victoria, il n'y a pas d'église d'état, et, depuis 1875, l'état ne donne aucune assistance en argent à aucune religion. Auparavant, on distribuait annuellement, outre le revenu général, 1,250,000 francs aux églises chrétiennes, quelles qu'elles fussent. Il y avait alors dans Victoria 73 pour 100 de protestans, 24 pour 100 de catholiques romains, 1/2 pour 100 d'israélites.

Il y a à Victoria une université instituée par un acte de la législature en 1853 et par une charte royale en 1859, et qui distribue des grades, avec deux collèges affiliés, et en outre les écoles de l'état et les écoles privées. Le système d'instruction publique, depuis 1873, est laïque, obligatoire et gratuit pour les élèves de six à quinze

ans. Il y a 1,762 écoles de l'état, avec 222,945 écoliers et 4,162 professeurs. Une proportion de 3 1/2 pour 100 seulement de la population est incapable de lire et d'écrire. La dépense affectée à l'instruction publique a été de 14,175,000 francs pour 1882-83.

L'enseignement secondaire est aux mains de personnes privées ou de corporations religieuses. Il y a 655 écoles avec 34,443 écoliers, dont 175 écoles et 20,340 écoliers catholiques. Ceux-là ne profitent pas de l'éducation gratuite donnée par l'état.

En 1883, les recettes de Victoria étaient de 5,611,000 livres sterling, et les dépenses de 5,952,000 livres. Le revenu provient des douanes, de l'accise et des impôts indirects, des terres publiques vendues ou louées, des postes, des télégraphes, des chemins de fer. La dette, en 1883, était de 24,308,000 livres, ou 26 livres par tête d'habitant, soit 650 francs, pas autant qu'en France, où nous sommes, hélas! si endettés, et où le chiffre de notre dette, qui est à cette heure de 29 milliards, atteint 763 francs par tête, et nous n'avons pas, comme Victoria, l'occasion de nous libérer par la vente de nos chemins de fer.

L'avenir de Victoria, malgré son énorme dette, est satisfaisant. Elle marche à la tête des colonies australiennes avec la Nouvelle-Galles du Sud, qui la dépassera demain, et la dépasse déjà dans le mouvement maritime et commercial. En outre, Sydney, grâce à ses chemins de fer économiques, importe de plus en plus des laines, dont elle envoyait autrefois, par sa frontière, une partie assez considérable à Melbourne. Enfin, les revenus des terres, des chemins de fer, des postes et télégraphes sont beaucoup plus élevés dans la Nouvelle-Galles du Sud que dans Victoria.

III. — QUEENSLAND, L'AUSTRALIE DU SUD.

Queensland. — La colonie de Queensland, qui occupe tout le nord-est du continent australien, était connue autrefois sous le nom de district de Moreton-Bay, que lui avait donné le capitaine Cook, et ce district faisait partie de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud.

En 1823, le lieutenant Oxley, envoyé par le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud à la découverte d'un lieu favorable à la déportation, découvrit que la baie de Moreton recevait les eaux d'une belle rivière, à laquelle il donna le nom de Brisbane, en l'honneur de son chef. En 1825, Oxley retourna avec un petit nombre de convicts et s'établit à Eagle-Farm, un peu en amont de la rivière, puis à 32 kilomètres plus haut, là où est aujourd'hui la ville de Brisbane.

Les débuts de la colonie ne furent pas heureux. Les convicts étaient turbulens, le commandant de l'établissement autoritaire, les aborigènes hostiles, et leurs révoltes étaient réprimées avec la plus grande cruauté. En 1829, les squatters, qui s'étaient avancés vers le nord, obtinrent qu'on leur louât des convicts comme bergers, pour garder leurs troupeaux de moutons; mais la colonie resta languissante jusqu'en 1841. A cette époque, le gouverneur de Sydney transforma la baie de Moreton en district nord de la Nouvelle-Galles du Sud, et mit en vente les terres de ce district à 12 shillings ou 15 francs l'acre, soit 37 fr. 50 l'hectare. Le sol était propice à la culture du blé et du maïs, les immigrans accoururent.

En 1844, quand la transportation eut cessé à la Nouvelle-Galles du Sud, les convicts qui restaient à Moreton-Bay quittèrent le pays, et les colons libres furent admis à envoyer des représentans au conseil législatif de Sydney.

En 1846, la colonie comptait 2,257 habitans, hommes libres et convicts. Un mouvement sécessionniste commença, et, en 1851, les colons s'adressèrent à la reine d'Angleterre pour obtenir la même concession que celle qui venait d'être accordée au district de Port-Phillip. La population était alors de 8,575 habitans, et, en 1856, de 18,544. Toutefois, ce ne fut qu'en 1859 que fut reconnue la colonie de Queensland. Le siège du gouvernement fut établi à Brisbane, qui comptait déjà 7,000 habitans. La colonie tout entière en recensait 24,870 au 30 décembre 1859, et 29,074 en 1860. A partir de cette époque, Queensland a fait comme ses sœurs aînées de très rapides progrès, et elle n'a pas tardé à prendre un rang des plus marquans parmi les colonies australiennes.

La constitution de Queensland date de 1859. Le parlement, qui a, comme celui des autres colonies, le pouvoir de faire des lois et de lever des impôts, est divisé en deux chambres, dont l'une, la chambre haute ou conseil, est composée de 39 membres, nommés à vie par la couronne. L'assemblée législative compte 55 membres, nommés dans 42 districts électoraux pour cinq ans, avec la seule condition de six mois de résidence.

Tout propriétaire d'une terre de 2,500 francs ou qui reçoit une rente ou loyer de 250 francs, et ceux qui ont loué des terres pastorales, ou ont une licence de la couronne, ont le droit de voter dans le lieu où est leur propriété. A la fin de 1852, le nombre des électeurs inscrits était de 50,324.

Le gouverneur est sir Anthony Musgrave. Il commande les troupes et porte le titre de vice-amiral. Il reçoit 125,000 francs, et il est assisté par un conseil exécutif de six ministres : le premier et secrétaire colonial, le trésorier colonial, le maître général des postes, l'attorney général, le secrétaire des travaux publics, le secrétaire

des terres publiques. Chaque ministre reçoit 25,000 francs. Il y a une milice de 5 à 600 hommes, soldats et officiers, et deux canonnières et un petit torpilleur pour la défense de la colonie.

Queensland a pour limites, au nord, le golfe de Carpentarie et le détroit de Torrès, qui la sépare de la Nouvelle-Guinée; à l'est l'Océan-Pacifique; au Sud, la Nouvelle-Galles du sud, dont elle est séparée par le contrefort littoral des Montagnes-Bleues, la rivière Darling et le 29e degré de latitude sud, jusqu'à sa rencontre avec le 141e méridien est. A l'ouest, la limite suit le 141e degré jusqu'à sa rencontre avec le 26e degré de latitude nord, et, de là, elle longe ce degré jusqu'à son intersection avec le 138e degré de longitude est. Celui-ci forme la nouvelle limite à l'ouest jusqu'à son point de rencontre avec le littoral du golfe de Carpentarie.

Par lettres royales du 15 octobre 1878, il a été déclaré que le territoire de Queensland s'étendrait à toutes les îles avoisinantes sur l'Océan-Pacifique et le golfe de Carpentarie.

La superficie de Queensland est de 1,729,052 kilomètres carrés ou 173 millions d'hectares, plus de trois fois celle de la France. La longueur du nord au sud est de 2,080 kilomètres, la plus grande largeur est de 1,280. La population, en 1883, était de 287,475 habitans.

Au recensement du 3 avril 1881, on compte 16,367 étrangers, dont 10,000 Allemands, 875 Américains et à peine 300 Français. On recense en outre 11,253 Chinois, dont 29 femmes seulement. Ces Chinois sont occupés principalement à l'exploitation des mines d'or. Il y a aussi avec eux 625 autres Asiatiques : Hindous, Japonais. Les Polynésiens ou Kanaques, venus des îles de l'Océanie, sont au nombre de 6,396, et parmi eux on ne compte que 373 femmes. Ils sont particulièrement occupés à la pêche dans le nord. Aucun recensement n'a été fait pour les aborigènes, la difficulté de les recenser étant presque insurmontable. Les statistiques de la police les estiment à 20,585 hommes et femmes.

Brisbane, la capitale de la colonie, renferme, avec les faubourgs, 36,169 habitans. Après, vient le port de Maryborough, avec 10,700 habitans, et celui de Rockhampton, avec 7,435.

L'excédent de l'immigration sur l'émigration a été, en 1882, de 17,043 individus, de 7,024 en 1881, et seulement d'un peu plus de 3,000 en 1880. Queensland fait tout son possible pour favoriser l'immigration et donne des passages gratuits ou à prix réduit aux immigrans; nous entendons les immigrans de race anglo-saxonne, car Queensland, depuis quelques années, reçoit aussi des Chinois et des Polynésiens, 949 Chinois et 3,141 Polynésiens en 1882, dont il est parti 941 Chinois et 1,204 Polynésiens.

Au point de vue administratif, la colonie est divisée en vingt municipalités dont Brisbane est la principale; on la divise aussi en douze grands districts, Moreton, Burk, Cook, etc., ou enfin en trente-huit comtés, qui comprennent les vingt municipalités précitées.

Une chaîne de montagnes, connue sous le nom de *Coast-Range*, chaîne de la côte ou littorale, court parallèlement au rivage à une distance moyenne de 80 kilomètres, et s'étend depuis la frontière sud jusqu'à l'extrémité de la péninsule d'York dans le nord. Le point culminant a 1.671 mètres de haut. A l'intérieur, la grande chaîne ou chaîne principale, *Main-Range*; est la continuation des Montagnes-Bleues de la Nouvelle-Galles du Sud.

Le principal cours d'eau de Queensland est la Brisbane, qui se jette dans la baie de Moreton, dans le Pacifique, et qui est navigable, ainsi que le Fitz-Roy.

La ligne de côtes mesure 3,600 kilomètres. Elle est découpée par une série de golfes et de baies, et parsemée de centaines d'îles. Brisbane est le point principal, puis Maryborough, Rockhampton, Townsville, Cooktown. Le port de Somerset, le plus au nord, sert de lieu de refuge et de ravitaillement aux pêcheurs de perles du détroit de Torrès. Le cap York est la pointe la plus avancée au nord du continent australien. Après vient l'île Thursday ou l'île Jeudi, qui a un certain renom de célébrité depuis le jour où, le 4 avril 1883, un magistrat résident partit de là pour aller s'emparer, à Port-Moresby, au nom de la reine et de la colonie, de toute la partie de la Nouvelle-Guinée comprise entre le 141e et le 150e méridien est; sa proclamation eut lieu en présence d'un chef indigène, de 13 Européens et de 200 naturels (1). Sur toute l'étendue des côtes de Queensland, on compte 18 phares, 16 bateaux-feux et 55 feux de moindre importance.

Le climat de Queensland est chaud, sauf sur les hauts plateaux de l'intérieur. La température est constante. Queensland est un pays tropical; il est compris entre le 10e et le 29e degré de latitude sud. La brise de mer et des pluies abondantes tempèrent les chaleurs de l'été. Le ciel est toujours pur, sans nuages, l'air limpide et sec. A Brisbane, le climat est considéré comme défavorable aux Européens. Dans le nord et dans les terres basses, le thermomètre monte

(1) Depuis, le protectorat anglais a été solennellement proclamé à nouveau, le 6 novembre 1884, sur la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée, par le commandant des forces navales anglaises en Australie, en présence de cinquante chefs indigènes. Cinq navires de guerre étaient ancrés en rade. La Nouvelle-Guinée est à 150 milles marins de la côte de Queensland. La surface annexée est de 175 milles anglais carrés.

à 40 degrés à l'ombre, et ne descend jamais plus bas que 2 degrés au-dessus de zéro. La température moyenne est de 21 degrés.

Les productions minérales de Queensland sont l'or, le cuivre, l'étain, la houille. L'or et le cuivre sont surtout exploités. La découverte de l'or date de 1858, sur les bords de la rivière Fitz-Roy. Les *diggers* ou mineurs accoururent. En 1867, 1873, 1875, on découvre l'or sur trois autres rivières, et en 1878, on compte 1,500 mineurs sur les mines de quartz, et 120 machines à vapeur, d'une force totale de 1,550 chevaux. La quantité d'or produite est de 32 millions 1/2 de francs en 1877, de 21 millions en 1878, et de 25 en 1880. Pour 1882, c'est 21 millions. Le nombre de mineurs était, en 1880, de 24,000, tant sur les mines que sur les placers, dont 12,000 Chinois comme laveurs d'or. Ici, comme à Victoria, on cherche à arrêter l'immigration des Chinois par tous les moyens possibles. En 1883, il n'y a plus que 3,388 mineurs européens et 1,327 Chinois, et la production d'or a été de 21 millions comme en 1882.

Le cuivre est exploité dans trois mines. On l'expédie en Angleterre. On estime la production actuelle à 1,000 tonnes de métal. L'étain a été découvert en 1872, dans les terrains aurifères du Nord. Aujourd'hui, l'extraction du minerai arrive à 27,300 tonnes valant 4 millions de francs. On a aussi exploité le plomb. Le fer existe en diverses localités. La colonie a promis une prime de 125,000 francs à qui produirait les premières 500 tonnes de ce métal. La houille est comparable à celle de la Nouvelle-Galles du Sud. On l'exploite dans une dizaine de mines, dont l'extraction monte à 75,000 tonnes.

La culture de la canne à sucre a pris un très grand développement et deviendra une des ressources principales de la colonie. On a fait 38,000 tonnes de sucre dans la dernière campagne finissant au 31 mars dernier, sans compter la mélasse et le rhum. Il y a 70 moulins à canne, 10 distilleries, et l'on cultive la canne sur 16,000 hectares. En 1882-83, on n'avait fait que 17,000 tonnes de sucre.

Le froment, l'orge, l'avoine, le maïs, le coton, la vigne, la pomme de terre, sont également cultivés. On exporte en Angleterre 3,000 quintaux de coton. En tout, on compte, pour l'étendue de toutes les cultures, 60,000 hectares, et l'on exporte en sucre et en coton pour une valeur de 11 millions de francs.

Les forêts occupent la moitié de la superficie de Queensland. Elles donnent des bois estimés : le cèdre rouge et blanc, l'eucalyptus ou gommier rouge, blanc et bleu, les cyprès, les pins ou kauris, l'acacia, le bois de rose, le myrte, le chêne, le buis, le

frêne, le santal. La plupart de ces essences sont recherchées pour l'ébénisterie et la charpente.

Les animaux indigènes sont semblables à ceux des autres colonies, sauf les serpens venimeux et l'alligator, dans les rivières du Nord. Sur les côtes, la baleine, le veau marin, le requin, la tortue, les huîtres perlières et la bêche de mer ou holothurie, que consomment les Chinois, donnent lieu à des pêches importantes dans le Nord, qui se font par le moyen de plongeurs indigènes, aidés de naturels polynésiens, de Malais, de Lascars, de Chinois. On y emploie les cloches à plongeur et le scaphandre. Les pêches produisent 1 à 2 millions de francs.

L'industrie pastorale, très répandue, occupe une étendue considérable de terrain, 110 millions d'hectares, dont 90 dans les districts non colonisés et 20 dans les districts colonisés. La valeur des terres aliénées en 1882 a été de 530 millions, et celle des terres louées pour le pâturage de 65 millions. La nature du sol et le climat favorisent le développement de l'élève du bétail. Les terres situées à l'ouest de la chaîne littorale se composent de plateaux élevés, d'un sol uni, peu boisé, mais bien arrosé, très bien fourni de pâturages, tandis qu'à l'est de la chaîne le terrain est très boisé et n'offre çà et là que quelques bonnes terres propres à l'agriculture.

Queensland, pour l'élève du mouton, marche après Victoria et la Nouvelle-Zélande. Le nombre de moutons recensés en 1883 est de plus de 11,507,000; celui des bœufs, de 4,246,000; c'est la colonie qui en possède le plus. On compte 230,000 chevaux et 60,000 porcs. L'exportation des laines dépasse 25 millions de livres, 72,000 balles, en 1883-84, et toute l'industrie pastorale donne lieu à une exportation de 45 millions de francs. L'industrie manufacturière est remarquablement développée : moulins à eau et à vapeur, sucreries, scieries à vapeur, savonneries, tanneries, manufactures de tabac, fabriques d'arrow-root, fabriques de machines et d'instrumens agricoles.

Queensland a, comme toutes les colonies, des voies de terre et de fer en bon état. En 1882, elle a même commencé la construction d'une grande ligne ferrée transcontinentale entre Brisbane et Port-Darwin, dans le territoire du Nord.

Brisbane est le port principal et le plus grand marché de Queensland. Autrefois, il dépendait de Sydney pour une grande partie de ses expéditions. Depuis 1881, il est en rapport direct avec Londres par la ligne postale *British-India* et la malle *Eastern and Australian,* qui touche à tous les ports principaux de Queensland : Kepple-Bay, Bowen, Townsville, Cooktown, Somerset et l'île Thursday,

va de là, par le détroit de Torrès, à Batavia, Singapore, Ceylan, Aden, Suez, Gibraltar et Londres. Cette ligne reçoit de la colonie 1,375,000 francs de subvention.

Brisbane est à 32 kilomètres de l'embouchure du fleuve dont elle a pris le nom. Elle fait les deux tiers du commerce de Queensland; c'est le marché des laines, du sucre, du coton, des viandes, des peaux, des suifs.

Le commerce extérieur de Queensland s'élevait, en 1883, à la somme de 287 millions de francs, dont 155 à l'importation et 132 à l'exportation. Le quart des échanges a lieu avec l'Angleterre.

Le mouvement de la navigation porte sur 2,957 navires, jaugeant 1,880,000 tonneaux; il se fait principalement avec l'Angleterre et les colonies australiennes.

En 1883, les recettes de Queensland étaient de 2,583,000 livres et les dépenses de 2,243,000. Pour 1884, on estimait les recettes à 2,500,000 livres, et les dépenses à 2,411,000. Dans les dépenses entrent 1,100,000 pour les chemins de fer, 271,000 pour les autres travaux et services publics, ports, routes de terre, télégraphes, postes; enfin 294,000 livres sont affectées à l'immigration. La dette publique, en 1883, était de 14,908,000 livres.

Les colons de Queensland ont l'esprit encore plus entreprenant que ceux des autres colonies, cependant plus vieilles, plus expérimentées. Ce sont les colons de Queensland qui ont eu les premiers l'idée de mettre la main sur la Nouvelle-Guinée et, par suite, sur toutes les îles restées libres de l'Océan-Pacifique, et qui ont provoqué la formation de la grande convention australasienne qui a eu lieu au mois de décembre 1883 à Sydney, où il ne s'agissait de rien moins que de constituer une grande fédération politique de toutes les colonies de l'Australasie.

A Queensland, les banques encouragent libéralement les entreprises de mines, d'élevage du bétail, de cultures industrielles, et un avenir des plus prospères paraît réservé à ce pays, grâce à l'initiative, à l'esprit de spéculation et à la hardiesse particulière de ses habitans.

A Queensland, il n'y a pas d'église d'état. Avant 1861, on avait fait de grandes concessions de terres à diverses communions religieuses, qui les détiennent encore, franches de toute taxe.

L'instruction est obligatoire et gratuite. Il y a 341 écoles publiques élémentaires, avec 21,767 élèves, sans compter 90 écoles privées, avec 5,873 élèves. La colonie a dépensé, en 1882, 2,500,000 francs pour ses écoles, et cependant plus de 29 pour 100 de la population ne sait encore ni lire ni écrire.

L'Australie du Sud. — L'Australie du Sud a été découverte en 1802 par le capitaine Flinders et explorée en 1830 par le capitaine Sturt. Elle comprend toute la partie centrale du continent australien entre l'Australie de l'ouest, d'une part, dont la sépare le 129e degré de longitude est, et d'autre part, à l'est, Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et Queensland. Au sud, l'Océan-Indien, appelé ici l'Océan Austral; au nord, le golfe de Carpentarie et la mer des Arafoures, qui, tous les deux, font partie de l'Océan-Pacifique. Primitivement, les limites de l'Australie du Sud étaient fixées, à l'est et à l'ouest, entre les 132e et 141e degrés de longitude est, et entre le 26e degré de latitude sud au nord et l'Océan austral au sud. En 1863, par lettres royales, les limites furent étendues de manière à embrasser le territoire gisant au nord du 26e degré de latitude sud, et compris entre le 129e et le 138e degrés de longitude est.

L'Australie du Sud fut constituée en province anglaise en 1834, par acte du parlement britannique. L'année suivante, des terres furent concédées à une société de colonisation, qui y envoya des émigrans libres. Les terres ne pouvaient leur être vendues moins de 62 francs l'hectare. L'Australie du Sud n'a jamais reçu de convicts.

En 1842, on a découvert les mines de cuivre de Capenda; puis, en 1844-1845, celles si fameuses de Burra-Burra, qui sont parmi les plus riches du monde. En 1856, l'Australie du Sud fut constituée en colonie indépendante. La population, qui n'était que de 17,366 habitans en 1844, s'élevait à 126,830 en 1861.

La constitution de l'Australie du Sud date de 1856. Le parlement, élu par le peuple, consiste en un conseil et une chambre. Le conseil, depuis 1881, comprend 24 membres, renouvelables par tiers tous les trois ans. Le pays est divisé pour cela en quatre districts électoraux, nommant chacun deux membres. L'exécutif n'a pas le pouvoir de dissoudre le conseil. Celui-ci est élu par toute la colonie, votant comme un seul destrict. Tout électeur doit avoir vingt-un ans, être né Anglais ou naturalisé, avoir été six mois sur les listes électorales et avoir une propriété de 1,250 francs, ou payer une rente de 500 francs, ou un loyer de 525. Pour être membre du conseil, il faut avoir trente ans, être Anglais ou naturalisé, et résider dans le pays depuis trois ans. Le président du conseil est élu par les membres.

La chambre ou assemblée contient 40 membres, élus pour trois ans. Les électeurs doivent avoir vingt-un ans, être depuis six mois sur les listes électorales, et de même pour les membres élus. En 1882, on comptait 58,383 électeurs. Les juges, les ministres des diverses religions sont inéligibles.

Le gouverneur est sir William Robinson. Il commande en chef les troupes, reçoit 125,000 francs, est aidé de six ministres : le chef secrétaire, l'attorney-général, le trésorier, le commissaire des terres de la couronne, celui des travaux publics et le ministre de l'instruction publique. Les ministres reçoivent 25,000 francs.

Un croiseur est affecté à la défense de la colonie.

L'Australie du Sud, en y comprenant le territoire du Nord, a une superficie de 2,329,775 kilomètres carrés ou 232,977,500 hectares, et n'est dépassée en étendue que par l'Australie de l'Ouest. La population, en 1883, était estimée à 314,515 habitans. Le territoire du Nord ne renferme que 4,000 habitans, dont 1,000 de race blanche et 3,000 Chinois. On comptait dans l'Australie du Sud, en 1881, 7,659 Allemands, 2,734 Chinois, 6,346 aborigènes, et seulement 247 Français.

La capitale, Adélaïde, a 60,000 habitans avec les faubourgs, et 38,479 sans les faubourgs. Port-Adélaïde ou Glenelg a 3,000 habitans.

La découverte de l'or dans Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud a retardé un moment la colonisation de l'Australie du Sud. En 1881, la différence entre l'immigration et l'émigration a été de 2,752 individus, et, en 1882, de 730 seulement. L'Australie du Sud a consacré en 1881, 525,000 francs, en 1882, 750,000 francs à favoriser l'immigration.

La colonie est divisée en comtés, *hundreds* et districts. Les comtés sont des divisions électorales, au nombre de trente-six. Les *hundreds* sont des lots de terrain rural ouverts à la colonisation agricole et non à l'exploitation pastorale. Les districts se divisent en districts urbains et ruraux ; c'est la division la plus importante au point de vue des intérêts locaux. Le territoire ouvert à l'industrie pastorale est divisé en cinq districts.

L'Australie du Sud est parsemée de plaines magnifiques, dont le sol est propice à l'agriculture et à l'élève du bétail. Les montagnes sont couvertes de forêts, de grands eucalyptus, et de charmantes vallées en descendent. On rencontre çà et là des plaines arides, désolées, pierreuses, sans bois, sans eau, mais où se cachent sous le sol des richesses minérales considérables.

Sur toute l'étendue de la ligne télégraphique transcontinentale qui court entre Adélaïde et Port-Darwin, on a constaté l'existence d'une sorte de grand désert australien, semé de quelques oasis, de terres à pâturage bien arrosées et où l'on a signalé en plusieurs points la présence de l'or.

Le littoral de l'Australie du Sud s'étend sur 2,300 kilomètres, échancré, sur la côte sud, de deux grands golfes, le golfe Saint-

Vincent, où se trouvent le port d'Adélaïde et le golfe Spencer. Sur la côte nord, Port-Darwin ne le cède à aucun autre port d'Australie, excepté Port-Jackson, le port de Sydney. Port-Darwin est un port franc depuis 1875. Il exporte des lingots d'or, il est visité par la ligne de la compagnie des bateaux à vapeur néerlandais.

Le climat de l'Australie du Sud est remarquable par sa sécheresse, mais la chaleur y est rarement oppressive. Le pays convient aux Européens. Le ciel est bleu, le soleil brillant, l'air doux, les brumes sont rares, les ouragans inconnus. Il y a eu quelques petites secousses de tremblemens de terre. On divise le pays en deux régions, celle du Sud, où il tombe assez de pluie pour que le blé puisse pousser; celle du Nord, où toute culture est impossible et où la terre ne produit que des pâturages. Là le climat est tropical; la température, en été, s'élève à 36 degrés. Il y règne des fièvres intermittentes, occasionnées par les marais des terres basses.

L'Australie du Sud est riche en productions minérales, notamment en fer, mais surtout en cuivre. Les mines de Burra-Burra ont produit 10,000 tonnes en trois ans, de 1845 à 1848, valant 18 millions de francs. L'exploitation de ces mines a largement contribué à la prospérité de l'Australie du Sud. Il faut citer aussi les mines de Wallaroo et Moonta, découvertes en 1861.

De 1845 à 1876, en vingt-deux ans, la mine de Burra-Burra a produit 215,000 tonnes de minerai valant 100 millions de francs, soit une production moyenne de près de 4 millions par an. De 1873 à 1878, Wallaroo a donné 16,000 tonnes valant 8 millions de francs, soit une production annuelle de 1,350,000 francs. Moonta, de 1861 à 1878, a produit 338,000 tonnes valant 84 millions de francs, soit une moyenne de 5 millions par an.

On manque de combustible. Une grande quantité de minerai est envoyée dans la Nouvelle-Galles du Sud pour être convertie en lingots. On expédie aussi le métal en Angleterre. En 1882, on a ainsi envoyé à Londres, en minerai, mattes et lingots, pour une valeur de 6,600,000 francs. Une trentaine de mines sont exploitées. La baisse du cuivre, à partir de 1875, a ralenti considérablement les exploitations. La valeur totale du minerai et du métal produit en 1882 a été de 11,550,000 francs.

La colonisation de l'Australie du Sud ne s'est pas étendue à plus de 250 kilomètres des côtes. En 1883, plus d'un million d'hectares étaient cultivés, dont 800,000 en froment. C'est une des colonies qui produit le plus de blé. Elle en a exporté 7 millions 1/2 d'hectolitres en 1883, et, en 1882, la valeur du blé et des farines exportées a été de plus de 33 millions de francs.

On cultive l'orge, l'avoine, la pomme de terre, le lin, le chanvre,

la vigne. La viticulture donne lieu à une industrie importante, à laquelle le climat est favorable; les vins fins sont exportés, les qualités ordinaires consommées sur place. On fabrique des raisins secs; on cultive en grand l'amandier et l'olivier, qui donne une huile excellente. Les bois sont exploités avec profit, comme les gommiers, les arbres à tan, les matières tinctoriales.

L'industrie pastorale est très développée. En 1883, on a recensé 6,667,000 moutons, 306,000 bœufs, 162,400 chevaux, 100,000 porcs. En 1882, on a expédié pour une valeur de 60 millions de francs de laine. Il faut tenir compte aussi de l'industrie manufacturière, qui va progressant. Il y a même des chantiers de construction de navires.

Le commerce de l'Australie du Sud s'est élevé à 300 millions de francs en 1882, dont l'Angleterre a pris la moitié. Les colonies australiennes, le Cap, Natal, ont fait le reste. Les pays étrangers ne font guère que 2 pour 100. En 1883, la valeur du commerce est descendue à 270 millions. L'exportation des céréales et des farines est de 40 millions de francs, celle du cuivre de 6,500,000 francs. On a expédié 121,000 balles de laines en 1883-84 et 120,000 en 1882-83. Adélaïde opère les deux tiers des échanges. Elle est à quarante jours de l'Angleterre par Southampton. C'est une jolie ville; c'est l'entrepôt des laines, des céréales, des cuivres. Elle a été fondée en 1872 par deux colons qui ont donné pour cela chacun 1 million de francs.

Le mouvement de la navigation est de 2,156 navires, entrés et sortis, avec 1,200,000 tonneaux.

Le budget de la colonie, pour 1883, est de 2,060,140 livres sterling aux recettes et de 2,330,079 aux dépenses; il se solde, comme on voit, en déficit. Les entrées comprennent les droits de douane, qui sont assez élevés, la vente des terres de la couronne, le rendement des chemins de fer, des postes, des télégraphes; à Adélaïde, les tarifs des eaux et du port. En 1883, on voulait imposer la propriété. Aux dépenses, il y a les travaux publics, les avances aux immigrans et un tiers pour les frais d'administration, honoraires des juges, police, prisons. La dette est de 13,982,000 livres au 31 décembre 1883; elle remonte à 1852. L'avenir de la colonie est assuré par l'immigration, le développement de l'agriculture et de l'industrie pastorale, enfin par l'exploitation des mines.

IV. — L'AUSTRALIE DE L'OUEST, LA TASMANIE.

L'Australie de l'Ouest. — Jusqu'en 1826, aucune puissance européenne n'avait pris possession de la partie du continent australien située à l'ouest du 129ᵉ degré de longitude est. L'autorité

nominale du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud ne s'étendait que sur le territoire placé à l'est de ce méridien. Le bruit ayant alors couru que la France avait l'intention de s'établir dans le pays, le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud envoya un détachement de soldats à King-George's-Sound, à l'extrémité sud-ouest du territoire disputé, avec mission d'en prendre possession et d'y fonder une colonie. Ce premier essai n'eut d'autre résultat que de créer là une sorte de poste militaire.

En 1829, le capitaine Stirling retrouvait sur la côte ouest la rivière du Cygne, découverte par un navigateur danois en 1697, et arrivait avec 800 colons comme gouverneur de la nouvelle colonie, où le capitaine Freemantle venait de le précéder. Le port Freemantle et la ville de Perth, l'un à l'embouchure de la rivière du Cygne, l'autre à 10 kilomètres en amont, furent alors fondés. En 1830, arriva un nouveau convoi de 1,000 immigrans, auxquels on distribua des terres; mais, en 1835, la colonie naissante faillit être abandonnée. En 1849, elle n'avait encore que 6,000 habitans. On y envoya des convicts, et les gens de Perth commencèrent à s'enrichir avec ces nouveaux consommateurs; les *squatters* trouvaient là un écoulement à leurs produits. En 1859, la population comptait 14,837 habitans et, en 1867, 21,713. Les colons se plaignirent du contact des convicts, et, en 1868, l'Angleterre dut renoncer à la transportation.

Depuis ce moment, l'Australie de l'Ouest a repris courage, mais ses progrès ont toujours été lents à cause de l'éloignement où elle est des autres colonies, et c'est aussi la moins peuplée. Ses ressources sont cependant assez grandes, surtout au point de vue agricole. L'Australie de l'Ouest est la seule de toutes les colonies australiennes qui n'ait encore que des institutions représentatives et pas de cabinet responsable. Le gouverneur, nommé par la couronne, exerce le droit de *veto* en matière législative et de contrôle sur les employés publics. Il a nom M. Broome. Il n'y a qu'une chambre ou conseil législatif composé de 24 membres, dont 16 sont élus et 8 nommés. Tous les habitans ayant l'âge voulu et payant une rente ou loyer de 250 francs sont électeurs. Pour être élu, il faut posséder une terre de 25,000 francs.

Le gouverneur reçoit 62,500 francs. Il est assisté d'un conseil exécutif comprenant le secrétaire colonial, le géomètre en chef et le directeur des travaux publics.

La milice des volontaires comprend 575 hommes. Il n'y a pas d'armée régulière. Un torpilleur sert à la défense des côtes.

La superficie de la colonie est de 2,527,530 kilomètres carrés, ou 252,752,000 hectares; c'est huit fois la superficie du royaume-

uni, cinq fois celle de la France. L'Australie de l'Ouest est environnée de trois côtés, au nord, à l'ouest, au sud par l'Océan-Indien, et elle est limitée à l'ouest par le 129e degré de longitude est, de sorte qu'on peut dire que l'Australie de l'Ouest est la partie du continent située à l'ouest du 129e méridien est. La longueur maximum du nord au sud-est de 2,050 kilomètres, et la largeur maximum, de l'est à l'ouest, de 1,280. Le développement du littoral est de 3,200 kilomètres. La portion occupée n'a que 960 kilomètres en longueur, du nord au sud, et 290 de largeur moyenne. Elle est comprise entre Albany ou King-George's-Sound au sud et Geraldine-Mine, où sont les mines de plomb, sur la rivière Murchison, au nord, c'est-à-dire entre le 28e et le 35e degré de latitude sud.

La population de l'Australie de l'Ouest était, en 1883, de 31,700 habitans, en augmentation de 934 sur le recensement de l'année précédente. Dans ce chiffre ne sont pas compris les aborigènes, dont la plupart occupent des territoires qu'on ne connaît aucunement ; il y en avait 2,346 en service dans la colonie en 1881. Il faut compter environ 2,000 convicts ou prisonniers. En 1879, il restait dans la colonie 54 convicts, dont la plupart vivaient à l'état de liberté, soumis au régime dit du *ticket of leave*, ou billet de congé, qui a été admis pour les libérés de la Nouvelle-Calédonie.

Perth, la capitale de l'Australie de l'Ouest, a 7,000 habitans, et, Freemantle, le port de Perth, 5,000.

L'excédent de l'immigration sur l'émigration n'a été que de 94 individus en 1882, de 67 en 1881, et, en 1880, il y avait eu excédent en sens contraire, c'est-à-dire 200 émigrans en plus des immigrans.

La région colonisée est divisée en douze districts, qui sont aussi des districts électoraux. Le sol est uni ou ondulé, jamais montagneux ; il y a de très beaux pâturages.

Le climat est un des plus beaux et des plus salubres de l'Australie. Il rappelle, dans la partie centrale, le climat du sud de l'Italie. On distingue deux saisons : la saison pluvieuse et la saison sèche.

Le pays renferme des mines de plomb, qui sont exploitées, et produisent quelques milliers de tonnes. On en exporte chaque année en Angleterre pour une valeur de 150 à 200,000 francs.

On cultive le blé et d'autres céréales, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, la pomme de terre, la vigne, les fleurs et les fruits de toutes les parties du monde, l'olivier, le mûrier ; mais la colonie dépend encore de l'Australie du Sud et de Victoria pour ses approvisionnemens en céréales. On pourrait y cultiver, dans les vallées

bien arrosées des rivières du nord et du nord-est, le sucre et le café. Dans les forêts, on exploite le jarra ou acajou, le tuar ou gommier blanc, le kari, sorte de chêne.

On compte, en 1883, 1,315,155 moutons, 64,558 bœufs, 35,000 chevaux, 25,000 porcs. On envoie des chevaux à Singapore, à Batavia, dans l'Inde, qui sont très recherchés sur ces divers marchés.

On pêche sur les côtes les perles et les coquilles perlières. Deux cents navires récoltent pour une valeur de 2,500,000 francs de ces produits, surtout en coquilles. Les aborigènes sont employés dans ces pêches comme plongeurs. On pêche aussi les tortues pour l'écaille. On exploite enfin le guano dans le nord; autrefois, on y a pêché la baleine. L'industrie manufacturière se développe. Il y a des moulins à eau et à vapeur, des brasseries, des tanneries. Le gouvernement exploite une fabrique de sel.

Les communications maritimes avec l'Australie se font par des compagnies postales australiennes, recevant une subvention de 150,000 francs, et avec l'Europe par la ligne Péninsulaire et Orientale et la ligne Orient, qui touchent toutes les deux à Albany.

Perth est le chef-lieu de la colonie, la capitale du gouvernement; Freemantle, le port principal. On en expédie le bois de jarra et de santal, les coquilles perlières, les perles, le bétail, les produits pastoraux, le guano, l'écaille de tortue.

Le commerce extérieur de la colonie était de 1 million de livres, en 1883, consistant en 28,000 balles de laine, 1,500 têtes de bétail, 12,000 tonnes de guano, 3,000 tonnes de minerai de plomb, 5,000 tonnes de bois de santal, 12,500 charges de bois de construction, 1,100 tonnes de coquilles de nacre. En 1882, on n'exportait que 11,000 balles de laine. La moitié du commerce se fait avec l'Angleterre, qui importe des vêtemens, du fer, de la bière, des cotonnades. La France reçoit le tiers des coquilles de nacre.

Le mouvement de la navigation porte sur 403 navires et 344,250 tonneaux; le pavillon anglais domine. Les droits de douane sont de 10 pour 100 sur les marchandises importées, mais beaucoup plus élevés sur le vin, le sucre, le tabac, les spiritueux.

Le budget de la colonie est, pour 1883, de 316,711 livres aux recettes et de 240,566 livres aux dépenses. Les recettes sont fournies par les droits de douane, les licences, les loyers et la vente des terres, la redevance des mines. La dette était de 611,000 livres en 1883, consistant principalement en emprunts pour la construction des chemins de fer.

L'Australie de l'Ouest est la plus étendue, mais la moins peuplée des colonies australiennes. La position géographique en est

bonne, mais l'éloignement des autres colonies est considérable, et une trop grande partie des terres sont désertes et infertiles. C'est pourquoi la colonie reste stationnaire et sa population a même une tendance à diminuer, de même que son bétail, au moins pour les bœufs. Il est probable cependant qu'elle deviendra peu à peu, quand elle sera assez peuplée et qu'elle aura pris rang dans l'industrie et le commerce, une colonie autonome comme ses aînées, et c'est ainsi que les territoires de l'Union américaine deviennent à leur tour des états à mesure qu'ils se peuplent et grandissent.

La Tasmanie. — C'est en 1642 que le Hollandais Tasman découvrit l'île au sud de l'Australie et lui donna le nom de terre de Van-Diemen. Cette terre resta plus d'un siècle sans être visitée par aucun Européen. En 1777, le capitaine Cook, et, en 1792, d'Entrecasteaux y abordèrent. En 1798, Bass, envoyé de Sydney, découvrit le détroit qui porte son nom et démontra ainsi le premier que cette terre était une île. En 1802, le commandant français Baudin visitait également ce pays. Enfin, en 1803, au retour d'un second voyage de Bass, le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud se décidait à fonder là un établissement pénitentiaire, d'autant plus que le bruit se répandait que les Français étaient prêts à occuper cette île. Les droits du roi d'Angleterre furent solennellement proclamés, le lieutenant Bowen arriva avec un détachement de soldats et seize convicts, hommes et femmes. Les naturels attaquèrent les colons, les soldats en tuèrent une trentaine. La même année, le colonel Collins, ayant jeté l'ancre à Port-Phillip, en Australie, avec 400 convicts, et, n'ayant pas trouvé l'endroit favorable, passait en Tasmanie. L'établissement qu'il fonda dans le Sud, sur la rive droite de la rivière Derwent, à l'embouchure, reçut le nom d'Hobart-Town, en l'honneur de lord Hobart, secrétaire d'état des colonies. Cette ville est aujourd'hui la capitale de la Tasmanie, connue sous le nom abréviatif d'Hobart. En 1804, un autre établissement pénitentiaire fut fondé à Port-Dalrymple, dans le Nord, à l'embouchure de la rivière Tamar. En 1813, ce port fut ouvert au commerce.

Dès cette époque, les colons libres cultivaient le blé ; mais des rôdeurs de bois ou *bushrangers*, qui n'étaient autres que des convicts échappés, faisant cause commune avec les aborigènes, occasionnaient de grands désordres. En 1821, on comptait 7,400 habitans, possédant 180,000 moutons, 35,000 bœufs et 6,000 chevaux. Une étendue de 6,000 hectares était déjà cultivée, et l'on exportait à Sydney 7,000 hectolitres de blé.

En 1824, le pays demandait à être séparé de la Nouvelle-Galles du Sud et recevait sa première constitution en 1829. Les convicts

ne tardèrent pas à gêner l'essor des colons, car ils étaient devenus trop nombreux. De 1846 à 1850, on en recensait 25,000, ou le double du nombre des habitans libres. Une ligue s'organisa pour l'abolition de la transportation. Déjà la Nouvelle-Galles du Sud était débarrassée des convicts depuis 1840. En 1851, on comptait à Van-Diemen 69,187 habitans.

Ce fut en 1853 que la transportation cessa tout à fait. L'année suivante, le nom de terre de Van-Diemen fut changé en celui de Tasmanie pour effacer jusqu'au mauvais renom que les convicts avaient laissé. En 1856, eut lieu la première réunion du parlement tasmanien, et dès lors l'avenir de cette belle colonie fut assuré.

La constitution qui régit la Tasmanie date de 1871. Le parlement est formé d'un conseil et d'une chambre. Le conseil est composé des 6 membres élus par les citoyens qui possèdent une propriété rendant 750 francs par an, ou paient un loyer ou une rente de 5,000 francs, ou ont une commission dans l'armée ou la marine, ou un grade universitaire, ou sont dans les ordres religieux. Chaque membre est élu pour six ans.

L'assemblée renferme 32 membres, élus par des propriétaires de maisons dont le revenu est de 175 francs, ou par ceux qui ont une propriété terrienne de 1,250 francs et tous ceux qui ont une commission ou possèdent un grade. L'assemblée est élue pour cinq ans.

Le gouverneur est le major-général Strahan. Il commande les troupes de la colonie, reçoit 87,500 francs et est aidé par un cabinet de cinq ministres : le premier et attorney général, le secrétaire colonial, le trésorier colonial, le ministre des terres et des travaux publics. Chaque ministre reçoit 17,500 francs et doit avoir un siège dans les chambres.

Les régimens des fusiliers volontaires comptent 322 hommes, et trois batteries d'artillerie 248 hommes. Il y a quatre batteries sur la Derwent et une sur la Tamar. Un torpilleur sert à la défense de l'île.

La Tasmanie a la forme d'un triangle ou plutôt d'un cœur. Sa longueur est de 272 kilomètres, sa largeur de 256. Elle est située entre le 40° 33′ et le 43° 39′ de latitude sud. Elle est entourée d'un groupe d'îles au nombre de cinquante-cinq, dont fait partie l'archipel de Furneaux, à l'extrémité est du détroit de Bass. La superficie de l'île est de 68,309 kilomètres carrés ou 6,831,000 hectares ; c'est la surface de l'Irlande ou de la Belgique et de la Hollande réunies.

La population, en 1883, était de 126,220 habitans, en augmentation de 3,741 sur 1882. La population d'Hobart était, en 1882, de 21,118 habitans, et celle de Lanceston, la seconde ville de Tasmanie,

de 12,753. Depuis 1876, il ne reste plus en Tasmanie un seul aborigène; en 1815, on en comptait encore 5,000, on les a traqués et massacrés sans pitié. Ici, comme dans les Antilles, la population indigène a entièrement disparu.

En 1881, il y avait en Tasmanie 4,195 étrangers, dont 845 Chinois et 782 Allemands.

L'excédent de l'émigration sur l'immigration a été, en 1882, de 1,419 individus. Le mouvement se fait surtout entre les colonies australiennes et la Tasmanie, et l'augmentation de population, depuis 1861, résulte plutôt de l'excédent des naissances sur les décès que de la supériorité de l'immigration sur l'émigration. La colonie a adopté, comme la plupart des autres, le système de l'immigration assistée.

L'instruction est obligatoire. Il y a 176 écoles publiques fréquentées par 13,644 écoliers et quatre grands collèges. Un conseil supérieur d'éducation passe des examens et distribue des diplômes. Au recensement de 1881, il a été constaté que 27 pour 100 de la population ne savait ni lire ni écrire.

Au point de vue administratif, la Tasmanie est divisée en dix-huit comtés, subdivisés en paroisses. Le pays est traversé par deux chaînes de montagnes : la chaîne de l'est, où le pic Ben-Lomond s'élève à 1,527 mètres, et la chaîne de l'ouest, avec le mont Wellington haut de 1,542 mètres, et le mont Cradle de 1,545. Une partie de la Tasmanie rappelle la Suisse. Le pays est bien arrosé et les rivières Derwent à l'est, Tamar, au nord, Gordon, à l'ouest, sont en partie navigables. Des lacs du plateau central descendent des cours d'eau. Les côtes sont escarpées, rocheuses, pittoresques. Elles sont éclairées par des phares, dont deux sur des îles, au nord, les îles King et Kent, établis à frais communs avec Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud.

Le climat est enchanteur, remarquable par sa douceur et la grande pureté de l'air. Il est sain, fortifiant, et les habitans présentent des cas de longévité curieux. La chaleur est tempérée par les brises de terre et de mer. La température moyenne de l'été, à Hobart, est de 17 degrés; la température moyenne de l'année, de 13 degrés. Les orages sont peu fréquens, rarement violens.

La Tasmanie produit l'or. Il y a 2,200 mineurs, dont 1,600 sur les alluvions et 600 dans les filons de quartz. On extrait pour 5 à 6 millions de francs d'or. La Tasmanie fournit aussi l'étain, exploité depuis 1872. On extrait 6,000 tonnes de minerai valant de 8 à 9 millions de francs. On forge aussi un fer et un acier de qualité supérieure, 2,500 à 3,000 tonnes; enfin on exploite la houille, 12 à 15,000 tonnes par an.

Tous les grains, tous les fruits poussent en Tasmanie. On y rencontre aussi des bois de haute futaie.

La superficie des terres domaniales vendues ou concédées s'élève à 2 millions d'hectares, dont 800,000 pour le pacage du bétail. on cultive les fèves, les pois, le houblon pour la fabrication de la bière, à laquelle le climat est très propice. On fait 400,000 hectolitres de blé. On exporte des fruits et des conserves de fruits.

L'industrie pastorale, en 1883, porte sur 2 millions de têtes, dont 1,831,000 moutons, 130,500 bêtes à cornes, 50,000 porcs et 30,000 chevaux. On expédie 9 à 10 millions de livres de laine, valant 10 millions de francs.

L'industrie manufacturière est assez développée. On cite une vingtaine de brasseries, dont les produits sont consommés sur place ou exportés dans les colonies voisines, des minoteries, des tanneries, des scieries, des fabriques d'instrumens agricoles.

On pêche sur les côtes le veau marin, le phoque, la baleine, dont on vend l'huile. Le saumon, la truite, la perche, ont été introduits d'Angleterre dans les rivières.

Les communications maritimes sont régulières et fréquentes avec Melbourne, Sydney, la Nouvelle-Zélande. Des navires à voiles, de 6 à 700 tonneaux, viennent de Londres, par le Cap, charger la laine.

Hobart, la capitale, est le principal marché des laines, avec un port bien abrité, qui peut recevoir les plus grands navires. Elle fait pour 40 à 50 millions de francs d'échanges, 50 pour 100 du montant du commerce de la colonie, a un mouvement de 200,000 tonneaux. Lanceston, la seconde ville de Tasmanie, fait 33 pour 100 des échanges, 25 à 30 millions de francs et a un mouvement de 150,000 tonneaux.

Le commerce extérieur de la colonie a été, en 1883, de 89 millions 1/2 de francs, 7 millions de plus qu'en 1882. L'exportation comprend la laine pour 20,000 balles, l'étain, l'or, l'huile de baleine, l'écorce, les peaux. Les droits d'importation portent sur une vingtaine d'articles. Le quart du commerce se fait avec l'Angleterre, le quart avec Victoria, le reste avec les autres colonies.

Le mouvement de la navigation est de 1,451 navires à l'entrée, jaugeant 417,418 tonneaux. La marine marchande enregistrée se compose de 223 navires à voiles et à vapeur, jaugeant 22,594 tonneaux.

Le revenu de la colonie a été de 562,200 livres pour 1883, et les dépenses de 533,000 livres. La dette publique atteint près de 2 millions 1/2 de livres.

Le gouverneur, dans son dernier discours d'ouverture au par-

lement, a demandé à être autorisé à émettre un emprunt de 7 millions de livres, destiné principalement à subvenir à la construction des chemins de fer.

Les affaires se sont ralenties récemment en Tasmanie, comme dans quelques autres colonies australiennes. Néanmoins, l'avenir de la colonie est assuré. Les colons sont très travailleurs et doués d'une grande patience, d'un grand courage et de beaucoup d'entrain comme dans toutes ces colonies. En outre, la Tasmanie a pour elle, outre l'élève du bétail, l'agriculture, l'industrie, les mines, le commerce.

V. — LA NOUVELLE-ZÉLANDE, LES ILES FIDJI.

La Nouvelle-Zélande. — Cette colonie a été découverte par Tasman en 1642, la même année que la terre de Van-Diemen. Il lui donna le nom qu'elle porte, en souvenir de son pays natal, la Zélande. Plus d'un siècle après, en 1769, Cook prenait possession du pays au nom du roi d'Angleterre et crut que c'était là un continent. Ces îles étaient habitées par les Maoris, de race polynésienne ou kanaque; on sait qu'ils prétendent tirer leur origine des indigènes de Taïti ou des Sandwich, qui seraient venus jusque-là sur leurs jonques, à la faveur des vents alizés. Le fait est qu'ils parlent la même langue, ont les mêmes traits, obéissent aux mêmes coutumes que les Taïtiens ou les Hawaïens, comme d'ailleurs presque tous les Polynésiens.

Les Maoris sont robustes, de forme athlétique, braves, intelligens. Ils naviguent au loin sur des pirogues, tissent les fibres végétales, fabriquent des filets de pêche, des lances, des armes, des massues de pierre, de bois, d'os de baleine. Ils se tatouent la figure et le corps, cultivent la patate, se nourrissent de ce farineux, de poisson, et de chair humaine. Presque tous les Polynésiens sont anthropophages.

De bonne heure, la Nouvelle-Galles du Sud entra en relations avec la Nouvelle-Zélande pour ses pêcheries de baleine et de veau marin. En 1787, la Nouvelle-Zélande fut même attachée virtuellement à la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud; mais, jusqu'en 1814, aucun blanc ne vint s'y établir. A cette époque, arrivèrent des missionnaires, puis des colons. En 1832, le gouverneur de Sydney y envoya un résident. Six ans après, en 1838, il y avait déjà 2,000 sujets anglais, et, l'année suivante, une compagnie se forma à Londres pour acheter des terres et y envoyer des immigrans. En 1840, le capitaine Hobson fut nommé lieutenant-gouverneur et

la souveraineté de l'Angleterre proclamée en présence des chefs indigènes, qui, après une certaine opposition, finirent par l'accepter. Un traité fut signé avec eux à Waitangi.

Trois ans à peine s'étaient écoulés que les indigènes se soulevèrent. La lutte dura jusqu'en 1846. Elle recommença neuf ans après. Entre temps, en 1852, le pays avait reçu sa constitution; il comptait alors 27,000 habitans de race blanche. En 1862, la population avait quadruplé, elle était de 100,000 habitans, et, en 1864, de 172,000. Malgré cela, la paix ne régnait pas encore, et l'on eut à redouter, pendant quatre ans, de 1861 à 1865, des guerres de partisans.

Depuis 1871, le pays est tranquille. La population atteignait alors le chiffre de 256,000 habitans. En 1875, la constitution fut revisée. Elle est analogue à celle des autres colonies.

Le pouvoir législatif est exercé par le gouverneur et une assemblée générale composée de deux chambres : le conseil législatif et la chambre des représentans. Le conseil renferme quarante-cinq membres nommés à vie par la couronne, et la chambre des représentans quatre-vingt-dix-neuf membres élus par le peuple pour trois ans. Parmi les membres de la chambre des représentans, il y a quatre indigènes élus par les natifs.

Pour être électeur, il faut avoir résidé dans la colonie six mois, être âgé de vingt et un ans, avoir une propriété de 625 francs. Pour les Maoris, il faut le même âge, être inscrit aux rôles des contributions ou avoir une propriété de 625 francs. En 1882, on comptait 120,263 électeurs, Européens ou résidens, et 918 Maoris, propriétaires ou inscrits aux rôles.

Le gouverneur est sir Drummond Jervois. Il commande en chef les troupes, reçoit 125,000 francs, plus 62,500 francs d'allocations. Huit ministres, dont un indigène, sans portefeuille, composent le conseil exécutif : le premier et trésorier colonial et commissaire des douanes, le ministre des terres et de l'immigration, le ministre des affaires indigènes, le secrétaire colonial et ministre de la justice et de l'éducation, le ministre des travaux publics, l'attorney général, le directeur général des postes et commissaire des télégraphes.

La milice des volontaires comprend 10,294 hommes, et la police armée 1,404 officiers et *policemen*. Quatre torpilleurs de second rang sont affectés à la défense de la colonie.

La Nouvelle-Zélande se compose d'un très grand nombre de petites îles et archipels qu'on se plaît à y rattacher, et de trois îles principales : l'île du Nord, l'île du Milieu, la plus grande, et l'île du Sud ou Stewart. L'île du Nord porte en maori le nom de *Te Ika a*

Maui ou le poisson des Maoris ; l'île du Milieu s'appelle *Te wahi Punamu* ou le pays des roches vertes, et l'île Stewart, la plus petite, *Rakiura*. Il y a aussi à l'est, à 480 kilomètres, le groupe des îles Chatham. Le détroit de Cook sépare les deux grandes îles, et le détroit de Foveaux, l'île du Milieu de l'île Stewart.

L'archipel dont nous parlons est situé à 1,920 kilomètres au sud-est du continent australien, et compris entre les 34e et 48e degrés de latitude sud. Il est à peu près aux antipodes de l'Angleterre. L'île du Nord a 800 kilomètres de long sur 400 de largeur maximum, l'île du Sud 800 kilomètres de long sur 250 à 320 de large, et l'île Stewart n'a que 48 kilomètres de long sur 40 de large.

La superficie totale de toutes les îles qui composent la Nouvelle-Zélande est de 272,824 kilomètres carrés, ou 27,282,400 hectares, et cette superficie est presque équivalente à celle des Iles-Britanniques. On peut dire que les trois îles ont ensemble une longueur de 1,650 kilomètres, une largeur moyenne de 320, et un développement de côtes de 4,800 kilomètres. Ce littoral est éclairé par 23 phares, dont 14 à grande portée, et offre à la navigation 28 ports.

La population de la Nouvelle-Zélande était, en 1883, de 540,877 habitans. On compte environ 44,000 Maoris, principalement concentrés dans l'île du Nord. Leur nombre a beaucoup décru jusqu'en 1858, où ils n'étaient plus que 43,595. Depuis, ils ont un peu augmenté, comme on le voit. Les Maoris sont gouvernés par un roi qui était récemment venu en Angleterre avec ses grands chefs pour présenter diverses réclamations à lord Derby : il s'appelle Tawhiao.

Il y a, dans la Nouvelle-Zélande, 5,000 Chinois, occupés principalement aux mines d'or, et sur lesquels on ne recense que 9 femmes. Parmi les étrangers, il faut surtout compter les Allemands, au nombre de 4,819.

Dunedin, dans l'île du Sud, sur la côte orientale, a 24,372 habitans, et avec les faubourgs, 42,802 ; c'est la ville la plus peuplée de toute la Nouvelle-Zélande.

Auckland, dans l'île du Nord, sur l'isthme et la péninsule d'Auckland, et sur le golfe d'Auraki, a 16,664 habitans, et avec les faubourgs, 39,966. C'est la seconde ville de la Nouvelle-Zélande.

Wellington, dans l'île du Nord, sur le détroit de Cook, siège du gouvernenement depuis 1864 (auparavant c'était Auckland), a 20,563 habitans ; Christchurch, dans l'île du Sud, sur la côte orientale, au nord de Dunedin, en a 15,213, et avec les faubourgs, 30,970.

L'excédent de l'immigration sur l'émigration a été de 18,723 individus en 1879, de 11,231 en 1880, et seulement de 1,655 en 1881. Il s'est relevé à 3,489 en 1882. De 1870 à 1879, l'agent général

de l'immigration pour la Nouvelle-Zélande avait expédié 100,000 immigrans, soit 10,000 par an. La population de la Nouvelle-Zélande augmente plus rapidement que celle d'aucune autre colonie, autant par suite de l'excédent des naissances sur les décès que par la supériorité de l'immigration sur l'émigration, et parce qu'enfin, l'immigration est assistée, encouragée à prix d'argent.

Il n'y a pas d'église d'état, et l'état ne secourt aucune église. Seule, l'église anglicane a obtenu au début certaines dotations qu'elle retient. L'instruction est obligatoire et gratuite. L'université de la Nouvelle-Zélande n'est qu'un corps qui fait passer des examens et accorde des diplômes. Il a des collèges affiliés. L'université de Dunedin a des professeurs qui vont faire des conférences dans les différentes facultés. Il y a 911 écoles publiques avec 87,179 élèves, et 262 écoles privées avec 10,000. Les écoles indigènes soutenues par l'état sont au nombre de 71, avec 2,260 élèves. Il y a 17 collèges, avec 1,900 élèves. Les dépenses pour l'instruction publique sont de 6,200,000 francs. La proportion de ceux qui ne savent ni lire ni écrire est d'environ 8 pour 100.

La colonie est divisée en 9 districts provinciaux : 4 dans l'île Nord, 5 dans l'île du Sud, divisés tous ensemble en 62 comtés, dont 32 dans l'île du Nord, 29 dans l'île du Sud, et 1 dans l'île Stewart.

Le pays est montagneux et d'origine entièrement volcanique. Dans l'île du Nord, le Tongariro, qui a 1,829 mètres, est un volcan en activité ; le pic Ruaperhui a 2,773 mètres, et tous les deux sont au centre de l'île. Le mont Egmont, volcan éteint, cône isolé de 48 kilomètres de diamètre, est couvert de neige au sommet.

Dans l'île du Sud, les Alpes australes s'étendent sur 320 kilomètres, et sont couvertes de neige. Le mont Cook a 4,024 mètres, le mont Nelson, 2,438.

Le lac Taupo, dans l'île du Nord, au centre, a la superficie du lac de Genève ; l'altitude est de 380 mètres.

Le climat de la Nouvelle-Zélande est agréable, salubre, il varie suivant le point qu'on habite. La température moyenne est de 14 degrés 1/2 dans l'île du Nord, 11 degrés 1/2 dans l'île du Sud. La neige tombe rarement. Il y a de grandes brises du nord-ouest et du sud-ouest, et des coups de vent, des ouragans. Le mouvement giratoire des cyclones est celui de l'hémisphère sud, de même sens que celui des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire de gauche à droite. Des tremblemens de terre surviennent de temps à autre, mais sans causer de dommages.

La Nouvelle-Zélande est riche en or. On l'y a découvert en 1857, et l'on a extrait, de 1857 à 1879, en vingt-deux ans, pour 904 mil-

lions de francs d'or, ou 41 millions par an. Il y avait 14,300 mineurs, dont 3,000 Chinois. La production décroît depuis 1877, où elle est tombée à 37 millions; elle n'a été que de 25 millions en 1881. On a fait construire dans la Nouvelle-Zélande, comme en Californie, de grands canaux pour amener l'eau sur les terres, les sables et les graviers aurifères; on a dépensé, à certains de ces travaux hydrauliques, 11,250,000 francs.

Le cuivre, l'argent, le plomb, l'étain, ont été reconnus. Le fer est exploité. Le sable ferrugineux, *iron sand*, recueilli sur le bord de la mer, produit un fer et un acier excellent.

La houille est exploitée activement, le pétrole aussi et le soufre. On produit sur cinquante houillères 350,000 tonnes par an de bonne houille, analogue à celle de la Nouvelle-Galles du Sud.

Le climat et le sol conviennent parfaitement à la culture de toutes les fleurs, de tous les fruits d'Europe. L'agriculture se développe de plus en plus et attire les capitaux. Les trois quarts de la superficie du pays sont propices à la culture et aux pâturages; mais une partie des terres sont encore entre les mains des indigènes, bien que les colons les envahissent de plus en plus en dépit des traités. Une étendue de 500,000 hectares est cultivée en céréales, dont 160,000 pour le blé. On cultive aussi le coton. La production en blé est de 3,710,000 hectolitres et celle en avoine atteint près de 4 millions. A ces produits il faut ajouter le *phormium tenax*, ou chanvre de la Nouvelle-Zélande, la gomme kauri, le bois scié. On expédie en Angleterre pour 25 millions de francs de blé et de farine de froment, et 5 millions de gomme kauri.

Le nombre de têtes de bétail atteint 14 millions et demi, dont 13,384,075 moutons, 698,637 bêtes à cornes, 161,736 chevaux et 200,083 porcs; on a recensé 1,563,216 volatiles de basse-cour.

En 1858, la Nouvelle-Zélande ne possédait que 1,523,324 moutons; mais, en 1874, elle en avait déjà 11,704,853.

La Nouvelle-Zélande vient au second rang pour le nombre des moutons, au troisième pour l'expédition de la laine, après la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria. Elle en expédie 70 millions de livres, et c'est en valeur près de la moitié de toutes ses expéditions.

La pêche de la baleine occupe une quinzaine de navires, jaugeant 3,525 tonneaux et livrant pour 1 million de francs d'huile.

L'industrie manufacturière comprend principalement la minoterie, les brasseries, les filatures de phormium, les fabriques de drap, les tanneries, les fonderies, les scieries, les chantiers de construction de navires. Il y a 800 fabriques, occupant 10,000 ouvriers, avec une force de 5,000 chevaux-vapeur.

La Nouvelle-Zélande communique par un câble sous-marin avec la Nouvelle-Galles du Sud. Ce câble part de Nelson, dans l'île du Sud, et touche à Sydney.

Des communications maritimes régulières sont établies entre tous les ports des trois îles, puis avec Melbourne et Sydney. Enfin, les steamers de la malle du Pacifique vont d'Auckland et même de Sydney à San-Francisco, en touchant à Fidji et aux Sandwich. On gagne l'Angleterre par le chemin de fer transcontinental du Pacifique, dont le *terminus* est à New-York, d'où partent tous les grands steamers transatlantiques. La durée totale du voyage est la même que par le canal de Suez, quarante-quatre jours.

Auckland est la plus grande ville de l'île du Nord. Elle est le chef-lieu de la province dont elle porte le nom et l'un des plus beaux ports de la colonie. Elle possède des quais étendus, des jetées, des docks. Elle a été pendant quelque temps le siège du gouvernement. C'est une ville commerçante, maritime et manufacturière.

Wellington, à la pointe sud de l'île du Nord, est la capitale de la Nouvelle-Zélande et le chef-lieu de son district provincial. Elle est sur le détroit de Cook, et a été choisie en 1864 comme siège du gouvernement à cause de sa position centrale. Elle a des quais spacieux, une cale pour la réparation des navires. Quand le canal de Panama sera percé, Auckland augmentera encore d'importance et deviendra un port de premier ordre. D'Auckland à Liverpool, par Suez, il y a 12,700 milles marins, et par le cap Horn 12,060. Par Panama, il n'y aura que 11,560 milles.

Dunedin, dans l'île du Sud, au fond d'une baie, fondée en 1848, est la plus peuplée, la plus grande, la mieux bâtie de ces villes, la première place maritime et commerciale de la Nouvelle-Zélande. L'exploitation de l'or a commencé sa fortune. Elle en a expédié jusqu'en 1883 pour une valeur de 400 millions, dont 5 millions seulement en 1882. Pour la même année, 53,000 balles de laine sont parties.

Le commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande est de 383 millions de francs pour 1882, dont près des trois quarts avec l'Angleterre, et seulement 377 millions en 1883. Les échanges ont décuplé en vingt ans, de 1859 à 1878. A l'exportation, la laine entre pour 87 millions de francs ou 220,000 balles, puis viennent l'or, le blé, le suif, la graisse, la stéarine, la gomme, les viandes conservées, le phormium, le coton, l'huile de baleine.

Le mouvement de la navigation est de 1,564 navires, jaugeant 899,836 tonneaux. Le pavillon anglais y entre pour 730,000 tonneaux, les neuf dixièmes.

La marine marchande néo-zélandaise comprend 272 navires à voiles et à vapeur, jaugeant 72,400 tonneaux.

Le revenu de la colonie, pour 1883, a été de 3,871,000 livres et les dépenses de 3,924,000. Le revenu est produit par les droits de douane, les chemins de fer, le timbre, la taxe foncière, l'excise sur la bière, la vente des terres, la redevance des mines, le droit d'exportation sur l'or.

Pour 1884, les dépenses sont estimées à 4,024,216 livres et le revenu à 4,055,513. La dette, en 1883, était de 31,387,400 livres, soit 58 livres par tête ou 1,450 francs. La Nouvelle-Zélande est de beaucoup la plus endettée de toutes les colonies australiennes, et c'est même, relativement, un des pays les plus endettés du globe, sinon le plus endetté. Sa dette est proportionnellement deux fois plus forte que celle de la France.

L'avenir de la Nouvelle-Zélande n'en est pas moins des plus brillans. Sa position géographique est très heureuse, et c'est de toutes les colonies australiennes celle qui va profiter le plus de l'ouverture du canal de Panama. Avec la vente de ses chemins de fer, elle amortira la plus grande partie de sa dette.

Les îles Fidji. — La colonie de Fidji, qu'on appelle aussi les îles ou l'archipel de Fidji ou Viti, fait partie de la Polynésie, mais pourrait aussi se rattacher à la Malaisie ou à la Mélanésie; car les naturels sont un mélange de Malais et de Papous. Il y a de nombreux immigrans venus des Nouvelles-Hébrides et des îles Salomon. Les îles Fidji ont été découvertes en 1743 par Tasman, qui revenait de la Nouvelle-Zélande, et visitées en 1774 par Cook. En 1824, 27 convicts, échappés de la Nouvelle-Galles du Sud, s'y établirent. Les missionnaires wesleyens anglais y vinrent en 1832 et les pères maristes français en 1845. On compte parmi les indigènes 112,000 wesleyens et seulement 8,000 catholiques.

En 1854, un chef offrit vainement à l'Angleterre la souveraineté de ces îles. Vingt ans après, en 1874, la souveraineté fut acceptée et les Fidji proclamées colonie anglaise. Des chartes de 1875 et 1877 ont réglé le mode de gouvernement. Les îles sont sous la dépendance de la couronne et sont administrées directement par le gouvernement britannique, qui délègue un représentant ou gouverneur, lequel a le contrôle en matière législative et dans l'administration. Sir Arthur Gordon est gouverneur depuis le 1er septembre 1875. Il est assisté d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif ou colonial.

L'archipel des Fidji est situé par les 15e et 22e degrés de latitude sud, à 2,816 kilomètres au nord-est de Sydney. Il couvre une superficie de 20,801 kilomètres carrés ou 2,080,100 hectares, plus grande que celle de toutes les Antilles britanniques, et comprend deux cent vingt-cinq îles ou îlots, dont cent sont habités ; les

principales sont : Viti-Levu ou la Grande-Viti, Vanua-Levu ou la Grande-Terre, Vuna, Kamea, Koro, Ovalau, Kandavu. Il y a, comme dans toute la Polynésie, des îles volcaniques, à l'aspect sauvage et grandiose, et des îles de coraux, bâties par les polypiers, « ces faiseurs de mondes, » comme disait Michelet, et couronnées pittoresquement de bouquets de cocotiers. Ces dernières îles sont de forme circulaire ou ovale, la mer occupe le milieu du cercle, ce qu'on appelle le *lagon;* souvent un volcan sous-marin est au fond de l'eau, autour duquel les polypiers ou madrépores ont bâti leurs murs de coraux.

Le climat des Fidji est salubre et la chaleur tropicale est tempérée pendant neuf mois par les vents alizés du sud-est.

La population de toutes les îles était, en 1882, de 130,270 habitans. Il y avait 2,000 Européens, Anglais, Allemands, créoles. La différence entre l'immigration et l'émigration a été de 2,346 individus en 1880. En 1878, la Polynésie orientale a fourni 1,500 travailleurs. Un envoi de coolies de l'Inde, en 1879, n'a guère réussi.

Viti-Levu, la plus grande des îles, est presque aussi étendue que la Jamaïque et renferme 50,000 habitans. Elle est arrosée par de nombreuses rivières, dont une, Rewa, est navigable. Vanua-Levu a 30,000 habitans. Son étendue est trois fois celle de l'île Maurice, notre ancienne île de France.

Les indigènes fabriquent des canots et se livrent activement à la pêche. On cultive les céréales, notamment le maïs, le riz, et les arachides, la canne à sucre, le café, le coton, le tabac, la patate douce, l'igname, l'arrow-root. On exploite les bois de construction, surtout le kauri ou pin de la Nouvelle-Zélande. On récolte les noix de coco pour en retirer l'huile et la fibre. On a commencé à introduire des machines pour les sucreries. Le café est d'excellente qualité; on espère égaler un jour la production de Ceylan.

Les îles renferment des mines de cuivre et de plomb qu'on travaille. On pêche le poisson, les anguilles, les huîtres perlières, les tortues de mer, le trépang. Cette dernière pêche est faite par les Chinois, qui envoient chez eux ce produit de la mer, dont ils sont très friands.

On élève 10,000 bêtes à cornes, autant de chevaux. Il y a des porcs sauvages. Les poules, les dindons, les oies, tous les volatiles de basse-cour ont été introduits par les Européens.

Lévuka, dans la petite île d'Ovalau, est la capitale, le port principal; il faut citer aussi Suva, à l'embouchure de la grande rivière Riwa, dans l'île de Viti-Levu.

Le commerce des îles Fidji était estimé, pour 1880, à 10 millions 1/2 de francs, et à 12 millions 1/2 pour 1882. Il s'opère prin-

cipalement avec l'Angleterre, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles du Sud. Avec ces deux colonies, les communications sont régulières et fréquentes; la malle du Pacifique, qui part de Sydney, touche à Auckland et aux Fidji et va de là aux Sandwich et à San-Francisco. En 1882, les importations ont dépassé 7 millions 1/2. On importe des draps, de la quincaillerie, des viandes conservées, des bois de construction, de la bière; des chaussures, des vins, des liqueurs, de l'huile, du savon, et l'on exporte le coton, le sucre, le café, le maïs, l'huile de palme et de coco, les arachides, le trépang. L'exportation de ce dernier article, qui se fait principalement pour la Chine, est de 4,000 livres, valant une centaine de mille francs.

Le mouvement de la navigation a été, en 1880, de 307 navires, jaugeant 65,622 tonneaux. Le tonnage s'est élevé à 71,112 tonneaux en 1881 et à 87,525 en 1882.

La navigation locale et le cabotage comprennent 72 schooners ou cutters de 50 à 100 tonneaux, et 50 chaloupes ou pirogues, pontées ou non, de 5 tonneaux et au-dessous.

Les îles Fidji font désormais partie de l'Australasie et ont été représentées à la convention internationale de 1883 à Sydney. Elles sont appelées à un brillant avenir, surtout par le percement prochain de l'isthme de Panama. Bien qu'elles soient restées ce qu'on appelle une colonie de la couronne, les Australiens, en leur faisant accueil lors de la convention de Sydney, ont proposé de réserver uniquement ce titre aux prochaines annexions qu'ils préparent dans le Pacifique avec tant d'entrain, et, en même temps, hélas! tant de jalousie et d'animosité contre la France.

VI. — LA CONFÉDÉRATION AUSTRALASIENNE.

L'Australie s'est toujours émue de notre système de transportation en Nouvelle-Calédonie inauguré en 1864, et elle a pris ombrage du projet qu'aurait maintenant la France d'y reléguer ses récidivistes. Les transportés et les libérés s'échappent de Nouméa, nous dit-on, débarquent à Brisbane, Sydney, Melbourne, y sèment le désordre, le vol, l'assassinat. Les Australiens ne veulent pas que la transportation soit continuée en Nouvelle-Calédonie, ni surtout que nos récidivistes y soient relégués. Ils savent ce qu'on souffre du voisinage des convicts, et ils en ont trop pâti. Ils indiquent à la France pour la relégation de ses criminels la Guyane et nos autres colonies, et, au besoin, ils lui proposent une chose que la France ne saurait admettre, parce que c'est une offre de Gascon, c'est-à-dire l'échange, le troc entre la France et l'Angleterre de la Nouvelle-Calédonie contre les îles Falkland. Ce sont là nos anciennes Malouines, où Bougainville, en 1763, amena une colonie de braves marins de Saint-Malo,

C'est un pauvre archipel, perdu au fond de l'Atlantique, qui n'a pas plus de 1,600 habitans, lesquels ne font qu'un peu de pêche et pas du tout de commerce. En déposant là nos récidivistes, nous y gagnerions sans doute l'animosité de la république Argentine, qui a possédé un moment ces îles, de 1820 à 1833, et qui serait encore plus voisine de nos récidivistes que l'Australie de ceux de la Nouvelle-Calédonie. Il n'y a que 800 kilomètres des Falkland au détroit de Magellan ou à la Terre de Feu, tandis qu'il y en a 1,960, ou plus du double, de la Nouvelle-Calédonie à l'Australie.

L'agitation australasienne a provoqué une revendication inqualifiable de tous ces colons pour toutes les îles restées libres dans l'Océan-Pacifique, à commencer par la Nouvelle-Guinée, qui n'est séparée de Queensland que par le détroit de Torrès. Cette île, grande comme deux fois la France, et dont les Hollandais possèdent depuis longtemps la moitié, à l'ouest, les Australiens ont voulu un moment l'envahir et la garder seuls, pour la mettre à couvert de l'accès de telle ou telle nation européenne qui pourrait, en occupant ces lointaines terres, y envoyer ses condamnés. L'agitation s'est continuée ardente, bruyante, partiale, et le gouvernement britannique a été mis en demeure d'agir, sinon ces colons menaçaient de se séparer définitivement de la mère patrie et de former une nation indépendante, comme firent autrefois les treize colonies anglaises de l'Amérique du Nord. N'ont-ils pas déjà une population de 3 millions d'âmes, comme celles-ci l'avaient à leur début?

Le comte Derby, secrétaire d'état des colonies, que les Australiens sollicitaient, a fini par les satisfaire par l'occupation ou du moins le protectorat partiel de la Nouvelle-Guinée. Ne menaçaient-ils pas de nous attaquer sur mer ? N'ont-ils pas des navires de guerre et, en quelque endroit, des côtes fortifiées ? En attendant, ils auraient tenté de mettre l'embargo sur tous les navires portant le pavillon français qui seraient apparus dans leurs eaux. On aurait été aussi très sévère contre tous les étrangers, qui auraient dû être munis de passeports.

Le 2 décembre 1883, une convention nationale s'est tenue à Sydney entre toutes les colonies, pour jeter les bases d'une défense commune et décider l'annexion de la Nouvelle-Guinée et de toutes les îles restées libres dans l'Océan-Pacifique. Six des colonies avaient délégué leur premier, et chacune lui avait adjoint quelque autre membre du cabinet. C'étaient l'attorney général et le trésorier colonial pour la Nouvelle-Galles du Sud, le ministre des terres et l'attorney général pour Victoria, le maître général des postes pour Queensland, le ministre des terres et des travaux publics pour la Tasmanie, l'attorney général pour l'Australie du Sud, le

trésorier colonial et commissaire des douanes pour la Nouvelle-Zélande. L'Australie de l'Ouest avait envoyé son géomètre en chef ou *surveyor general*. Enfin, pour Fidji, on avait invité un représentant de cette colonie.

Le premier, de la Nouvelle-Galles du Sud, avait été élu président, et la convention avait ouvert ses séances le 3. Le lendemain, elle avait voté à l'unanimité, — *nemine contradicente*, — une série de résolutions en faveur des annexions projetées, entre autres celles de la Nouvelle-Guinée, de l'archipel de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Bretagne, des îles Salomon, en un mot, de toutes les îles encore inoccupées dans ces lointaines mers. Le 5, des résolutions étaient prises par lesquelles on protestait contre toute annexion étrangère des îles de l'Océan-Pacifique, sud et équatorial. On demandait expressément l'incorporation dans l'empire colonial britannique, et par conséquent dans l'Australasie, de la Nouvelle-Guinée et de toutes les îles et archipels avoisinans, sauf, pour la Nouvelle-Guinée, la partie occidentale, que se sont réservée depuis longtemps les Hollandais.

La convention en appelait au contrôle exclusif de l'Angleterre sur les Nouvelles-Hébrides, voisines de la Nouvelle-Calédonie, oubliant que, depuis 1878, une sorte de contrat tacite nous lie avec l'Angleterre pour l'occupation indivise ou plutôt pour l'exploitation de ces îles. En outre, le congrès protestait hautement contre le malencontreux projet de la France de transporter et d'interner les récidivistes dans la Nouvelle-Calédonie, et il invitait le gouvernement anglais à user de tous les moyens possibles pour empêcher l'exécution de ce projet.

Le 7 décembre, avant la clôture de la convention, on rédigea les articles d'un acte de confédération australasienne, qui devait être plus tard soumis à l'acceptation du gouvernement britannique, et qui portait sur l'établissement d'un conseil fédéral d'Australasie, lequel devait délibérer sur toutes les matières d'intérêt commun partout où une action uniforme serait désirable, sans s'immiscer aucunement dans les affaires intérieures de chacune des colonies telles qu'elles sont réglées par leurs législatures respectives; le conseil fédéral prononcerait et ferait des lois spéciales. Le conseil tiendrait une session au moins tous les deux ans. Chaque colonie y serait représentée par deux délégués choisis par sa législature, et les colonies de la couronne par un délégué. La première session du congrès se tiendrait à Hobart, en Tasmanie.

Le conseil aurait une autorité législative sur toutes les possessions australasiennes, sur tous les navires britanniques naviguant entre ces possessions, eu égard aux relations de l'Australasie avec les îles du Pacifique et aux mesures de prévention contre l'impor-

tation des criminels ou récidivistes. Le règlement des pêcheries dans les eaux australasiennes au-delà des limites territoriales serait également du ressort du conseil, ainsi que l'extension de jugemens civils et de procédure criminelle de quelque colonie que ce fût, enfin tout ce qui pourrait être soumis au conseil et comprendrait les matières suivantes : la défense générale du pays, les quarantaines, les brevets d'invention et les découvertes, le droit de propriété littéraire, les lettres de change et promesses de paiement, l'uniformité des poids et mesures, la confirmation dans les autres colonies de tout mariage ou divorce célébré ou prononcé dans une des colonies; de même pour les lois de naturalisation et des étrangers, et celles des syndicats ou corporations et des compagnies par actions, enfin pour toute autre question d'intérêt général. La convention ne s'est pas dissoute sans nommer auparavant un comité de ministres, dont le premier de la colonie de Victoria est président.

La principale raison qui a conduit les colonies à s'assembler en convention, à chercher à se confédérer en une espèce de *Dominion* comme celui du Canada, et à élire un congrès futur pour le règlement de toutes les questions et la promulgation de toutes les lois intercoloniales, a été en réalité la crainte si vive que leur inspirent les déportés de la Nouvelle-Calédonie et le projet du gouvernement français de reléguer une partie de ses récidivistes dans cette colonie. Plusieurs des transportés, échappés de Nouméa, sont venus à différentes reprises terrifier Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, Queensland.

Le 11 décembre 1883, onze déportés s'étaient emparés d'une barque ou cotre et avaient fait voile pour l'Australie, emmenant le capitaine prisonnier. Le 19, une embarcation était arrivée à Maryborough, dans la colonie de Queensland, avec huit condamnés français libérés, que la police locale s'était empressée d'arrêter. Enfin, le 5 février 1884, le chef-secrétaire de Victoria télégraphiait à l'agent général de cette colonie à Londres d'informer le secrétaire d'état des colonies, lord Derby, de l'arrivée à la Nouvelle-Calédonie d'un nouveau contingent de condamnés. Il résultait d'une enquête officielle que le nombre des transportés évadés de la Nouvelle-Calédonie et réfugiés dans la seule colonie de Victoria était de trente-trois. Sur ce chiffre, trois seulement vivaient d'une façon honnête, treize vivaient de la prostitution, douze étaient en prison, un avait été condamné pour meurtre, un avait été extradé dans la Nouvelle-Galles du Sud.

La Nouvelle-Calédonie est distante de l'Australie, de Sydney à Nouméa, de 1,960 kilomètres. Il faut quatre ou cinq jours à un bon navire à vapeur pour franchir cette distance, et assurément une

semaine ou deux à une barque comme celles que volent les déportés. Au reste, ce n'est guère que sur 300 lieues de rivages que l'Australie est menacée, entre Brisbane et Melbourne, l'Australie qui est entourée d'eau de tous côtés et qui est grande comme les trois-quarts de l'Europe.

Au nombre de toutes les îles restées libres dans la mer du Pacifique, dans l'Océanie de l'est et de l'ouest, et dont l'Australie demandait l'annexion au congrès de Sydney, est l'île de Rapa ou Oparo. Celle-ci, qui nous appartient en propre et qui est une dépendance de notre archipel de Tubuaï, au sud de Taïti, est réclamée principalement par la Nouvelle-Zélande, parce qu'elle est située sur la ligne que suivront les steamers qui iront d'Auckland à Panama, dès que le canal maritime sera ouvert en 1888. Or Rapa fait partie des états dits du protectorat depuis 1844, et elle a suivi le sort de ces états lorsqu'ils ont été annexés à la France en 1880. Il en est de même des Nouvelles-Hébrides, où nous sommes établis et sur lesquelles nous avons encore plus de droits que les Anglais. Et cependant Queensland et surtout Victoria réclament ces dernières îles au nom des intérêts de leur commerce et de ceux des missionnaires presbytériens qui s'y sont établis.

Les Australiens ne connaissent plus de mesure. Ils proposent de tracer dans le grand Océan un méridien fictif et de dire à toutes les nations européennes, plus ou moins intéressées dans les échanges de ces lointaines mers : « En-deçà de cette limite, tout est à nous ! » C'est ainsi que firent, au temps du pape Alexandre VI, qui fut par eux pris pour arbitre, les Espagnols et les Portugais, qui voulaient chacun occuper une partie du monde colonial et s'en garantir à eux seuls la découverte. On sait ce qui arriva. La terre étant ronde, ils finirent par s'y rencontrer en allant chacun dans un sens opposé.

Toute cette agitation turbulente révèle que les Australiens sont un peuple plein de vigueur et de jeunesse, mais aussi de suffisance, qui ne doute de rien et se croit tout permis. Il n'est pas à supposer que cette effervescence se calmera de sitôt, malgré les atermoiemens qu'a toujours apportés le comte Derby à toutes les réclamations si vives que les Australiens lui adressent encore de temps en temps. Ceux-ci reviennent volontiers à des menaces de séparation, à la création d'un *Dominion* autonome, à l'installation d'une sorte de parlement central qui préparera les lois d'intérêt général, de dépenses communes, de marine, de douane, en un mot, la solution de tous les problèmes qui préoccupent directement et au même degré ces jeunes et ardentes colonies.

Il a été un moment question d'expulser de l'Australie le peu de Français qui y résident, à peine deux ou trois mille, comme on

cherche à expulser les Chinois, et, par surcroît, de défendre l'accès des ports australiens à notre Compagnie des Messageries maritimes, qui fait depuis deux ans, au profit de notre commerce et à la satisfaction de ses passagers, les voyages mensuels de Marseille à Adélaïde, Melbourne, Sydney, et va de là à Nouméa. Ces voyages vont bientôt avoir lieu tous les quatorze jours.

A diverses reprises, notre ministre des affaires étrangères et chef du cabinet, M. Jules Ferry, a donné des explications au *foreign office*. Il l'a fait amicalement et a reconnu que nous avions aussi d'autres lieux de rélégation en dehors de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyalty, qui en sont voisines à l'ouest. Nous avons la Guyane, dont, il est vrai, le climat est malsain, et où nous avons transporté, de 1852 à 1863, 3,430 condamnés de différentes catégories, hommes et femmes. Depuis, nous n'y transportons plus que les condamnés asiatiques et africains. Nous avons aussi les îles Marquises, qui ont déjà servi à la déportation, en 1850, des condamnés politiques, qu'on internait surtout à Noukahiva. Enfin on a trouvé des lieux de relégation en Algérie, à Lambessa, par exemple, et l'on pourrait en trouver d'autres, comme à l'île Phu-Quocq, en Cochinchine; mais c'est surtout pour les quatre cinquièmes à la Guyane et un cinquième à la Nouvelle-Calédonie, que le gouvernement français songe à confiner les récidivistes, si la loi que la chambre a votée sur cette question et qui a été soumise au sénat sur un rapport de M. de Verninac, est enfin acceptée. Au 25 octobre, le sénat a approuvé la loi en première lecture. L'Australie, d'ailleurs, n'a rien à voir dans nos affaires, et nous devons, quand il s'agit de nous et de nos colonies, rappeler aux autres que « charbonnier est maître chez lui. »

Quand le marquis de Normanby, ancien gouverneur de la colonie Victoria, est rentré en Angleterre, au mois juin dernier, il a communiqué à la reine une pétition signée, disait-il, par *soixante-huit chefs* de l'île Tanna, une des Nouvelles-Hébrides. Dans cette pétition, ils demandaient la protection de la reine Victoria contre la France et l'annexion de leur pays à l'Australie. En même temps, le cabinet de la Nouvelle-Galles du Sud préparait un projet de loi qui avait pour but d'empêcher le débarquement chez elle des déportés français à l'expiration de leur peine. Tout condamné libre ou évadé qui se trouverait dans la Nouvelle-Galles du Sud serait passible d'emprisonnement, à moins qu'il n'ait les moyens de quitter le pays, et toute personne qui introduirait dans la colonie un condamné libéré, ou aiderait à son introduction ou le tiendrait caché, serait passible de peines très sévères. Enfin, le capitaine de tout navire faisant le commerce avec les colonies pénitentiaires françaises devait faire, en arrivant dans un port de

la Nouvelle-Galles du Sud, une déclaration établissant qu'il n'avait ni libérés ni évadés parmi les passagers de son bord, et il serait sévèrement poursuivi si sa déclaration était fausse, si même il ignorait réellement ce que pouvaient être ses passagers.

Tout cela dépeint l'état moral singulier où se trouve l'Australie depuis plus d'un an, et qui n'a fait qu'empirer. Il est fâcheux d'avoir affaire à des hommes qui ne veulent entendre aucune raison, habitués qu'ils sont à lutter seuls contre les forces de la nature, audacieux, indomptables, entêtés, et qui, cependant, en moins d'un demi-siècle, à l'autre bout du monde, ont créé un pays qui est le premier de tous pour l'élève du bétail et la production de la laine et de la viande, sans compter celle de l'or, de l'étain, du cuivre, de la houille, du blé et de toutes les céréales.

Le 10 juin, le parlement de Victoria a été ouvert par le gouverneur, qui, dans son discours, qu'on appelle là-bas le discours de la couronne, a dit que, si les protestations de la convention nationale de Sydney, qui s'est tenue dans les premiers jours du mois de décembre dernier, si l'action diplomatique anglaise et les efforts persistans des colonies ne réussissaient pas à empêcher la transportation projetée des récidivistes français dans les îles du Pacifique, le cabinet de la colonie de Victoria prendrait les mesures que comporteraient les circonstances. A la suite de cet incident, l'assemblée législative votait, le 4 juillet, une série de résolutions sur la question de l'annexion de la Nouvelle-Guinée et d'autres îles du Pacifique, qui avaient été adoptées déjà par la convention intercoloniale tenue à Sydney, et proclamait avec un grand enthousiasme et à l'unanimité les principes suivans : 1° fédération des colonies en un Dominion australasien ; 2° annexion à ce Dominion de la Nouvelle-Guinée et des autres îles du Pacifique ; 3° législation défensive contre les criminels étrangers.

A son tour, le Parlement de Queensland a été ouvert par un discours du gouverneur, qui a fait mention de la garantie de 15,000 livres sterling ou 375,000 francs offerte par les colonies australiennes pour l'établissement de la juridiction anglaise dans les eaux de la Nouvelle-Guinée, et le gouvernement de la métropole a été invité à renouveler sa protestation contre la transportation des récidivistes français au Pacifique. En attendant, un projet de loi a dû être déposé pour empêcher d'une façon effective le débarquement des récidivistes au Queensland. Depuis, le parlement de cette colonie s'est prononcé dans le même sens que celui de Victoria, adoptant à l'unanimité les résolutions de la convention de Sydney. L'assemblée de Tasmanie a émis un vote semblable, ainsi que l'Australie du Sud. Seulement le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud s'est pro-

noncé contre, et celui de la Nouvelle-Zélande, beaucoup moins intéressé que les autres à cette fédération, est resté jusqu'à cette heure muet. Cette dernière colonie a été d'ailleurs embarrassée par la lutte des partis et une crise parlementaire, et la Nouvelle-Galles du Sud est jalouse de la prééminence qu'a prise Victoria dans la question de fédération australienne. C'est au mois d'octobre dernier que l'annexion de la Nouvelle-Guinée a été décidée par le cabinet britannique, et que lord Derby a fait savoir aux colonies australiennes que le gouvernement de la reine ne s'opposerait plus désormais à la réalisation de leurs projets. Le protectorat sur la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée a été proclamé solennellement le 6 novembre. Il coûtera à chacune des colonies 1,000 livres sterling.

Dans une séance de la chambre des communes, le 28 juillet, le sous-secrétaire des colonies, M. Ashley, répondant à une interpellation d'un membre de la chambre, disait « que l'attention du ministère des colonies avait été appelée sur l'affluence de plus en plus nombreuse dans les colonies anglaises de l'Océanie de criminels évadés des établissemens pénitentiaires français. Pour mettre fin à ces inconvéniens, le gouvernement de la reine était entré en négociations suivies avec le gouvernement français. Les pourparlers duraient depuis plusieurs mois, et le cabinet de Londres croyait que ses représentations pressantes seraient de la part du gouvernement voisin l'objet d'un examen sérieux. Il ne serait donc pas nécessaire de recommander aux gouvernemens coloniaux l'adoption de mesures législatives déclarant illicite la tentative de tout capitaine de débarquer dans un port quelconque appartenant aux colonies australiennes des condamnés évadés ou relaxés. Toutefois, le gouvernement de la reine ne s'opposerait à aucune mesure que les colonies pourraient prendre pour se protéger contre ce fléau. » Dans la même séance, le sous-secrétaire des colonies confirmait que l'assemblée législative de Queensland avait voté à l'unanimité les articles de la convention de Sydney, tendant à établir « une confédération des colonies, à réaliser l'annexion de la Nouvelle-Guinée et d'autres îles du Pacifique occidental, et à créer une législation commune contre l'invasion des criminels d'origine étrangère. » M. Ashley ajoutait que les ministres de la reine étaient prêts à soutenir et à faire exécuter tous les programmes de ce genre, pourvu qu'ils fussent sanctionnés par les législatures des différentes colonies intéressées.

A la date du 31 juillet, quatre des colonies australiennes avaient déjà donné leur assentiment aux résolutions de la convention de Sydney. Le conseil législatif de l'Australie de l'Ouest s'était pro-

noncé, lui aussi, et il approuvait particulièrement l'annexion de la Nouvelle-Guinée et des autres îles, sans oublier les Nouvelles-Hébrides et la législation contre les criminels français transportés dans le Pacifique. Le conseil avait voté une adresse à la couronne pour qu'elle approuvât le bill qui autorisait les colonies australiennes à se confédérer et qui n'avait plus besoin que de la sanction du parlement britannique. Enfin, le 25 octobre dernier, pendant que le parlement britannique discutait le discours de la couronne, lord Derby en parlant de l'Australie à propos de la politique coloniale, disait « que si le consentement de la Nouvelle-Galles du Sud arrivait en temps utile, le bill sur la confédération des colonies australasiennes serait soumis à la chambre des lords pendant la session actuelle. » Mais, au même moment, l'assemblée législative de la Nouvelle-Galles du Sud se prononçait par l'ordre du jour, c'est-à-dire en refusant de discuter, sur les résolutions présentées par la convention intercoloniale en décembre dernier. La colonie n'en paierait pas moins sa part sur le coût du protectorat de la Nouvelle-Guinée.

Les choses en étaient là quand, à la fin du mois de décembre 1884, les Allemands se sont subrepticement emparés, quand personne n'y prenait garde, de la partie nord de la Nouvelle-Guinée comprenant tout le littoral et les îles adjacentes, depuis le 141e degré de longitude est, qui limite le territoire occidental possédé par la Hollande. Venus avec leurs navires de guerre, ils ont planté le drapeau germanique devant quelques chefs ébahis et une centaine d'indigènes, et ils ont dit que les Anglais n'avaient droit qu'à la partie méridionale de l'île. Grand a été l'émoi en Australie, en Angleterre. Un échange de communications aigres-douces, que M. de Bismarck s'est plu hier à publier dans son Livre blanc, a eu lieu entre le cabinet de Saint-James et le cabinet de Berlin, mais les Allemands n'en ont pas moins gardé leur proie.

Tel est le mouvement si curieux, à la fois politique et social, qui se déroule à cette heure aux antipodes, dans l'Australasie, dans ce monde nouveau presque aussi grand que l'Europe, qui n'a pas encore cent ans d'existence et cinquante ans de vie réelle, politique et économique. Quel étonnement pour notre vieux monde que cette étrange évolution coloniale, et quel exemple nous donnent en même temps ces pionniers hardis et entreprenans, qui vont si bravement devant eux, affrontant tant de dangers et colonisant cette nouvelle Amérique avec une rapidité qui tient du vertige !

L. SIMONIN.

REVUE DRAMATIQUE

Odéon : *Henriette Maréchal* (reprise). — Gymnase : *le Prince Zilah*, drame en 5 actes, de M. Jules Claretie.

« Abonné de la *Revue des Deux Mondes!..* — Ah! des gros mots!.. Attends, je vais descendre! » Elle a retenti de nouveau sur la scène, cette fameuse apostrophe suivie de cette fameuse réplique ; *Henriette Maréchal*, assommée à la Comédie-Française, ressuscite, après vingt ans, à l'Odéon. Depuis l'annonce de cette reprise, beaucoup de gens nous abordaient avec un air de malice mystérieuse et contrainte : « Eh bien ! *Henriette Maréchal?..* — Eh bien?.. — Abonné de la *Revue des Deux Mondes!..* » D'abord, ils n'ajoutaient rien à cette citation, nous laissant le soin de démêler leurs sentimens : plaisir sournois d'enfans qui rapportent une injure, désir et peur d'en voir les suites. Après un silence, ils plaignaient notre embarras : serions-nous généreux, par crainte de paraître vindicatifs?.. Serions-nous atroces, par crainte de paraître lâches? Pour ma part, quand ils m'avaient assez plaint, je racontais à ces officieux comment naguère, à l'École normale, sans attendre le mardi gras, on invectivait certain de nos camarades. C'était un garçon d'humeur douce et de caractère faible ; pour mystifier ce girondin, on s'improvisait terroriste. « Ah ! s'écriait quelqu'un, nous ne ferons rien de bon, en France, à moins de quarante mille têtes!.. Hein ! qu'est-ce que tu dis?.. — Je ne dis rien, répondait l'autre, intimidé; il me semble pourtant qu'avec vingt mille... — Vingt mille?.. Orléaniste ! »

Orléaniste! Abonné de la *Revue des Deux Mondes!* Les deux boutades sont de même sorte : MM. de Goncourt, en imaginant ces plaisanteries entre « un masque » et « un monsieur en habit noir, » au bal de l'Opéra, ne prétendaient pas frapper la *Revue*, pas plus que, par le récit de cette anecdote d'école, je ne crois offenser les princes d'Orléans. Un autre masque, au lever du rideau, interpellait un vieux monsieur sous le prétexte qu'ayant le poil blanc, il ressemblait au cheval de La Fayette : MM. de Goncourt, par cette licence, outrageaient-ils la mémoire du patriote? Vingt ans après la bagarre, il est permis d'être de sang-froid et de prendre une turlupinade pour ce qu'elle vaut. Admettez qu'elle puisse agacer, comme un de ces *confetti* qu'on reçoit quelquefois dans l'œil, au carnaval de Nice; nous serons satisfaits, du moins, si les auteurs s'excusent du geste : or, voyez avec quelle déférence, au troisième acte, M. Maréchal prend « la *Revue* » pour l'offrir à sa femme! Quelqu'un s'obstine-t-il encore à être plus difficile pour nous que nous-mêmes? Volontiers je me retournerai contre lui, comme ce personnage de *la Contagion* qui a fait ses preuves et qu'un indiscret pousse à vider une prétendue querelle : « Alors, vous croyez que j'ai besoin d'une nouvelle affaire? — Oui, sans doute. — Eh bien! la voici! » Et le bretteur récalcitrant décoche sur le nez de son conseiller une chiquenaude.

Aussi bien cette calembredaine, à laquelle la badauderie du public avait autrefois donné de l'importance, à peine si les spectateurs de cette reprise l'ont aperçue dans cette descente de la Courtille d'un vocabulaire fantasque. Cet innocent pétard, que des oreilles émues avaient pris pour un coup de canon, à peine si son petit bruit dans le feu d'artifice a été remarqué des curieux. On savait assez qu'il n'avait pas tué la *Revue*, qui se porte aujourd'hui beaucoup mieux qu'il y a vingt ans; il n'a pas non plus fait sauter la pièce, comme ces machines infernales qui démolissent la maison de leur artisan. Ni lui ni rien autre chose, dans cette soirée, n'a fait scandale. Nous n'avons guère de mérite à parler avec sérénité; nous ne sortons pas d'une mêlée, mais d'une audience : la cause a été entendue, cette fois, sans colère ni faveur.

Qu'*Henriette Maréchal*, en 1865, ait été exécutée plutôt que jugée, c'est un point acquis pour l'histoire ; nous en convenons d'autant plus volontiers que les bourreaux, alors même qu'on nous croyait l'objet d'un attentat, n'étaient pas nos vengeurs : ce n'est pas M. Saint-René Taillandier qui se cachait sous le pseudonyme de Pipe-en-Bois. Depuis ce temps, par un naturel esprit de réparation, des curieux de littérature, considérant cette pièce comme une martyre, l'avaient canonisée à leur usage et l'honoraient d'un culte domestique. On la révérait dans de petites chapelles comme le type d'un ordre nouveau; ce qu'était

le Cid pour la tragédie classique, *Hernani* pour le drame romantique, *Henriette Maréchal* l'était pour le drame moderne. Encore était-ce un *Hernani* auquel on devait une revanche comme à cet autre opprimé : *le Roi s'amuse;* et la revanche devait être d'autant plus belle que l'oppresseur, en l'espèce, n'avait pas été le gouvernement, mais le public. C'était nous qui avions péché envers *Henriette;* ou, si ce n'était nous, c'étaient nos frères : comment nous procurer assez de chanvre, assez de cire pour l'amende honorable qu'il convenait de faire à cette victime? Il n'était pas mauvais que les cordiers et les fabricans de cierges eussent un quart de siècle pour leurs provisions : c'était la seule raison qu'avaient les fanatiques de se résigner à ce long délai. D'autre part, quelques impénitens soutenaient que la sottise politique n'avait pas soufflé toute seule, ni même la première, dans les sifflets de 1865; qu'un pur esprit de justice littéraire avait donné le signal de l'exécution; que le premier acte de cet ouvrage était une souillure pour la chaste scène de la Comédie française, une ordure à balayer du temple, et que le reste, sur un théâtre quelconque, n'eût jamais été qu'un méchant morceau de drame.

Au rideau!.. — Hé quoi! c'est la cohue des masques jetée d'emblée sur la scène! M. Porel s'est privé des précautions oratoires prises jadis par M. Édouard Thierry. N'écoutant que son courage, il a supprimé le prologue où la muse de Gautier, par un joli tour, avertissait le public des horreurs qu'il allait voir. Comment cela va-t-il y tourner? On rit; — sans doute un rire de scandale?

Mais non : la première scène passe sans encombre, et puis la seconde et la troisième; la parabase du Monsieur en habit noir, son altercation avec les clodoches, ses adieux à la vie de garçon, l'entretien de Pierre avec un domino, tout ce kaléidoscope où des épisodes de bal masqué se succèdent, tous ces tableaux de lanterne magique, entre deux desquels le héros de la pièce nous est présenté gravement par son frère, tout cet appareil de carnaval est accepté par le public sans que l'enthousiasme apprêté de ceux-ci trouve à se déclarer contre l'indignation prévue de ceux-là. Sans doute, on a réfléchi que la mascarade et la farce, après tout, n'étaient pas si nouvelles sur la scène classique. On a vu récemment M. Vautier, mandé tout exprès chez Molière, sauter sur le dos de M. Thiron en criant : « Hou! » Récemment aussi, on a vu M. Coquelin perché sur une table et faisant les grands bras, par expresse permission de Regnard. On ne s'étonnerait guère aujourd'hui de lire une invitation ainsi rédigée : « Le muphti du *Bourgeois gentilhomme* et Crispin du *Légataire* prient le Monsieur en habit noir de venir passer la soirée à la Comédie française... » Voulez-vous qu'on s'étonne à l'Odéon?

Plutôt que de se fâcher, on remarque le curieux accord de cette

basse, formée par le brouhaha du bal, et de ce chant d'amour qui bientôt la domine. Sur ce fond trivial, où brillent des éclats d'argot parisien, une mélodie passionnée, tout humaine, s'élève; sur un lit de tessons qui scintillent, c'est un flot limpide qui se gonfle. Est-il possible, en vérité, qu'on se méprenne sur ce contraste? La *blague* récente du dialogue fait ressortir la naïveté romantique du discours. A moins d'écouter la première toute seule, on ne peut s'irriter de ses hardiesses; prête-t-on l'oreille aux deux, on ne peut s'empêcher, à tout le moins, d'être intéressé par cette dissonance. Outre qu'elle est originale, n'est-elle pas l'expression scénique d'une vérité? La passion raillée par le plaisir, l'ingénuité par le déniaisement, la phrase sincère par le quolibet, ce duo fait partie des harmonies de la nature moderne; et qu'est-ce autre chose, enfin, ce premier acte d'*Henriette Maréchal*, sinon ce duo à grand orchestre? Qu'est-ce que les auteurs ont prétendu noter, dans ce tapage de la vie contemporaine, sinon une sérénade de Musset accompagnée moqueusement par Gavarni?

Ce premier acte, en voilà le scandale expliqué; en voilà, du même coup, le mérite marqué en deux mots. Le public, cette fois, l'a pris comme nous le prenons. Or, ce premier acte est le seul que M. de Goncourt lui-même, dans sa préface, réclame pour « personnel. » Cet avantage lui suffit, attendu que ni lui ni son frère ne se sont jamais donnés pour les évangélistes d'un nouveau théâtre : ils avaient assez à travailler dans le livre, ils n'ont pas prétendu faire une révolution sur les planches. Au nom de leur société dissoute par la mort, le survivant décline cet honneur chimérique, dont le zèle de quelques faux disciples a voulu les affubler. Ce premier acte sauvé, comment s'inquiéter pour le reste? Il a passé, il a tenu les spectateurs attentifs, il a même été applaudi, ce reste, — dont M. de Goncourt fait trop bon marché peut-être.

« Cette pièce ressemble à toutes les pièces du monde, » écrit modestement l'auteur. En quoi, d'abord, il paraît donner raison aux tapageurs improvisés critiques, pour lesquels son ouvrage n'était qu'un « vieux paquet de ficelles... » Plaise à Dieu que nous ne trébuchions jamais parmi des ficelles plus nombreuses et plus hypocrites! Je n'en vois que deux ici, à vrai dire, et dont la loyauté classique désarme d'avance ma protestation : Paul de Bréville se bat en duel, par un décret du hasard, juste auprès de la maison de Mme Maréchal, de façon qu'il y soit transporté; M. Maréchal, par un second décret, manque le train, de façon qu'il surprenne Paul et sa femme. L'action, d'ailleurs, est simple : un jeune homme aime une femme mariée; il est aimé d'elle et de sa fille; au moment qu'il est surpris avec la mère, la fille se dévoue, se jette au-devant de son père et meurt. Il n'y a pas là grande machinerie d'événemens : est-ce un mal? Si nous observons les sen-

timens, leur vérité nous satisfait, et même leur beauté, pourvu que nous soyons curieux de la vie plutôt qu'affamés de morale. Paul de Bréville, ce jouvenceau, aime tout de bon Mme Maréchal, comme Chérubin doit aimer dans le siècle d'Antony. Mme Maréchal lui rend cet amour, d abord avec les hésitations, puis avec l'attachement de cœur et de sens, enfin avec les remords d'une femme qui, après avoir vécu froidement dans le mariage, ne veut pas franchir le tournant de l'âge mûr sans avoir connu la passion. Maréchal et Pierre de Bréville, deux hommes vraiment hommes, nous plaisent par la qualité virile de leurs tendresses. Le premier reste « peuple » par la vigueur morale, et, à l'occasion, par la violence, encore plus que par la rudesse du langage et par la brusquerie des façons; il n'approche l'âme de sa femme, cette fine bourgeoise, qu'avec les précautions d'un charron maniant la tige d'une fleur : n'est-il pas touchant, cet ouvrier, qui a fait son éducation de parvenu à épier le froncement de deux sourcils?

Le pendant de Maréchal, dans le drame, c'est Pierre de Bréville, un Parisien cuirassé d'expérience, trempé par dix années de vie mondaine; mais, s'il regarde son petit frère, « va te promener, le monde! comme dit à peu près Figaro ; » Pierre de Bréville, pour chérir Paul, a le cœur aussi frais qu'à vingt ans. Ce n'est pas seulement sa philosophie dogmatique de Mentor boulevardier, exposée dans les couloirs de l'Opéra, c'est la sagesse émue de ce grave compagnon qu'il faut apprécier, au troisième acte, alors qu'il dompte Mme Maréchal par l'autorité de son amour fraternel. D'un bout à l'autre de la pièce, il court subtilement, cet amour, il la purifie toute, coloré de nuances variées et toujours justes. Il est d'abord léger, spirituel, puis attentif, et puis pathétique ; de camarade il se fait gardien, et de gardien il essaie de se faire sauveur; badin ou grave, ou tragique, il est toujours protecteur et n'est jamais pédant. C'est bien ici l'œuvre de deux frères, des deux frères que l'on sait, dont le dernier a écrit cette mélancolique histoire de deux artistes jumeaux : c'est ensemble, hélas! que les Zemganno faisaient leurs plus jolis tours; c'est ensemble aussi que Pierre et Paul de Bréville séduisent notre pitié. Il sera beaucoup pardonné à *Henriette Maréchal*, — s'il y a beaucoup à lui pardonner, — parce que les auteurs, acclamés naguère par les champions de l'art « impassible, » ont communiqué à leur drame quelques-uns des battemens de leur cœur.

Mais de toutes ces figures, celle qui nous émeut le plus par la délicatesse de ses sentimens et par leur nouveauté, — aussi par leur force dramatique, — c'est Henriette : elle est à bon droit la marraine de la pièce. Elle est tout cœur, la pauvre fille : un cœur enfermé dans un vase fragile, dans une apparence de femme, dans une forme trop peu durcie pour la vie. Elle a vu Paul, encore malade, se promener sous

les arbres du jardin, et, sans rien dire à personne, elle n'a pu faire autrement que de lui donner son âme. Cependant, avec cette finesse de perception qui lui est départie, elle sent bientôt, et puis elle sait que ce jeune homme n'est pas pour elle, mais pour une autre, et quelle autre ! Il aime sa mère, il est aimé d'elle ! Au froid de ce secret, toutes les fleurs de cette petite âme sont gelées ; innocence d'imagination, espoir, piété filiale, confiance, tout est frappé d'un coup. La délicieuse enfant se résigne : elle en mourra, voilà tout. Mais en attendant qu'elle meure, elle ne laisse pas échapper une plainte ; à peine soupire-t-elle un mot de mélancolie. Comme on lui demande, au retour d'une promenade, sur la plage, si elle ne trouve pas la vue de la mer un peu triste, elle répond simplement : « Ce n'est pas plus triste que le ciel. » Avec une fermeté stoïque, elle étouffe son amour ; elle le cache à sa mère ; elle le dérobe à son père qui le soupçonne, qui voudrait le connaître. Avec plus de rigueur encore, elle clôt dans sa mémoire le secret qu'elle a surpris ; même, — jusque dans quelle horreur cette conscience de vierge n'est-elle pas jetée ? — elle veille sur la faute de sa mère ; elle en défend les avenues contre la vengeance menaçante du père, avec tant de discrétion que même celle dont elle se fait complice ne se doute pas, jusqu'à la dernière heure, qu'elle soit si affreusement gardée, avec tant de pudeur que nous admirons, au lieu d'en être choqués, cette complicité et cette garde. Mais une telle essence de douleur est trop âcre pour être longtemps contenue dans ce cœur sans le faire éclater ; aussi, à la fin, lorsqu'Henriette se jette au-devant du pistolet de son père, cette surprise, si cruelle qu'elle soit, nous soulage. Henriette n'est pas seulement une vestale qui se dévoue pour expier le crime d'une autre, une fille qui s'immole pour l'honneur de sa mère et la sécurité de son père : c'est encore une malheureuse qui a payé d'assez de souffrances le droit de fuir la vie.

En se dissipant, cette ombre légère nous laisse un doux et désolant souvenir. Une image d'elle nous reste, qui va se ranger auprès de celles d'Iphigénie et d'Imogène, — derrière, assurément, — mais dans ce même coin du sanctuaire idéal où résident nos plus touchantes idoles. « Qu'est-ce que l'image d'une ombre ? va demander quelqu'un, et d'une ombre presque muette ? » J'ai entendu, en effet, qu'on reprochait à Henriette Maréchal de n'avoir pas assez de consistance ni d'éloquence, de ne se déterminer et de ne s'exprimer guère que par ce qu'elle cache d'elle-même et par ce qu'elle tait ; de ne se trahir que par une intonation, tout au plus, ou par un regard. Mais n'est-ce pas se plaindre, justement, de l'originalité de la situation, et de la délicatesse avec laquelle les auteurs l'ont traitée ? A qui donc, s'il vous plaît, Henriette Maréchal pourrait-elle confier sa misère ? Comment pourrait-elle, sans violer toutes les vraisemblances, toutes les bien-

séances, la manifester davantage? Et comment le ferait-elle sans perdre son charme propre? C'est dans un demi-sommeil qu'à la fin du roman le plus gracieux et le plus navrant de MM. de Goncourt, l'interne d'hôpital qui veille le corps de son camarade Barnier voit passer Sœur Philomène, la sainte fille, qui vient dérober au chevet du mort une mèche de cheveux coupés pour sa mère : veut-on réveiller l'interne? Exige-t-on que la religieuse confesse tout haut sa pitié? Nous nous contenterons de voir passer de même Henriette Maréchal, d'un pied suspendu, à demi voilée. Quelques touches du peintre l'indiquent assez pour notre mémoire, et toujours nous la reverrons telle qu'elle apparaît à la fin, sur le seuil de sa chambre, en pure robe de laine blanche, un doigt sur la bouche, comme une chaste figure de silence. Elle fait peu de bruit, à coup sûr; l'action qui se passe dans son âme est-elle, pour cela, moins forte?

Henriette Maréchal, la mélancolique silencieuse, est aussi vraie que Renée Mauperin, la « mélancolique tintamarresque; » elle est plus dramatique. Elle agit assez pour racheter par avance, devant le juge qui pèserait leur mérite et leur démérite, le crime de Julia de Trécœur. Celle-là aussi, qui aime le même homme que sa mère, mais qui l'aime d'un amour coupable, celle-là aussi parle peu; et pourtant c'est par sa grâce que ce petit livre est un chef-d'œuvre. On fera remarquer, sans doute, que c'est un chef-d'œuvre du genre romanesque, où l'auteur par son commentaire supplée aux confidences de l'héroïne. Mais encore, si MM. de Goncourt, écrivant une pièce, nous font apercevoir par quelques mots, par quelques jeux de scène indiqués ou nécessaires, tout un caractère, toute une trame de passions, faudra-t-il leur reprocher la sobriété de ces moyens? En vérité, je ne puis m'y résoudre; tel quel et tout seul, le personnage d'Henriette, par la vérité de ses sentimens, par leur beauté, par leur rareté, par leur énergie, me ferait classer la pièce parmi les œuvres d'art : en est-il, de nos jours, une telle abondance au théâtre?

Enfin, ce qui me fait écouter d'un bout à l'autre ce drame avec plaisir, malgré certaine banalité de deux personnages principaux, Mme Maréchal et Paul, malgré certaines réminiscences, malgré la disproportion de l'exposition, qui dure deux actes, et du reste resserré, après une lacune fâcheuse, en un seul; malgré quelque gaucherie et quelque lourdeur de facture, trop aisément explicables chez des écrivains qui débutaient au théâtre; malgré tout cela, ce qui me fait écouter *Henriette Maréchal* avec plaisir, c'est le style. Non que MM. de Goncourt eussent trouvé ou retrouvé du premier coup cette « langue littéraire parlée » qu'ils voulaient faire triompher sur la scène. Il y a, de ci de là, dans l'éloquence amoureuse de Paul, et aussi dans les plaisanteries des masques, et peut-être ailleurs, je ne sais quoi qui sent la

fabrique, ou plutôt, comme dit volontiers M. de Goncourt, « l'écriture. » Il y a quelque chose de tendu dans le discours et de précieux ou de brillanté dans le dialogue, où les amis du naturel ne trouvent pas leur compte; il y a même, en quelques points, une fausse familiarité qui me chagrine plus que toute autre manière d'apprêt. Ce n'est apparemment qu'à la suite de plusieurs essais que les auteurs eussent acquis, sans perdre la qualité française du langage, le parfait abandon. Mais déjà quel régal pour des oreilles habituées à la prose du mélodrame contemporain et du vaudeville! Quel vocabulaire savoureux! Que de tours spirituels et d'aimables cadences! Ajoutez que MM. de Goncourt s'efforcent de faire parler tel ou tel personnage, le Monsieur en habit noir ou Maréchal, selon les convenances de son caractère, de sa condition et de l'heure : l'effort est visible, soit! Il est souvent suivi de succès. Faut-il le répéter encore? Ce n'est ici que la première pièce jouée de deux écrivains qui ont dépensé dans un autre genre le plus rare de leur talent : c'est assez, de bonne foi, pour faire regretter que ce soit la seule. C'est assez pour faire déplorer qu'une sotte cabale ait barré naguère à ces nouveau-venus l'accès du théâtre; assez aussi pour désigner aux directeurs leur autre drame, *la Patrie en danger*, qu'il vaudrait mieux voir jouer, à coup sûr, que *les Français au Tonkin*. *Henriette Maréchal* n'est pas une œuvre de premier ordre, ni parfaite; c'est pourtant une esquisse faite de main d'artiste, et qui ne peut qu'intéresser les amateurs. A peine exposée jadis, on avait dû la retirer. M. Porel nous l'a rendue : il faut d'abord louer son courage. Il l'a présentée d'assez bonne façon : il faut louer son habileté. Il a rappelé tout exprès M[lle] Léonide Leblanc, pour le rôle de M[me] Maréchal : elle le joue avec intelligence, avec trop d'expression dans certaines parties du deuxième acte, mais en comédienne depuis le premier mot jusqu'au dernier. M[lle] Réal a composé le personnage d'Henriette avec beaucoup de tact et de sensibilité. M. Chelles est un excellent Maréchal; M. Albert Lambert, quoiqu'un peu épais, est un Pierre très convenable; son fils, quoique trop romantique dans le rôle de Paul, est un bon amoureux de théâtre. Mais la surprise, c'est le début d'un acteur, nommé Duméný, qui représente le Monsieur en habit noir. O miracle! Est-ce inexpérience? Est-ce perfection d'un talent précoce? Il a vraiment l'air d'un monsieur en habit noir!

D'aucuns, dont je ne suis pas, prétendent que ni l'amour de M[me] Maréchal, ni le sacrifice d'Henriette, ni quelques petites choses encore ne sont assez expliquées dans le drame de MM. de Goncourt, et que l'action y marche par saccades sans qu'on aperçoive clairement les raisons de son progrès. A ces exigeans je demanderai : « Avez-vous lu *Zilah?* » Et si, par hasard, ils tournent la tête de gauche à droite au lieu de la hocher de haut en bas, je leur dirai : « Courez chez Dentu,

avant de courir, comme tout Paris, au Gymnase. » Ils seront les lecteurs de la cinquantième édition, n'importe : il est toujours temps de bien faire; et c'est bien faire, j'imagine, que d'augmenter, en le préparant, son plaisir.

« Zilah est romanesque, Marsa est romanesque, nous sommes tous romanesques; » ainsi s'exprime, chaque soir, parlant au public, un personnage secondaire du drame de M. Claretie. Le même personnage, dans le roman, aurait pu s'écrier : « Zilah est dramatique! Marsa est dramatique! » En effet, le héros et l'héroïne et tout le sujet convenaient à l'un et à l'autre genre; même, si la pièce, par quelques événemens et accidens, a l'allure romanesque, le livre est dramatique par les passions en jeu, par les crises de conscience qu'il expose. On ne peut s'étonner que M. Claretie ait voulu tirer deux moutures de ce même sac de blé de Hongrie.

Une jeune fille a commis secrètement une faute; elle aime un autre homme que son séducteur, elle est aimée de lui; elle n'avoue rien, elle est épousée; elle est dénoncée, elle est répudiée; elle est reprise par son mari, elle meurt. Voilà toute l'action du *Prince Zilah*, en librairie et sur la scène. Ici et là, cette action est habillée mi-partie à la française, mi-partie à la madgyare : ce mélange de couleurs amuse la curiosité des passans. Nés sur les bords du Danube et de la Tisza, les héros sont transportés sur les bords de la Seine; chroniqueur avisé de toutes les particularités de nos modes, voyageur pourvu de notes sur un lointain pays, M. Claretie fait verser au public par la fille de la *puszta* (la plaine hongroise) dans la *tschouttora* (la coupe hongroise) le champagne d'une certaine marque et non pas d'une autre, le champagne en vogue, cette année, à Paris. Cependant l'essentiel, dans son livre et dans son drame, c'est proprement ce que je viens de dire : en tout temps, en tout pays, ces trois lignes peuvent résumer l'histoire de quelques âmes.

Marsa Laszlo, née de la rencontre d'un officier russe et d'une tzigane, aime ou plutôt adore Andras Zilah, l'un des guerriers qui ont le plus glorieusement lutté pour l'indépendance de la Hongrie; Andras Zilah, d'autre part, aime éperdument Marsa. Cependant elle a cédé naguère à Menko, l'ami, le compagnon d'armes d'Andras. Elle se tait; elle devient princesse Zilah. Aussitôt après le mariage, le prince reçoit de Menko les lettres de Marsa, il chasse l'épouse indigne; il lui pardonne, elle expire. C'est tout juste, à négliger les épisodes, ce qui se voit au Gymnase.

Pour avoir aimé Menko, pour le mépriser et le haïr ensuite, pour celer sa faute à Zilah, Marsa Laszlo a ses raisons; Menko, de son côté, a ses raisons pour trahir Marsa; Zilah, enfin, a ses raisons pour pardonner; — c'est moi qui vous le dis, je vous en donne ma parole. J'ai lu le livre, en

effet : j'ai aperçu là toutes les racines de ces fleurs que M. Claretie, à présent, vous propose en bouquet. Allez-y voir, si ma garantie ne vous suffit pas : lisez le roman. Vous y trouverez des caractères, modifiés par des passions; vous en estimerez la suite et la vraisemblance. Regardez les origines, la nature et l'éducation de Marsa; vous comprendrez qu'elle ait aimé Menko, parce qu'elle était à la merci du premier venu qui incarnerait à ses yeux la légende de son pays natal; vous comprendrez ensuite qu'elle le méprise et le haïsse, parce qu'il lui a caché qu'il n'était pas libre et qu'elle a horreur du mensonge. Assistez alors aux luttes de son amour et de ses scrupules; admirez par quelle subtile et solide psychologie l'auteur explique qu'elle se dupe elle-même et se justifie son silence : voilà justement où gît la nouveauté du cas, que vous pensiez peut-être avoir trouvé maintes fois dans la littérature contemporaine. Marsa voudrait parler; mais quoi! ne serait-ce pas s'immoler à la fois et immoler celui qu'elle aime? Ne vaut-il pas mieux se taire, être heureuse un jour, et disparaître? Une mort soudaine et discrète ne sera-t-elle pas une expiation suffisante de cette félicité si brève? Et cette félicité, après tout, Marsa n'y a-t-elle aucun droit? N'a-t-elle plus ni cœur ni sens qui réclament leur lot, parce qu'un passant a effleuré sa jeunesse, et quel passant? Un homme aboli par son mépris, un malheureux qui n'existe plus pour elle. Toute cette série de sophismes est présentée par le romancier d'une façon si ingénieuse et si forte que nous prenons part aux délibérations de Marsa, et aussi à ses décisions; témoins de ses angoisses, nous devenons ses complices. De même nous parvenons à excuser Menko; faible de caractère, extrême en ses passions, cet homme nous est *sympathique*. Il livre les lettres d'une femme, il les envoie à son rival, mais, pourquoi? Parce qu'il est furieux de jalousie, désespéré, parce qu'il n'a plus que ce moyen d'empêcher que cette femme appartienne à un autre. Il est criminel, oui, sans doute; mais il fait croire le lecteur à son crime, il l'y intéresse, il l'y compromet. Quant au mari outragé, après ces mois de solitude où nous avons vu se distiller sa douleur et s'épuiser sa vie, après tant d'apparitions de la chère image qui reste seule maîtresse de son âme, pouvons-nous ne pas comprendre et ne pas approuver son pardon? Ainsi peu à peu nous pénétrons dans l'intimité des personnages, nous nous associons à leur cause. Préparés de la sorte, nous serons bien aises de regarder, au Gymnase, les illustrations du roman.

Voici d'abord un prologue. On s'est aperçu, parce que les uniformes magyars et les costumes tziganes s'y groupent harmonieusement, qu'il était purement pittoresque : à moins de réprouver presque tout le reste et de faire mettre au pilon ces chromolithographies hors texte, je ne saurais m'en fâcher. Cette première planche nous avertit, par

l'éclat de couleurs étrangères, des violences d'attitudes que présenteront certains tableaux de la suite : même travesti en Parisien, même décoloré, on demeurera Hongrois par l'énergie du geste. A souhait pour nos yeux, l'auteur place devant nous, brillamment vêtus et armés, Andras Zilah, dont le père vient de périr dans la bataille, le jeune Menko, orphelin lui aussi, le vieux Varhély, qui sera le tuteur de tous les deux, leur professeur de courage et d'honneur. Tout autour, dans la clairière de ce bois de sapins, se rangent des hussards ralliés entre deux charges. Surviennent des bohémiens avec leur reine, la Tisza, la future mère de Marsa ; et, pour les funérailles du père d'Andras, éclate la Marche de Rakoczy.

De ce pays de neige, nous voilà transportés, vingt ans après, dans un salon parisien, chez la marquise Dinati, une belle veuve, de relations cosmopolites, qui réunit pour le moins « toute l'Europe au parc Monceau. » Une exposition de comédie, comme il s'en fait à la lumière des lustres : va-et-vient d'invités, mots d'esprit et scènes de *flirt*. Arrive Marsa, puis Andras. Veut-elle l'épouser ? — Jamais ! — Elle en aime donc un autre ? — Non. — Mais il en mourra ! — C'est différent ; elle l'épousera : ils forment un groupe. Ciel ! le groupe se disjoint ; un troisième personnage paraît entre les deux : Menko !

A Maisons-Laffitte, quelques jours plus tard, chez Marsa. Elle paraît inquiète ; elle n'a fait part, cependant, d'aucun souci à Andras. Elle l'attend ; il vient, elle le laisse aller. Menko se présente ; alors seulement et devant lui seul, avec une décence de parole dont nous lui savons gré, elle nous met dans sa confidence : elle a été la maîtresse de Menko. Il la menace, pour rompre son mariage, d'envoyer ses lettres à Zilah. Il la somme de lui appartenir, du moins, une fois encore ; elle lui coupe le front de sa cravache. Il se retire, annonçant qu'il reviendra cette nuit. Elle fait lâcher les chiens dans le parc, deux chiens féroces qu'on nous a montrés tout à l'heure. Bientôt à leurs aboiemens, nous devinons qu'ils ont surpris Menko ; à leurs grognemens, qu'ils le dévorent. Nous rappelons-nous le roman ? Nous rappelons-nous un autre récit, entendu à la même époque, *Marielle Thibaut*, de M. Adrien Chabot, où certain garde-chasse, qui n'était pas tzigane, mais Français, faisait de même manger un homme par sa meute ? Nous frémissons au souvenir de pareilles scènes ; nous frémissons à la vue de Marsa, qui manque de s'évanouir en écoutant ces bruits. C'est dommage pourtant qu'il soit impossible de réaliser de telles horreurs au théâtre, même à la cantonade. Notre imagination, dans le silence de la lecture, était plus effrayée qu'ici ; nous ne pouvons oublier que ce vacarme est fait par un régisseur, qui souffle dans un verre de lampe.

Aussi bien, trop émus, nous en serions pour nos frais : au tableau suivant, nous retrouvons les choses en l'état. Menko n'est pas mort,

Marsa n'a pas parlé : c'est pourtant le jour des noces. En ce point, par malheur, l'illustration cesse un moment d'être fidèle au texte. On sait que Marsa, dans le livre, celait volontairement sa faute jusqu'après le mariage, on sait par quelles raisons. L'auteur, sans doute, a craint l'odieux de ce spectacle ; il a voulu que, par un quiproquo, Marsa crût son fiancé averti, qu'elle se crût pardonnée. L'artifice n'est pas brave ; il n'est guère vraisemblable ; il est déplaisant. C'est un moyen indigne de la scène pathétique, bien menée, fortement dialoguée, qui suit. Cette scène d'explications, entre Marsa et Andras, est la meilleure de l'ouvrage : par sa substance, par sa coupe, par ses suspensions et ses retours, par son mouvement d'un lieu moral à un autre, elle rappelle à temps que M. Claretie est dramaturge, même au théâtre, alors qu'il ne se contente pas d'y projeter en silhouettes les héros de ses romans.

Le voilà donc connu, le secret de Marsa Laszlo ! Elle l'a confessé plutôt que de mentir encore, plutôt que de mentir par faux serment et non plus par omission. Elle a tout dit plutôt que de jurer qu'elles étaient innocentes, ces lettres qu'Andras Zilah, sur la foi de sa parole, se déclarait prêt à brûler. Elle a révélé sa honte, elle n'a balbutié aucune excuse, elle n'a pas forcé Andras de l'écouter davantage ; elle est demeurée gisante et sans voix, tandis qu'il fuyait indigné.

Après cela, que faut-il attendre, étant donné le genre de l'ouvrage ? Une composition finale qui rappellera les dénoûmens de *Froufrou* et d'*un Roman parisien*. Aussitôt que Varhély, justicier de coulisses, a fini de tuer Menko en duel, Marsa meurt, en robe blanche, entre les bras de son mari, qui pleure.

La toile tombe. Nous réclamons le nom de l'auteur comme si nous ne le savions pas, comme si, pour suivre avec tant d'intérêt cette galerie mouvante de cinq tableaux, nous ne devions pas d'abord en avoir lu le livret ! Il attachait l'attention, ce livret, par une déduction remarquable de sentimens humains ; le premier de ces tableaux a de la valeur par le coloris ; le second, par l'animation des détails ; le troisième, par la violence des traits principaux ; le quatrième, par le pathétique, et le dernier, par une grâce sentimentale. Voilà plus qu'il n'en faut pour applaudir, en même temps que le romancier, le metteur en scène ; d'ailleurs, dans une scène capitale, ne s'est-il pas comporté en dramaturge ? Avant de rappeler ses interprètes, applaudissons M. Claretie.

Marsa est représentée par Mme Jane Hading ; elle a de la beauté, de l'intelligence et du talent : après s'être appliquée beaucoup, souhaitons qu'elle se néglige un peu, qu'elle oublie parfois qu'elle est comédienne, qu'elle ne paraisse pas imiter quelqu'un alors même qu'elle n'imite personne. M. Damala chante le rôle de Zilah sur cinq notes, mais avec un semblant de conviction. M. Romain sauve, comme il peut, l'ingrat

personnage de Menko. Mlle Magnier, M. Landrol, M. Saint-Germain, tirent bon parti des figures accessoires de la marquise Dinati, de Varhély, et de Vogotzine, l'oncle de Marsa. Mlle Malvau ne paraît que dans le prologue : elle est charmante sous l'uniforme noir du jeune Menko.

Saluons toute cette troupe, et demandons à M. Claretie de lui confier, dans la prochaine saison, un ouvrage qui se suffise à lui-même. Sans le secours du livre, cette pièce est obscure et pénible : Marsa n'est pas une drôlesse, on le sent bien, et pourtant elle agit comme telle; Menko paraît un maniaque ou un plat coquin, et Zilah un amoureux vraiment trop court d'esprit. D'autre part, tous les trois, jusqu'à la crise centrale du drame, ne sont guère plus variés que des automates; Zilah ne sait que dire : « Je vous aime; » Menko : « Je vous veux; » et Marsa ne sait que se taire; — et, aussitôt après cette crise, le drame est fini. Nous glissons sous chaque scène le commentaire du roman; à la bonne heure ! Mais M. Claretie serait imprudent de toujours compter sur cette complaisance.

Si bon romancier qu'il soit, nous le prions de ne pas se résigner trop facilement à certaines conclusions de la préface *d'Henriette Maréchal :* « Que valent nos bonshommes à nous tous, s'écrie M. de Goncourt, sans les développemens psychologiques et, au théâtre, il n'y en a pas et il ne peut pas y en avoir ! » De la psychologie développée, non sans doute, il n'en faut pas sur les planches; mais de la psychologie animée, nous en voyons, sans aller bien loin, dans le drame qui suit cette préface; nous en réclamons du conteur qui a imaginé *le Prince Zilah.*

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars.

Au milieu des incohérences de vie publique qui nous sont faites, et des misères de la politique, il y a toujours et avant tout, au-dessus de tout, le sentiment de ce qui est dû au pays et à ceux qui le servent vaillamment au loin sur les mers et sur les continens inexplorés. Tandis qu'ici en effet tout est bruit confus et vaine agitation, tandis que partis et factions se démènent, soulevant toutes les questions inutiles, suscitant des conflits sans raison et sans fin, jouant avec tous les intérêts publics, il y a aux extrémités du monde des hommes qui combattent pour leur patrie. Ceux-là ne disputent pas sur ce qu'ils ont à faire et ne marchandent pas leur sang ; ils font simplement et courageusement leur devoir. Ils exécutent les ordres qu'ils reçoivent, même quand ces ordres se ressentent trop visiblement des contradictions d'une politique incertaine. Pour eux toute la politique se résume dans le nom de la France qu'ils représentent et dans l'honneur du drapeau qu'ils portent devant l'ennemi.

Ainsi vont ces braves et honnêtes soldats de l'Indo-Chine qui, depuis quelque temps surtout, n'ont cessé de livrer des combats, qui marchent sans regarder derrière eux, confians dans des chefs qu'ils ont appris à connaître, les Courbet, les Brière de l'Isle, les Négrier, les Donnier, et ce commandant Dominé, qui vient de se révéler par son héroïsme à la défense de Tuyen-Kuan. Si ces soldats qui portent dans l'extrême Orient, à Formose comme au Tonkin, le drapeau de la France, n'ont pas obtenu de plus prompts et de plus grands résultats, ce n'est sûre-

ment pas leur faute. C'est qu'en les envoyant dans ces régions inconnues, on a commencé par leur donner plus d'occasions de se dévouer que de moyens de vaincre ; c'est qu'une politique imprévoyante et légère n'avait mesuré ni les proportions de l'œuvre qu'elle entreprenait, ni l'importance de l'adversaire qu'elle se créait, qu'elle allait rencontrer. Ces Chinois, avec lesquels on a longtemps affecté de n'être point en guerre, et qu'on traitait dans tous les cas, sur la foi de vieux souvenirs, comme des soldats peu sérieux, ces Chinois se sont trouvés en définitive être un ennemi avec lequel il faut compter. Ils ont été peut-être formés par des officiers étrangers, ils se sont à coup sûr aguerris en combattant contre nous. Ils ont une organisation militaire et des armes perfectionnées, une artillerie puissante, des approvisionnemens abondans. Ils savent se retrancher, profiter des accidens de terrain, multiplier les ouvrages fortifiés et se créer des positions qu'ils défendent avec un certain acharnement. Lorsqu'il y a déjà quelques semaines, M. le général Brière de l'Isle a pu réunir assez de forces pour engager la campagne et s'est décidé à marcher sur Lang-Son, précédé par le général Négrier, qui était à l'avant-garde, les deux chefs ont rencontré aussitôt sur leur chemin d'assez sérieuses difficultés ; ils ont eu à enlever des positions savamment reliées, vigoureusement disputées, et ce n'est qu'après une série de combats assez meurtriers qu'ils se sont ouvert définitivement la route de Lang-Son, où ils sont bientôt entrés victorieusement.

Il a fallu une rude campagne de quelques jours pour emporter une ville où l'on croyait aller, l'an dernier, avec quelques centaines d'hommes lancés à l'aventure. A peine arrivé à Lang-Son, M. le général Brière de l'Isle, laissant son lieutenant, le général Négrier, chargé de la garde de la frontière qui venait d'être conquise, était obligé de se dérober et de courir, avec une de ses brigades, au secours de la petite place de Tuyen-Kuan, sur la rivière Claire, où se passaient les événemens les plus graves. Depuis plus d'un mois déjà la ville était cernée par dix ou douze mille Chinois qui la serraient de près et en gardaient les approches par des ouvrages habilement improvisés, dans des positions presque inaccessibles. Depuis dix-huit jours, la brèche était ouverte dans le corps de place, et la petite garnison, composée seulement de cinq cents hommes, mais dirigée par un chef énergique, le commandant Dominé, avait eu à repousser sept ou huit assauts ; elle résistait toujours, résolue à périr sur la brèche ! La situation devenait critique, quand les secours arrivaient heureusement, et le général Brière de l'Isle, pour délivrer la place, avait lui-même à attaquer d'abord l'ennemi fortement établi dans ses ouvrages, à l'abri de trois lignes successives de tranchées, à 6 kilomètres de Tuyen-Kuan. Le combat, soutenu par la brigade Giovanninelli, a été violent et a duré

deux jours; mais la ville a été délivrée, et les Chinois, qui paraissent d'ailleurs s'être courageusement battus, ont été mis en fuite après avoir fait des pertes sérieuses. Tandis que les choses se passaient ainsi au Tonkin, la lutte vient de s'engager également à Formose, autour de la place de Kelung, menacée, elle aussi, par des ouvrages chinois établis à peu de distance. Le commandant de Kelung, le colonel Duchesne, avec la garnison dont il dispose, moins de quinze cents hommes, n'a point hésité à se jeter sur les positions chinoises, et il les a vigoureusement enlevées. Il a du moins réussi à se dégager et à éloigner l'ennemi, sans avoir malheureusement assez de forces pour pouvoir profiter de ses premiers avantages.

Les soldats font leur devoir partout où ils sont engagés, cela n'est point douteux. Les opérations du Tonkin sont conduites avec autant de fermeté que prudence par M. le général Brière de l'Isle, de même que les navires qui sont maintenant sur les côtes de Chine sont habilement dirigés par M. l'amiral Courbet, c'est encore certain. Après cela il reste toujours un doute. Ces succès, qui sont l'honneur de nos soldats et de nos officiers, n'ont évidemment rien de décisif. Ces forces qui combattent au loin, dont nos chefs militaires se servent le mieux qu'ils peuvent, sont manifestement insuffisantes, et aujourd'hui pas plus qu'hier, on ne voit d'une manière distincte ce que la politique prétend décider, comment elle entend conduire jusqu'au bout et dénouer cette campagne de l'extrême Orient. Tout est incertain. Continuera-t-on à diviser nos forces entre le Fleuve-Rouge et Formose, ou bien, maintenant qu'on est maître de Lang-Son, se dispose-t-on à concentrer la principale action sur la frontière du Tonkin et de la Chine? Cette guerre est-elle destinée à se prolonger, à s'étendre, à se compliquer par les résistances chinoises, et va-t-on un de ces jours demander de nouveaux crédits, pour augmenter nos contingens, pour mettre notre corps expéditionnaire en mesure d'aller imposer la paix à la Chine sur le territoire même du Céleste-Empire? C'est là la question obscure et complexe qui reste sans solution devant l'opinion, que le gouvernement ne se hâte pas d'éclaircir, et si nos soldats, qui versent leur sang, méritent par leur généreux courage toute la confiance du pays, la politique, qui est chargée d'avoir des idées précises, de préparer des moyens d'action, de prévoir et de diriger, n'est point faite, il faut le dire, pour rassurer complètement. Peut-être le gouvernement a-t-il une opinion; il ne la dit pas du moins : il craint de l'avouer, parce qu'il se croit obligé de compter avec ce médiocre esprit qui perd le temps à faire de la politique avec des passions de secte, avec les haines, les préjugés, et les idées surannées des plus vieux partis révolutionnaires.

Que voit-on en effet? Au moment même où l'on devrait traiter

sérieusement les affaires de la France, qui ne sont pas dans les conditions les plus favorables, on est occupé depuis quelques jours, dans la chambre des députés, à batailler sur le budget, qui n'est pas encore voté, à disputer au sénat ses droits et ses prérogatives, à jouer avec les conflits sans ménagement pour le pays; on passe son temps à supprimer au Palais-Bourbon des crédits rétablis au Luxembourg. C'est là le grand débat! Naturellement il s'agit surtout des services des cultes, qui ont toujours le privilège de troubler l'esprit des radicaux du Palais-Bourbon et de la majorité, qui n'ose leur résister. La chambre, dans une première délibération, a supprimé sans plus de façon un certain nombre de crédits affectés de tout temps à des institutions ou à des services légalement consacrés, aux facultés de théologie catholique, au chapitre de Saint-Denis, aux chanoines diocésains, aux séminaires, au traitement de M. l'archevêque de Paris et même des évêques de l'Algérie; par la même occasion, la chambre a supprimé tout simplement aussi, dans un autre ordre, le bataillon de gendarmerie mobile affecté au service du Luxembourg. Le sénat, qui ne peut plus pourtant être suspect, puisqu'il compte une immense majorité républicaine, a cru devoir rétablir le plus grand nombre de ces crédits, ceux qui sont affectés aux services des cultes aussi bien que celui qui a été voté jusqu'ici pour le bataillon de gendarmerie mobile. Aujourd'hui, la chambre, plus que jamais acharnée à son œuvre de destruction, supprime de nouveau impitoyablement tout ce qui a été rétabli au Luxembourg, et les théoriciens du Palais-Bourbon ne s'en tiennent pas là, ils vont jusqu'à contester au sénat le droit de modifier le budget. Les uns veulent bien reconnaître au sénat un certain pouvoir de contrôle, mais un pouvoir tout platonique, sans conséquence; les autres ne refusent pas tout à fait à l'assemblée du Luxembourg le droit de donner son opinion sur les finances par un premier vote, mais à la condition que le budget revu par la chambre dans une seconde délibération devienne définitif et puisse être promulgué, même sans l'assentiment du sénat. On n'a que le choix des théories puériles ou révolutionnaires. Sur quoi se fonde-t-on cependant? Il n'y a qu'une loi qui règle le partage entre les pouvoirs publics : c'est la constitution même, et la constitution, en attribuant à la chambre la priorité dans le vote des taxes et des dépenses publiques, maintient dans leur intégrité et dans toute leur force les prérogatives de l'autre assemblée. Si le sénat n'a pas le droit d'examiner sérieusement le budget, de le modifier même, pour sauvegarder un intérêt public, à quoi sert-il? Il n'est qu'un rouage embarrassant, une complication inutile, — et c'est bien là, au fond, l'opinion de ceux qui veulent le réduire à disparaître ou à n'être plus qu'une sorte de conseil consultatif.

La chambre issue du suffrage universel a seule, selon eux, les pou

voirs financiers dans leur plénitude, et toutes les fois que cette question reparaît, on ne manque pas d'invoquer l'Angleterre, où la chambre des communes dispose, seule aussi, des finances publiques, où la chambre des lords se borne le plus souvent à voter presque sans discussion le budget. D'abord ce n'est pas toujours vrai, les pairs d'Angleterre ont plus d'une fois revendiqué et exercé leurs droits sur les finances; mais de plus, et c'est ici pour le moment le point essentiel, on oublie que cette chambre des lords est une assemblée d'un ordre particulier, qu'elle représente des privilèges aristocratiques et ecclésiastiques, des droits héréditaires, des traditions historiques, des forces sociales indépendantes; elle a une origine qui lui fait une place à part, nullement subordonnée, dans les institutions britanniques. Les chambres des pairs françaises, quand il y en a eu, avaient, elles aussi, l'hérédité, ou elles étaient nommées par le roi. Il n'en est pas de même apparemment aujourd'hui en France, où les deux assemblées, sous des formes diverses, sont issues de l'élection, d'un vote populaire, et où, sauf cette priorité du vote des taxes attribuée à la chambre des députés, les droits sont égaux entre les deux pouvoirs selon la constition et selon la nature des choses. Qu'il puisse s'élever des conflits d'opinions, qu'il y ait des divergences de votes, c'est à peu près inévitable et c'est même souvent utile; c'est la conséquence la plus simple, la plus naturelle de la coexistence de deux chambres, qui ne sont une garantie que si elles représentent la discussion libre, contradictoire des intérêts du pays, avec la sanction d'un vote indépendant. Le seul moyen connu de dénouer ces conflits, comme l'a justement dit M. Ribot, c'est la sagesse, l'esprit de conciliation et de transaction, c'est l'accord imposé par le sentiment de la nécessité et d'un devoir public aux deux assemblées. Hors de là tout est désordre ou usurpation.

C'est évident et clair comme le jour; mais il y a dans ces débats, toujours oiseux ou périlleux, un fait plus grave qui touche aux conditions les plus essentielles de l'ordre politique, d'un gouvernement régulier et de la paix publique. Il ne s'agit pas seulement d'une simple question financière. Ces crédits, sagement rétablis au Luxembourg, obstinément supprimés au Palais-Bourbon, ils sont pour la plupart inscrits au budget dans l'intérêt d'institutions ou de services créés, organisés, consacrés par des lois, quelquefois par des conventions diplomatiques. Le bataillon de gendarmerie mobile, les aumôniers militaires, ont leur place dans une loi qui n'est pas abrogée. Les facultés de théologie ont été créées avec l'université et en font partie. Le chapitre de Saint-Denis a été constitué d'accord avec le saint-siège. Les chanoines, les séminaires, se rattachent aux lois organiques du concordat. Est-ce qu'il est possible sérieusement d'admettre

cet étrange droit d'abroger, de supprimer ou de suspendre d'une manière subreptice, par un amendement de budget et des réductions de crédits, des institutions et des services publics établis, consacrés par des lois? A ce compte, après les cultes, l'administration, la magistrature, l'armée, tout pourrait y passer! Il en résulterait que la chambre, qui a la prétention d'avoir le dernier mot, n'enlèverait pas seulement au sénat ses prérogatives financières, elle lui déroberait par subterfuge tous ses droits législatifs. Le budget serait un moyen de dictature dans le parlement, un instrument d'anarchie dans l'état! C'est là la question que les radicaux du Palais-Bourbon soulèvent et sur laquelle le sénat a maintenant à se prononcer à son tour.

Comment va-t-on sortir de là? Le sénat se résignera-t-il ou persistera-t-il dans ses premiers votes? Tout finira bien, dira-t-on, le sénat se résignera. C'est possible. Qu'on ne se méprenne pas seulement sur le sens et la moralité de ces crises si gratuitement et si dangereusement provoquées. On pourrait dire aujourd'hui ce que M. Thiers disait dans un autre temps, en 1851, dans d'autres conditions, nous le voulons bien, mais dans une circonstance où un conflit s'était élevé entre le pouvoir exécutif et l'assemblée qui était alors unique et souveraine. « Lorsque deux pouvoirs en présence ont entrepris l'un sur l'autre, disait M. Thiers, si c'est celui qui a entrepris qui est obligé de reculer, il a un désagrément, c'est vrai, c'est juste; mais, si c'est celui sur lequel on a entrepris qui cède, alors sa faiblesse est tellement évidente à tous les yeux qu'il est perdu... Il y a deux pouvoirs aujourd'hui dans l'état; si l'assemblée cède, il n'y en a plus qu'un... le mot viendra quand on voudra, l'empire est fait!. » Après tout, sous des formes et sous des noms différens, c'est la même situation. Si le sénat résiste et maintient ses droits, c'est peut-être un désagrément pour la chambre, mais ce n'est qu'un désagrément; s'il cède, il signe son abdication. La forme du gouvernement est changée, il n'y a plus qu'un pouvoir; le mot viendra quand on voudra, la convention est faite!

La politique du temps est décidément pleine de surprises et il faut toujours s'attendre à de l'imprévu. Tandis que cette conférence de Berlin, imaginée par M. de Bismarck, arrive au bout de ses laborieuses délibérations et enrichit l'histoire diplomatique de nouveaux protocoles, de conventions nouvelles, même de la création d'un état nouveau du Congo dont le roi des Belges a les honneurs, les affaires de l'Europe ne sont en effet rien moins que simples et claires. Elles ont pris dans tous les cas pour un moment un tour singulier, presque menaçant, comme pour prouver une fois de plus qu'on n'est jamais sûr de rien là où toutes les règles du droit ont à peu près disparu, où il n'y a plus guère que ce qu'on appelait jadis les « jeux de la force et du hasard. » Le fait est que, depuis quelques jours, on a pu assister

à un imbroglio assez bizarre où se sont trouvées mêlées l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, qui n'est après tout qu'une suite, un épisode de cette politique d'extension ou de conquêtes lointaines pour laquelle les gouvernemens aujourd'hui risquent leurs forces, leurs ressources, l'indépendance de leur action et leurs relations.

Tout, en vérité, est étrange dans ces derniers incidens, qui ont mis en jeu les plus grandes puissances et où s'est fait sentir, par un brusque coup de gouvernail, l'intervention d'un homme accoutumé depuis longtemps à profiter des circonstances, à être l'arbitre de l'Europe. Que l'Angleterre ait été un peu étonnée et émue de se voir si vivement prise à partie par M. de Bismarck dans un moment où elle ne s'y attendait peut-être pas et où elle n'avait pas besoin de nouveaux embarras, on le comprend bien. Il est certain que l'Angleterre, avec toutes ses affaires intérieures et extérieures, avec les innombrables intérêts de prépondérance qu'elle s'est créés et qu'elle a plus que jamais de la peine à défendre, n'est pas dans une situation facile. Elle n'est point dans une phase heureuse. L'expédition d'Égypte, où elle s'était si impétueusement engagée et où elle n'a déployé, depuis deux ans, que les irrésolutions, les contradictions d'une politique sans suite et sans prévoyance, ne lui a point évidemment réussi. La chute de Khartoum et la mort de l'infortuné, de l'héroïque Gordon, ont déconcerté ses efforts tardifs. Non-seulement elle ne peut plus songer aujourd'hui à remonter le Nil jusqu'à la capitale du Soudan, devenue la possession du mahdi, mais elle est même obligée d'abandonner ce qu'elle avait conquis par sa marche à travers le désert. Elle ne va pas à Métammeh, qu'elle ne peut plus attaquer, ni à Berber. Elle garde tout au plus sur la Mer-Rouge quelques points tels que Souakim, et le reste de la petite armée de lord Wolseley va chercher des positions plus sûres dans les régions du Bas-Nil. L'Angleterre ne renonce certainement pas à reprendre son œuvre, à recommencer l'expédition dans des conditions meilleures, avec des forces mieux proportionnées à l'entreprise et par une saison plus favorable. Provisoirement, elle est obligée de s'arrêter, de se replier, d'avouer à demi, si l'on veut, son impuissance, et les mécomptes militaires qu'elle a essuyés ont sans doute quelque peu nui au succès de sa diplomatie auprès des puissances européennes, qui n'ont pas toutes montré jusqu'ici un égal empressement à accepter ses propositions d'arrangemens financiers. De sorte que rien n'est fait, que tout est incertain et obscur en Égypte. D'un autre côté, en pleine Asie, a surgi presque au même instant une autre difficulté qui ne préoccupe pas moins les Anglais. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le sait bien, que s'agite entre l'Angleterre et la Russie cette question de la possession d'Hérat, de l'intégrité de l'Afghanistan, de la délimitation de ces régions asiatiques également surveillées et convoitées par les deux nations. Il se peut qu'on

ait exagéré, dans ces derniers temps, les mouvemens des Russes aux approches d'Hérat; il se peut aussi fort bien que la Russie ait cru pouvoir profiter des embarras de l'Angleterre pour hâter sa marche au cœur de l'Asie. Le péril, dans tous les cas, a paru cette fois assez grave, assez distinct pour émouvoir le sentiment britannique, toujours prompt à s'éveiller, car il s'agit, après tout, de la sûreté de l'empire des Indes. De là entre les deux empires une certaine recrudescence des rivalités nationales et une tension de rapports qui n'ont été qu'une complication de plus ajoutée aux complications égyptiennes. Le ministère qui gouverne aujourd'hui l'Angleterre a sans doute un peu contribué, par sa politique indécise, à laisser s'aggraver ces dangers qu'il n'a su ni prévoir ni détourner, et c'est là vraisemblablement ce qui explique la peine qu'il a eue tout récemment à conquérir dans le parlement un vote de confiance qu'il n'a obtenu d'ailleurs qu'à une faible majorité.

Ainsi, difficultés en Égypte, difficultés avec la Russie dans l'Asie centrale, affaiblissement du cabinet libéral, soupçonné de n'avoir qu'une politique insuffisante en face de ces questions périlleuses, tout cela réuni ne fait pas à l'Angleterre une situation aisée. C'est précisément dans ces conditions que M. de Bismarck, à son tour, a cru devoir intervenir à sa manière, avec l'intention évidente de profiter, lui aussi, des circonstances, et il a saisi la première occasion venue, celle de la publication des *Livres bleus* anglais. Il n'a même pas employé les moyens diplomatiques pour communiquer au gouvernement de la reine ce qu'il voulait lui dire. Ce grand ennemi du régime parlementaire a engagé un duel parlementaire. Il a prononcé l'autre jour au Reichstag un discours de sa façon, où, de son ton le plus hautain et le plus ironique, il s'est plaint un peu de tout, des indiscrétions des *Blue-Books*, des procédés désobligeans des ministres anglais, de leur dédain pour ses communications, des contrariétés qu'il avait toujours rencontrées à Londres pour sa politique coloniale. Le tout-puissant chancelier a pris ses aises avec les ministres de la reine Victoria et ne leur a pas ménagé les traits acérés de sa verve humoristique et superbe, sans craindre de donner à ses boutades le retentissement d'un débat de tribune. Au premier abord, on aurait pu croire que cette éloquence passablement libre allait remuer la fibre britannique et qu'il pouvait en résulter un refroidissement au moins momentané. Heureusement les choses ne vont pas si vite et d'une façon si tragique entre deux empires qui ont en ce moment tant d'intérêt à ne pas se brouiller tout à fait, et qui sont unis par de si puissans, de si intimes liens de dynasties. La reine Victoria et l'empereur Guillaume sont probablement intervenus à propos pour calmer les susceptibilités de leurs ministres et atténuer le danger.

Au fond, qu'a voulu M. de Bismarck ? Il n'est point douteux que,

depuis quelque temps, depuis qu'il s'est mis en tête d'avoir une politique coloniale, de conquérir des continens et des îles, il n'a pas toujours trouvé à Londres les facilités qu'il désirait. Il a donné des conseils, il a offert des appuis, à la condition, bien entendu, d'en recevoir le paiement, et il n'a pas été compris; on a agi comme s'il n'avait rien dit. Il en est résulté qu'il a dû chercher d'autres combinaisons et qu'il s'est accoutumé à traiter lestement les boutiquiers de Londres et de Manchester. Il a réussi, on le voit bien, puisque lord Granville, au lieu de relever le défi hautain du Reichstag, s'est modestement excusé devant les pairs d'Angleterre et a fait récemment son acte de contrition avec une humilité qu'on croyait jusqu'ici peu compatible avec l'orgueil britannique. Le chancelier lui-même d'ailleurs avait envoyé son fils pour faire sa paix, pour commenter son langage. Le jeune comte Herbert de Bismarck, appelé sans doute à servir sous son père au ministère des affaires étrangères, a dû être chargé d'expliquer que rien n'était perdu encore pour quelques paroles vives, que, si l'on voulait laisser à l'Allemagne sa liberté dans la Nouvelle-Guinée, dans les îles du Pacifique ou aux Cameroons, l'Allemagne, à son tour, ne verrait aucune difficulté à servir l'Angleterre dans les questions qui toucheraient celle-ci de plus près, en Égypte ou même dans l'Afghanistan. Le chancelier a déclaré un jour qu'il attachait plus de prix à l'amitié de l'Angleterre qu'à tout ce qui se passait en Égypte : il a dû renouveler récemment cette assurance à Londres. L'Angleterre, à son tour, a pu juger que l'amitié d'un tel homme valait bien qu'on fermât les yeux sur l'occupation de quelques territoires lointains ou qu'on oubliât quelques boutades teutonnes du plus irascible des chanceliers, et la paix a dû être faite : il n'est rien de tel que de s'entendre.

Voilà qui est au mieux! C'est le système des évolutions intéressées et des alliances alternatives pratiqué par un puissant réaliste de la politique. D'après ces papiers indiscrètement ou naïvement divulgués par le *foreign-office*, M. de Bismarck aurait prévenu d'avance, il y a plus d'un an, que, si l'Angleterre hésitait à s'entendre avec lui, il chercherait à s'entendre avec la France. Ce jour-là, il dévoilait d'un seul mot tout son secret; il disait crûment ce qu'il faisait, ce qu'il a fait depuis plus de dix ans en passant selon les circonstances, selon le besoin du moment, d'une alliance à l'autre, sans s'attacher à aucune. Il a été l'allié de l'Autriche et de la Russie simultanément ou séparément, des Turcs comme des Italiens, de la France et de l'Espagne. Il s'est servi de tout le monde avec une impartialité hautaine et narquoise. Il n'a trompé personne, à la vérité, puisqu'il a presque toujours dit ou laissé entrevoir son secret; il a conduit aussi sa politique de telle façon qu'il y aurait, avouons-le, une singulière ingénuité à garder quelque illusion sur la durée ou la solidité de ses amitiés. M. de Bismarck, en s'éloignant il y a quelque temps de l'Angleterre,

a voulu, comme il l'a dit, se rapprocher de la France; aujourd'hui, par une évolution nouvelle, il s'éloigne peut-être de la France pour revenir vers l'Angleterre, après avoir dit aux Anglais quelques duretés. C'est sa tactique. Elle a réussi jusqu'à ce moment; mais elle commence à s'user, et ceux qu'elle a pu séduire tour à tour finiront peut-être par s'apercevoir qu'ils feraient beaucoup mieux de s'entendre entre eux pour leurs propres intérêts et pour le bien de l'Europe.

Jusqu'à quel point la Russie est-elle décidée à étendre dès ce moment ses conquêtes dans l'Asie centrale, à précipiter ces mouvemens qui ont ému l'Angleterre, qui lui ont peut-être fait sentir la nécessité d'un appui moral de l'Allemagne et de son puissant chancelier? Il y a déjà bien des années que la Russie est en marche dans ces régions centrales de l'Asie, qu'elle s'étend par des annexions et des protectorats. Ce n'est même pas la première fois qu'il est question de chercher un système de garanties et de délimitation propre à maintenir la paix, à prévenir le grand duel des deux empires qui se disputent la prépondérance asiatique, qui semblent fatalement destinés à s'entre-choquer. En est-on arrivé aujourd'hui à un point si extrême que le choc soit inévitable et prochain? Le gouvernement russe a-t-il réellement la pensée de marcher sur Hérat, d'attaquer l'Afghanistan, c'est-à-dire d'engager la lutte avec l'Angleterre? Les Anglais, nous le savons bien, en sont déjà à calculer les chances d'une guerre, à évaluer les forces qu'ils pourraient mettre en mouvement et même à chercher les points sur lesquels ils pourraient, au besoin, attaquer la Russie en Europe ou en Asie. C'est cependant aller un peu vite, et on n'aura probablement pas de peine à prolonger une trêve qui existe depuis longtemps. Il n'est nullement démontré que les politiques de Saint-Pétersbourg soient résolus aujourd'hui à jouer une si périlleuse partie où ils savent d'avance qu'ils rencontreront un adversaire redoutable. La Russie, bien qu'entraînée et poussée par une sorte de force des choses en Asie, est peut-être moins impatiente qu'on ne le pense de hâter sa marche, de précipiter les événemens. Elle a d'ailleurs assez d'affaires sérieuses à l'intérieur pour occuper son activité, et avec un peu plus de prévoyance ou un peu plus de justice, elle éviterait même assurément d'ajouter à des embarras déjà assez grands d'autres embarras qu'elle a la malheureuse inspiration de se créer sans aucune raison.

A quel propos, en effet, raviver de vieilles, de douloureuses plaies, et revenir aujourd'hui, après vingt ans, à une politique de rigueurs impitoyables à l'égard des populations polonaises? C'est pourtant là le triste caractère d'un ukase du mois de janvier, aussi dur qu'inattendu. Lorsqu'il y a vingt ans, l'insurrection qui pendant tant de mois avait tenu tête à toutes les forces russes venait d'être vaincue, pendant le proconsulat du général Mourawief, le gouvernement de Pétersbourg ren-

dait un édit dont l'objet avoué était de déposséder les Polonais du droit de propriété, de transférer les terres aux Russes, et à la rigueur, si l'on veut, ces violences de répression s'expliquaient par les passions encore toutes chaudes de la lutte. L'ukase de 1865 a été certainement en partie exécuté et a eu pour effet, surtout au premier moment, une vaste spoliation : il est aussi en partie tombé en désuétude par la force des choses, parce que les Russes qui sont devenus propriétaires, qui étaient le plus souvent des fonctionnaires peu propres à s'occuper de la culture et de l'administration des terres, ont senti eux-mêmes le besoin de se servir des Polonais, de les associer sous des formes diverses à la gestion de leurs propriétés. Les nouveaux propriétaires russes n'ont pas revendu les terres ainsi acquises aux Polonais, ils ne le pouvaient pas : ils les ont affermées pour une longue durée, ils les ont quelquefois remises en gage. Il en est résulté avec le temps, sous une sorte de garantie tacite, un certain état moins dur pour les Polonais, avantageux pour les Russes eux-mêmes. Aujourd'hui, l'ukase du 8 janvier, abrogeant ces tolérances inoffensives et même utiles, interdit aux Polonais non seulement d'acquérir, mais de prendre en ferme, de recevoir en gage des propriétés dans les neuf gouvernemens de la Lithuanie, de la Russie-Blanche et de la Petite-Russie. Le nouvel ukase ne dispose pas seulement pour l'avenir, il a un effet rétroactif, il annule d'innombrables transactions ; il ne se borne pas à faire revivre l'édit du temps de Mourawief, il l'aggrave sous plus d'un rapport, et par une particularité curieuse qui montre combien ces coups d'autorité risquent souvent de s'égarer, les Polonais qu'on avait surtout en vue ne sont pas seuls frappés ; bien des Russes qui ont bénéficié de la situation nouvelle, qui sont devenus propriétaires, et parmi eux il y a de très hauts, de très puissans fonctionnaires, sont eux-mêmes atteints dans leurs intérêts, et vont se trouver dans des conditions impossibles. Économiquement, c'est pour le pays une perte immense par la dépréciation des terres, par un appauvrissement universel. Politiquement ou moralement, cette mesure n'atteindra guère son but, qui est la russification de ces provinces ; elle peut ruiner les Polonais, elle ne profite pas aux Russes et elle pourrait n'avoir d'autre effet que de stimuler l'immigration allemande qui depuis quinze ans n'a cessé de s'accroître dans les provinces polonaises ; mais ce qu'il y a de certain dans tous les cas, c'est que l'ukase du mois de janvier est le triste réveil d'un esprit de guerre et de persécution qui paraissait sommeiller, et ce n'est malheureusement pas le seul acte de ce genre accompli depuis peu par le gouvernement russe.

On revient à la guerre ouverte contre tout ce qui est polonais, contre la langue, contre l'église, et une des plus récentes victimes de cette politique est l'archevêque de Wilna, Mgr Grinevetzki, qui vient d'être l'objet de rigueurs inattendues. Le malheureux prélat ne pou-

vait pourtant être suspect d'hostilité; il a été distingué et choisi comme archevêque de Wilna, il y a deux ans à peine, par le gouvernement russe lui-même. Il passait pour être vu avec faveur à la cour de Saint-Pétersbourg et, précisément pour cette raison, il avait été d'abord accueilli un peu froidement par les Polonais. C'est un homme mesuré et sage, de l'esprit le plus conciliant, étranger à toute politique, uniquement occupé des intérêts de son diocèse. Son grand crime a été de ne pas vouloir laisser le gouverneur de Wilna s'immiscer dans son administration religieuse en lui imposant un système de conduite à l'égard de quelques-uns de ses prêtres. Ce gouverneur, M. Kochanof, a voulu lui dicter ce qu'il avait à faire. Vainement l'archevêque a réclamé auprès du gouvernement, on lui a répondu en lui imposant une sorte d'exil volontaire sous la forme d'un voyage à l'étranger. Le prélat a déclaré qu'il ne quitterait son diocèse que s'il y était contraint, et alors il a été appelé à Saint-Pétersbourg, où on lui a tout simplement signifié qu'il était suspendu de ses fonctions épiscopales, qu'il allait être conduit à Jaroslav, — où Mgr Grinevetzki est, en effet, interné aujourd'hui. Le traitement infligé avec si peu de raison au prélat le plus pacifique a d'autant plus frappé qu'il a coïncidé à peu près avec l'ukase du 8 janvier sur la propriété et qu'il a paru rentrer dans le programme des rigueurs nouvelles. Et quel moment choisirait-on pour revenir à une si dure politique? On n'est plus au temps où les résistances à main armée, les insurrections risquent d'appeler les représailles. Depuis bien des années, il n'y a eu en Pologne aucune apparence de sédition. Le pays est tranquille. Le sentiment de la vieille nationalité peut vivre dans les cœurs, il ne se manifeste par aucun acte irritant ou provocant, ni surtout par des conspirations. Lorsque l'empereur Alexandre III est allé l'automne dernier à Varsovie pour cette entrevue de Skierniewice qui a fait quelque bruit en Europe, il a été reçu avec convenance et il s'est trouvé peut-être moins exposé à Varsovie qu'il ne l'est quelquefois à Saint-Pétersbourg. Si l'on veut pacifier les esprits, le moyen n'est pas apparemment de revenir sans cesse aux rigueurs, aux représailles, aux répressions. On raconte qu'il y a bien peu de temps, depuis ces derniers incidens, le gouverneur d'une des grandes provinces de l'empire se trouvait à une table avec des Polonais, même avec quelques Polonaises, et se tournant vers une de ces dernières, il lui disait tout haut qu'on aurait beau faire, que les Polonais seraient toujours des Polonais et qu'il fallait les traiter comme tels. La spirituelle et courageuse femme à qui le gouverneur s'adressait répondait vivement: « Comment n'en serait-il pas ainsi? Si nous pouvions l'oublier, c'est vous qui nous le rappelleriez; c'est vous qui par vos procédés nous forcez à être, à rester des patriotes. »

C'est l'éternelle conséquence des politiques qui dépassent la mesure

et qui vont contre leur but; mais il y a quelque chose de plus. Les rigueurs outrées à l'égard de la Pologne n'ont jamais servi beaucoup la Russie. Lorsque la dernière insurrection de 1863 fut vaincue, la Russie, croyant en finir pour jamais, inaugurait en Pologne un vaste système de confiscation et de dépossession qui était du véritable socialisme, et pour appliquer son système, elle faisait appel à toutes les passions; elle introduisait dans son administration de jeunes révolutionnaires empressés de voir leurs idées réalisées en Pologne. C'est peut-être ce qui a contribué le plus depuis au développement du nihilisme et au recrutement des nihilistes : de sorte que, sans le vouloir, la Russie aurait peut-être elle-même préparé une arme qui se tourne aujourd'hui contre elle. Grande leçon pour les gouvernemens, qui, après tout, trouveront toujours plus de sécurité et des garanties plus sûres dans une politique d'équité et de modération !

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Le marché financier de Paris a pu se soustraire pendant la première semaine de mars à l'influence des réactions produites par la politique sur les places de Londres et de Berlin; mais ces réactions sont devenues trop fortes pour que le contre-coup pût en être plus longtemps épargné à la spéculation parisienne. Il s'est donc produit jeudi un mouvement de recul qui a présenté par instans le caractère d'une véritable panique, mais que l'énergique résistance du marché a promptement enrayé. Ce mouvement n'a eu d'autre résultat que de ramener les cours des rentes et des valeurs à peu près au niveau où ils se trouvaient au moment de la liquidation et d'effacer ainsi les traces d'une hausse dont l'exagération, dans les circonstances actuelles, était manifeste. Encore les rentes se sont-elles maintenues, après la réaction, sensiblement au-dessus des derniers cours de compensation.

La liquidation s'était passée sans incident grave. Les livraisons redoutées en rente 3 pour 100 ne s'étaient pas effectuées, et les taux de report n'ont pas dépassé d'abord la moyenne habituelle. Ils se sont élevés cependant, aussi bien sur les rentes que sur les valeurs, pendant les deux journées qui ont suivi la liquidation, ce qui prouvait à la fois que le découvert avait bien diminué et que la place était plus engagée à la hausse qu'on ne le supposait.

Malgré cette constatation, et malgré les cours en baisse continue transmis de Londres et de Berlin, la volonté de faire de la hausse était telle que rentes et valeurs ont commencé à s'élever sous l'influence d'achats dont le caractère était bien fait pour inquiéter quelque peu les spéculateurs prudens et expérimentés. Il s'agissait, en effet, de ce que l'on appelle les achats des gens du monde, c'est-à-dire de spéculateurs opérant au hasard, ou à peu près, et qui, se mettant à la suite d'un mouvement aux trois quarts épuisé et produisant en quelques jours une hausse factice, rendent inévitable à bref délai un brusque mouvement rétrograde.

Pendant cette période d'effervescence, le 3 pour 100 français a été porté de 81.85 à 82.50; l'Amortissable, de 83.20 à 83.90, le 4 1/2, de 109.70 à 110.30; l'Italien, de 97.75 à 98; le Suez, de 2,115 à 2,175; la Banque de France, de 5,140 à 5,300; la Banque de Paris, de 800 à 815; le Crédit foncier, de 1,362 à 1,375 francs.

A Londres et à Berlin, au contraire, les Consolidés et les Fonds russes ne cessaient de reculer sous l'action des nouvelles politiques concernant l'état aigu du conflit anglo-russe. Le ministère Gladstone était sorti vainqueur du débat sur la motion de censure à propos des affaires d'Égypte, mais avec une faible majorité de 14 voix. On envoyait 8,000 soldats de la métropole à Souakim, tandis que l'armée du général Wolseley se mettait en pleine retraite sur Dongola. Les difficultés s'amoncelaient de tous côtés autour du gouvernement anglais. Une rupture semblait imminente entre les cabinets de Londres et de Berlin, et les journaux anglais dénonçaient les progrès des Russes dans la direction de Hérat. Comment le Stock-Exchange eût-il pu soutenir le choc de tant de causes d'inquiétude? La Banque d'Angleterre était en état, par suite de la situation de sa réserve, d'abaisser le taux de son escompte. La gravité des préoccupations politiques a empêché l'adoption de cette mesure.

La réponse de lord Granville au réquisitoire lancé par M. de Bismarck contre les procédés de la diplomatie britannique a marqué la fin du malentendu entre Berlin et Londres. Les deux gouvernemens se sont réconciliés, par l'intermédiaire du comte Herbert de Bismarck, sur le terrain de la politique coloniale. Mais la question afghane a passé alors au premier plan, et le ton de la presse britannique a

l'égard de la Russie est devenu belliqueux autant que le ton de lord Granville à l'égard du chancelier allemand avait été humble et conciliant. L'opinion publique s'est alarmée; on a cru que la guerre entre l'Angleterre et l'empire du tsar ne pourrait être évitée. Les banquiers de Londres, à la liquidation de quinzaine, ont refusé de reporter des fonds russes; des réalisations considérables ont dû s'effectuer, à Berlin comme au Stock-Exchange, et toutes les catégories de la dette de la Russie ont perdu, en une semaine, de 4 à 5 unités. Il est à noter que cette panique est venue fort à point pour les intérêts d'une grosse spéculation engagée à la baisse, à Londres, sur les valeurs internationales et aussi, paraît-il, sur les actions de la Compagnie de Suez.

Nos haussiers ont dû plier devant l'ouragan déchaîné sur les deux grands marchés du Nord. Le 3 pour 100 a reculé de 82.50 à 81.60; le 4 1/2, de 110.30 à 109.60; l'Italien, de 98 à 96.85; le Suez, de 2,175 à 2,050; la Banque ottomane, de 620 à 602; la Banque de France, de 5,300 à 5,240; la Banque de Paris, de 815 à 785.

Ce désarroi a peu duré; le 3 pour 100 s'est rapproché de 82, le 4 1/2 de 110, le Suez de 2,100. On s'est rassuré sur la nouvelle que l'ambassadeur russe à Londres avait enfin reçu l'autorisation d'apposer sa signature à la convention internationale pour le règlement des finances égyptiennes. On augurait de ce fait que l'empereur de Russie apporterait un sérieux esprit de conciliation dans l'arrangement de la question afghane. Cependant les inquiétudes sont encore vives; l'attitude du cabinet anglais indique que la situation est grave, et l'on s'étonne des retards que subit la conclusion officielle de l'affaire égyptienne, terminée en fait depuis plus de quinze jours.

Des dépêches annonçant de nouveaux succès de nos armes, sont arrivées de l'extrême Orient : le général Brière de l'Isle a fait lever le siège de Tuyen-Kuan et battu l'armée chinoise du Yunnan; le général de Négrier a occupé That-Ke; le colonel Duchesne a chassé les Chinois des environs de Kelung. Mais l'annonce de ces victoires, très chèrement achetées d'ailleurs, n'a exercé aucune action sur les tendances du marché, dont toutes les préoccupations étaient tournées du côté de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

En Italie, les conventions des chemins de fer, votées par la chambre, ont été portées au sénat, où l'adoption ne fait aucun doute. L'événement avait été escompté si longtemps à l'avance que les prix de la rente italienne ne se sont point ressentis du fait accompli. De grosses positions à la hausse sur ce fonds ont commencé à se liquider. Les actions des Chemins méridionaux ont conservé le cours de 700 francs après avoir atteint 710.

La baisse des fonds russes a entraîné celle du 4 pour 100 or hongrois, de l'Extérieure, du Turc nouveau, sur lequel a été détaché, le

13 courant, le premier coupon semestriel. L'Unifiée a reculé de 345 à 335, l'arrangement égyptien étant toujours en suspens.

Il y a plus d'offres que de demandes sur les actions des chemins de fer, tant en France qu'en Espagne et en Autriche, les recettes allant sans cesse en diminuant. Le Lyon, avec 423 kilomètres de plus qu'en 1884, a reçu du 19 au 25 février 600,000 francs de moins que dans la semaine correspondante de l'année dernière. La diminution depuis le 1er janvier, atteint 4 millions 1/2 de francs. Le Nord a une moins-value pour les deux premiers mois de 1,492,000 francs, le déficit est de 1,563,000 pour l'Est, de 888,000 pour l'Ouest, de 748,000 pour l'Orléans, de 403,000 pour le Midi, de 679,000 pour les Lombards, de 664,000 pour le Saragosse, de 392,000 pour le Nord de l'Espagne.

Le Nord a fléchi de 15 francs à 1,650, le Midi de 10 francs à 1,160. Le Lyon s'est maintenu à 1,260 et l'Orléans à 1,365. Le Saragosse a reculé de 10 francs à 390, les Lombards de 5 francs à 300. Les Chemins portugais, très recherchés en vue de l'assemblée appelée à décider entre les deux conseils qui se disputent la direction de l'entreprise, ont atteint 635 francs, cours très exagéré qui ne survivra pas aux circonstances par lesquelles s'est produite l'extrême raréfaction du titre.

La spéculation qui avait poussé la Banque de France à 2,300 a dû se replier au plus vite ; cette hausse n'eût été justifiée que par l'imminence d'une élévation du taux de l'escompte, mesure que rien ne provoque en ce moment. La Banque de Paris n'a pu se maintenir au-dessus de 800 francs, non plus que la Banque d'escompte au-dessus de 580. Le recul a été général sur les titres des établissemens de crédit. Le Crédit foncier toutefois a opposé à la baisse une forte résistance.

Le Suez a eu un marché très agité. Les cours paraissent vouloir trouver actuellement leur équilibre aux environs de 2,100 francs. Il est toujours question de la réunion à Paris d'une conférence internationale, dont la mission serait de régler la mise en pratique du principe de la liberté et de la neutralité du passage à travers le canal. Les Voitures se sont relevées au-dessus de 600. Le Gaz a fléchi au-dessous de 1,600, le dividende de 1884 devant être fixé à 76.50, alors que l'exercice 1883 avait donné 78 francs. Les démêlés de la compagnie des Omnibus avec le conseil municipal ont provoqué des réalisations jusqu'au prix de 1,150 francs.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

